



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015



Document de référence

Rapport financier annuel **2015**



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2016 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents de référence concernant certaines informations :

- les comptes consolidés 2014 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurant aux pages 84 à 116 et 174 du Document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2014, déposés auprès de l'AMF en date du 17 avril 2015 sous le numéro D.15-0371.
- les comptes consolidés 2013 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurant aux pages 96 à 134 et 200 du Document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2013, déposés auprès de l'AMF en date du 11 avril 2014 sous le numéro D.14-0342 ;

Ce Document de référence est disponible sur le site Internet de Vetoquinol www.vetoquinol.com ou auprès de la Direction financière et juridique, 34, rue du Chêne-Sainte-Anne F-70204 Lure Cedex.



Sommaire



Sommaire	2		
Entretien avec Matthieu Frechin, Directeur général	4		
Chiffres clés	6		
1 Personne responsable	7		
1.1. Responsable du Document de référence.....	8		
1.2. Attestation du responsable du Document de référence.....	8		
2 Contrôleurs légaux des comptes	9		
2.1. Commissaires aux comptes titulaires.....	10		
2.2. Commissaires aux comptes suppléants.....	10		
3 Responsabilité sociale et environnementale	11		
3.1. Informations sociales.....	14		
3.2. Informations environnementales.....	19		
3.3. Informations sociétales.....	22		
4 Informations financières sélectionnées	23		
4.1. Endettement du Groupe.....	24		
4.2. Tableau des flux de trésorerie.....	24		
4.3. Bilan consolidé.....	25		
4.4. Compte de résultat consolidé.....	25		
4.5. Autres informations.....	26		
4.6. Calcul de l'EBITDA.....	26		
5 Facteurs de risques	27		
5.1. Risques spécifiques relatifs à l'activité du Groupe.....	28		
5.2. Risques opérationnels.....	30		
			5.3. Assurances et couverture des risques..... 31
		6	Informations concernant la société 33
		6.1.	Renseignements concernant la société..... 34
		6.2.	Histoire et évolution de la société..... 35
		6.3.	Propriétés immobilières et équipements du Groupe..... 37
		6.4.	Investissements..... 38
		7	Aperçu des activités 39
		7.1.	Présentation du Groupe..... 40
		7.2.	Principaux marchés..... 43
		7.3.	Le processus industriel du Groupe..... 45
		8	Organigramme au 1^{er} janvier 2016 47
		8.1.	Description sommaire du Groupe..... 48
		9	Examen du résultat et de la situation financière 49
		10	Trésorerie et capitaux 51
		11	Recherche & Développement, brevets, licences 53
		11.1.	Recherche & Développement..... 54
		11.2.	Accords de sous-traitance..... 56
		11.3.	Marques..... 56
		12	Informations sur les tendances 57
		12.1.	Tendances à fin mars 2016..... 58
		12.2.	La vision, un Vetoquinol plus fort demain..... 58
		13	Prévisions ou estimations du bénéfice 59

14	Organes d'administration et de direction générale	61	25	Rapport de gestion 2015	153
	14.1. Membres des organes d'administration et de direction.....	62		25.1. Activité du Groupe Vetoquinol.....	154
	14.2. Conflits d'intérêts au sein des organes d'administration et de direction de la société.....	65		25.2. Activité de Vetoquinol SA.....	160
15	Intérêts et rémunérations des dirigeants	67		25.3. Intérêts et rémunérations des dirigeants.....	162
	15.1. Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social.....	68		25.4. Ressources humaines.....	163
16	Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	71		25.5. Informations sur les risques encourus par la société.....	163
	16.1. Partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	72		25.6. Vetoquinol et ses actionnaires.....	163
	16.2. Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière.....	74	26	25.7. Information sur les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la société.....	163
	16.3. Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée.....	76		25.8. Développement durable.....	164
17	Principaux actionnaires	81	27	Résultats des cinq derniers exercices	167
	17.1. Actionnariat de Vetoquinol SA.....	82		Texte des résolutions	169
	17.2. Répartition des droits de vote de Vetoquinol.....	82		27.1. Résolutions à caractère ordinaire.....	170
	17.3. Contrôle de l'émetteur par une autre société.....	82		27.2. Résolutions à caractère extraordinaire.....	172
	17.4. Accord pouvant entraîner un changement de contrôle.....	82	28	Honoraires des Commissaires aux comptes	179
18	Opérations avec des apparentés	83	29	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Vetoquinol SA	181
	18.1. Conventions réglementées.....	84		Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	183
	18.2. Autres opérations.....	84	30	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	185
19	États financiers	85	31	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	187
	19.1. Comptes consolidés.....	86	32	Rapport de l'organisme de vérification sur les informations sociales, environnementales et sociétales	189
	19.2. Comptes sociaux de Vetoquinol SA.....	119	33	Tables de concordance	193
20	Informations complémentaires	139		34.1. Table de concordance du Document de référence.....	194
	20.1. Capital social.....	140		34.2. Table de concordance du Rapport financier annuel.....	197
	20.2. Acte constitutif et statuts.....	142		34.3. Table de concordance Responsabilité sociale, environnementale et sociétale.....	198
21	Contrats importants	145	34	Glossaire	200
22	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	147			
23	Documents accessibles au public	149			
24	Informations sur les participations	151			



Entretien avec Matthieu Frechin, Directeur général de Vetoquinol



Quel regard portez-vous sur l'année 2015 ?

2015 confirme la bonne dynamique du Groupe Vetoquinol. Tous nos chiffres clés affichent des valeurs record en nette progression. Notre chiffre d'affaires s'élève à 342,6 M€, en progression de +8,7 % ; le résultat opérationnel courant est en hausse de +10,3 % à 39,1 M€ ; l'EBITDA avoisine les 51 M€ et la trésorerie nette s'établit à 52,8 M€, en hausse de 20 M€ par rapport à l'exercice 2014.

Quels événements majeurs retenir-vous ?

Nos produits de référence demeurent le moteur de notre stratégie et connaissent une croissance significative de +9,4 % ; ils sont au cœur de nos activités avec le lancement de UpCard, médicament innovant issu de notre R & D, indiqué dans l'insuffisance cardiaque du chien, et de Permacyl anti-infectieux de première intention pour le traitement de la mammite chez la vache.

“ 2015 confirme la bonne dynamique
du Groupe Vetoquinol. ”

“ *Les fondamentaux de notre groupe familial sont solides, notre situation financière est très saine, notre modèle économique est résilient.* ”

Notre expansion internationale se poursuit. Avec la création de notre joint-venture au Japon avec le laboratoire Zenoaq fin 2015, nous sommes désormais focalisés sur 18 pays stratégiques. L'implantation d'une unité de développement aux États-Unis est aussi un grand pas en avant vers le premier marché mondial de la santé animale, étape qui s'inscrit pleinement dans notre démarche de partenariat et de proximité avec nos clients.

Notre nouvelle identité visuelle, accompagnée d'une signature unique « Achieve More Together », concrétise nos valeurs humaines et nos engagements à rendre les hommes et les animaux plus heureux et en meilleure santé. Le lien entre nos équipes, nos vétérinaires partenaires, les éleveurs et les propriétaires d'animaux de compagnie est ainsi renforcé.

Quelle ligne directrice souhaitez-vous partager ?

Les fondamentaux de notre groupe familial sont solides, notre situation financière est très saine, notre modèle économique est résilient. Forts de ces points d'appui, nous continuons à travailler sur le développement organique de nos activités et poursuivons l'étude d'opportunités de croissance externe ciblées.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'administration a décidé de porter le dividende à 0,41 € par action, témoignant ainsi sa confiance dans l'avenir du Groupe.

Je souhaite enfin féliciter l'ensemble des collaborateurs du Groupe Vetoquinol pour leur engagement et la qualité de leur travail.

Matthieu Frechin

Directeur général de Vetoquinol



Chiffres clés 2015

Un pure player
de la santé animale

9^e laboratoire
vétérinaire mondial

Chiffre d'affaires

342,6 millions
d'euros

dont 164,9 millions d'euros
en produits de référence (+ 9,4 %)

Répartition du chiffre d'affaires 2015 par activité

Animaux de compagnie



179,7
millions d'euros

Animaux de rente



162,9
millions d'euros

Effectifs

2 036
collaborateurs

Une présence internationale



Répartition du chiffre d'affaires 2015 par zone géographique

Europe

Amériques

Asie/Pacifique



182,9
millions d'euros



109,5
millions d'euros



50,2
millions d'euros



159 collaborateurs
en R & D



9 sites
de production

Résultat net part du Groupe

24,2 millions d'euros

EBITDA

50,8 millions d'euros



1

Personne responsable

**1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE _____ 8**

**1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE
DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ____ 8**



Personne responsable

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Matthieu Frechin, Directeur général de Vetoquinol.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société, de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du Rapport de gestion figurant au chapitre 25 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Magny-Vernois, le 25 avril 2016

Matthieu Frechin, Directeur général



2

Contrôleurs légaux des comptes

**2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES
TITULAIRES** _____ 10

**2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUPPLÉANTS** _____ 10

2

Contrôleurs légaux des comptes

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

► PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine
Société membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Société représentée par Monsieur Xavier Belet.
Société renouvelée dans ses fonctions par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2014 pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

► KPMG Audit

Tour Eqho
2, avenue Gambetta – 92066 Paris-La Défense
Société membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.
Société représentée par Monsieur Philippe Cherqui.
Société renouvelée dans ses fonctions par l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2011 pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

► M. Jean-Christophe Georghiou

63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine
Né le 4 mai 1965 à Grenoble (38), de nationalité française.
Désigné par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2014 pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

► KPMG Audit Est

9, avenue de l'Europe – 67300 Schiltigheim
Société nommée par l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2011 pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016



3

Responsabilité sociale et environnementale

3.1. INFORMATIONS SOCIALES _____ 14

3.3. INFORMATIONS SOCIÉTALES _____ 22

**3.2. INFORMATIONS
ENVIRONNEMENTALES** _____ 19

3

Responsabilité sociale et environnementale

Vetoquinol, une marque reconnue pour son engagement

Aujourd'hui, 9^e groupe mondial dans le domaine de la santé animale, Vetoquinol a toujours occupé une place particulière dans le monde de la santé animale. Fondée en 1933, Vetoquinol s'est toujours entièrement consacrée à l'amélioration de la santé animale et contribue de manière indirecte à la santé des personnes qui s'en occupent.

La notoriété du Groupe a une importance capitale, c'est l'un des actifs de l'entreprise. Vetoquinol doit sa réussite à l'attention constante qu'elle porte à ses clients, à sa volonté d'attitude loyale et intègre dans les transactions et relations commerciales, et son objectif est de créer une culture unique au sein du Groupe pour accomplir plus ensemble, jour après jour.

Vetoquinol a toujours eu à cœur de préserver les ressources naturelles, d'économiser l'énergie, de tendre la main aux pays en développement, d'être un laboratoire à visage humain. En 2008, le Comité exécutif a décidé de formaliser une démarche de développement durable, visible aussi bien aux yeux de ses collaborateurs qu'à ceux de ses partenaires externes.

Vetoquinol a été récompensée pour sa démarche Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) et s'est vue attribuer en 2015 la 3^e place de l'indice Gaïa dans la catégorie des entreprises ayant un chiffre d'affaires compris entre 150 et 500 M€. Cette agence de notation a évalué Vetoquinol sur son degré de transparence et de maturité selon cinq thématiques : économique, gouvernance, social, environnement et parties prenantes externes, et plus de 120 critères quantitatifs. Cette bonne performance démontre que Vetoquinol sait répondre aux bonnes pratiques RSE et récompense la compétence et l'implication régulière de ses collaborateurs.

Vetoquinol s'investit depuis de nombreuses années pour encourager le dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes de diverses manières, informelles (par exemple Séminaires, Comités internes) ou formelles (par exemple Health for Animals, SIMV) et répondre à leurs suggestions et/ou préoccupations à mesure qu'elles sont soulevées. Ce dialogue fructueux apporte une compréhension large et diversifiée des priorités en évolution et ainsi renforce ses axes stratégiques dans le respect de l'animal, de l'homme et de l'environnement.

Le tableau ci-dessous résume les différents groupes de parties prenantes et le dialogue avec chacun d'eux.

Parties prenantes	Principaux objectifs et intérêts
Recherche & Développement <ul style="list-style-type: none"> • Écoles vétérinaires • Universités • Experts reconnus • Laboratoires, INRA, INSERM 	<ul style="list-style-type: none"> • Colloques/congrès internationaux • Développement/savoir-faire • Formation de haut niveau scientifique • Partage d'expérience
Social <ul style="list-style-type: none"> • Salariés • Institutions représentatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Négociations sociales, dialogue, baromètre social • Valeurs, guide de bonnes pratiques des affaires • PACTE, Séminaires • FCPE, Comité d'entreprise • Formations, postes à pourvoir au niveau du Groupe • Convention collective • Partage d'informations
Institutionnel <ul style="list-style-type: none"> • AFSSA • DGM/EMEA/FDA • Eurostat • Vetnosis • Agences nationales • AMF • Health for Animals • DREAL • SIMV 	<ul style="list-style-type: none"> • Affaires réglementaires, AMM • Évaluation des médicaments vétérinaires • Informations statistiques des pays membres de l'UE • Études du marché de la santé animale • Certifications BPL/PBF • Règlement général en vigueur • Représentation de la profession sur les 5 continents • Inspections site • Partage d'informations
Clients <ul style="list-style-type: none"> • Vétérinaires/cliniques/pharmaciens • Éleveurs • Propriétaires d'animaux • Centrales de distribution/grossistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution/écoute et formation produit/besoins en produits • Réunions d'éleveurs/production • Écoute/bien-être de l'animal de compagnie • Gestion des grands comptes

Parties prenantes	Principaux objectifs et intérêts	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Fournisseurs • Bailleurs/locations • Banques 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité/groupes de travail • Appel d'offres • Financement de l'activité
Communauté financière	<ul style="list-style-type: none"> • Actionnaires • Investisseurs • Analystes • Agence de notation • Commissaires aux comptes • Euronext/MiddleNext 	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée générale • Entretiens/Roadshows investisseurs • Présentation résultats financiers • Réglementation des marchés boursiers • Questionnaires • Audit • Support informations
Public	<ul style="list-style-type: none"> • ESAT • Centraide • Medias • État et collectivités locales • Associations et ONG sociales et environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat pour travailleurs handicapés • Aides aux familles défavorisées • Réseaux sociaux • Pôle emploi, ISO 50001 • Respect des critères sociaux et environnementaux • Riverains

La relation homme-animal : un lien jusqu'au bout de la vie

Les aspects positifs de la présence d'un animal de compagnie sur le bien-être physique et mental des humains sont connus depuis longtemps. Tout au long de notre histoire, le statut de l'animal a évolué ; domestiqué dans une première époque à des fins utilitaires, il a pris sa place à côté de l'homme pour lui tenir compagnie et aujourd'hui être intégré dans la famille. L'animal de compagnie excelle dans son rôle social, il fait partie de la famille, il partage la vie quotidienne de la maison :

• L'animal et l'enfant

Il est un compagnon proche de l'enfant, confident patient de l'enfant, sa présence réduit sa peur ou son anxiété.

• L'animal et la personne âgée solitaire

Il rassure par sa présence, structure les journées (promenades) et entraîne des contacts sociaux. Désormais, des animaux sont autorisés à pénétrer dans des institutions pour personnes âgées.

• L'animal et la personne moins valide

Les chiens guides et d'aide accroissent l'autonomie de personnes atteintes d'un handicap, offrent le réconfort, la chaleur et l'amitié d'une présence constante et servent de médiateurs dans la réinsertion sociale.

Un comportement responsable : Guide de Bonne Pratique des Affaires

Vetoquinol s'assure que son développement s'exerce dans le respect des législations, de l'éthique et des droits de chacun dans la pratique d'une saine concurrence. Pour cela, l'ensemble des salariés reçoit un Guide de Bonnes Pratiques des Affaires.

Les règles contenues dans ce Guide définissent ce que Vetoquinol attend de chacun de ses employés, quel que soit son niveau hiérarchique, afin que, dans le monde entier, tous agissent dans le respect de l'éthique Vetoquinol tant à l'égard des concurrents, des clients et des fournisseurs, que pour protéger les actifs de Vetoquinol et éviter tout risque de fraude et de corruption.

Vetoquinol s'interdit de travailler avec des entreprises où leurs salariés ne respecteraient pas ces conventions et principes. Vetoquinol développe avec ses clients et ses fournisseurs des relations basées sur l'honnêteté et la loyauté.

Vetoquinol s'engage à analyser les impacts de son activité, afin de préserver au mieux les ressources naturelles et la biodiversité, et à limiter ses pollutions et ses consommations. Cela implique de concevoir les produits les plus adaptés à la santé animale tout en préservant l'environnement, ce qui est du ressort de la Direction scientifique.

Vetoquinol s'engage à tenir compte du respect de l'environnement dans ses choix de fournisseurs, de modes de transport, de procédés de fabrication, d'emballages et de circuits de distribution, la Direction Industrielle et Qualité est en charge de ces domaines.

La Direction ressources humaines s'engage à former les salariés dans ce sens, qui impliqueront plus largement leurs partenaires et enclencheront ainsi une dynamique vertueuse.

L'ingénieur Sécurité Environnement utilise des indicateurs standards pour mesurer les progrès dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'utilisation des ressources. Il analyse également les risques d'atteinte à l'environnement sur l'existant et dans les projets majeurs, afin de proposer et mettre en place les mesures de prévention et de protection adaptées. Il est informé des projets ou décisions impactant ou risquant d'impacter un des trois aspects du Développement durable.

Vetoquinol s'engage à lutter contre toute forme de discrimination. Vetoquinol assure à ses collaborateurs une juste rétribution et un partage des profits fédérateurs. Elle met en place les conditions pour que chacun, au sein de son organisation, puisse s'accomplir. Cela fait partie des missions de la Direction ressources humaines.

La sécurité et la santé des travailleurs sont un souci constant. La Direction Industrielle et Qualité veille à ce que les plus hauts standards de sécurité soient appliqués dans toutes les entités du Groupe.

Vetoquinol participe à la vie de la société, aussi bien en s'associant à des événements culturels et sportifs locaux qu'en aidant les ONG proches de son cœur de métier. La Direction de la communication coordonne ces actions.

À noter que fin 2014, Vetoquinol a développé une charte Réseaux sociaux pour sensibiliser ses salariés aux comportements responsables à adopter sur l'ensemble de ces nouveaux outils de communication. Cette charte a été communiquée à l'ensemble des salariés en 2015 et sera intégrée dans la prochaine version du Guide des Bonnes Pratiques des Affaires.

3.1. INFORMATIONS SOCIALES

Vetoquinol s'appuie au quotidien sur six valeurs qui font partie intégrante de son métier et qui contribuent à dynamiser le Groupe : performance, audace, engagement, authenticité, esprit d'équipe, ouverture.

Les valeurs de Vetoquinol constituent un référentiel qui guide le comportement de chacun dans son travail quotidien. Elles permettent à des collègues d'horizons différents de mieux travailler ensemble, internationalement, et contribuent également à des actions et des décisions toujours plus cohérentes. Ces valeurs sont déclinées en comportements professionnels attendus qui sont intégrés dans notre processus annuel d'évaluation des performances de chaque collaborateur (Pacte).

Les politiques et les valeurs de Vetoquinol participent à son bon fonctionnement en tant que Groupe. Elles constituent des « règles du jeu » communes, respectivement sur le plan des modes de travail et des comportements. Chacun se doit de se les approprier et les vivre, afin d'entretenir et renforcer la personnalité et la culture du Groupe.

Le Groupe est soucieux de la satisfaction de ses salariés et la mesure régulièrement. En 2015, un nouveau baromètre social a été mis en place avec l'institut « Great Place to Work », au sein des entités françaises dans un premier temps. Le taux de participation des salariés français (87 %) est au-delà du taux de participation moyen des entreprises qui participent à cette enquête. Les salariés sont particulièrement fiers de leur contribution personnelle, de celle de leur équipe et de l'image de l'entreprise : 66 % de réponses positives alors que la moyenne des salariés français est de 48 % d'après GPTW ; 76 % des salariés ont le sentiment d'apporter une contribution personnelle à l'Entreprise (Source GPTW : Echantillon des salariés français 63 %). D'autres points restent à améliorer et nécessitent un plan d'actions spécifiques. Vetoquinol s'engage de mettre tout en œuvre pour rejoindre les lauréats du palmarès français des entreprises où il fait bon travailler.

Ce baromètre social sera déployé auprès des salariés des filiales du Groupe dans les années à venir.

Une aventure internationale

Toutes les informations sociales sont traitées au niveau Groupe. Dans nos filiales commerciales, notre développement sera tiré dans les années qui viennent par notre volonté :

- de spécialiser nos forces de vente sur nos deux segments que sont les animaux de rente et les animaux de compagnie, comme nous l'avons déjà fait dans plusieurs pays ;
- de développer nos activités de gestion de grands comptes pour répondre à l'évolution de nos clients qui tendent à se regrouper ;
- d'accélérer la commercialisation des produits du Groupe sur nos marchés stratégiques et notamment le marché américain, 1^{er} marché mondial ; et de nous développer sur les marchés en forte croissance (BRIC).

L'année 2015 est marquée par :

- La création et le lancement d'une nouvelle signature institutionnelle pour l'ensemble du Groupe : « Achieve more together ». Cette nouvelle image corporate répond à un objectif interne de créer une culture mondiale et unique au sein du Groupe, de penser et d'agir en commun, tout en respectant chaque individu et en travaillant ensemble pour rester en permanence un partenaire fiable pour tous ceux qui s'occupent de la santé animale dans le monde. Cette promesse est faite à nos clients – vétérinaires, éleveurs, et propriétaires d'animaux – à nos collaborateurs et à nos partenaires à travers le monde. À noter que cette signature se fait uniquement en anglais et qu'elle a aussi été l'occasion de modifier Vetoquinol en Vetoquinol en supprimant l'accent pour faire ressortir son caractère universel. L'entreprise reste française – et fière de l'être – tout en affirmant son ouverture et sa réalité internationale.
- L'annonce du transfert progressif de la production du 3^e produit du Groupe (Folltropin), de l'usine de Belleville (Ontario) à l'usine de Princeville (Québec) qui a démarré en 2015 avec un plan d'investissements tant matériel qu'humain important. L'usine de Belleville sera fermée d'ici 2018. La distance géographique et les connaissances linguistiques entre les deux sites restent un frein pour la mutation des salariés d'un site à l'autre. Les équipes de Belleville ont su faire face à cette réorganisation avec un très grand professionnalisme.
- Le renforcement de la filiale australienne par le recrutement en propre d'une force de vente, de personnes compétentes en affaires réglementaires, en logistique et en finance.
- Le 1^{er} recrutement de l'unité de développement aux USA qui a pour mission d'accélérer l'enregistrement des médicaments pour le marché américain et compléter également le portefeuille de nutraceutiques.
- La création de Vetoquinol-Zenoaq K.K., une joint-venture avec une société japonaise très bien implantée dans notre métier, et qui enregistrera pour le marché japonais les principaux produits du Groupe pour les animaux de compagnie. Le Japon devient ainsi le 18^e marché stratégique du Groupe.

Description des effectifs au 31 décembre 2015

Évolution des effectifs en 2015

Au 31 décembre 2015 le Groupe employait 2 036 collaborateurs, à comparer aux 2 004 personnes à fin décembre 2014. L'effectif est en augmentation de +1,6 % contre +9 % en 2014, cette dernière liée en grande partie à l'acquisition de la société Bioniche Animal Health.

Répartition des effectifs par territoire

Effectif	Europe	Amériques	Asie	Total
Total 2015	1 220	419	397	2 036
Total 2014	1 236	419	349	2 004
ÉVOLUTION DE L'FFECTIF SUR L'ANNÉE 2014	(16)	0	48	32
	(1 %)	0 %	14 %	1,6 %

L'évolution stable de l'effectif est de 1,6 % en 2015 avec quelques différences suivant les territoires :

- En Asie, une croissance importante (+14 %) liée principalement à la filiale indienne qui continue de renforcer sa force de ventes.
- Aux Amériques, une stabilité des effectifs qui masque une augmentation au Canada, suite à l'acquisition de Bioniche en 2014, compensée par une légère diminution au Brésil. Les États-Unis restent stables, dus aux vacances de poste non pourvues à fin décembre.
- En Europe, la diminution légère de 1 % est également liée à des postes vacants non pourvus au 31/12/2015, notamment en France.

La politique du Groupe est généralement d'embaucher en contrat à durée indéterminée. La part des contrats à durée déterminée est donc très minoritaire sur l'ensemble de l'effectif. À noter très peu de contrats à temps partiel et, le plus souvent, il s'agit de temps partiel choisi.

Répartition des effectifs par métier

	2014	2015	Évolution
Commercial & Marketing	737	777	5 %
Administration	305	308	1 %
Production	378	358	(5 %)
Qualité	199	201	1 %
Supply Chain & Achats	229	233	2 %
Scientifique	159	159	0 %
TOTAL	2 004	2 036	2 %

L'évolution de la population Commerciale et Marketing est majoritairement liée à l'Inde qui poursuit son développement commercial.

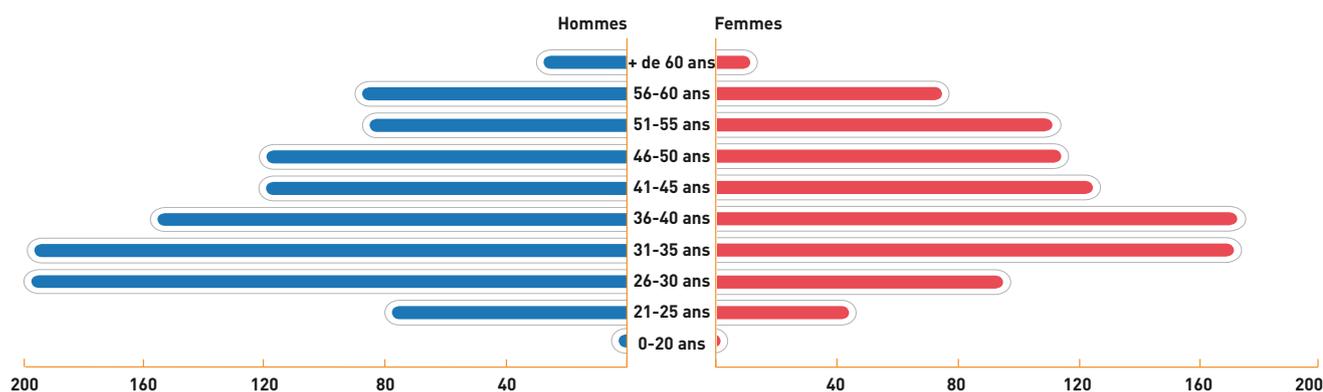
La décroissance en production est principalement due à la baisse d'effectif industriel au Brésil, lié à l'arrêt de la fabrication de quatre produits

Répartition des effectifs par sexe et par territoire

Effectif	Europe	Amériques	Asie	Total consolidé
Femme	695	222	27	944
	57 %	53 %	7 %	46,4 %
Homme	525	197	370	1 092
	43 %	47 %	93 %	53,6 %
TOTAL	1 220	419	397	2 036
	60 %	21 %	19 %	100 %

La force de vente indienne, composée exclusivement d'hommes du fait des conditions de travail locales et de la culture traditionnelle, modifie l'équilibre homme/femme du Groupe avec + de 7 points de plus pour les hommes ; cet écart pourra donc encore s'accroître si l'Inde continue à renforcer son effectif commercial. À données comparables hors Inde, l'effectif féminin reste le plus représenté au sein du Groupe (+11 %), soit au global un équilibre plutôt satisfaisant.

Pyramide des âges par sexe



La pyramide des âges est relativement équilibrée et ne montre pas d'évolution particulière par rapport à 2014 : 21 % des effectifs ont moins de 30 ans et 20 % ont plus de 50 ans. L'âge moyen au sein du Groupe s'établit à 40,6 ans. L'ancienneté moyenne est de 9,4 ans. À noter que pour les sociétés acquises, l'ancienneté des salariés intégrés est systématiquement prise en considération.

Répartition par catégorie socioprofessionnelle

	2014	2015	%
Cadre	505	543	26,7 %
Force de vente	496	499	24,5 %
Technicien, employé	651	659	32,4 %
Ouvrier	352	335	16,5 %
TOTAL	2 004	2 036	100 %

La catégorie de techniciens est la plus représentée en raison de l'activité pharmaceutique de production et de développement qui nécessite de nombreux techniciens de laboratoire et administratifs. L'industrie pharmaceutique nécessitant des compétences élevées, la catégorie « ouvrier » est peu représentée.

Par ailleurs, Vetoquinol sous-traite une partie de sa production à des sociétés qui maîtrisent des technologies non détenues en interne.

Embauches et licenciements

Vetoquinol remonte mensuellement tous les mouvements de personnel au sein de l'ensemble de ses entités afin de suivre notamment les taux de rotation du personnel. Le taux de départ volontaire au sein de Groupe pour 2015 est de 9,8 % soit légèrement supérieur à 2014 (8,6 %). Hors Inde, le taux descend à 5,4 % en 2015 contre 3,8 % en 2014. Cette augmentation provient d'une hausse du taux de démission en France ; 9 démissions en 2014 et 22 en 2015, mais reste toutefois à un niveau satisfaisant.

Recrutement, intégration et rémunération

Vetoquinol fait des efforts particuliers en matière d'intégration de ses nouveaux collaborateurs. Des parcours d'intégration individualisés de plusieurs semaines sont prévus pour les cadres qui rejoignent l'entreprise. Pour connaître les réalités du terrain, les cadres dirigeants qui intègrent l'entreprise tournent avec un délégué vétérinaire chez certains clients et passent quelques jours au sein des services de production.

Une journée d'accueil est régulièrement organisée pour tous les nouveaux salariés. Chacun peut donc découvrir notre outil industriel et comprendre l'entreprise et ses contraintes, le secteur de la santé animale, les métiers, les produits, les grands processus et les valeurs de l'entreprise.

La société revalorise les rémunérations de ses salariés tous les ans, soit de façon unilatérale, soit après la signature d'un accord salarial avec les partenaires sociaux locaux. La politique de rémunération est attachée à deux éléments clés : la performance individuelle et la comparaison de la rémunération par rapport au marché du travail.

La force d'attraction du Groupe réside dans ses valeurs familiales, sa culture d'entreprise, ses projets de développement notamment à l'international, ses ambitions, ses périmètres larges de responsabilités.

En fonction des politiques d'état existantes dans les différents pays, le Groupe peut mettre en place des plans complémentaires pour assurer aux salariés de meilleures conditions de remboursement de leur frais de santé ainsi qu'une couverture invalidité/décès.

Participation aux fruits de la croissance

En France, la société a mis en place une formule dérogatoire (avenant n° 2 en date du 29 juin 2007) pour le calcul de la participation égale à 5 % du résultat d'exploitation de la société.

Cette formule s'applique uniquement quand le montant qui en résulte est supérieur au montant calculé par la formule légale.

Intéressement

En France, l'intéressement a été mis en place dès 1987 au sein de la société afin d'associer l'ensemble du personnel de l'entreprise à sa bonne marche et au bénéfice de son exploitation.

Un nouvel accord d'intéressement a été conclu le 18 juin 2014 et s'applique au titre des années civiles 2014, 2015 et 2016. En dehors des résultats économiques du Groupe, il prend aussi en compte les résultats obtenus en matière de sécurité ainsi que les progrès réalisés sur nos axes stratégiques.

Une règle de plafonnement est appliquée (au-delà de 2,5 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale, le salaire ne génère plus d'intéressement).

Il est expressément convenu que la somme de la Réserve Spéciale de Participation et de l'enveloppe globale d'intéressement au titre d'un même exercice ne pourra excéder 10 % des salaires bruts.

Au sein du Groupe, outre les éventuels dispositifs légaux existants, certaines filiales ont mis en place des programmes volontaires d'intéressement des salariés aux résultats de la filiale.

Organisation du travail

Vetoquinol respecte les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Dans le Groupe, l'organisation du temps de travail varie en fonction du contexte local de chaque de chaque filiale et de l'activité. Le passage au temps partiel est principalement choisi par le salarié.

Contrat	Amérique	Asie	Europe	Total général
CDD	2,7 %	3,5 %	5,5 %	4,5 %
CDI	97,3 %	96,5 %	94,5 %	95,5 %
TOTAL EFFECTIFS	419	397	1 220	2 036

Absentéisme

Vetoquinol suit l'absentéisme au sein de toutes les entités du Groupe. La société est très attentive aux résultats liés à l'absentéisme court et régulier, en général signe de malaise des salariés et très désorganisant pour l'entreprise.

Pour des raisons de confidentialité, le Groupe ne publie pas ces données qui sont exploitées à usage interne exclusivement.

Les résultats hors norme ou les tendances négatives sont analysés avec les managers et les responsables des ressources humaines des entités concernées et des plans d'action correctifs sont définis et mis en place. Le taux d'absentéisme ne suscite pas de commentaire particulier.

Organisation du dialogue social

Vetoquinol respecte les législations locales en matière de dialogue social. Les instances représentatives des salariés sont constituées et fonctionnent normalement dans les cadres légaux qui sont les leurs.

Les salariés français du Groupe ont élu leurs représentants en 2013. Les nouvelles instances sont en place jusqu'à fin 2017.

Deux organisations syndicales sont présentes dans l'entreprise (CFDT et CFE-CGC).

Les salariés polonais ont élu leurs nouveaux représentants suite au retrait du syndicat en place. Le manque de candidats n'a pas permis la constitution d'un Comité d'entreprise et le dialogue social se poursuivra avec les nouveaux élus.

Accords collectifs

En France, un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle a été signé le 9 février 2015 avec les partenaires sociaux pour les années 2015, 2016 et 2017.

L'usine de Princeville au Québec négocie régulièrement sa « convention collective », comme le prévoit la législation locale relative aux sites syndiqués.

Plan d'épargne entreprise au sein de la société

En France, il existe un plan d'épargne d'entreprise au sein de la société, mis en place en 1989, géré par la Société Générale Gestion (S2G), par Amundi et par CPR Asset Management.

Ce PEE permet aux salariés d'investir leur épargne (participation, intéressement et versements volontaires) dans sept différents fonds communs de placement.

Contrat de génération

Directement connecté à nos actions relatives à l'égalité professionnelle, la prévention de la pénibilité, les politiques de recrutement ou encore la mobilité interne, le contrat de génération répond aux trois objectifs suivants :

- faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée,
- favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des salariés âgés,
- assurer la transmission des savoirs et des compétences.

19 actions sur les thèmes recrutement, alternance, conditions de travail et coopération intergénérationnelle sont en cours.

Œuvres sociales

En France, selon la législation en vigueur, le Comité d'entreprise gère les œuvres sociales de Vetoquinol SA dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Un site internet sécurisé permet à chaque salarié d'être informé sur toutes les activités sociales et culturelles (contribution aux activités sportives, à des voyages, bons de réductions, arbres de Noël, événements divers...).

En Pologne, les fonds sociaux d'entreprise sont une obligation pour les entreprises de plus de 20 salariés. Le fonds social a ses règles propres et est géré par une commission paritaire.

Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail

Vetoquinol est doté d'une politique Sécurité groupe. Cette politique définit la sécurité et la préservation de la santé de ses collaborateurs comme un prérequis incontournable des activités de Vetoquinol. Les responsabilités sont clairement définies dans chaque entité du Groupe. Un responsable légal de la Sécurité est désigné au sein de chaque entité du Groupe et dispose de la délégation de la Direction du Groupe lui permettant de mettre en œuvre la politique sécurité Groupe et les réglementations locales. La formation à la sécurité des salariés est prioritaire ; compte tenu de notre activité, la formation aux risques des produits manipulés est très importante.

Une analyse exhaustive des risques de chaque poste de travail est réalisée à la conception et régulièrement ensuite.

Le risque ATEX (Atmosphères Explosibles) a été évalué selon la réglementation en vigueur, est non significatif.

Une attention particulière est apportée aux salariés exposés aux risques liés à la manipulation de matières premières dites CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques). En parallèle, le Groupe s'efforce d'en poursuivre la réduction.

Des audits sécurité réguliers permettent de vérifier que la sécurité est bien inscrite dans une démarche d'amélioration continue dans tous les secteurs. Les mesures de protection collective sont privilégiées par rapport aux équipements de protection individuelle. De même, toute entreprise extérieure, qui intervient dans l'enceinte de la société, doit se conformer à une procédure de sécurité. Des moyens humains et matériels d'intervention sont prévus sur chaque site, un entraînement régulier est pratiqué. Une veille réglementaire est effectuée dans chaque pays par le responsable sécurité local.

La sûreté (hors informatique – qui est gérée par la Direction des systèmes d'information) est également managée par le responsable sécurité.

Les différentes entités industrielles du Groupe sont périodiquement auditées par le coordinateur sécurité Groupe qui s'assure ainsi que tous les sites respectent les plus hauts standards de sécurité définis et appliqués au siège social.

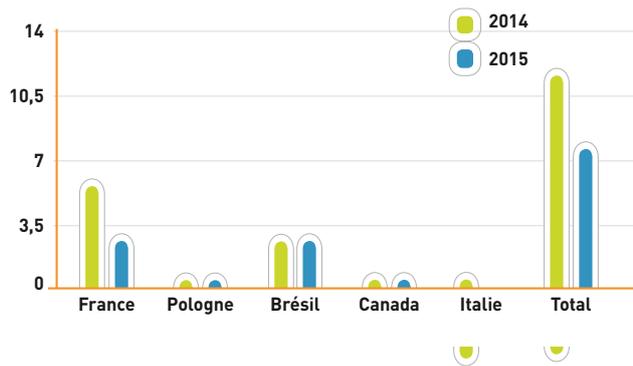
En novembre 2015, Vetoquinol Biowet en Pologne, dont fait partie le site industriel de Gorzow, a été récompensée par l'inspection du travail polonaise et a reçu le prix du concours « Employeur-promoteur de la sécurité au travail » dans la catégorie « Grandes Entreprises » de la Voïvodie de Lubusz. Cette distinction couronne plusieurs années d'effort de l'équipe en charge d'assurer et d'améliorer la sécurité.

À noter également, les excellents résultats sécurité du site de Bertinoro (Italie) qui termine l'année 2015 sans aucun accident avec arrêt de travail.

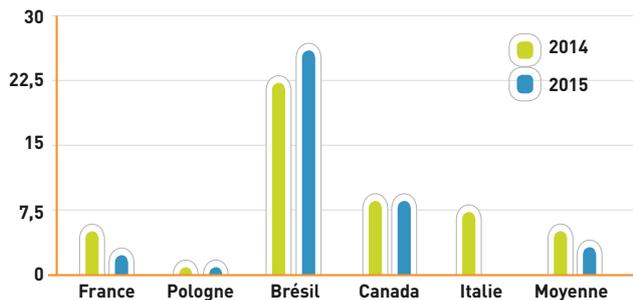
Globalement en 2015, les sites industriels du Groupe connaissent une nette diminution du nombre d'accidents avec arrêt avec une baisse significative de 33 %.

En ce qui concerne les maladies professionnelles, 2 cas de TMS (Troubles musculosquelettiques) ont été reconnus en 2015, et non pas généré d'arrêt de travail.

Nombre d'accidents du travail avec arrêt par pays

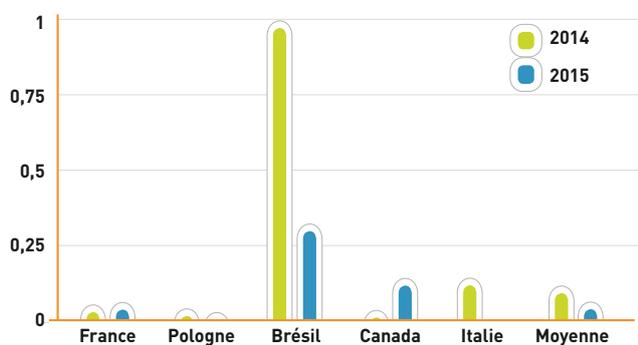


Taux de fréquence d'accidents avec arrêt par pays



NB : Taux de fréquence : nombre d'accidents du travail avec arrêt X 1 000 000 / nombre d'heures travaillées.

Taux de gravité d'accidents du travail par pays



Taux de gravité : nombre de jours perdus X 1 000 / nombre d'heures travaillées.

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail

Depuis le 30 mars 2011, la législation française en vigueur impose aux entreprises, dont plus de la moitié des salariés sont exposés à des facteurs de pénibilité définis par la loi, de mettre en place un plan d'actions ou un accord d'entreprise visant à supprimer ou à réduire ces situations de pénibilité.

Vetoquinol n'est pas soumis à cette obligation car moins de 50 % des salariés français sont exposés à ces facteurs de pénibilité. Néanmoins, guidé par sa politique Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE), Vetoquinol met en œuvre des mesures visant à limiter les risques de maladies et de blessures de ses collaborateurs. Un responsable légal de la Sécurité est désigné au sein de chaque entité du Groupe et dispose de la délégation de la Direction du Groupe lui permettant de mettre en œuvre la politique sécurité Groupe et les réglementations locales.

Le CHSCT analyse les risques et les conditions de travail de chacun. Il procède à des enquêtes, suite à des accidents de travail ou une maladie professionnelle. Il prend des initiatives en matière d'hygiène, de sécurité, d'améliorations des conditions de travail, d'aménagements des postes, de formation à la sécurité des salariés de l'entreprise.

Trois axes de pénibilité sont particulièrement identifiés et travaillés :

- la manutention,
- les travaux répétitifs,
- le travail de nuit.

Un accord d'entreprise sur le travail de nuit a été signé avec les partenaires sociaux le 19 décembre 2014 pour l'année 2015.

Respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

Les sites qui forment le Groupe Vetoquinol, s'engagent à respecter la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail :

- refus de l'esclavage et du travail forcé,
- refus du travail des enfants,
- bannissement du harcèlement moral ou physique,
- bannissement de toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession (accord parité professionnelle femmes/hommes),
- respect des lois et des normes du secteur en matière de temps de travail,
- non-discrimination, égalité des chances.

Formation

Nombre d'heures de formation par territoire

Territoires	Europe	Amériques	Asie	Groupe
2014	30 000	4 504	10 729	45 233
2015	27 372	8 445	6 896	42 713

Vetoquinol poursuit ses efforts de formation à l'échelle du Groupe malgré une baisse du nombre d'heures de formation qui s'élève à 42 713 heures en 2015 contre 45 233 heures en 2014.

Cette baisse est liée au fait qu'en 2014, Vetoquinol India Animal Health Private avait mis en place un plan de formation important pour sa force de vente.

Le développement des compétences des collaborateurs au sein du Groupe fait partie des priorités des ressources humaines qui ont d'ailleurs imposé aux filiales du Groupe un budget minimum à consacrer à la formation des salariés.

Égalité et traitement

Vetoquinol n'exerce aucune discrimination, ni dans le recrutement, ni dans la rémunération ou la promotion de ses salariés.

Les filiales du Groupe souvent localisées loin des grandes villes font face à des difficultés chroniques pour attirer les talents dont le (la) conjoint (e) aura des difficultés à trouver un emploi. Les opérations de production et de contrôle de produits pharmaceutiques, pratiquées dans un environnement propre et délicat, drainent en général plutôt du personnel féminin.

En France, en collaboration avec les partenaires sociaux, un 2^e plan d'action a été mis en place en 2013-2014 pour renforcer l'égalité hommes/femmes et rééquilibrer certains métiers naturellement plus impactés.

La répartition hommes/femmes reste relativement stable d'une année à l'autre.

Un accord triennal sur l'égalité professionnelle a été signé le 9 février 2015.

Insertion des personnes en situation de handicap

Vetoquinol veille à remplir au mieux son obligation d'emploi de travailleurs handicapés en maintenant dans l'emploi ses salariés en situation de handicap et en favorisant dès que possible le partenariat de sous-traitance avec les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

Aujourd'hui, Vetoquinol SA répond à 78 % des objectifs fixés par la loi en terme de handicap. En 2015, Vetoquinol a renforcé sa politique pour atteindre les objectifs réglementaires, deux actions ont été engagées sur ce sujet :

- Pour la première fois, un partenariat a été instruit avec un organisme spécialisé dans le retour à l'emploi des travailleurs handicapés.
- Une campagne de communication sur le handicap a été instaurée en interne, tant pour sensibiliser les salariés à la diversité du handicap et que pour inciter les personnes concernées à déclarer leur handicap.

En Pologne, qui compte trois salariés handicapés, le recrutement n'est pas discriminatoire envers les candidats handicapés.

Certains niveaux de handicap (intermédiaire) peuvent générer pour ces salariés un nombre de jours de congé supplémentaires.

3.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'environnement, l'affaire de tous

3.2.1. Politique générale en matière environnementale

Le Groupe présente les résultats de ses cinq principaux sites industriels en matière d'empreinte environnementale :

- le site de Lure en France,
- les sites de Gorzow en Pologne,
- le site de Forli en Italie,
- le site de Princeville au Canada,
- le site de Mairipora au Brésil.

La maîtrise des risques au cœur de notre métier

Sur tous les sites où Vetoquinol a une activité industrielle, un responsable est en charge des aspects environnementaux. Celui-ci effectue un reporting annuel ou en cas d'incident. L'ingénieur HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) du siège social effectue également des audits sécurité/environnement. Lors de son intégration au sein du Groupe, chaque nouveau salarié reçoit une formation en matière de protection de l'environnement.

Pour les sites ayant un plan d'urgence, les cadres et techniciens chargés de la mise en œuvre de ce plan reçoivent, de façon régulière, une formation sur les mesures immédiates.

Des procédures et modes opératoires, par exemple le tri des déchets, sont mis en place localement. Le personnel est formé pour l'application de ces procédures.

Le Groupe consacre environ 6 emplois à temps plein (ETP) pour gérer les aspects environnementaux et notamment la prévention des risques et des pollutions.

Aucun montant pour provisions et garanties pour risque en matière d'environnement n'a été enregistré.

Au niveau de chaque site de production, le responsable en charge des aspects environnementaux effectue la veille réglementaire nécessaire pour anticiper toute évolution de réglementation.

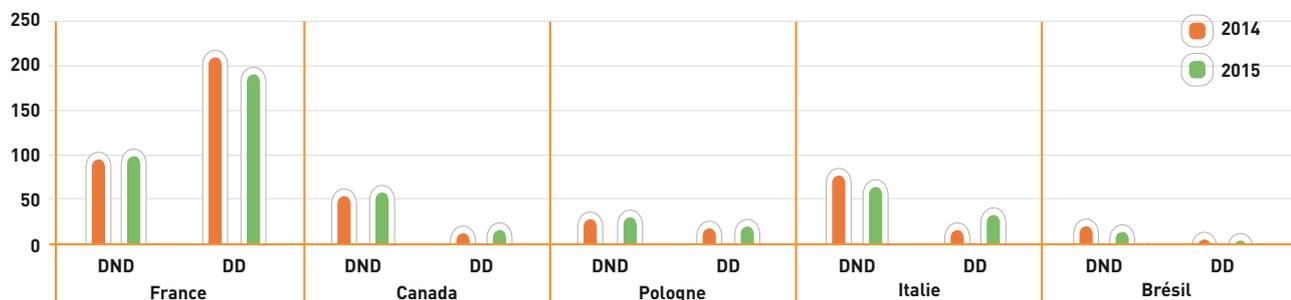
3.2.2. Pollution et gestion des déchets

Du fait de son activité pharmaceutique essentiellement de formulation ; aucun principe actif n'est fabriqué par Vetoquinol, les seuls rejets directs atmosphériques des sites industriels de Vetoquinol concernent les produits de combustion issus de ses chaudières à gaz, tous les rejets d'air provenant des ateliers de fabrication pouvant produire des poussières sont filtrés.

Il n'y a pas de rejets pouvant affecter les sols, tous les sites industriels opèrent sur des sols étanches pour contenir tout déversement accidentel.

Concernant les rejets dans l'eau, les sites canadien et polonais possèdent un réseau séparatif relié à la station d'épuration de leur ville, le site italien n'a pas de rejet dans l'eau, toutes les eaux usées sont collectées et mises en container pour être traitées par une société spécialisée.

Déchets industriels non dangereux (DND) et dangereux (DD) par pays (en tonnes)



À Lure, la station d'épuration interne a été l'objet d'un investissement important (600 K€) destiné à redonner de la capacité en termes de traitement de la DCO (Demande Chimique en Oxygène) et surtout à mieux traiter nos rejets de résidus de médicaments issus des nettoyages des installations.

Cette installation, dite de « peroxygénation » combine l'utilisation d'eau oxygénée et d'ozone. Elle permet d'abattre de 99 % le taux de traces de notre antibiotique le moins biodégradable.

Cette installation est désormais opérationnelle, elle permet à Vetoquinol de s'enorgueillir de posséder un outil de traitement innovant, simple, efficace et fiable pour protéger la rivière réceptrice de nos rejets. Vetoquinol est ainsi proactif par rapport aux préoccupations des citoyens – les traces de médicaments dans l'eau – et à la réglementation.

L'inauguration de la nouvelle tranche de la station d'épuration a eu lieu en septembre 2015 en présence de la Préfète, du Directeur de l'Agence de l'Eau et des autorités locales.

Au cours de cet événement, les riverains ont pu ainsi constater comment Vetoquinol prenait soin du milieu où il est implanté. La Préfète de Haute-Saône a souligné

l'engagement de Vetoquinol dans tous les aspects du développement durable et le Directeur de l'Agence de l'Eau a appuyé notre avant-gardisme quant à notre gestion des effluents liquides en tant qu'industrie.

Concernant les déchets, un suivi détaillé est réalisé avec des indicateurs, les évolutions sont analysées pour pallier toute dérive. Le tri à la source permet d'envoyer les matériaux tels que le bois, les cartons, les papiers, les métaux, les équipements électriques et électroniques vers les filières de recyclage, les déchets pharmaceutiques, qui ne peuvent être recyclés, sont incinérés en centre agréé avec valorisation énergétique.

La meilleure solution pour un déchet est le réemploi, Vetoquinol favorise cette solution qui est déjà en place pour les palettes, les contenants de transport, etc.

Vetoquinol met un point d'honneur à traiter rapidement tout problème de nuisances vis-à-vis de ses riverains, à chaque fois que des nuisances ponctuelles sont prévisibles, comme par exemple lors d'un chantier de bâtiment ou de voirie, les riverains potentiellement gênés sont prévenus et des mesures sont prises pour atténuer les nuisances.

Au cours de l'exercice 2015, Vetoquinol n'a versé aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

Aucune provision n'a besoin d'être constituée.

Limiter les déchets dangereux et les pertes de matières premières

Dans l'industrie pharmaceutique, les matières premières sont coûteuses à l'achat, leurs déchets sont coûteux à traiter, la perte de matière en cours de fabrication rend le dosage plus incertain et elles possèdent une péremption ; c'est pourquoi tout est mis en œuvre pour optimiser leur bonne utilisation. Les rendements sont suivis quotidiennement par les équipes de production qui sont continuellement challengés pour minimiser les pertes.

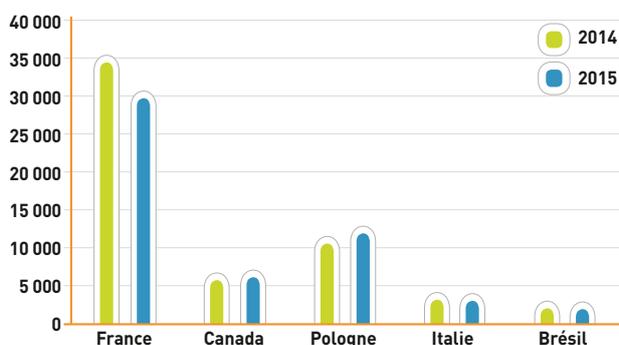
Pour limiter l'artificialisation des sols, Vetoquinol maintient et entretient sur ses sites un engazonnement maximal, des arbres et des fleurs sont régulièrement plantés.

3.2.3. Utilisation durable des ressources

Limiter l'empreinte de nos activités dans l'eau.

L'eau est un enjeu majeur pour les sites de production de Vetoquinol, les contraintes pharmaceutiques poussent à des nettoyages de plus en plus performants et reproductibles, ces nettoyages sont généralement effectués avec de l'eau additionnée de détergents et suivis de rinçages successifs avec de l'eau de plus en plus pure, ces opérations sont généralement automatisées et les programmes sont conçus et améliorés pour optimiser l'usage de l'eau. Des compteurs et sous-compteurs sont installés partout où la maîtrise de la consommation est importante, les données issues de ces appareils sont analysées pour pallier les dérives et prioriser les sujets d'amélioration.

Consommations d'eau potable (m³)



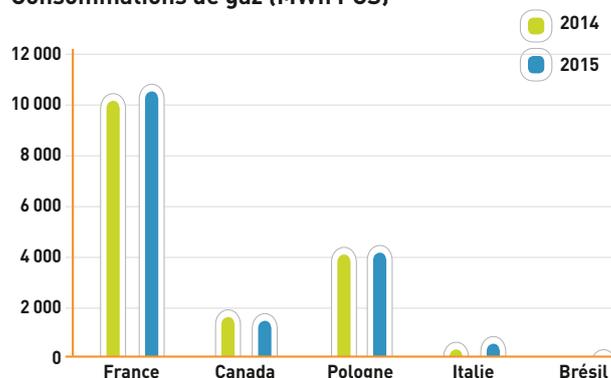
Le site de Magny-Vernois présente la particularité d'utiliser également de l'eau de la nappe phréatique pour le refroidissement industriel de certaines installations (environ 30 000 m³ de consommation annuelle). Cette eau est rejetée dans le réseau d'eau pluviale sans avoir été souillée en aucune façon, elle aura simplement été un peu réchauffée. Vetoquinol vise à réduire à terme cette utilisation par la mise en place progressive de systèmes de refroidissement à circuit fermé.

Le 18 janvier 2016, Vetoquinol a été certifié ISO 50001 pour son site de Lure. Un diagnostic des consommations et un plan d'actions ont été mis en place pour réduire nos consommations d'énergie, c'est un plan pluriannuel, il comprend des investissements dans du matériel plus performant, dans des systèmes de comptage ou de régulation permettant de piloter au mieux les consommations et de surveiller les écarts, ce plan comprend également des opérations de sensibilisation

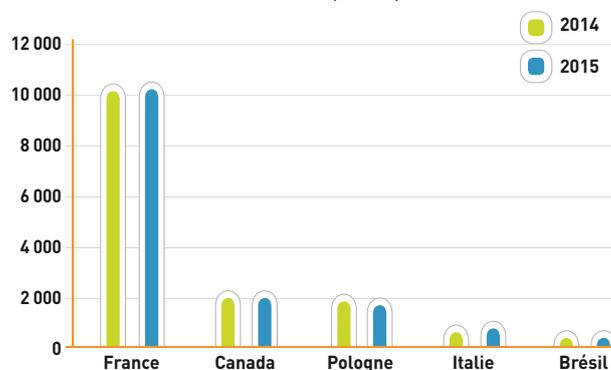
du personnel, que ce soit au niveau de ses actions quotidiennes au travail ou que ce soit pour ses consommations à la maison, c'est pourquoi une « journée Énergies » à destination du personnel a été organisée en octobre pour découvrir les dispositifs d'éclairage performants, les moyens de transport électriques, l'éco-conduite, les économiseurs d'eau...

En 2015, Vetoquinol a réalisé une thermographie hélicoptérée du site de Lure (70) pour traquer les déperditions d'énergie, de chaleur des bâtiments, et prioriser des actions de renforcement de l'isolation. L'étude a mis en évidence un bon comportement technique des toitures avec de probables tassements d'isolation au niveau des toitures traditionnelles. Dès 2016, une isolation thermique en plafond sera renforcée par de la laine soufflée. D'autres actions mineures sont également prévues à moyen terme pour améliorer l'isolation thermique, par exemple le remplacement de fenêtres.

Consommations de gaz (MWh PCS)



Consommations d'électricité (MWh)



3.2.4. Changement climatique

De par son activité et ses sources d'énergie : le gaz naturel pour ses sites de production, une électricité pauvre en rejets de gaz à effet de serre en France (majoritairement nucléaire) et au Canada (essentiellement hydraulique), Vetoquinol n'a pas un impact important en termes d'émissions de GES par rapport à sa valeur ajoutée.

A titre informatif, les émissions de CO₂ étaient de 2 958 TCO₂ (Source : Déclaration GES 2014).

Les opportunités de baisse des rejets ont d'ores et déjà été saisies en réduisant les consommations d'énergie et en optimisant les transports.

Pour parvenir à des réductions drastiques des émissions de gaz à effet de serre d'un facteur 4 d'ici à 2050 comme s'y est engagée la France, Vetoquinol devra réduire sa consommation de gaz naturel et le remplacer par de l'électricité d'origine renouvelable. C'est déjà le cas au Canada.

3.2.5. Protection de la biodiversité

Les activités du Groupe ne mettent pas en œuvre de processus de fabrication portant gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux ressources naturelles ou à la biodiversité. Vetoquinol est attentif à ce qui l'entoure et respecte son environnement au quotidien. Tout nouveau projet de construction fait l'objet d'une étude paysagée afin de préserver l'écosystème. Sur le site de Lure, Vetoquinol a choisi de conserver un plan d'eau et d'en assurer l'entretien préservant ainsi la diversité des organismes naturels vivants.

3.3. INFORMATIONS SOCIÉTALES

Impact territorial, économique et social de l'activité

Vetoquinol est un acteur important du tissu local, tant par l'activité économique qu'elle génère que par l'emploi qu'elle maintient ; les entités du Groupe sont en général localisées hors des grandes capitales et contribuent par leur présence et leur croissance au développement local et régional en matière d'emploi.

En France, Vetoquinol contribue chaque année à la formation d'une trentaine d'apprentis, qui pour certains sont issus de la région proche. Par ailleurs, il y a une très forte culture d'accompagnement au sein du Groupe ; ainsi de nombreuses entités accueillent régulièrement des étudiants pour former les collaborateurs de demain.

Vetoquinol joue un rôle actif auprès des communautés locales en participant et en soutenant différentes initiatives sociales, environnementales et humanitaires. Vetoquinol sponsorise des manifestations culturelles ainsi que des événements et des clubs sportifs.

En avril 2015, 39 salariés du Groupe de 5 pays différents (France, États-Unis, Royaume-Uni, Pologne et Mexique) ont participé au Marathon de Paris, ils ont tous franchi la ligne d'arrivée. Vetoquinol a été heureux de les encourager et de les soutenir en les accueillant dans une aire de détente mise à leur disposition pour se restaurer, se réchauffer et bénéficier à l'arrivée de massages fort appréciés, effectués par des étudiants en écoles de kinésithérapeutes.

Les salariés du Royaume-Uni et des États-Unis couraient au profit de deux associations caritatives pour lesquelles ils ont récolté des fonds. Les cinq coureurs de Vetoquinol Royaume-Uni ont récolté 2 500 £ pour l'association « Make A Wish », qui vient en aide aux enfants malades ou en grande difficulté, en exauçant leur vœu le plus cher. Au sein de Vetoquinol USA, les 13 coureurs se sont investis au profit de la Leukemia and Lymphoma Society, une association qui lutte contre la leucémie et le lymphome. Ils ont réussi à réunir plus de 20 000 US\$ au profit de cette association.

Vetoquinol est soucieux de préserver de bonnes relations avec ses riverains et s'assure que ses sites s'intègrent correctement dans le paysage.

Ses activités, même celles de ses sites industriels, sont peu productrices de nuisances sonores, visuelles ou environnementales pour les riverains.

Les sites industriels sont des sites de production de médicaments fabriqués à partir de matières premières liquides ou solides selon les formulations déposées et homologuées par les autorités de tutelle (ministère de la Santé ou de l'Agriculture selon les pays). Comme pour tous les sites de production dans le monde, des camions entrent et sortent tous les jours des sites et peuvent occasionnellement provoquer quelques gênes aux riverains.

À date, Vetoquinol n'enregistre aucune plainte contre ses sites, dont certains sont pourtant proches d'habitations.

Vetoquinol et le Muséum, une belle rencontre

Les valeurs de Vetoquinol et du Parc Zoologique se rejoignent : ils sont garants tous deux de l'amélioration de la vie des animaux et de l'homme et œuvrent au quotidien pour la pérennité des espèces et de la biodiversité. C'est pour cette raison que Vetoquinol a choisi d'être mécène du Parc Zoologique de Paris depuis 2014.

Vetoquinol s'engage au plus près des équipes soignantes, en fournissant matériel et financements destinés à la clinique vétérinaire. Ses missions : former les étudiants et être un lieu de rencontre et de recherche, aborder des sujets de santé animale, de conservation des espèces menacées et de sensibilisation aux divers métiers de la santé animale auprès des jeunes visiteurs.

Vétérinaires Sans Frontières : Goat Pass-On ; Changer des vies, une chèvre à la fois

Plus de dix millions de personnes vivent dans une grande pauvreté en Ouganda, survivant avec moins de 1,25 \$ par jour. Vétérinaires Sans Frontières travaille en Ouganda pour aider les communautés rurales à élever des chèvres et ainsi faire bénéficier les familles, les communautés et des villages entiers. En quoi une chèvre peut-elle changer des vies ? Elle améliore l'alimentation et le statut socio-économique, facilite la responsabilisation des femmes au sein des familles, et plus encore.

Vetoquinol Canada a été très touché par ce projet et a décidé de soutenir cette action. Durant les mois d'août et septembre 2015, pour chaque tranche d'achats de 250 \$ de Clavaseptin®, Vetoquinol a offert une chèvre au projet Goat Pass-On.

Vetoquinol Canada a donné 500 chèvres (25 000 \$CAD) afin d'aider les communautés de Mbarara.

Solidarité sans frontières

Vetoquinol Canada et Centraide : depuis plus de 10 ans, Vetoquinol au Canada met tout en œuvre et se mobilise afin d'obtenir des fonds pour la fondation Centraide : association qui aide des individus et des familles à sortir de la pauvreté et de l'exclusion.

Vetoquinol participe activement à des manifestations locales et reste l'un des plus grands donateurs corporatifs de cette région canadienne.

Charte des engagements

Vetoquinol a pour principe de n'opérer aucune discrimination, pour quelque cause que ce soit, dans les relations de travail.

En l'absence de lois et réglementations spécifiques, ses collaborateurs devront toujours appliquer dans leurs activités quotidiennes les principes d'équité et d'honnêteté.



4

Informations financières sélectionnées

4.1. ENDETTEMENT DU GROUPE _____	24	4.4. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ _____	25
4.2. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE _____	24	4.5. AUTRES INFORMATIONS _____	26
4.3. BILAN CONSOLIDÉ _____	25	4.6. CALCUL DE L'EBITDA _____	26

4

Informations financières sélectionnées

Les informations financières historiques sélectionnées par la société et présentées ci-dessous pour les exercices clos au 31 décembre 2015 et 2014 sont extraites des comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2015, préparés conformément aux normes IFRS. Ces informations doivent être lues en parallèle avec les états financiers présentés au chapitre 19 du présent Document de référence.

4.1. ENDETTEMENT DU GROUPE – TRÉSORERIE NETTE POSITIVE + 52,8 M€

Le Groupe Vetoquinol affiche une position globale nette de trésorerie positive de 52,8 M€ à fin décembre 2015 (2014 : 32,8 M€), en hausse de +20,0 M€. Le Groupe dispose d'une solide structure financière pour poursuivre sa stratégie de croissance. Le Groupe a les moyens de financer ses ambitions de croissance externe et son développement.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Endettement financier net	(52 837)	(32 818)
Capitaux propres part du Groupe	289 436	268 343
Gearing (en %)	(18,3 %)	(12,2 %)

4.2. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe issue des opérations d'exploitation est excédentaire ; le Groupe n'a pas de problème de liquidité. Le flux de trésorerie d'exploitation est en légère baisse - 2,4 M€ versus 2014 consécutivement, d'une part, à une plus forte variation du BFR par rapport à l'année précédente (impact de + 3,7 M€) et, d'autre part, à des impôts payés supérieurs pour 2,2 M€. Le flux de trésorerie d'exploitation s'élève à +38,9 M€ (2014 : +41,3 M€).

La hausse du BFR de + 1,3 M€ dans le tableau de flux de trésorerie (hors effet de l'intégration Bioniche) s'explique essentiellement par :

- la baisse des stocks pour + 1,9 M€ ;
- la baisse du poste clients et autres débiteurs pour + 4,0 M€ ;
- la baisse du poste fournisseurs et autres créditeurs pour - 7,2 M€ (paiement du complément de prix Bioniche pour - 2,4 M€ et l'interdiction des remises sur les antibiotiques en France pour - 4,9 M€ pèsent sur le BFR).

Le Groupe entend poursuivre son développement par la forte génération de cash ; les efforts vers une gamme plus concentrée et internationale devraient continuer de permettre au Groupe de bénéficier d'impacts positifs sur le BFR sur les années à venir.

Le flux de trésorerie des activités d'investissement s'élève à - 15,3 M€ pour l'année 2015 (2014 : - 52,2 M€). Il comprend, d'une part, le paiement du complément de prix sur l'acquisition de la division santé animale de Bioniche pour - 2,1 M€ (2014 : - 41,4 M€) et, d'autre part, les investissements de renouvellement et/ou d'augmentation de capacité de production pour - 13,1 M€ vs 10,8 M€ en 2014.

Le flux de trésorerie des opérations de financement enregistre sur l'année 2015 :

- le remboursement des échéances d'emprunt et le paiement des intérêts pour - 18,9 M€ (2014 : -10,5 M€) ;
- la distribution de dividendes pour - 4,6 M€ (2014 : - 4,4 M€) ;
- la souscription d'avance remboursable pour + 0,5 M€ (2014 : + 41,1 M€ de nouveaux emprunts).

Ces éléments expliquent la variation nette de trésorerie.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Capacité d'autofinancement avant coût de l'EFN et impôt	53 247	49 902
Flux de trésorerie d'exploitation net	38 897	41 298
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(15 259)	(52 244)
Flux de trésorerie des opérations de financement	(15 259)	27 216
Incidence des variations des cours de devises	253	993
Variation nette de trésorerie	878	17 262

4.3. BILAN CONSOLIDÉ

Le Groupe présente une solide structure financière, avec des capitaux propres importants, un endettement financier net négatif (trésorerie nette positive) de 52,8 M€ (2014 : 32,8 M€).

La légère hausse des actifs non courants à fin décembre 2015 résulte essentiellement de l'acquisition d'immobilisations, de la conversion des bilans des entités étrangères et du passage d'une dépréciation du Goodwill de 3,6 M€ au taux de clôture (4,2 M€ au taux moyen 2015 enregistrés dans le compte de résultat) sur l'UGT brésilienne liée à la situation économique déplorable.

Les actifs courants diminuent de - 8,5 M€ dont - 2,4 M€ sur les stocks, - 5,4 M€ sur le poste clients et autres débiteurs et - 3,7 M€ de trésorerie active, dus à la diminution des découverts bancaires.

Les passifs non courants diminuent de 8,4 M€ du fait essentiellement du remboursement d'emprunts.

Les passifs courants diminuent de - 19,6 M€ d'une part, liés à la baisse du poste emprunts à moins d'un an et des concours bancaires pour - 10,0 M€ et, d'autre part, à la baisse du poste dettes fournisseurs et autres créiteurs pour - 7,1 M€ et des dettes d'impôts pour le solde.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Total actifs non courants	184 086	182 484
Total actifs courants	228 390	236 878
TOTAL ACTIFS	412 476	419 363
Capitaux propres part du Groupe	289 436	268 343
Intérêts minoritaires	57	53
Total passifs non courants	43 461	51 852
Total passifs courants	79 522	99 115
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	412 476	419 363

4.4. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le Résultat opérationnel courant (ROC) du Groupe enregistre une hausse de + 10,3 % et s'élève à + 39,1 M€ (2014 : 35,4 M€). La charge de dépréciation (impairment) de 4,2 M€ constatée à la suite de la réalisation de tests de perte de valeur sur les immobilisations, correspond à une dépréciation du goodwill de l'UGT brésilienne ; elle reflète à la baisse des perspectives de cette UGT dans un contexte de conditions économiques au Brésil contractées et incertaines. Après prise en compte de cette charge d'impairment et des frais d'intégration des activités Bioniche pour 0,6 M€, le résultat opérationnel ressort stable à +34,3 M€ (2014 : 34,4 M€).

Le résultat financier sur l'année 2015 s'établit à hauteur de + 2,2 M€ (2014 : + 3,2 M€). Il ressort en baisse de - 1,0 M€, cette baisse résulte essentiellement des autres produits et charges financiers. Le résultat financier est caractérisé par :

- d'une part, un produit de l'endettement financier net en légère diminution de - 0,29 M€ pour atteindre + 0,66 M€ (2014 : + 0,94 M€) ;
- tandis que, d'autre part, le Groupe enregistre des effets de change fortement positifs liés à la volatilité des marchés financiers, et plus précisément l'affaiblissement de l'euro vs le dollar US. Plus particulièrement, notre encaisse d'USD a enregistré une revalorisation de la devise américaine mais moindre que sur l'année 2014.

Le résultat net du Groupe s'établit à 24,2 M€ après prise en compte d'une charge d'impairment de 4,2 M€ et d'un résultat financier inférieur de - 1 M€ ressort en diminution de seulement - 6,3 % grâce à une bonne progression du ROC. Le taux d'impôt apparent augmente fortement pour s'établir à 33,7 % vs 31,6 % à fin décembre 2014, lié à la prise en compte d'impacts de change latents à hauteur de + 1,3 M€ (2014 : + 5,2 M€), immédiatement taxables, mais surtout d'un mix résultat défavorable et à des impôts différés actifs non comptabilisés sur des déficits fiscaux de certaines filiales.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Revenus	342 612	315 298
Résultat opérationnel courant (ROC)	39 085	35 442
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	11,4 %	11,2 %
Résultat opérationnel (RO)	34 275	34 444
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	10,0 %	10,9 %
Résultat financier	2 181	3 212
Résultat net de l'ensemble consolidé	24 160	25 772
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	7,1 %	8,2 %

4.5. AUTRES INFORMATIONS

Les dépenses de R & D enregistrées en charge sur l'exercice 2015 s'élèvent à 22,1 M€, soit 6,4 % du chiffre d'affaires (2014 : 21,9 M€, soit 6,9 % du chiffre d'affaires).

Pour toute information complémentaire concernant la R & D, se référer au chapitre 11 du présent Document de référence.

4.6. CALCUL DE L'EBITDA 2014-2015

L'EBITDA a été calculé comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2015	2014
Résultat net de l'exercice part du Groupe	24 160	25 772
Charge d'impôt	(12 296)	(11 884)
Résultat financier	2 181	3 212
Provisions comptabilisées en autres produits et charges opérationnels	(4 713)*	
Dotation et reprises aux provisions	1 634	(1 936)
Dotations aux amortissements	(13 587)	(12 845)
EBITDA	50 941	49 225

* Dont 4 181 K€ de provision pour dépréciation goodwill UGT Brésil.



5

Facteurs de risques

**5.1. RISQUES SPÉCIFIQUES RELATIFS
À L'ACTIVITÉ DU GROUPE** _____ 28

**5.3. ASSURANCES ET COUVERTURE
DES RISQUES** _____ 31

5.2. RISQUES OPÉRATIONNELS _____ 30

5

Facteurs de risques

Risques et politiques de gestion des risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Le Groupe considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Il est néanmoins possible que certains risques non cités ou non identifiés à ce jour puissent potentiellement affecter les résultats du Groupe, ses objectifs, son image ou le cours de son action.

Le Groupe a la volonté permanente d'améliorer les dispositifs de prévention des risques et de réduire l'impact potentiel des sinistres.

Des missions d'évaluation de l'impact des risques opérationnels sont réalisées à intervalles réguliers en vue d'établir notamment une cartographie des risques.

Particulièrement attentive à la gestion des risques financiers et juridiques, la Direction Groupe Finance et Juridique a mis en place des outils d'analyse et de prévention, de reporting, de suivi d'indicateurs et réalise des audits internes périodiques des entités du Groupe.

Le Groupe s'est également doté de règles internes au niveau juridique, notamment sur la procédure à respecter en cas de signatures de contrats. Par ailleurs, le Groupe organise des actions de formation pour sensibiliser les collaborateurs à la gestion des risques juridiques et financiers, et au respect de l'environnement réglementaire de plus en plus contraignant.

5.1. RISQUES SPÉCIFIQUES RELATIFS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE

Risques de dépendance vis-à-vis de la santé humaine pour le développement de nouvelles molécules

En santé animale, l'innovation se fait dans des domaines qui lui sont spécifiques : antiparasitaires, vaccins, gestion de la reproduction (productivité) et dans des domaines communs à la santé humaine : antibiothérapie, gestion de la douleur et de l'inflammation, cardiologie, oncologie, etc.

Ces domaines thérapeutiques peuvent être vus comme un avantage pour les sociétés de santé animale adossées à un groupe de santé humaine, par un accès potentiellement plus aisé à un portefeuille de principes actifs. Pour Vetoquinol, cela n'a pas représenté un facteur limitant pour notre innovation pour les raisons suivantes :

- pour des applications en santé animale, il existe de nombreuses molécules utilisées en santé humaine dont les brevets sont tombés dans le domaine public ;
- dans des domaines où la recherche est très active en santé humaine (cardiologie, douleur), de nombreuses sociétés de « biotech » sont prêtes à licencier leur technologie et/ou leurs molécules en santé animale afin de contribuer au financement des phases précoces de développement en santé humaine.
- les sociétés de taille moyenne en santé humaine, qui n'ont pas de département de santé animale, apprécient de trouver des purs acteurs de santé animale à qui confier leurs molécules quand celles-ci peuvent y trouver des applications. C'est un développement complémentaire intéressant pour ces sociétés, notamment parce que le secteur de la santé animale a une meilleure croissance que celui de la santé humaine

Il existe également une autre source d'innovation avec le « drug repositionning » (approche dite de repositionnement molécule) qui vise à réorienter des molécules existantes et à les développer dans de nouvelles indications thérapeutiques.

Risques liés à un renforcement de la réglementation encadrant l'utilisation d'antibiotiques en médecine vétérinaire

La lutte contre le développement des résistances bactériennes et la préservation de l'activité des antimicrobiens sont devenues des enjeux de santé publique à l'échelle mondiale. L'Europe est parmi les régions les plus avancées dans la réflexion sur cette question. Dans cette logique, certains pays ont mis en place des plans nationaux et fixés des objectifs de réduction de l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire. En 2014, la France a formalisé son approche dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. La loi est rentrée en vigueur en 2015.

À date, cette nouvelle réglementation n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité du Groupe.

Risques liés à l'image et à la réputation

La notoriété du Groupe a une importance capitale, c'est l'un des actifs de l'entreprise. Si Vetoquinol a l'avantage d'avoir une bonne réputation dans le secteur de la santé animale, ce n'est pas le fruit du hasard mais le fruit de son histoire, d'une volonté d'attitude loyale et intègre dans les transactions et les relations commerciales.

Vetoquinol porte une grande attention à la qualité de ses produits et aux besoins de ses clients. Toutefois, le risque existe qu'une publicité négative tant sur les pratiques commerciales ou ses produits, qu'elle soit fondée ou non, puisse avoir une incidence défavorable sur son activité ou entraîner des litiges ou d'autres procédures juridiques onéreuses.

Dépendance vis-à-vis de tiers pour assurer le succès des projets de Recherche & Développement

Comme toutes les sociétés actives en santé animale, le Groupe conclut des accords de collaboration avec des tiers pour enrichir son portefeuille de nouveaux produits. Le succès de cette collaboration résulte du choix des partenaires et de leurs performances dans l'exécution de leurs obligations, dans le cadre des accords conclus.

Le Groupe dépend notamment de la technologie et du savoir-faire de tiers sur les activités suivantes :

- recherche, synthèse et ciblage de nouvelles molécules sur des cibles thérapeutiques déterminées par le Groupe ;
- application de nouvelles technologies de délivrance pour l'administration des médicaments.

Dans la mesure où le Groupe ne pourrait conclure de tels accords, il devrait prendre à sa charge et assurer en interne tout ou partie du développement de futurs produits.

Une telle situation pourrait limiter ou retarder d'autres programmes de Recherche & Développement.

Pour limiter ce risque, le Groupe a développé un réseau étendu de partenaires industriels et académiques au niveau international avec lesquels il entretient des relations solides et pérennes.

Risques liés au stade d'avancement des futurs produits

Vetoquinol dispose actuellement d'un portefeuille de projets à différents stades de développement en vue d'équilibrer le portefeuille et d'optimiser les probabilités de commercialiser de nouveaux produits. Entre le début du développement et la mise sur le marché, il s'écoule plusieurs années. Durant cette période et à tout moment, un projet peut être retardé ou arrêté, notamment pour les raisons suivantes :

- une preuve d'efficacité insuffisante ;
- une balance bénéfique/risque jugée insuffisante ;
- le refus des autorités de délivrer des autorisations permettant d'effectuer les essais cliniques ;
- l'échec des essais cliniques correspondant au cahier des charges défini ;
- le coût trop élevé de la fabrication de ce nouveau produit révélé lors de la phase de transposition industrielle ;
- une évolution ou le durcissement de la réglementation concernant une classe thérapeutique, ou une famille de principe actif ;
- un changement de l'environnement concurrentiel.

Si de tels risques se manifestaient, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe. Cependant, le Groupe estime que les compétences développées en interne, la structure de son organisation, ses procédures ainsi que sa stratégie devraient lui permettre de limiter ces risques dans le futur.

Par ailleurs, le Groupe effectue une surveillance permanente (veille) de la réglementation et des analyses concurrentielles afin d'anticiper les évolutions et les impacts de ces changements.

Vetoquinol s'appuie sur une gestion de portefeuille, qui a pour objectif d'optimiser l'équilibre du portefeuille en termes de risques en répartissant les projets entre les différentes espèces stratégiques, de l'innovation de rupture et de l'innovation incrémentale...

Dans le passé, de tels risques ne se sont pas manifestés de manière suffisamment significative pour affecter la performance du Groupe.

Risques spécifiques liés aux produits soumis à l'obtention d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)

Pour être commercialisé, tout médicament vétérinaire doit obtenir préalablement une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) auprès des autorités compétentes concernées. Cette AMM sera délivrée selon une procédure nationale, européenne ou internationale conformément à des règles très précises.

La procédure réglementaire peut ne pas aboutir favorablement et le dossier peut être rejeté sans qu'une AMM ait été octroyée. L'autorité de chaque pays impose ses propres exigences, peut également retarder ou refuser d'accorder l'autorisation demandée même si le produit a déjà été autorisé dans un autre pays. Les délais pour obtenir une AMM varient dans chaque pays et/ou territoire de 18 mois à deux ans à compter de la date de demande.

Lorsque les animaux ou leurs produits sont destinés à la consommation humaine, les réglementations en vigueur exigent des études complémentaires pour déterminer les temps d'attente i.e. le délai à respecter entre l'administration du médicament et l'éventuelle consommation des produits d'origine animale, et garantir l'absence d'incidence sur la santé des consommateurs. De plus, il est exigé de déterminer l'écotoxicité du médicament sur l'environnement, l'eau, la flore, la faune et l'utilisateur.

Le Groupe se doit d'obtenir et d'entretenir les autorisations nécessaires à la commercialisation de ses médicaments vétérinaires. Aussi, il convient de noter que, fort de ses capacités d'anticipation combinées à son expertise, le Groupe parvient à obtenir ses AMM dans la plupart des cas.

Par ailleurs, le Groupe a passé avec succès différentes inspections des autorités de tutelle prouvant ainsi la maîtrise du système qualité et la conformité de ses installations et procédures vis-à-vis des réglementations pharmaceutiques nationales et internationales.

Risques liés au non-renouvellement de certaines autorisations d'établissements (BPF)

Les sites de fabrication du Groupe sont sujets à des inspections régulières et à des autorisations par les autorités nationales compétentes. Ils doivent être conformes aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF). Le terme de BPF (en anglais GMP, Good Manufacturing Practices) est utilisé au plan international pour décrire un ensemble de principes et de procédures que doivent suivre les fabricants de médicaments.

Le Groupe exploite actuellement sept sites de production soumis aux BPF/GMP et qui respectent ces normes : le site de Lure en France, les sites de Pologne et d'Italie en Europe, le site de São Paulo au Brésil, le site d'Armidale en Australie et les sites de Belleville et Princeville au Canada.

Le Groupe met tous les moyens en œuvre pour que ces sites appliquent les règles BPF inhérentes à leurs lieux d'implantation et à leurs marchés.

Le Groupe ne peut toutefois pas assurer que des événements internes ou externes ne conduisent à des rapports d'inspection avec des écarts, ce qui aurait pour conséquence d'engager des dépenses de mise en conformité, voire de suspendre l'activité de l'un ou plusieurs de ces sites ou de certains ateliers de manière temporaire. Dans ce cas, le Groupe serait susceptible de faire face à certaines difficultés pour fournir un ou plusieurs produits sur un ou plusieurs marchés. Au printemps 2015, suite à une inspection locale brésilienne, le Groupe a été contraint d'arrêter la commercialisation de quelques produits sur ce marché. Cet événement n'a pas eu d'impact significatif sur la performance du Groupe.

Risques liés à la responsabilité de produits

Le Groupe apporte le plus grand soin au développement de l'ensemble de ses produits qui présentent une parfaite innocuité pour les animaux, les consommateurs et les utilisateurs. La qualité des composants sont rigoureusement sélectionnés. Le résultat de ce travail scientifique se trouve dans l'obtention de l'AMM.

Tous les médicaments développés et fabriqués par et pour Vetoquinol sont, contrôlés et distribués en conformité avec les standards définis par la Direction Qualité Groupe et en accord avec les exigences réglementaires nationales en vigueur : Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL), Bonnes Pratiques Cliniques (BPC) et Bonnes Pratiques de Distribution (BPD). Vetoquinol applique toutes les normes déontologiques les plus strictes depuis la recherche et développement jusqu'à la commercialisation de ses médicaments.

Le département Pharmacovigilance Groupe veille au respect de toutes les obligations légales du Groupe en termes de pharmacovigilance et fournit des lignes directrices à toutes les divisions concernées, afin de garantir que ses médicaments soient utilisés dans des conditions optimales de sécurité.

Toutefois, la responsabilité de Vetoquinol pourrait être reconnue en cas de défaillance qualité non-détectée lors de la production ou d'apparition d'effets secondaires non décelés lors des essais cliniques exigés par les autorités compétentes pour obtenir l'AMM. Les conséquences de tels événements pourraient être le rappel de lots commercialisés, voire la perte momentanée de l'AMM, ce qui pourrait impacter le résultat financier du Groupe.

Vetoquinol a souscrit une assurance responsabilité civile produits couvrant la totalité du périmètre du Groupe.

5.2. RISQUES OPÉRATIONNELS

Risques fournisseurs

Le Groupe poursuit son processus d'optimisation du portefeuille achats et de maîtrise de ses coûts externes.

Pour l'approvisionnement en principes actifs et excipients, nécessaires aux étapes de fabrication de ses produits, Vetoquinol a recours à plusieurs fabricants sélectionnés selon des critères rigoureux.

Aucun fournisseur pris individuellement ne représente une part importante de ses achats susceptible de faire courir un risque au Groupe pour la production de ses produits majeurs.

La recherche permanente d'amélioration des coûts d'achats des composants rentrant dans la fabrication des spécialités grâce à une politique soutenue d'agrément de nouvelles sources d'approvisionnement vise à mieux sécuriser la chaîne d'approvisionnement des sites industriels.

Une mise en concurrence régulière des fournisseurs consultés associée à la signature de contrats encadrant au mieux les relations commerciales permet de développer des partenariats longs termes, au meilleur coût limitant ainsi les risques de défaillance des fournisseurs et d'opérer une maîtrise rigoureuse de l'ensemble des dépenses.

Le Groupe tente également de préserver l'activité économique de sa région en confiant certains de ses achats à des entreprises locales, dans le strict respect des règles de compétitivité et de pérennité des partenaires retenus.

En 2015, Vetoquinol a redéfini son organisation de la fonction Achats pour conduire une stratégie Achats cohérente, performante et éthique au sein du groupe. Ce code de conduite définit les règles de comportements et les standards d'éthique selon lesquels chacun doit faire preuve de la plus grande intégrité et éviter toutes situations de conflits d'intérêts. Ces règles s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs ayant une activité Achats, qu'elle soit directe ou indirecte, comme activité principale ou ponctuelle ; elles portent sur les relations avec les fournisseurs de biens et de services, les prestataires, les partenaires dont Vetoquinol distribue les produits et les sous-traitants.

Risques clients – distribution

Aujourd'hui, le Groupe distribue ses produits dans de nombreux pays en s'appuyant sur ses filiales dans 24 pays et un large réseau de distributeurs où Vetoquinol ne possède pas de filiales.

Dans les principaux pays d'Europe et d'Amérique du Nord, le Groupe distribue essentiellement ses produits au travers de grossistes répartiteurs auprès desquels les vétérinaires et les ayants droit s'approvisionnent. Le Groupe s'appuie alors sur une équipe de délégués vétérinaires (technico-commerciaux) qui assurent un rôle de présentation scientifique concernant les produits auprès des praticiens vétérinaires, et assurent aussi la remontée des questions, attentes et besoins des clients. Quels que soient les pays, les pratiques commerciales sont encadrées d'une façon générale par des contrats commerciaux, qui sont régulièrement révisés.

Dans certains pays, le secteur de la santé animale affiche une tendance à la concentration des distributeurs et des vétérinaires au sein de groupements de cliniques. On remarque également l'apparition de nouveaux canaux de distribution via Internet. Vetoquinol reste vigilant sur ces évolutions et sur l'impact qu'elles pourraient avoir sur le niveau de son chiffre d'affaires et de ses marges.

Risques industriels et environnementaux

Le Groupe considère qu'il est en conformité avec les lois et réglementations concernant l'environnement, l'hygiène et la sécurité de ses différents sites à travers le monde et en particulier, les sites de production qu'il exploite en Europe, au Canada, aux États-Unis, en Australie et au Brésil.

En raison des incertitudes inhérentes au traitement des problématiques environnementales et au renforcement des normes réglementaires applicables aux matières utilisées, le Groupe ne peut exclure la nécessité de travaux supplémentaires à ce titre.

En cas d'incendie sur le site de production de Lure, principal site de production du Groupe, le délai d'interruption de production attendu pourrait atteindre 18 mois. Tout est mis en œuvre aujourd'hui pour permettre le maintien de l'activité commerciale en cas de sinistre sur ce site, des capacités de production, notamment au sein du Groupe, pouvant être utilisées comme solutions de remplacement.

Risques liés aux systèmes et technologies de l'information

Vetoquinol attache le plus grand soin à la sécurité du système d'information.

Les processus transactionnels sont supportés par un ERP (Entreprise Resource Planning) qui gère également les droits d'accès et la séparation des rôles. Les outils informatiques ainsi que les processus font l'objet d'audits réguliers, sur lesquels nous nous appuyons pour bâtir des plans d'amélioration adaptés.

Notre architecture technique et de communication, volontairement gérée en interne, est protégée et s'appuie sur les dernières technologies en matière de connexions sécurisées et de cryptage afin d'assurer également la confidentialité de nos échanges. La qualité est également au cœur de nos préoccupations puisque nous sommes soumis à des contraintes réglementaires très fortes en matière de conduite de projet, de documentation, de test et de qualification du système d'information.

La sécurité informatique a été renforcée et reste un des axes prioritaires des développements informatiques chez Vetoquinol.

Gestion des ressources humaines

Le Groupe s'appuie sur des cadres dirigeants et scientifiques de haut niveau, dont le départ simultané pourrait affecter temporairement la performance du Groupe.

En France, la localisation du siège du Groupe à Lure (Haute-Saône) et le relatif éloignement de bassins d'emploi importants pourraient s'avérer être l'un des facteurs défavorables à l'attraction et à la fidélisation de cadres dirigeants.

La culture de l'entreprise, ses modes de gestion des ressources humaines et la pérennité de l'actionnariat familial sont des facteurs importants de stabilité des cadres dirigeants. À l'étranger, lors d'acquisition de sociétés, le Groupe est très vigilant sur la qualité et la pérennité des équipes de management en place.

Risques liés aux acquisitions et autres opérations de croissance externe

La politique active de croissance externe suivie depuis plusieurs années se traduit par une expansion géographique de Vetoquinol, présent aujourd'hui dans de nombreux pays. Les acquisitions réalisées sur des territoires à fort potentiel assurent une croissance régulière au Groupe. Vetoquinol souhaite poursuivre ses opérations ciblées de croissance externe, en priorité sur ses trois territoires stratégiques : Europe, Amériques et Asie/Pacifique, pour accroître sa taille et sa rentabilité.

Le risque de non-maîtrise de cette croissance externe ne doit pas être omis, d'autant plus qu'un certain nombre de points importants doivent être traités dans ces processus d'acquisition :

- la culture du pays ;
- la reprise ou non du passif de l'entreprise cible ;
- l'éventuelle rationalisation de l'outil de production ;
- les synergies dans les gammes de produits ;
- les synergies au niveau de l'activité R & D ;
- la présence ou non d'un réseau commercial ;
- les problèmes potentiels liés à l'intégration du management ;
- La concrétisation effective des hypothèses de développement identifiées lors des phases d'évaluation.

Une intégration non maîtrisée pourrait avoir des conséquences défavorables sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Jusqu'à présent, l'intégration des acquisitions du Groupe n'a pas engendré de conséquences défavorables significatives pour le Groupe.

5.3. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Risques juridiques

Dans le cadre de leurs activités courantes, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans des procédures judiciaires ou arbitrales. Le Groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel, ni de litige susceptible d'affecter substantiellement son activité, son patrimoine, sa situation financière et ses résultats.

Risques liés aux marques et à la propriété intellectuelle et industrielle

L'essentiel des marques sont enregistrées. Ces dernières et les brevets détenus par Vetoquinol constituent une partie du patrimoine immatériel du Groupe. Un suivi particulier est porté à la protection de ces droits de propriété intellectuelle et industrielle.

Assurances

La politique du Groupe vise à rechercher sur le marché de l'assurance des solutions en vue de couvrir, de manière optimisée que ce soit en termes d'étendue des couvertures ou de coûts, les risques liés à son activité et à limiter les conséquences de certains événements sur son activité.

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance mondiaux auprès de compagnies d'assurances de premier plan lui permettant d'uniformiser la couverture des risques pour l'ensemble de ses filiales.

À la date d'enregistrement du présent Document de référence, le Groupe estime disposer d'une couverture d'assurance adaptée à ses activités au plan mondial. Le Groupe n'envisage pas de difficultés particulières pour conserver ses niveaux d'assurance adéquats pour l'avenir, dans la limite des disponibilités et des conditions de marché.

Risques liés à la fiscalité du Groupe

Durant ces dernières années, sur l'ensemble des contrôles fiscaux effectués dans le Groupe, aucun redressement significatif n'a eu lieu. Le Groupe ne peut néanmoins pas garantir que les contrôles fiscaux actuels ne donnent lieu à aucun redressement significatif.

Risques financiers

Risque de change

Se référer au chapitre 19 : Comptes consolidés – paragraphe 19.1.4.1.

Risque de taux

Se référer au chapitre 19 : Comptes consolidés – paragraphe 19.1.4.2.

Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Se référer au chapitre 19 : Comptes consolidés – paragraphe 19.1.4.3 pour de plus amples informations.

Risque de crédit

Se référer au chapitre 19 : Comptes consolidés – paragraphe 19.1.4.4.



6

Informations concernant la société

**6.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT
LA SOCIÉTÉ** _____ 34

**6.3. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES
ET ÉQUIPEMENTS DU GROUPE** ____ 36

**6.2. HISTOIRE ET ÉVOLUTION
DE LA SOCIÉTÉ** _____ 34

6.4. INVESTISSEMENTS _____ 38

6

Informations concernant la société

6.1. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est « SA Vetoquinol ».

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés et code APE

La société Vetoquinol est enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Vesoul sous le numéro 676 250 111. Son code APE est le 2120Z. Il correspond à l'activité de fabrication de médicaments.

Établissements secondaires

Deux établissements secondaires de la société sont ouverts (i) auprès du Registre et du commerce de Villefranche/Saône (2002 B 372) et (ii) auprès du Registre et du commerce de Paris (98 B 14086).

Date de constitution et durée de la société

La société a été constituée sous la forme d'une société anonyme le 12 mai 1962 et enregistrée auprès du Registre du commerce à la date du 10 août 1962 sous le numéro 62 B 11 au nom de Vetoquinol. Sa durée expirera le 9 août 2022.

Siège social, forme juridique, législation applicable

La société est une société anonyme à Conseil d'administration. La société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de commerce et aux dispositions du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Le siège social de la société est sis à Magny-Vernois 70200.

Le numéro de téléphone de la société est le :
+ 33 (0) 3 84 62 55 55

L'adresse du site web est : www.vetoquinol.com

Exercice social

L'exercice social de la société commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année civile.

6.2. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

L'intuition de Joseph Frechin

L'histoire de Vetoquinol commence en 1933, dans une pharmacie de Lure, ville franc-comtoise, située à proximité de l'Allemagne et de la Suisse. Joseph Frechin, propriétaire d'une officine réputée, récupère un important stock d'oxyquinoléine, un antiseptique mis au point par un ami chimiste.

Son idée : utiliser ce produit pour soigner les animaux. Avec l'aide de Charles Frechin, son père, vétérinaire bien connu dans la région, il procède à des premiers essais qui s'avèrent concluants. Baptisé Vetoquinol, le remède remporte un succès immédiat et sera rapidement décliné sous de multiples formes : comprimés, poudre, gel, bougies, cartouches vaginales ou pommades.

La vision planétaire d'Étienne Frechin

Après la guerre, le développement de l'entreprise est porté par une agriculture qui reconstitue ses cheptels en faisant de plus en plus appel aux médicaments vétérinaires. Vetoquinol se déploie progressivement et emploie vite une centaine de salariés.

En 1962, Étienne Frechin rejoint la société créée par son père pour se consacrer à son développement. Il regroupe les activités à Magny-Vernois, tout près de Lure, et diversifie l'offre produits.

Parallèlement, Vetoquinol développe ses exportations. En 1980, 20 % du chiffre d'affaires est déjà réalisé hors de France.

L'entreprise, qui compte alors 280 salariés, se dote d'un service export. Des filiales sont ouvertes aux Pays-Bas, en Irlande, en Belgique.

En 2004, un bureau commercial est ouvert en Chine. De créations en rachats, Vetoquinol tisse sa toile mondiale.

Son introduction en Bourse, en 2006, lui permet de renforcer ses moyens financiers et de s'implanter sur de nouveaux marchés.

L'engagement de Matthieu Frechin

En avril 2010, la nomination de Matthieu Frechin comme Directeur général du Groupe, petits-fils du fondateur et 3^e génération aux commandes de l'entreprise, marque la volonté des actionnaires de continuer à développer Vetoquinol dans ce même esprit d'audace et d'engagement.

L'état d'esprit reste le même qu'aux origines, celui d'une entreprise indépendante, familiale et pérenne. Avec Matthieu, Vetoquinol continue cette aventure humaine, placée sous le signe de l'innovation et du développement.

Vetoquinol poursuit ses efforts de recherche, d'innovation, d'investissements humains et marketing pour préparer de nouveaux lancements et maintenir son cap vers l'international.

Vetoquinol, reconnu comme un acteur de référence sur les marchés mondiaux les plus porteurs, se concentre sur des produits leaders à forte notoriété et à usage quotidien.

À la forte compétitivité des marchés, Vetoquinol, de par sa taille humaine, répond par des décisions plus rapides, une volonté ferme de focaliser ses actions et l'exploration permanente de nouvelles voies; un atout décisif pour l'avenir.

En juin 2011, Vetoquinol conclut l'acquisition de Farmagricola, une entreprise familiale brésilienne, ce qui permet au Groupe de s'implanter au Brésil et de se positionner sur le 2^e marché mondial de la santé animale.

En septembre 2012, Vetoquinol achète Orsco Laboratoire Vétérinaire. Cette acquisition au cœur de la stratégie de croissance renforce la gamme de produits ciblés pour répondre aux besoins des vétérinaires et des propriétaires d'animaux de compagnie.

En avril 2014, Vetoquinol acquiert les activités de santé animale de Bioniche Life Sciences Inc., marquant une nouvelle étape dans le développement à l'international du Groupe. Avec cette acquisition, l'offre Vetoquinol s'agrandit avec de nouveaux produits phares de la reproduction.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Vetoquinol assure la distribution de la gamme de sédatifs d'Orion Pharma Animal Health au Royaume Uni, en Allemagne, en France, en Irlande, aux Pays-Bas, en Belgique au Luxembourg et en Italie.

Vetoquinol innove en 2015, en cardiologie, avec le lancement de Upcard®, premier diurétique à base de torasémide enregistré pour usage vétérinaire ; Vetoquinol renforce ainsi son offre dans le domaine de la cardiologie.

En décembre 2015, Vetoquinol et Nippon Zenyaku Kogyo Co. Ltd. signent un accord de joint-venture afin de développer, enregistrer et commercialiser une gamme de produits de santé animale au Japon.

Vetoquinol et son histoire

1933	Lancement de l'antiseptique Vétoquinol par Joseph Frechin, pharmacien à Lure.
1963	Regroupement des activités à Magny-Vernois.
1977	Création aux Pays-Bas de Vetam, 1 ^{re} filiale à l'étranger.
1980	Ouverture du centre de R & D et création du service export.
1984	Création de Galvet Ltd, en Irlande.
1987	<ul style="list-style-type: none"> Lancement de l'anti-inflammatoire Tolfedine®. Acquisition de Psyphac (en Belgique).
1990-2000	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition d'Univet (Angleterre), Antibioticos Pharma Vet (Espagne), Austin, Dispar, Webster (Canada), Immunovet (États-Unis), MECA (Allemagne). Création de Vétoquinol North America et de Vétoquinol Mexico. Lancement de l'anti-infectieux Marbocyl® (1995).

2001-2010	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition du groupe suisse Chassot. • Lancement d'Aurizon®, traitement des otites canines. • Acquisition des gammes Evsco® et Tomlyn® (États-Unis). • Lancement de Prilium® (cardiologie canine), de Propalin® (traitement de l'incontinence des chiennes) de Clavaseptin® (antibiotique). • Nouveau centre de R&D en France (2003). • Ouverture d'un bureau commercial à Shanghai, en Chine. • Acquisition de Semyung Vet (Corée) et Vet Solutions (États-Unis). • Introduction de l'action à la Bourse de Paris. • Création de Vetoquinol Unipessoal Lda (Portugal). • Acquisition d'Ascor Chimici (Italie) et Viavet (Scandinavie). • Création d'une unité de développement au Canada (2008). • Lancement de Vetprofen® (anti-inflammatoire) et de Rubéнал® (néphrologie). • Acquisition, en Inde, de la Division santé animale de Wockhardt Ltd (2009). • Enregistrement du Marbocyl® au Japon. • Démarrage du projet Acacia, la nouvelle extension de développement et de production de comprimés innovants sur le site de la maison mère. • Lancement de Kefloril® et de Ceftiocyl®, deux nouveaux antibiotiques pour animaux de rente. 	2013	<ul style="list-style-type: none"> • 80 ans de Vetoquinol, anniversaire célébré dans toutes les filiales du Groupe. • Lancements simultanés en Europe et aux États-Unis de Flexadin Plus et Flexadin Advanced, produits non médicamenteux destinés au soutien des articulations chez les chiens et les chats. • Lancement de Zylkène® aux États-Unis, produit innovant et breveté, pour aider les chiens et les chats à faire face aux situations inhabituelles pouvant les perturber.
2011	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de Farmagricola SA dans l'État de São Paulo, Vetoquinol s'implante au Brésil. • Lancement européen de Cimalgex®, nouveau traitement de la douleur et de l'inflammation chez le chien. • Lancement européen de Forcyl®, nouveau protocole de traitement anti-infectieux en une seule injection, à base de marbofloxacin. 	2014	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle étape clé pour Vetoquinol en Chine : l'obtention du statut GSP « Good Selling Practice », licence nécessaire pour assurer la distribution de ses produits pharmaceutiques vétérinaires en Chine. • Lancement de Forcyl® au Brésil : premier produit de référence du Groupe sur le marché des animaux de rente au Brésil. • Acquisition de Bioniche Animal Health, acteur majeur dans la reproduction en Amérique du Nord. L'offre Vetoquinol s'agrandit avec de nouveaux produits phares dans le domaine de la reproduction. • Lancement de Tolfine en Inde : premier produit de référence du Groupe sur le marché des bovins en Inde.
2012	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de Flevox®, antiparasitaire pour chien et chat. • Acquisition de Orsco, laboratoire vétérinaire situé en région lyonnaise qui commercialise Zylkène®. • Obtention d'une nouvelle indication pour Forcyl® chez les vaches laitières. • Nouvelle AMM pour Forcyl® Swine, innovation brevetée et développée par Vetoquinol. 	2015	<ul style="list-style-type: none"> • Vetoquinol et Orion Pharma Animal Health concluent un partenariat de distribution. • Lancement d'un nouveau produit de référence Upcard®, médicament innovant pour le traitement des chiens cardiaques. • Vetoquinol et Nippon Zenyaky Kogyo Co Ltd. signent un accord de joint-venture au Japon.

6.3. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS DU GROUPE

Le Groupe dispose de locaux pour toutes ses filiales, à usage de bureaux et de stockage.

D'une manière générale, les filiales commerciales de Vetoquinol à l'étranger sont locataires des immeubles qu'elles occupent.

6.3.1. Sites en France (Lure, Tarare et Paris)

La société est propriétaire du site de Lure (Magny-Verneuil). Le site représente une surface de près de 16 ha, dont près de 24 000 m² de surfaces bâties (hors œuvre), soit près de 36 000 m² de surface développée. Il accueille le siège social de l'entreprise, des activités industrielles, la R & D, la logistique et des fonctions Groupe. La ferme expérimentale est bâtie sur un terrain de 10 ha environ.

Le site de Tarare occupe un terrain de 10 000 m² avec deux surfaces bâties d'un total de 4 000 m². Vetoquinol est propriétaire des locaux. Depuis février 2014, la société est titulaire d'un bail commercial, pour des locaux à usage de bureaux à Paris (37, rue de la Victoire), qui accueillent la Direction France et certaines fonctions Groupe.

Les locaux du site de Neyron, dans l'Ain, à proximité de Lyon, libres depuis la fermeture du site en septembre 2013, sont sous-loués.

Installations classées

L'établissement de Lure est soumis aux dispositions relatives aux installations classées, conformément à son arrêté préfectoral, et est soumis au double régime de l'autorisation et de la déclaration. Cet arrêté a été actualisé afin de prendre en compte les extensions récentes du site. Le site de Lure fait l'objet d'inspections régulières des services de la DREAL, dont la dernière a été effectuée le 17 janvier 2013.

Le site n'est pas concerné par les dispositions de la directive Seveso II. Dans l'absolu, tous les médicaments et leurs matières premières actives sont susceptibles de présenter des risques environnementaux ; en revanche, les médicaments produits par le Groupe ne présentent pas de risques particuliers ou supérieurs aux médicaments humains ou vétérinaires du marché.

Protection de l'environnement

Les mesures prises par le Groupe pour la protection de l'environnement sont adéquates en matière notamment de tri des déchets, de la consommations d'eau, de la prévention de la pollution des eaux souterraines et des eaux de surface, de la prévention de la pollution des réseaux d'eau potable, de la lutte contre le bruit et de la consommation d'énergie.

Site de Tarare

Le site de Tarare n'est pas soumis aux dispositions relatives aux installations classées.

Les produits fabriqués sur ce site ne présentent pas de risques pour l'environnement. Seules quelques matières premières, pouvant présenter un danger dans certaines conditions, sont présentes en faible quantité sur le site. Des investissements importants en matière de sécurisation des locaux ont été effectués ces dernières années.

Site de Neyron

Les activités de ce site ont été transférées sur les sites de Lure et de Tarare courant 2013.

6.3.2. Sites en Pologne (Gorzów, Klodawa)

Vetoquinol Biowet Sp. Z.o.o. est propriétaire de trois sites situés dans le district de Gorzów Wielkopolski :

- un site de production à Gorzów même, dont la surface des bâtiments est près de 8 000 m², sur un terrain d'environ 14 000 m². Ce site accueille la Direction et les laboratoires ;
- un site de production à Zwirowa dont la surface des bâtiments est près de 8 000 m², sur un terrain d'environ 34 000 m² ;
- un site de stockage à Klodawa, dont la surface des bâtiments est plus de 1 000 m², sur un terrain de 6 000 m².

Gorzów gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années n'ont pas fait l'objet de remarques majeures.

6.3.3. Site de Princeville (Canada)

Vetoquinol North America Inc. est propriétaire de l'usine de Princeville. Le site dispose de 20 000 m² de terrain et de 7 000 m² de locaux développés (laboratoires, ateliers, entrepôts, bureaux).

Le Canada gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années n'ont pas fait l'objet de remarques majeures.

6.3.4. Site de Forli (Italie)

Vetoquinol Italie possède en propre tous les matériels, ateliers et équipements.

La surface totale des bâtiments est de 8 000 m², dont 4 200 m² dédiés à la production. Les locaux industriels et administratifs font l'objet d'un bail.

Le site de Forli n'est pas soumis aux dispositions relatives aux installations classées, mais doit néanmoins être conforme aux réglementations locales en termes d'environnement (pollution atmosphérique, rejets aqueux, gestion des déchets...).

La dernière inspection réalisée par les autorités n'a pas révélé de non-conformité, et aucun incident majeur récent n'est à signaler.

6.3.5. Site de Mairipora (Brésil)

Farmagricola est propriétaire de l'usine située près de São Paulo. La surface des bâtiments est de 4 500 m², sur un terrain de 28 000 m².

L'inspection des instances réglementaire de la MAPA réalisée en 2016 a permis de valider les investissements en cours de réalisation dans les ateliers injectables et antiparasitaires

6.3.6. Site de Belleville (Canada)

Vetoquinol possède en propre tous les matériels, ateliers et équipements. La surface totale des bâtiments est de 5 500 m². Les locaux industriels font l'objet d'un bail.

Le site gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années n'ont pas fait l'objet de remarques majeures.

6.3.7. Site de Pullman (USA)

Vetoquinol possède en propre tous les matériels, ateliers et équipements. La surface totale des bâtiments est de 750 m². Les locaux industriels font l'objet d'un bail.

Le site gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années n'ont pas fait l'objet de remarques majeures.

6.3.8. Site d'Armidale (Australie)

Vetoquinol est propriétaire d'un site de production de 1 000 m² qui est situé à Armidale en Australie (NSW) ainsi que d'une ferme à proximité qui s'étend sur 110 ha.

Le site gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années n'ont pas fait l'objet de remarques majeures.

6.4. INVESTISSEMENTS

6.4.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

En milliers d'euros	31 déc 2015	31 déc 2014	31 déc 2013
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(2 506)	[963]	[1 068]
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 016)	[10 237]	[6 472]
Acquisition d'actifs disponibles à la vente	0	0	0
Acquisition d'autres immobilisations financières			
Produits cession d'actifs	419	351	137
Variation autres immobilisations financières	(19)	24	[121]
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	(2 136)	[41 419]	[165]
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(15 259)	[52 244]	[7 689]

Investissements incorporels

Les investissements incorporels regroupent principalement les dépenses liées aux programmes informatiques ainsi que l'acquisition de licences d'exploitation et de brevets. Selon la norme IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement interne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de R & D, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou d'informations à caractère scientifique. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une AMM.

Investissements corporels

Sur les trois dernières années (2013 à 2015), les investissements corporels ont consisté pour l'essentiel en des acquisitions de renouvellement de matériel mais aussi de nouvelles capacités de production et/ou de rénovation (principalement sur les différents sites industriels de Lure en France pour l'année 2013-2014, site de Mairipora au Brésil en 2015 et sur le site Princeville au Canada en à partir du 2^e semestre 2014.

6.4.2 Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises

Des informations complémentaires sont disponibles dans le chapitre 19 au paragraphe regroupement d'entreprise 19.1.7.

6.4.3 Principaux investissements planifiés ou ayant fait l'objet d'engagements fermes

Le site de Lure va être modernisé sur les prochaines années.

A la date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration, il n'y a pas d'autre projet d'investissement significatif engagé.



7

Aperçu des activités

7.1. PRÉSENTATION DU GROUPE _____ 40

**7.3. LE PROCESSUS INDUSTRIEL
DU GROUPE** _____ 46

7.2. PRINCIPAUX MARCHÉS _____ 43

7

Aperçu des activités

7.1. PRÉSENTATION DU GROUPE

7.1.1. Présentation générale de l'activité

Le Groupe développe, produit et commercialise des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux dédiés exclusivement à la santé animale.

Entreprise familiale, Vetoquinol s'appuie au quotidien sur des valeurs fortes : audace, authenticité, engagement, esprit d'équipe, ouverture et performance.

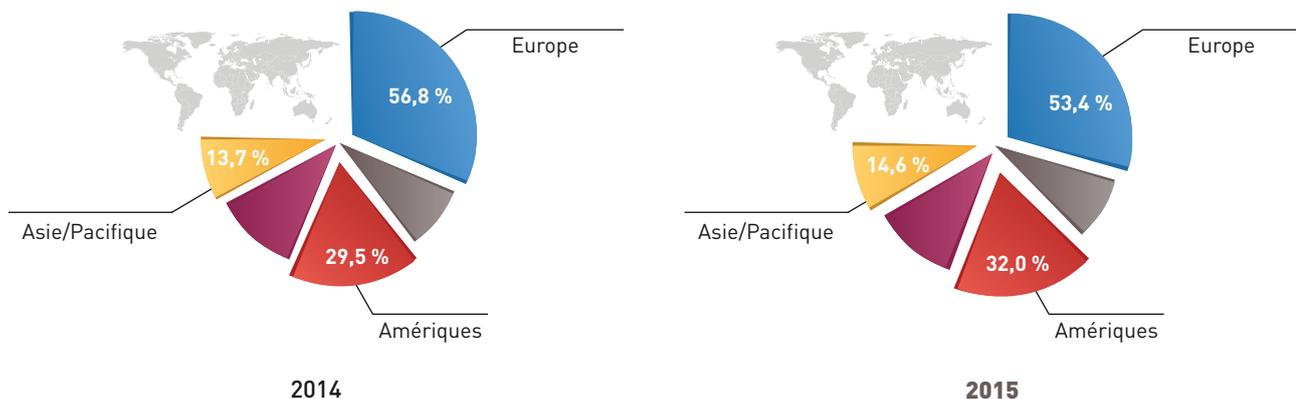
Des principes rigoureux de gestion et de contrôle assurent un fonctionnement efficace et maîtrisé : politiques Groupe,

délégations d'engagement et de signature, tableaux de bord et reportings mensuels, audits internes (financiers, juridiques, sociaux).

Les produits du Groupe sont commercialisés dans plus de 100 pays, dont 23 où le Groupe est présent directement.

Historiquement, Vetoquinol est implanté en France d'où il exporte plus de 80 % de ses ventes.

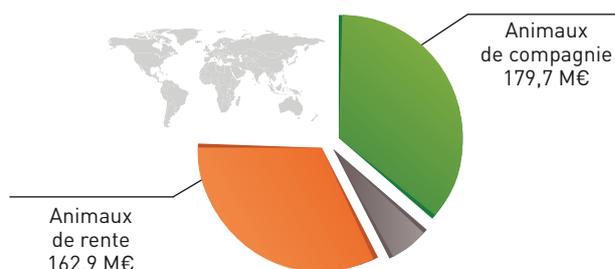
Répartition géographique des ventes



Le Groupe commercialise actuellement une large gamme de produits, parmi lesquels de nombreux produits leaders ou reconnus comme Aurizon®, Clavaseptin®, Epiphen®, Flexox®, Ipakitine®, Marbocyl®, Propalin®, Tolfédine®, Tolfine®, Cimalgex®, Forcyl®, Flexadin®, Zylkène®, Upcard®.

Présent sur l'essentiel des gammes de traitements curatifs, le Groupe dispose d'une expertise reconnue dans les domaines thérapeutiques des anti-infectieux et de la gestion de la douleur et de l'inflammation. Il bénéficie, par ailleurs, d'un portefeuille équilibré entre animaux de rente et animaux de compagnie.

Répartition des ventes 2015 par espèce



Le Groupe bénéficie d'une excellente réputation et possède des parts de marché importantes, notamment en France, Pologne, Inde et au Canada.

Comme la plupart des acteurs du marché de la santé animale, le Groupe fabrique et commercialise relativement peu de produits couverts par un brevet, mais surtout des produits dont le principe actif est tombé dans le domaine public.

À ces molécules libres de tous droits sont néanmoins apportées des innovations en termes de galénique ou de formulation, nées du savoir-faire et des efforts de recherche du Groupe, et qui représentent des éléments différenciants et des avantages compétitifs forts.

Il convient de signaler que le Groupe est un membre actif des instances nationales (dans les pays où il dispose d'une filiale), régionales et mondiales de représentation de la profession. En particulier, Vetoquinol siège à Health for Animals (Bruxelles), où les principaux laboratoires vétérinaires mondiaux sont représentés.

7.1.2. Stratégie

Le Groupe consacre tous ses efforts à l'amélioration de la santé animale par le développement de nouveaux médicaments.

Le Groupe est ainsi exclusivement tourné vers le vétérinaire, l'animal et son propriétaire, particulier ou éleveur.

S'appuyant sur une gestion financière saine, une maîtrise forte du processus de développement, de production et de commercialisation ainsi que sur une expertise solide dans certaines classes thérapeutiques, le Groupe conduit la stratégie suivante :

- **une croissance maîtrisée et rentable** qui reste cohérente avec les valeurs familiales de l'entreprise. La croissance externe a été régulière, mesurée et cadencée pour permettre l'enregistrement rapide de performances financières aux standards du Groupe. Ce choix s'est traduit, au niveau financier, par la définition d'objectifs financiers à atteindre, par un processus rigoureux de reporting et de suivi de la performance. Le Groupe est dirigé avec une grande rigueur financière, ce que traduit son historique de résultat.

Le Groupe concentre désormais ses efforts sur un nombre restreint de pays (les pays « stratégiques »), d'espèces (bovin, porcin, chien et chat) et de pathologies traitées pour assurer la promotion des produits de référence, cœur de sa gamme internationale sur ses marchés stratégiques ;

- **une croissance ciblée sur un marché avec des fondamentaux forts** : dans les pays industrialisés, les dépenses des ménages faites pour leurs animaux de compagnie sont en constante augmentation en raison de la place de plus en plus prépondérante prise par les animaux de compagnie au sein des foyers. Sur le segment des animaux de rente, le Groupe tire profit de la croissance régulière de ce marché qui résulte de l'augmentation de la population mondiale et de la croissance de la demande en protéines animales ;

- **une croissance dans des domaines d'activités thérapeutiques ciblés** : le Groupe a choisi comme axes prioritaires de développement le traitement des maladies infectieuses et la prise en charge de la douleur et de l'inflammation :

- les anti-infectieux, grâce au savoir-faire accumulé qui se traduit par une compétence historique reconnue sur un marché important, et des marques fortes comme Clavaseptin®, Marbocyl®, Forcyl® et d'autres ;

- la douleur-inflammation, sur laquelle le Groupe a acquis une notoriété importante, avec notamment le développement et la commercialisation de Tolfédine®, Flexadin® et de Cimalgex® ;

- le développement de sa position dans les segments de la reproduction, illustrée par l'acquisition récente des activités de santé animale de Bioniche et sa gamme de produits focalisée sur la reproduction des animaux de rente ; grâce au produit Folltropin Vetoquinol a une place de leader sur le marché du transfert d'embryon ;

- une conquête de parts de marché sur les zones Amériques et Asie. Tout en consolidant ses positions européennes, le Groupe veut se positionner sur les Amériques (les États-Unis sont le premier marché mondial de la santé animale devant le Brésil) et bénéficier par ailleurs de la forte croissance attendue dans les pays asiatiques. C'est dans ce contexte que le Groupe a établi en 2013 une filiale en Chine ;

- une présence sur les marchés émergents, relais de croissance. Depuis juin 2013, Vetoquinol a ouvert un bureau de représentation en Russie afin de développer son activité sur ce marché en pleine croissance et préparer le lancement de nouveaux produits.

7.1.3. Description des principaux produits du Groupe

Les anti-infectieux

Vetoquinol est un acteur majeur sur le segment des anti-infectieux toutes espèces confondues. Le Groupe compte plusieurs marques phares comme Marbocyl® et Forcyl®, Ceftiocyl, Clavaseptin®. Destinés au traitement des otites des chiens et des chats, Aurizon® et Oridermyl®, comptent aussi parmi les leaders de ce marché.

La douleur-inflammation : un enjeu éthique et de plus en plus important avec une prise de conscience de l'importance de la douleur aussi pour les animaux.

La société a développé une gamme complète de produits visant à prévenir et à soulager la douleur :

- les gammes de compléments alimentaires pour la gestion de l'arthrose avec Flexadin® et Caniviton® ;

- les anti-inflammatoires non stéroïdiens : Tolfédine® pour chiens et chats et Tolfine® pour animaux de rente, et récemment Cimalgex® pour le chien. En contribuant au bien-être de l'animal, le Groupe répond à un enjeu éthique autant que thérapeutique, la douleur ayant des effets délétères sur la santé.

La reproduction : des enjeux de productivité forts dans l'élevage bovin ou porcin

La synchronisation des chaleurs des vaches laitières comme des truies est clé dans la gestion des élevages et dans les gains de productivité : Pregnecol et Cue mate répondent à ces programmes.

De même, le transfert du potentiel génétique peut être amélioré par le transfert embryonnaire. La stimulation ovarienne est une technique sophistiquée pour laquelle Folltropin est le produit de référence.

7.1.4. Commercialisation et distribution

Le Groupe est organisé en deux territoires : Europe/Amérique du Nord (hors Mexique) et Asie, Pacifique, Amérique Latine, cette direction gère également le réseau mondial de distributeurs.

Dans chaque pays, la filiale rapporte au Directeur du territoire auquel elle est rattachée ; elle dispose de sa propre force de vente, d'une équipe marketing et également d'une équipe réglementaire. Chaque Directeur de territoire est en charge des activités sur son territoire, aussi bien en termes de gestion des partenariats, qu'en termes de relation avec les distributeurs locaux, dans le cadre de la stratégie et des politiques du Groupe. Les trois Directeurs de territoire sont membres du Comité de direction Groupe. À fin décembre 2015, le Groupe dispose de plus de 650 délégués vétérinaires répartis dans ses filiales. Le Groupe dispose d'une force de vente qualifiée, régulièrement formée par des experts vétérinaires sur le plan technique et par un réseau de formateurs interne sur le plan technique de vente et de communication (Programme d'excellence de ventes).

Le Groupe mène une politique commerciale à long terme et mise sur la qualité de la relation entre son délégué vétérinaire et le client, l'écoute et la réponse adaptée aux besoins de ce dernier.

Dans son approche commerciale, le Groupe se caractérise par une grande rigueur et une volonté d'accompagner dans la durée ses partenaires vétérinaires. Le Groupe investit beaucoup dans la formation scientifique des vétérinaires. Sous le label « Vetoquinol Academia », le Groupe propose à ses clients des formations de haut niveau scientifique, animées par des experts reconnus.

7.1.5. Les avantages concurrentiels du Groupe

Un « pure player »

Contrairement à plusieurs intervenants sur le marché de la santé animale, rattachés à un groupe de santé humaine, le Groupe est exclusivement dédié à l'activité vétérinaire.

Un profil équilibré

Le Groupe dispose d'un profil de risque équilibré à tous les niveaux. À fin 2015, ses ventes sont réparties équitablement entre les animaux de rente et les animaux de compagnie. Au niveau géographique, le Groupe couvre les principales zones de consommation dans le monde avec de bonnes implantations dans les marchés matures, comme l'Europe de l'Ouest, la zone des Amériques, et celles réservant de fortes potentialités de croissance, telles l'Europe de l'Est, l'Asie et plus récemment le Brésil.

Des positions fortes sur de nombreux segments de marché

Le Groupe s'est positionné sur des segments spécialisés du marché sur lesquels il a acquis une position d'acteur incontournable.

Une stratégie claire, appliquée et qui fonctionne

Depuis 10 ans, la société a su construire et mettre en œuvre une stratégie audacieuse et différenciante, riche de choix structurants (la focalisation sur des domaines d'excellence, par exemple) qui lui ont permis d'enregistrer sur cette période des niveaux de croissance et de rentabilité continus.

Un savoir-faire maîtrisé dans l'acquisition de sociétés

Depuis 1977, date de création de sa première filiale aux Pays-Bas, la stratégie de développement du Groupe s'est largement appuyée sur la croissance externe. Le management du Groupe a toujours mené une politique d'acquisitions ciblées privilégiant les synergies commerciales et industrielles en complément de la croissance organique du chiffre d'affaires.

Le Groupe a ainsi pu étendre son maillage international, se renforcer sur certaines classes thérapeutiques, amortir ses frais de recherche et, de la sorte, toujours présenter un profil de risque équilibré.

7.2. PRINCIPAUX MARCHÉS

7.2.1. Le marché mondial de la santé animale

Marché mondial de la santé animale

En 2015, le marché mondial de la santé animale a atteint les 29,5 milliards de dollars avec une croissance de -3,5 % en valeur nominale en dollars US, incluant la hausse des prix et l'effet devise. A lui seul l'effet devise (baisse du dollar) est estimé à plus de -10 %. A taux de change constant, la croissance du marché global est estimée à +6,7 % (source : Vetnosis).

En Md\$	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires	22,9	23,9	29,5
Variation (nominale)	2,1 %	4,1 %	-3,5 %
Variation % à taux de change constant			+6,7 %
Variation volume % (hors effet de change et prix)	1,0 %	3,4 %	+3 %

Source : Vetnosis et estimations Vetoquinol.

En termes d'espèces, le marché de la santé animale se segmente en deux types d'activité : le segment des animaux de rente (bovins, porcs, volailles...) et celui des animaux de compagnie (chiens, chats, chevaux...). Ces deux segments sont distincts, car ils obéissent à des logiques différentes d'un point de vue économique : le segment animaux de rente constitue un marché à fort volume guidé par des préoccupations de rentabilité et sus-

ceptible de variations importantes lors de crise sanitaire (ex : fièvre catarrhale ovine, grippe aviaire, peste porcine...) tandis que le segment animaux de compagnie représente un marché à plus forte valeur ajoutée et à plus forte croissance, tout en étant malgré tout lié à l'évolution du pouvoir d'achat des propriétaires. Le poids relatif de ces deux segments varie considérablement selon les pays en fonction de leur économie.

Le marché se répartit comme suit selon les différentes espèces animales :

En Md\$	2014	2015	Croissance nominale	Croissance tx constant
Bovins	7,9	7,4	-6,1 %	+5,1 %
Ovins	1,4	1,3	-6,8 %	+6,1 %
Porcins	6,2	6,1	-2,1 %	+6,0 %
Volaille	4,9	4,8	-2,7 %	+9,1 %
Animaux de compagnie	10,2	9,9	-2,3 %	+7,3 %

Source : Vetnosis et estimations Vetoquinol.

7.2.2. Le marché de la santé animale par région

La répartition du marché mondial par grande région est ainsi estimée :

En Md\$	2014	2015	Croissance nominale	Croissance tx constant
Amérique du Nord	8,8	9,2	+5,2 %	+6,3 %
Amérique latine	3,8	3,3	-11,6 %	+10,5 %
Europe de l'Ouest	6,9	6,0	-13 %	+2,1 %
Europe de l'Est	1,5	1,3	-16 %	+15,1 %
Asie	7,8	7,8	0,7 %	+7,1 %
Reste du monde	1,9	1,9	-0,5 %	+10,5 %

Source : Vetnosis et estimations Vetoquinol.

Europe

L'Europe est le premier marché historique de Vetoquinol grâce à une implantation de ses filiales dans tous les pays majeurs.

En 2015, le marché européen demeure en croissance malgré une économie ralentie, une réglementation plus contraignante, et une pression concurrentielle élevée, qui continue à limiter le développement de ce territoire comme en 2014. Cependant, les antiparasitaires pour les animaux de compagnie redynamisent ce segment de marché, grâce à l'introduction de nouveaux produits.

Amériques

Le marché des Amériques se décompose en deux zones distinctes : Amérique du Nord, un marché mature et Amérique latine, un marché en développement.

L'Amérique du Nord

L'Amérique du Nord, et plus particulièrement les États-Unis, constituent le tout premier marché mondial. En ce qui concerne les animaux de compagnie, le marché américain représente à lui seul environ la moitié du marché mondial de ce segment. La croissance en 2015 est de + 5,2 %.

Le marché canadien est le 10^e marché mondial de la santé animale. La production animale reste stable, tandis que le marché des animaux de compagnie est en croissance.

L'Amérique latine

L'Amérique latine est un marché en développement dominé par les productions bovine, porcine et aviaire. Le marché des animaux de compagnie se développe avec l'amélioration du niveau de vie de la population.

Le Brésil représente un potentiel de croissance élevé pour Vetoquinol. C'est un pays en fort développement qui représente le deuxième marché mondial de la santé animale. Le Brésil constitue l'un des tous premiers cheptels mondiaux de bovins, qui représente environ 10 fois le cheptel français. Le Brésil a l'ambition et la volonté politique d'être le 1^{er} producteur et exportateur mondial de protéines d'origine animale.

Ce pays est non seulement parmi les tous premiers producteurs de bovins, porc et volailles mais offre également un potentiel de croissance élevée du marché des Animaux de compagnie.

Également implanté au Mexique depuis maintenant 20 ans, Vetoquinol est surtout présent sur le segment de la vache laitière et, plus récemment, des animaux de compagnie.

Asie/Pacifique (et reste du monde)

Vetoquinol est présent sur ces marchés, soit directement à travers ses filiales, soit à travers un réseau de distributeurs de qualité dans la majorité des pays de la zone.

Après la Corée du Sud, l'Inde, et la Chine, l'acquisition de la division santé animale de Bioniche en avril 2014, permet à Vetoquinol d'installer sa quatrième filiale dans cette région, en Australie, sur le 11^e marché mondial estimé à plus de 700 millions de dollars AUD.

L'Australie demeure le premier producteur mondial de laine, le troisième producteur mondial de viande ovine et le sixième producteur de viande bovine. Son cheptel laitier est en expansion et se développe sur la base de grandes unités de production laitières employant des techniques intensives.

En dépit d'une grande sensibilité aux conditions climatiques (sécheresse), le cheptel bovin australien est en croissance globalement. Les bovins et les ovins représentent ensemble plus de la moitié du marché australien de la santé animale (54 %) et à eux seuls les bovins 32 % (2013).

Le marché de la santé animale pour les animaux de compagnie représente près de 40 % des ventes du marché total australien, soit le premier segment de ventes par espèces.

7.2.3 Vetoquinol sur son marché

La répartition des ventes de Vetoquinol sur le marché par grande région est équilibrée entre les deux segments principaux tout en montrant une orientation un peu plus marquée sur le segment Animaux de compagnie.

7.2.4. Perspectives sur le marché de la santé animale

Les principales tendances devraient être les suivantes sur la période 2014-2019 :

- Développement combiné de médicaments génériques, y compris aux USA, et issus de l'innovation technologique.
- La plus forte contribution à la croissance réelle devrait être apportée par les animaux de compagnie, les volailles et le porc.
- Influence aléatoire des maladies régionales pouvant affecter temporairement la production et la consommation des viandes animales (fièvre catarrhale ovine, grippe aviaire, grippe porcine, fièvre aphteuse, etc.).
- Recherche d'une plus grande sécurité alimentaire.
- Amélioration du bien-être des animaux.
- Le développement de la prise en charge de l'animal de compagnie âgé devrait stimuler la vente de médicaments vétérinaires pour le traitement des maladies chroniques, y compris les pathologies cardio-vasculaires et rénales et le traitement de la douleur.
- Mise en place de contraintes réglementaires plus fortes, même au sein des pays les moins développés, afin de favoriser les exportations de leurs produits d'origine animale.
- Le marché des anti-infectieux devrait connaître une croissance en volume inférieure à la croissance du marché sur cette période et très variable selon les régions. Pour les animaux de rente, cette tendance est liée à la limitation réglementaire pour éviter toute forme d'antibiorésistance des traitements non curatifs au profit de l'utilisation raisonnée des antibiotiques en traitements curatifs.
- Les vaccins et les nouvelles thérapeutiques pour animaux de compagnie devraient connaître une croissance en volume supérieure à celle du marché. Les vaccins devraient devenir en 2017, le premier groupe de produits devant les antiparasitaires.
- Toutes les régions devraient connaître une croissance positive. La zone Asie et le reste du monde devraient connaître une croissance en volume supérieure à celle du marché suivi de l'Europe de l'Est. L'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest tablent sur une croissance positive mais molle tandis que l'Amérique latine subira une croissance plus faible encore.

7.2.5. Situation concurrentielle

En 2015, Vetoquinol devient le 9^e acteur mondial sur le marché de la santé animale à la faveur du rachat par Elanco de la division de santé animale du groupe Novartis.

7.3. LE PROCESSUS INDUSTRIEL DU GROUPE

Les unités de production ont pour vocation la transformation des matières premières (principes actifs, excipients) en produits finis, le stockage et l'expédition mais également la production de principes actifs.

En 2015, Vetoquinol a fabriqué 24,5 millions de boîtes, soit plus de 11 100 tonnes de produits, sous plusieurs formes :

- liquides injectables stériles ;
- liquides buvables ;
- poudres et granulés ;
- pâtes et crèmes ;
- comprimés ;
- prémélanges médicamenteux ;
- soft chews.

Le Groupe dispose actuellement de neuf unités de production qui fabriquent :

- **à Lure (France) :** des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux pour l'ensemble du marché mondial. Cette unité produit des liquides stériles injectables, des liquides et des crèmes non stériles, des comprimés et des poudres ;
- **à Gorzów (Pologne) :** des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux pour l'ensemble du marché mondial. Elle produit des liquides stériles injectables et non stériles, des granulés, des poudres, des comprimés et des insecticides liquides ;
- **à Princeville (Canada) :** des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux principalement pour l'Amérique du Nord. Elle produit des liquides et pâteux ainsi que des poudres ;
- **à Tarare (France) :** des produits non médicamenteux essentiellement pour le marché européen. Elle produit des poudres, des granulés, des liquides, des pâteux et des soft-chews ;
- **à Forli (Italie) :** des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux pour le marché domestique, mais également pour l'export. Ce sont principalement des prémélanges sous forme de poudres, de granulés et de liquides destinés exclusivement aux animaux de rente ;
- **à Mairipora (Brésil) :** cette usine, acquise en 2011, produit principalement des injectables, des antiparasitaires et quelques formes sèches et liquides pour le marché local ;
- **à Belleville (Canada) :** cette usine, acquise en 2014, est spécialisée dans la production d'une hormone de reproduction la FSH ;
- **à Armidale (Australie) :** cette usine, acquise en 2014, est spécialisée dans la production d'une hormone de reproduction la PMSG ;
- **à Pullman (USA) :** cette usine, acquise en 2014, est spécialisée dans la production de médias pour les transferts d'embryons.

Tous les sites du Groupe disposent d'un agrément BPF, hormis le site de Tarare qui ne fabrique que des produits non médicamenteux. De plus, les sites de Princeville et de Belleville au Canada sont homologués par la FDA.

La sous-traitance est utilisée :

- dans le cas où Vetoquinol ne possède pas la technologie ;
- si les prix extérieurs se révèlent plus compétitifs ;
- pour des besoins de capacité ;
- pour les besoins locaux.

Enfin, le Groupe distribue des produits appartenant à d'autres laboratoires ; ces derniers sont également suivis et audités régulièrement.

Une approche qualité systématique a été mise en place pour l'ensemble des chaînes de production du Groupe, se matérialisant par l'importance des moyens humains utilisés à cet effet : pour deux personnes en production, il y a en a une en qualité (assurance ou contrôle qualité).

Le contrôle qualité comprend notamment :

- le contrôle des matières premières et articles de conditionnement ;
- le contrôle des produits finis ;
- la conformité des eaux, de l'air et de l'environnement.

L'assurance qualité quant à elle s'assure de la conformité à l'ensemble des normes pharmaceutiques (BPF, FDA) des usines du Groupe ainsi que des fabricants externes et de la mise en place des moyens adéquats (matériels et équipements, personnel et organisation, locaux et flux) en nombre et qualité.



8

Organigramme au 1^{er} janvier 2016

8.1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE

48

8.1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE

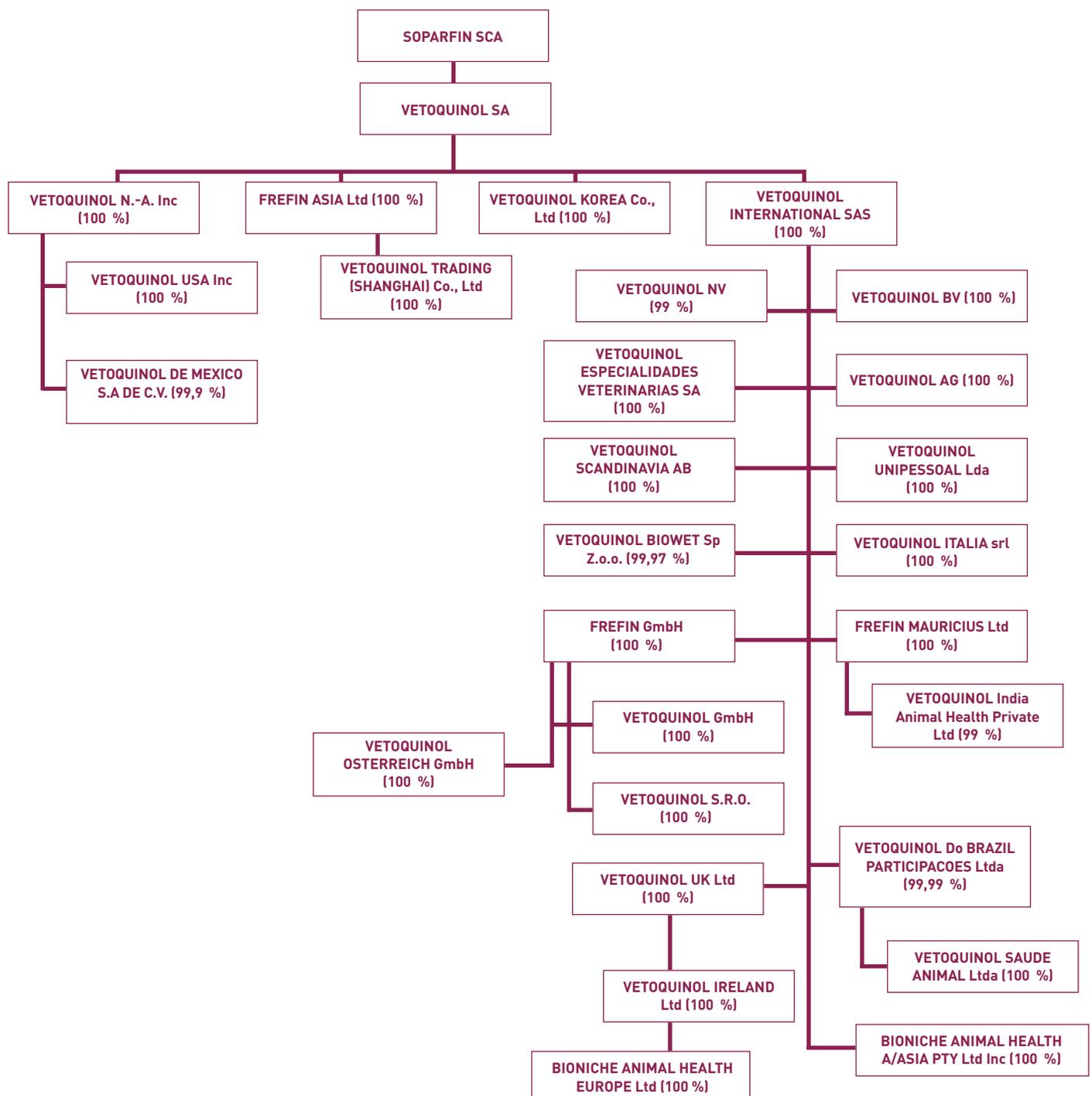
Une présentation des activités du Groupe figure au paragraphe 7.1.

L'organisation générale du Groupe s'articule autour de sa société mère Vetoquinol SA qui assure une activité de holding pour le Groupe ainsi qu'une activité économique propre.

À ce titre, le premier site industriel du Groupe se situe à Lure, lieu du siège social. La société (Vetoquinol SA) facture

à ses filiales les ventes de produits finis qu'elle fabrique. Vetoquinol SA participe au financement de ses filiales, à ce propos, se référer au rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – chapitre 32.

Les fonctions dirigeantes du Groupe sont centralisées au niveau de la société mère Vetoquinol SA.





9

Examen du résultat et de la situation financière



Examen du résultat et de la situation financière

Se référer au chapitre 25 du présent Document de référence : Rapport de gestion 2015 du Groupe.



10

Trésorerie et capitaux

10 Trésorerie et capitaux

Concernant les informations relatives aux capitaux et flux de trésorerie, voir section 25.1.7. Bilan et financement du présent Document de référence.

En ce qui concerne les informations relatives à la structure de financement de l'émetteur et les conditions d'emprunt, voir section 19.1.4. Gestion du risque financier du présent Document de référence et plus précisément la section 19.1.4.3. Gestion du risque de liquidité ainsi que les sections 19.1.24. Instruments financiers dérivés ; 19.1.27. Trésorerie et équivalents de trésorerie et 19.1.29. Dettes financières.



11

Recherche & Développement

**11.1. RECHERCHE
& DÉVELOPPEMENT** _____ 54

11.3. MARQUES _____ 56

**11.2. ACCORDS
DE SOUS-TRAITANCE** _____ 56

11.1 RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

11.1.1. Présentation générale du processus R & D

Le processus qui consiste à mener une molécule ou un composé jusqu'à son approbation par les autorités réglementaires peut demander jusqu'à dix ans et est classiquement segmenté en quatre étapes distinctes :

- **La recherche** - Cette phase a pour premier objectif d'identifier de nouvelles cibles biologiques impliquées dans des processus pathologiques. Une fois ces cibles identifiées et finement caractérisées, il s'agit de tester sur ces cibles un grand nombre de molécules (étape de criblage) et de mesurer leur activité pharmacologique. Le groupe n'engage pas d'investissements à ce stade mais développe un réseau de contacts auprès de partenaires académiques ou industriels afin d'évaluer les actifs prometteurs puis, le cas échéant de signer des accords de licence.
- **La preuve de concept préclinique** - Lors de cette étape, l'objectif est de procéder à une évaluation, en milieu contrôlé sur animaux sains, des candidats médicaments en fonction des doses administrées et d'établir un profil pharmacocinétique (absorption, distribution, métabolisme, élimination) et pharmacodynamique préliminaire chez l'espèce animale ciblée ; ces résultats permettent de vérifier la marge de sécurité (sécurité du médicament) et la tolérance du produit, et de confirmer le schéma posologique et le régime de traitement optimal pour assurer une efficacité maximale et des effets secondaires minimaux. En santé animale, ce type d'études précliniques correspond aux phases I et II du développement des médicaments de médecine humaine.
- **Le développement du processus de fabrication** - Cette étape a pour but de développer un procédé de fabrication aboutissant à une formulation adéquate du candidat-médicament et de mettre au point tous les processus nécessaires à l'industrialisation du futur produit. Pendant cette phase sont notamment développées les méthodes utilisées pour tester la stabilité du produit ainsi que la régularité de sa qualité ultérieure.
- **Les essais cliniques** - Ces essais, réalisés sur des animaux malades, constituent l'étape finale des études entreprises avant le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché et correspondent à la phase III du médicament humain. Ils ont pour but de vérifier l'efficacité des médicaments et sont menés sur un nombre d'animaux plus larges (entre 200 et 300) que lors de la phase préclinique ; l'objectif de ces essais est de confirmer les données des études précliniques. Des sociétés sous-traitantes se sont spécialisées dans la conduite de ces essais pour le compte des laboratoires de santé animale.

Pour les médicaments destinés aux animaux de rente, dont les produits (viande, lait, œufs) sont destinés à être consommés par l'homme, des études de résidus doivent être conduites afin de déterminer les temps d'attente – délais devant être respectés entre la fin du traitement de l'animal et son abattage ou la commercialisation de ses productions (œuf-lait).

Enfin, pour pouvoir commercialiser un médicament vétérinaire, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM). Une fois déposé, ce dossier d'AMM, rassemblant toutes les informations obtenues lors du développement, fait l'objet d'une évaluation scientifique par les autorités de tutelle (Santé et/ou Agriculture), qui a pour but de vérifier la qualité, l'innocuité envers l'utilisateur, le consommateur, l'environnement, l'animal de destination et également l'efficacité proprement dite du médicament vétérinaire.

En Europe, pour obtenir une AMM, le demandeur doit utiliser l'une des trois procédures fixées par la réglementation européenne qui regroupe 28 pays au sein d'une seule instance, l'EMA :

- **la procédure dite « centralisée »**, obligatoire pour les médicaments issus de la biotechnologie ; elle est également ouverte pour le médicament innovant ou comportant une nouvelle molécule chimique ;
- **la procédure dite « de reconnaissance mutuelle ou décentralisée »** dans le cas où le laboratoire prévoit de commercialiser le même médicament dans plus d'un État membre ;
- **la procédure dite « nationale »** n'est possible que pour les médicaments commercialisés dans un seul état membre ou pour lesquels celui-ci sera état membre de référence dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle.

11.1.2. Stratégie R & D du Groupe Vetoquinol

L'activité R & D du Groupe poursuit deux objectifs principaux :

- le développement du chiffre d'affaires et de la rentabilité (i) par la mise sur le marché de produits innovants et de qualité apportant une facilité d'administration, une augmentation de l'efficacité et de la sécurité par rapport aux produits déjà sur le marché (ii), la défense de l'ensemble des produits commercialisés pertinents du Groupe,
- le développement de la notoriété et des compétences scientifiques du Groupe par des publications dans des revues scientifiques reconnues, par des communications dans des manifestations scientifiques et par l'établissement d'un réseau d'experts scientifiques.

Un focus stratégique déterminé

La R & D a contribué à la sélection des domaines thérapeutiques forts et des espèces cibles sur la base d'une analyse approfondie. Cette dernière permet d'allouer de manière pertinente les ressources de la R & D sur son portefeuille de projets, tout en renforçant ses connaissances scientifiques sur ces domaines.

La R & D conduit des programmes de recherche ayant pour objectif d'apporter de l'innovation thérapeutique et des programmes de développement de produits focalisés prioritairement sur les domaines d'expertise suivants du Groupe : douleur-inflammation, anti-infectieux, cardiologie-néphrologie et gestion de la reproduction.

Le Groupe reste toutefois fidèle à son histoire, n'hésitant pas à explorer de nouvelles opportunités dans d'autres domaines pathologiques attractifs où son expertise technologique et ses compétences de commercialisation peuvent faire une différence.

Les différentes compétences de ces métiers permettent au Groupe de pouvoir enregistrer des produits innovants reposant soit sur de nouvelles entités chimiques et molécules issues de la biotechnologie, soit sur une amélioration de la galénique existante, soit sur le développement de génériques. Une attention particulière est portée à la gestion du cycle de vie des produits commercialisés, par le développement de nouvelles formulations, posologie et voies d'administration, d'extensions d'indications et d'enregistrement dans de nouvelles zones géographiques.

Ces programmes sont complétés par une politique active de partenariat avec des organismes d'État (INRA, INSERM, CNRS, écoles vétérinaires) ou privés, tant sur le volet recherche que sur le volet développement (développement de nouvelles formulations, application de technologies innovantes de délivrance de médicaments).

11.1.3. Organisation du pôle scientifique de Vetoquinol

L'organisation R & D du Groupe est mise en œuvre pour développer des nouveaux produits, elle évolue selon un processus continu d'amélioration. Elle rassemble aujourd'hui environ 150 collaborateurs, dont une soixantaine de cadres scientifiques.

Pour répondre à l'importance stratégique de l'innovation chez Vetoquinol l'organisation R & D repose sur une Direction Scientifique qui regroupe :

- Une **Direction recherche & médicale** composée de scientifiques dédiés à la recherche d'idées porteuses de solutions inédites et de spécialistes des domaines médicaux stratégiques. Elle assure également la gestion de la propriété intellectuelle du groupe et la veille technologique.
- Une **Direction développement produit** qui concrétise en AMM et donc en produits commercialisables les idées concepts.
- Une **Direction de la Gestion des Projets** qui pilote l'exécution des projets et du cycle de vie des produits ainsi que l'équilibre du portfolio.
- Une **Direction du Développement des Affaires** qui négocie les accords de licence et de distribution relatifs au portefeuille de projets.

11

Le Groupe a consacré environ 6,4 % de son chiffre d'affaires à des activités de R & D, soit 22,1 M€ en 2015.

	2015	2014	2013
Dépenses en R & D	22,1 M€	21,9 M€	20,0 M€
Dépenses en R & D en % du chiffre d'affaires	6,4 %	6,9 %	6,7 %

La R & D pharmaceutique est principalement localisée en France, avec le centre d'expertise et d'excellence scientifique basé sur le site du siège social à Lure et a pour vocation de développer des produits globaux destinés à être enregistrés dans

le monde. La R & D de Vetoquinol est également complétée par des unités de développement produits réparties à travers le monde (États-Unis, Italie, Pologne, Canada), qui complètent le centre principal en France et contribuent au développement et soutien de nos produits locaux.

Aujourd'hui, ces équipes ont permis l'enregistrement de dossiers en Europe, Amérique et en Asie montrant une compétence de niveau international entretenue par un réseau d'experts (experts pharmacologues, toxicologues et pharmacocinétiques), dont le niveau international est reconnu, ainsi que d'experts cliniciens, leaders scientifiques dans les principaux domaines stratégiques. Le Groupe a su gagner la confiance de ce réseau d'experts grâce aux valeurs d'éthique et de crédibilité scientifique sur lesquelles le Groupe s'est construit.

La notoriété de Vetoquinol se renforce également par le biais d'une politique de publications et d'interventions lors de colloques scientifiques internationaux.

Du fait de l'environnement fortement contraint par la réglementation dans le développement des médicaments vétérinaires, la R & D du Groupe a choisi d'intégrer directement au sein de ses équipes les compétences d'affaires réglementaires qui participent ainsi à tout le processus de développement, dans un double objectif : le conseil dans la stratégie de développement, et l'intégration des données en vue de la constitution du dossier d'enregistrement.

De manière transverse, deux services contribuent à la réactivité des échanges entre scientifiques :

- l'Assurance qualité, qui audite de façon continue les processus de développement, garantissant ainsi le niveau requis de BPL, BPC, BPF ;
- la Pharmacovigilance qui surveille en permanence la bonne utilisation des produits par nos clients.

11.1.4. Description générale des programmes en cours

Compte tenu de l'évolution du marché de la santé animale et de la médicalisation croissante des animaux de compagnie, les priorités de la R & D ont aussi connu un changement. Le Groupe, qui était à l'origine une société presque exclusivement dédiée aux animaux de rente, oriente à présent une part importante de son effort de recherche vers les animaux de compagnie et s'engage également dans le développement de technologies innovantes de formulation (délivrance du médicament).

Ainsi, ses principaux domaines de recherche concernent :

- **Les anti-infectieux** : conscient des pressions pesant sur l'utilisation des anti-infectieux en santé animale, le Groupe focalise ses efforts sur l'optimisation de leur usage raisonné à la fois pour les animaux de rente et les animaux de compagnie. Le lancement du Permacyl® en 2015 s'inscrit dans ce cadre. Le développement de la marbofloxacine se poursuit avec le produit Forcyl® qui associe une formulation brevetée permettant de traiter les infections bactériennes en une seule injection ; il s'est enrichi en 2015 d'extension de territoires dans des pays stratégiques pour Vetoquinol. Le Groupe explore également les alternatives à l'utilisation des anti-infectieux dans le cadre de la maîtrise du risque infectieux en santé animale.
- **Les traitements de la douleur et de l'inflammation** : le Groupe développe des projets adressant le traitement de pathologies chroniques de l'appareil locomoteur et la prise en charge de la douleur aiguë ou chronique. Des projets significatifs sont en cours de développement qui s'appuient sur notre produit innovant (Cimalgex®) – AINS de nouvelle génération pour les animaux de compagnie – qui a débuté sa commercialisation en Europe en 2011. Le renforcement de la gamme de produits destinée aux problèmes articulaires chez les animaux de compagnie s'est également concrétisé par le lancement simultané en Europe et aux USA de deux formules améliorées de Flexadin®.
- **La néphrologie et la cardiologie** : dans ce domaine, le Groupe s'emploie à développer des produits indiqués dans le traitement de l'insuffisance cardiaque et l'insuffisance rénale, pour les animaux de compagnie. Ces projets se sont concrétisés en 2015 avec l'enregistrement européen puis le lancement d'Upcard® qui offre aux vétérinaires un nouvel outil pour la maîtrise de l'insuffisance cardiaque chez le chien.
- **Le domaine de la reproduction chez les animaux de rente** est renforcé par l'apport des nouveaux produits de référence avec l'acquisition de Bioniche Animal Health dont les enregistrements dans le monde se poursuivront en 2016. De nouveaux projets de développement sont d'ores et déjà engagés pour les années à venir avec la volonté de continuer à enrichir cette gamme reproduction.

11.1.5. Stratégie de propriété intellectuelle (PI) et de défense des produits

Dans le domaine de l'industrie vétérinaire, comme dans celui de la santé humaine, la propriété intellectuelle peut concerner la molécule, la formulation ou encore le processus d'obtention du produit. La propriété intellectuelle est au cœur des préoccupations du Groupe. Le Groupe mène

des programmes de développement sur des molécules libres de droits ainsi que sur des produits sous licence de tiers. La stratégie de protection intellectuelle est donc basée (i) sur la vérification des droits de propriété industrielle (PI) lors de l'acquisition de produits ou molécules sous licence et/ou (ii) sur le dépôt de brevets de formulation, pour l'essentiel. Il convient également de noter que l'obtention d'AMM pour ces produits constitue également une protection contre les génériques. Ainsi, une AMM, pour un nouveau principe actif, permet en Europe de garantir à son détenteur une protection de 10 années sur les données produites.

Le Groupe a également mis en place une structure de recherche amont développant des programmes propres ou en partenariat avec des acteurs ciblés.

11.2. ACCORDS DE SOUS-TRAITANCE

Le Groupe développe des partenariats solides avec différents acteurs de l'industrie pharmaceutique disposant de capacités de production adaptées à ses besoins et sélectionnés selon des critères rigoureux. Les partenaires pressentis font l'objet d'une accréditation par la Direction Qualité du Groupe par le biais d'audits qualité. Ils doivent en outre disposer des accréditations nécessaires à la réalisation des opérations que le Groupe souhaite leur confier. Le Groupe fait appel à la sous-traitance industrielle pour des raisons techniques (accès à des technologies dont il ne dispose pas en propre), capacitaire (taux d'occupation des outils existants) ou réglementaire (accès à des outils de production disposant des agréments permettant de fabriquer les produits conformément à certaines réglementations spécifiques).

Les partenaires sont régulièrement suivis et audités afin de garantir leur niveau de performance et leur conformité aux réglementations en vigueur.

11.3. MARQUES

Les marques et logos sont protégés, selon le cas par une ou plusieurs inscriptions au niveau national, communautaire ou international, et ce dans la plupart des pays où le Groupe est présent.

Ainsi, le Groupe est titulaire d'un large portefeuille de marques comme Aurizon®, Azodyl®, Ceftiocyl®, Cimalgex®, Clavaseptin®, Cue-Mate®, Equistro®, Flevox®, Flexadin®, Folltropin®, Forcyl®, Kefloril®, Marbocyl®, Propalin®, Rubenal®, Tolfédine®, Tolfine®, Tomlyn®, Zylkène® et bien entendu la marque Vetoquinol®, qui est enregistrée au niveau mondial.

Le Groupe reste très vigilant sur la défense de ses marques et logos. Des actions en contrefaçon sont régulièrement engagées pour faire valoir et respecter ses droits.



12

Informations sur les tendances

12.1. TENDANCES À FIN MARS 2016 — 58

**12.2. LA VISION, UN VETOQUINOL
PLUS FORT DEMAIN** _____ 58

12.1 TENDANCES À FIN MARS 2016

Au 1^{er} trimestre de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires de Vetoquinol s'élève à 85,8 millions d'euros, en croissance organique de + 7,7 %. Les variations de taux de change ont eu un impact négatif de 2,1 % ; le chiffre d'affaires des trois premiers mois de l'année 2016 a progressé de + 5,6 % à données publiées.

Le chiffre d'affaires des produits de référence au 1^{er} trimestre s'établit à 41,7 millions d'euros, en croissance organique de + 8,2 %. À fin mars 2016, les produits de référence représentent 48,6 % des ventes contre 48,1 % à la même période de l'exercice 2015.

Sur les trois premiers mois de l'exercice 2016, Vetoquinol enregistre une croissance organique de + 10,2 % pour les ventes liées aux animaux de compagnie et de + 5,1 % pour celles liées aux animaux de rente. Le chiffre d'affaires réalisé sur le segment des animaux de compagnie au 1^{er} trimestre 2016 représente 53,5 % du chiffre d'affaires du groupe (vs 51,7 % au 1^{er} trimestre 2015).

Le Groupe affiche de solides performances aux Amériques en croissance organique de +18,6 % où l'activité au 1^{er} trimestre 2016 est notamment soutenue aux États-Unis, et en Asie/Pacifique en croissance organique de + 15,1 %. En Europe, les ventes sont en légère progression organique (+ 0,7 %) ; le 1^{er} trimestre 2015 en France avait été impacté négativement par la mise en place de la loi d'Avenir ; le 1^{er} trimestre 2016 a bénéficié quant à lui d'un effet de base positif atténuant des performances contrastées sur certains marchés européens.

A fin mars 2016, la situation financière du Groupe demeure très saine.

12.2 LA VISION, UN VETOQUINOL PLUS FORT DEMAIN

Vetoquinol entend poursuivre son développement par une croissance hybride rentable, à savoir à la fois organique et externe. Dans un marché mondial de la santé animale toujours en progression, Vetoquinol se concentre sur la croissance de ses produits de référence sur des marchés stratégiques ciblés. Vetoquinol demeure très actif dans la poursuite de sa croissance externe, en particulier sur les continents américain et asiatique, importants gisements de croissance supplémentaire.

Disposant d'une structure financière très solide qui s'appuie principalement sur une bonne génération de cash, Vetoquinol poursuit activement son programme d'investissements tant dans les domaines de la Recherche & Développement, du marketing que de l'outil industriel.

Des actions importantes sont régulièrement menées pour entretenir un haut niveau de compétence, de management et de motivation des salariés du Groupe, de façon homogène et cohérente entre les pays. Les salariés de Vetoquinol intègrent une culture conviviale, performante et authentique. Ils sont conscients que la dimension humaine du Groupe est l'une de ses richesses principales.



13

Prévisions ou estimations du bénéfice

13

Prévisions ou estimations du bénéfice

Le Groupe n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.



14

Organes d'administration et de direction générale

**14.1. MEMBRES DES ORGANES
D'ADMINISTRATION
ET DE DIRECTION _____ 62**

**14.2. CONFLITS D'INTÉRÊTS
AU SEIN DES ORGANES
D'ADMINISTRATION,
DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ __ 65**

Organes d'administration et de direction générale

14.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Direction générale de la société est assumée par le Directeur général. Depuis le 1^{er} avril 2010, les fonctions de Président et de Directeur général sont dissociées, par décision du Conseil d'administration du 10 décembre 2009.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Biographie	Fonctions exercées dans la société	Autres fonctions significatives exercées dans d'autres sociétés durant les cinq dernières années
M. Étienne Frechin Adresse professionnelle : Vetoquinol SA Magny-Vernois BP 189 70204 Lure Cedex	Étienne Frechin est né en 1938. Autodidacte, il a exercé différentes fonctions au sein de la société : - Directeur de la production de 1963 à 1968, - Directeur général depuis 1968 ; - Président-directeur général de 1980 à 2009 ; - Président depuis 2010. 1 ^{re} nomination en qualité d'administrateur : Statuts constitutifs de la Société en date du 2 juillet 1962. Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.	Président du Conseil d'administration Membre du Comité stratégique	Représentant permanent de Vetoquinol SA, actionnaire principal de Vetoquinol International. Gérant associé de Demabel SARL, société gérante de Soparfin SCA, holding de Vetoquinol SA Président, Gérant ou administrateur de certaines filiales du Groupe Vetoquinol
M. Matthieu Frechin, fils de M. Étienne Frechin Adresse professionnelle : Vetoquinol SA 37 rue de la Victoire 75009 Paris	Matthieu Frechin est né en 1969. Docteur en Pharmacie et diplômé de la faculté de Pharmacie de Nancy (1995) et d'un DEA en génie des systèmes industriels, spécialisation marketing, M. Matthieu Frechin est administrateur de Vetoquinol SA depuis le 22 mai 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017. Il a été nommé Directeur général délégué le 21 août 2006, puis Directeur général, en remplacement de Monsieur Étienne Frechin, le 10 décembre 2009 avec effet au 1 ^{er} avril 2010. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.	Directeur général Membre du Conseil d'administration Membre du Comité stratégique	Membre du Conseil de surveillance de Soparfin SCA, holding de Vetoquinol SA. Président de Lustah SAS Président ou administrateur de certaines filiales du Groupe.
M. Jean-Charles Frechin, frère de M. Étienne Frechin	Jean-Charles Frechin est né en 1945. Docteur en Pharmacie, diplômé de la faculté de Pharmacie de Besançon (1970), il est également diplômé de la faculté de Strasbourg (Immunologie Générale et Appliquée). Il a repris l'officine familiale à Lure, en 1974 et est aujourd'hui retraité. 1 ^{re} nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1971 Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité d'audit Membre du Comité de rémunération Membre du Comité stratégique	
M ^{me} Martine Frechin, épouse de M. Étienne Frechin	Martine Frechin est née en 1939. 1 ^{re} nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2004. Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.	Membre du Conseil d'administration	Présidente du Conseil de surveillance de la SCA Soparfin, Holding de Vetoquinol SA Gérante associée de Demabel SARL

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Biographie	Fonctions exercées dans la société	Autres fonctions significatives exercées dans d'autres sociétés durant les cinq dernières années
M. François Frechin, frère de M. Étienne Frechin	François Frechin est né en 1933. Docteur en Pharmacie, diplômé de la faculté de pharmacie de Nancy (1959), diplômé de sérologie de la faculté de médecine de Paris (1962) et titulaire d'un certificat de pharmacie industrielle (1960), il est aujourd'hui retraité. 1 ^{re} nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale ordinaire du 5 décembre 1975. Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.	Membre du Conseil d'administration	
M. Philippe Arnold	Né en 1941, Philippe Arnold est administrateur indépendant. Diplômé d'HEC et CPA, Philippe Arnold, cadre à la BNP, est aujourd'hui retraité. 1 ^{re} nomination en qualité d'administrateur lors du Conseil d'administration du 4 juin 2007 – ratifiée par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2008. Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.	Membre du Conseil d'administration Président du Comité d'audit Président du Comité de rémunération Membre du Comité stratégique	
M. Louis Champel	Né en 1944, M. Louis Champel est administrateur indépendant. Diplômé de l'IEP (Sciences Politiques – Paris), il a commencé sa carrière chez Rhône-Poulenc en 1970, en qualité de chargé de missions et responsable de la zone Asie, puis PDG de la filiale pharmaceutique du groupe en Indonésie, puis en qualité de Directeur général de la filiale vétérinaire Rhodia-Mérieux au Brésil et, de retour en France, Directeur général puis PDG de Rhône Mérieux. En 1997, il participe à la création de la société Merial dont il devient le PDG jusqu'en 2000. Il est aujourd'hui retraité. 1 ^{re} nomination : cooptation par le Conseil d'administration du 27 août 2009, ratifiée par l'Assemblée générale du 7 mai 2010. Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité d'audit Membre du Comité de rémunération Membre du Comité stratégique	
M ^{me} Marie-Josèphe Baud	Née en 1949, Marie-Josèphe Baud est administrateur indépendant. Diplômée d'HEC et de l'INSEAD, elle débute chez Novartis en 1971, où elle assume des responsabilités d'études de marché, plan stratégique, business development, puis, Directeur marketing, marketing-ventes et Directeur général. Elle rejoint le groupe Pharmacia en 1997 en qualité de Directrice de la Division Consumer Healthcare puis Directrice de la Stratégie Europe. De 2003 à 2007, Madame Baud est Vice-présidente Commercial & Marketing de TEVA Europe (laboratoire leader mondial des médicaments génériques), tout en assurant en 2006 la présidence du Groupe TEVA France. De 2007 à 2010, elle est Présidente de Sandoz France (Groupe Novartis). 1 ^{re} nomination : cooptation par le Conseil d'administration du 7 mars 2013, ratifiée par l'Assemblée générale du 22 mai 2013. Échéance du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité d'audit Membre du Comité de rémunération Membre du Comité stratégique	Gérante de la société MJB Conseil (EURL) Directeur général (par intérim) de VIFOR France SA jusqu'au 31 mars 2015

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Biographie	Fonctions exercées dans la société	Autres fonctions significatives exercées dans d'autres sociétés durant les cinq dernières années
M. Jean-Yves Ravinet Adresse professionnelle : Vetoquinol SA Magny-Vernois BP 189 70204 Lure Cedex	Né en 1958, Jean-Yves Ravinet est Directeur général délégué Groupe. Diplômé ingénieur agronome (INA Paris), M. Ravinet a été pendant 10 ans Directeur général de Sumitomo Chemical Agro Europe, Afrique et Moyen-Orient (CA 240 M€) où, après avoir managé plusieurs filiales en Europe (Turquie, Benelux/Scandinavie, Espagne), il a dirigé, pour Rhône-Poulenc Agro, le territoire Asie-Pacifique (12 filiales), puis l'Amérique latine (15 filiales). Il a également travaillé pendant quelques années, chez Rhodia Life Science Systems en charge des activités mondiales des intermédiaires de synthèse pour l'agrochimie et la pharmacie. Il a été nommé Directeur général délégué le 27 août 2013, avec effet au 2 septembre 2013. Échéance du mandat : Assemblée générale à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.	Directeur général délégué Groupe	Administrateur de certaines filiales du Groupe
M. Alain Masson Adresse professionnelle : Vetoquinol SA Magny-Vernois BP 189 70204 Lure Cedex	Né en 1962, Alain Masson est Directeur Qualité Groupe. Docteur en Pharmacie diplômé de la faculté de Pharmacie de Besançon (25) (1985). Il a obtenu un DESS de Pharmacie Industrielle option Cosmétologie à Lyon (1986). Il a commencé sa carrière dans l'industrie pharmaceutique en 1988 au sein des Laboratoires Vetoquinol, en qualité de responsable contrôle qualité. Il a occupé successivement les postes de responsable Assurance Qualité, Directeur Qualité France et Directeur Qualité Industrielle Groupe. Depuis 2008, il a en charge l'ensemble de la Qualité du Groupe sur les sites industriels, les filiales de distribution et les centres R & D. 1 ^{re} nomination lors du Conseil d'administration du 4 avril 2008. Échéance du mandat : Assemblée générale à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.	Directeur général délégué Pharmacien responsable	

Le Conseil d'administration de la société est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire.

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'administration de la société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

Membres indépendants	Philippe Arnold	Louis Champel	Marie-Josèphe Baud
Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas être client, fournisseur au banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas être actionnaire de référence de la société	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.	Conforme	Conforme	Conforme

14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU SEIN DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

À la connaissance de la société, les membres des organes d'administration et de direction de la société ne sont pas en conflit d'intérêts avec la société. De façon à identifier et à prévenir tout conflit d'intérêt potentiel, un règlement intérieur du Conseil d'administration de la société a été mis en place le 18 septembre 2006. Sa dernière mise à

jour date du 30 juillet 2014. Il prévoit que les membres du Conseil d'administration ou des Comités spécialisés ont l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts ponctuel (même potentiel) et de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante



15

Intérêts et rémunérations des dirigeants

15.1. RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL _____ **68**

Intérêts et rémunérations des dirigeants

15.1. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'administration a approuvé les recommandations émises par le Comité de rémunération dans son rapport en date du 17 mars 2015, concernant les rémunérations globales actuelles des dirigeants mandataires sociaux de la société. Il a ainsi arrêté le montant des rémunérations à octroyer aux dirigeants tant sur la partie fixe que sur la partie variable pour 2015. Il ressort de ce rapport que les rémunérations des dirigeants ont été revalorisées de la façon suivante :

Les rémunérations de trois dirigeants ont été revalorisées de la façon suivante :

- Directeur général – Matthieu Frechin : 3,3 %
- Directeur général délégué – Jean-Yves Ravinet : 5 % [sur rémunération fixe]. A noter, Monsieur Ravinet est arrivé en septembre 2013, la part variable au titre de 2013 et versée en 2014 a été calculée et payée prorata temporis.
- Directeur général délégué, Pharmacien responsable – Alain Masson : 3 % [sur prime Pharmacien responsable].

Ces augmentations ont pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2015.

Les primes variables attachées aux objectifs 2015 sont les suivantes (à 100 % d'atteinte des objectifs) :

- Directeur général – Matthieu Frechin : 165 000 €
- Directeur général délégué – Jean-Yves Ravinet : 96 600 €.

Un système de réduction ou de majoration en cas de non-atteinte ou de dépassement des objectifs, basé sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant du Groupe, a été mis en place.

15.1.1. Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les éléments de rémunération fournis dans les tableaux ci-dessous sont sur une base brute avant impôt.

Étienne Frechin, Président

	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	174 487	174 487	174 487	174 487
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾⁽³⁾	0	0	0	0
Rémunération variable pluriannuelle ⁽³⁾				
Rémunération exceptionnelle ⁽³⁾				
Jetons de présence ⁽³⁾	6 962	6 962	7 215	7 215
Avantage en nature		Voiture de fonction		
TOTAL	181 449	181 449	181 702	181 702

Matthieu Frechin, Directeur général

	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	245 273	245 273	252 033	252 033
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾⁽³⁾	144 000	107 280	150 000	124 500
Rémunération variable pluriannuelle ⁽³⁾				
Rémunération exceptionnelle ⁽³⁾				
Jetons de présence ⁽³⁾	6 962	6 962	7 215	7 215
Avantages en nature		Voiture de fonction + tickets restaurant		
TOTAL	396 235	359 515	409 248	383 748

Jean-Yves Ravinet, Directeur général délégué

	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	242 893	242 893	255 009	255 009
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾⁽³⁾	30 667	33 922	92 440	76 400
Rémunération variable pluriannuelle ⁽³⁾				
Rémunération exceptionnelle ⁽³⁾				
Jetons de présence ⁽³⁾				
Avantage en nature		Voiture de fonction + tickets restaurant + GSC		
TOTAL	273 560	276 815	347 449	331 409

Alain Masson, Directeur général délégué	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	120 444	120 444	118 121	118 121
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾⁽³⁾	16 409	19 363	16 663	19 371
Rémunération variable pluriannuelle ⁽³⁾				
Rémunération exceptionnelle ⁽²⁾	22 200	22 200	22 860	22 860
Jetons de présence ⁽³⁾				
Avantages en nature		Voiture de fonction + tickets restaurant		
TOTAL	159 053	162 007	157 644	160 352

⁽¹⁾ Les rémunérations variables sont calculées en fonction de l'atteinte des objectifs de CA et ROC au niveau du Groupe, avec un système de réduction ou de majoration en cas de non-atteinte ou dépassement de ces objectifs.

⁽²⁾ Prime pharmacien responsable (cf. tableau synthèse des recommandations du Code Middenext).

⁽³⁾ Les montants dus 2014 & 2015 correspondent à l'année n-1.

15.1.2. Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Jetons de présence 2013 montants nets versés sur exercice 2014	Jetons de présence 2014 montants nets versés sur exercice 2015
Jean-Charles Frechin		
Jetons de présence	10 000 €	10 700 €
Autres rémunérations	/	/
Martine Frechin		
Jetons de présence	5 500 €	5 700 €
Autres rémunérations	/	/
François Frechin		
Jetons de présence	5 500 €	5 700 €
Autres rémunérations	/	/
Philippe Arnold		
Jetons de présence	13 000 €	14 200 €
Autres rémunérations	/	/
Marie-Josèphe Baud		
Jetons de présence	13 000 €	14 200 €
Autres rémunérations	/	/
Louis Champel		
Jetons de présence	13 000 €	14 200 €
Autres rémunérations	/	/

15

15.1.3. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant

15.1.4. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

15.1.5. Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant l'exercice

Néant

15.1.6. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Les deux plans du 4/06/2007 et du 7/05/2010 ont expiré respectivement le 4/06/2014 et le 7/11/2014.

15.1.7. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant

15.1.8. Contrat de travail et mandat social

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Étienne Frechin Président		X		X		X		X
Matthieu Frechin Directeur général		X		X		X		X
Jean-Yves Ravinet Directeur général délégué		X		X	X ⁽¹⁾			X
Alain Masson	X ⁽²⁾			X		X		X

(1) Les indemnités de départ ont été prévues dans des conditions conformes à la loi (sous conditions de performance), et son plafond, après prise en compte de l'indemnité éventuellement versée au titre du contrat de travail, est conforme aux dispositions du code Middenext. Le montant maximum ne pourra pas excéder 3 mois de salaire.

(2) Cf. Tableau récapitulatif des recommandations Middenext R1 (cf. chapitre 16).



16

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise

**16.1. PARTIE DU RAPPORT
SUR LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE CONCERNANT
LE RÉGIME DU GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE _____ 72**

**16.2. PROCESSUS DE PILOTAGE
DE L'ORGANISATION COMPTABLE
ET FINANCIÈRE _____ 74**

**16.3. PROCESSUS CONCOURANT
À L'ÉLABORATION DE
L'INFORMATION COMPTABLE
ET FINANCIÈRE PUBLIÉE _____ 76**

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise

En application de l'article L. 225-37, L. 225-68 et L226-10-1 du Code de commerce, Monsieur Étienne Frechin, Président du Groupe, rend compte dans le cadre du présent rapport « des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ». Ce rapport présente deux parties distinctes :

- rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques.

Le présent rapport concerne l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation, conformément au Cadre de référence publié par l'AMF relatif aux valeurs moyennes et petites.

Ce rapport a été présenté le 18 mars 2016 au Conseil d'administration et a été approuvé.

16.1. PARTIE DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DÉCLARATION CONCERNANT LE RÉGIME DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, et par décision en date du 16 décembre 2014, le Conseil d'administration a décidé d'adopter comme code de référence le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par Middlednext. Ce Code est consultable sur www.middlednext.com.

Tableau de synthèse des recommandations du code middlenext

Recommandations du Code Middlenext	Appliquer	Expliquer
I. Le pouvoir exécutif		
R1 : Cumul contrat de travail et mandat social		La situation de M. Masson est particulière dans la mesure où Vetoquinol a l'obligation d'avoir un Pharmacien responsable et que ce dernier doit être mandataire social.
R2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R3 : Indemnités de départ	X	
R4 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	Non applicable	
II. Le pouvoir de « surveillance »		
R6 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X	
R7 : Déontologie des membres du Conseil	X	
R8 : Composition du Conseil - présence de membres indépendants au sein du conseil	X	
R9 : Choix des administrateurs	X	
R10 : Durée des mandats des membres du Conseil	X	
R11 : Information des membres du Conseil	X	
R12 : Mise en place des comités	X	
R13 : Réunions du conseil et des Comités	X	
R14 : Rémunération des administrateurs	X	
R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X	

16.1.1. Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an, sur convocation de son Président, soit au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. De

plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

En cas de carence du Président, le Directeur général peut procéder lui-même à cette convocation et fixer l'ordre du jour de la réunion.

Les administrateurs sont convoqués par tous moyens, et même verbalement et l'ordre du jour peut n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter dans une délibération du Conseil d'administration et voter pour lui sur une, plusieurs ou toutes les questions inscrites à l'ordre du jour. Chaque administrateur présent ne peut représenter qu'un seul autre administrateur.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages entre Vetoquinol et ses dirigeants. Le Conseil d'administration est assisté dans ses travaux d'un Comité d'audit, d'un Comité de rémunération et d'un Comité stratégique (cf. 16.1.3.).

16.1.2. Fréquence des réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Les administrateurs, les membres du Comité d'entreprise et les Commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués.

Le Conseil d'administration est composé de huit membres. Toutes les réunions ont été présidées par Monsieur Étienne Frechin.

L'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires, les résultats de la société et du Groupe, le portefeuille produits et le marché sont systématiquement présentés à chaque séance. Lors des réunions qui se sont tenues en 2015, les principaux points suivants ont été abordés et étudiés :

- arrêté des comptes de l'exercice 2014 et la préparation de l'Assemblée générale,
- rapport RSE,
- situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible,
- nomination d'un pharmacien responsable intérimaire,
- politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale,
- rapports du Comité d'audit et des Commissaires aux comptes,
- délégations de compétence et autorisations à donner au Conseil d'administration par l'Assemblée générale,
- croissance externe,
- rémunération des dirigeants,
- activité commerciale,
- nouvelle campagne institutionnelle,
- point sur les missions du Conseil d'administration,
- joint-venture Vetoquinol – Zenoaq (Japon),
- approbation du budget 2016.

16.1.3. Organisation et fonctionnement des Comités spécialisés

16.1.3.1. Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a été institué aux termes de la réunion du Conseil d'administration du 4 avril 2008. Il est chargé de donner au Conseil d'administration son avis sur les comptes semestriels et annuels consolidés et sociaux de Vetoquinol SA. Ses comptes rendus doivent permettre au Conseil d'administration d'être pleinement informé.

Plus précisément, le Comité d'audit a pour mission :

- d'entendre les Commissaires aux comptes, les directeurs financiers, comptables, de la trésorerie et de l'audit interne ou du contrôle de gestion. Ces auditions se tiennent hors la présence de la Direction générale. Il donne son avis sur l'organisation du service du responsable de l'audit interne ou du contrôle de gestion et est informé de son programme de travail ;
- d'examiner les comptes en général et de revoir les principes comptables appliqués. L'examen des comptes doit être accompagné d'une note du Directeur financier ;
- d'examiner le champ d'intervention des Commissaires aux comptes ;
- de prendre connaissance des projets de rapports annuels ou semestriels ;
- d'examiner le périmètre des sociétés consolidées et les raisons pour lesquelles des sociétés n'y sont pas incluses ;
- d'examiner les risques et engagements hors bilan significatifs ;
- d'examiner toute question financière, comptable, ou relevant de la maîtrise des risques.

À cet effet, le Comité se réunit au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes semestriels et des comptes annuels par le Conseil d'administration, et de manière ponctuelle, s'il s'avère nécessaire d'examiner des points particuliers importants. Durant l'année 2015, il s'est réuni deux fois et a rendu ses recommandations au Conseil d'administration lors des réunions du 17 mars et 29 juillet.

À la date d'établissement du présent Document de référence, le Comité d'audit est composé de quatre personnes :

- M. Philippe Arnold, administrateur indépendant et Président du Comité ;
- M. Louis Champel, administrateur indépendant ;
- M. Jean-Charles Frechin, administrateur ;
- M^{me} Marie-Josèphe Baud, administrateur indépendant.

16.1.3.2. Le Comité de rémunération

Le Comité de rémunération a été institué aux termes de la réunion du Conseil d'administration du 9 avril 2004 afin d'examiner les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de la société ainsi que, le cas échéant, des salariés des sociétés du Groupe. Il a notamment pour mission :

- de proposer la rémunération des mandataires sociaux, de déterminer, le cas échéant, la part variable de leur rémunération, selon une évaluation annuelle de leurs performances personnelles, et selon la stratégie du Groupe à moyen terme ;
- de proposer, le cas échéant, en faveur des mandataires sociaux et des salariés de la société ou de ses filiales, la mise en place de plans de souscription ou d'achat d'actions, de plans d'épargne d'entreprise ou d'attribution d'actions gratuites ;
- de proposer, nominativement, parmi les mandataires sociaux et les salariés de la société ou de ses filiales, les bénéficiaires d'options, bons, obligations, ou autres valeurs mobilières ouvrant droit, de façon immédiate ou différée, à une participation au capital de la société ou de ses filiales ;
- d'examiner les avantages de toute nature ;
- de proposer la répartition des jetons de présence ;
- d'examiner les projets d'augmentation de capital réservés aux salariés ;

Le Comité de rémunération se réunit une fois par an et rend ses recommandations au Conseil d'administration, sous forme de rapport.

À la date d'établissement du présent Document de référence, le Comité de rémunération est composé de quatre personnes :

- M. Philippe Arnold, administrateur indépendant, Président du Comité,
- M. Louis Champel, administrateur indépendant ;
- M. Jean-Charles Frechin, administrateur ;
- M^{me} Marie Josèphe Baud, administrateur indépendant.

16.1.3.3. Le Comité stratégique

Le Comité stratégique a été mis en place le 18 septembre 2006. Son rôle essentiel est d'émettre toute recommandation au Conseil d'administration dans les domaines suivants :

- étudier la stratégie et la politique générale du Groupe ;
- examiner les opportunités de développement externe ;
- examiner l'évolution et les perspectives des activités du Groupe tant sur le plan national que sur le plan international ;
- examiner les projets d'implantation à l'étranger ;
- étudier les stratégies de l'entreprise que les dirigeants pourraient mettre en œuvre, notamment dans le domaine des investissements.

À la date d'établissement du présent Document de référence, le Comité stratégique est composé des personnes suivantes :

- le Président ;
- le Directeur général ;
- le Directeur général délégué Groupe ;
- trois administrateurs indépendants ;
- un administrateur.

16.1.4. Évaluation des travaux du Conseil

Les travaux du Conseil d'administration sont préparés et organisés conformément à la réglementation en vigueur et aux règles de bonne gouvernance.

16.1.5. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général

Il n'y a pas de limite aux pouvoirs du Directeur général.

16.1.6. Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Se référer au chapitre 15.1. du présent Document de référence.

16.1.7. Modalités de participation à l'Assemblée générale

Chaque actionnaire de Vetoquinol, quel que soit le nombre de ses actions, peut participer et voter à l'Assemblée générale.

À chaque action est attaché un droit de vote. Pour connaître toutes les modalités de participation à l'Assemblée générale directe ou indirecte (vote par correspondance), il suffit de consulter le site internet, de se référer aux statuts ou de contacter directement la société.

16.1.8. Procédures de gestion des risques

Se référer au chapitre 5 : Facteurs de risques, présenté dans le présent Document de référence.

16.2. PROCESSUS DE PILOTAGE DE L'ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

16.2.1. Principes et points clés d'analyse

Le pilotage de l'organisation comptable et financière, approuvé et contrôlé par la Direction générale, est assuré par la Direction financière. L'établissement des comptes consolidés, au travers d'un ERP Groupe et d'un logiciel de consolidation dédié, assure une homogénéité des données comptables et financières consolidées publiées.

Organisation générale

Le Groupe est organisé de manière à produire mensuellement les informations comptables et financières dont il a besoin pour piloter son activité suivant un calendrier établi. Dans le cadre de la publication annuelle des comptes consolidés, les missions des différents acteurs concourant à la publication des comptes consolidés annuels sont clairement identifiées dans plusieurs documents qui leur sont transmis.

Les données financières de base (compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie et tableau de variation des capitaux propres du Groupe) sont arrêtées mensuellement à J + 10 (ouvrés) suivant un processus d'arrêt des comptes planifié et précis.

Les circuits d'information concourant à la mise en place des tableaux de bord sont basés sur un outil unique de consolidation et de reporting permettant une homogénéisation et une sécurité accrue des données comptables, notamment par le biais d'extractions automatiques effectuées à partir de l'ERP du Groupe.

Gestion des ressources

Les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la fonction comptable sont régulièrement passées en revue par la Direction générale afin de s'assurer que les compétences présentes sont en conformité avec la complexité croissante des opérations à traiter.

Application des règles comptables

Le Groupe applique les normes IFRS, pour élaborer les comptes consolidés et s'assure par une veille active que les changements de réglementation – très fréquents – sont correctement appréhendés et appliqués. Les opérations complexes (ex : regroupement d'entreprise, test de dépréciation annuel des Goodwill, allocation du prix d'achat consécutivement à des acquisitions...) sont traitées exclusivement par la cellule de consolidation du Groupe, rattachée à la Direction financière, dans le respect des normes IFRS et sont validées par la Direction générale et le Comité d'audit. Le Groupe possède 28 filiales et/ou holdings financières à l'étranger. Le traitement des informations de base suivant ces référentiels comptables locaux est parfois différent du traitement requis par les normes IFRS. Pour pallier cette problématique, le Groupe retrace les opérations aux normes IFRS, au sein de sa cellule de consolidation.

Les différentes options possibles sont validées par la Direction générale et/ou le Comité d'audit.

Organisation et sécurité des systèmes d'information

Le Groupe s'emploie à mettre en place dans ses filiales un ensemble de systèmes d'information ayant comme épine dorsale un ERP commun (JD Edwards).

Le paramétrage de ce système d'information donne une assurance au Groupe quant à l'organisation et à la sécurité de ses systèmes d'information.

L'ERP a été développé avec pour objectif de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité et de disponibilité tout en garantissant la pertinence de l'information comptable et financière.

L'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du système d'information font l'objet de règles précises en matière d'accès au système et de validation des traitements et procédures de clôture. Des dispositifs destinés à assurer la sécurité physique et logique des systèmes et données informatiques sont mis en place par le Groupe.

Les opérationnels sont impliqués dans la définition, la conception et la validation des outils informatiques. Afin de sécuriser les modifications et les améliorations apportées au système, il a été mis en place une séparation des environnements de développement et de production.

16.2.2. Rôle de la Direction générale

Organisation, compétences et moyens

La Direction générale veille à l'existence d'un dispositif de gestion des risques et d'un dispositif de contrôle interne comptable et financier. Elle en organise la surveillance.

La Direction générale s'assure que le dispositif de contrôle interne et financier vise à produire une information fiable et donne une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société. À cette fin, la Direction générale s'assure que les dispositifs abordent les points suivants :

- la compatibilité des dispositifs de motivation et de rémunération au sein des fonctions comptable et financière avec les objectifs du contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières sont régulièrement revus afin de mettre en adéquation les moyens (personnel et outils...) et les exigences d'un contrôle interne de plus en plus poussé ;
- les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers ainsi que les mesures destinées à assurer ces obligations de conservations (plans de continuité en particulier dans le domaine informatique, archivage permettant de répondre aux obligations réglementaires, etc.).

Pilotage et contrôle

La Direction générale a impulsé la mise en place d'un dispositif de pilotage visant à analyser et à maîtriser les principaux risques identifiables ayant un impact potentiel sur l'élaboration de l'information comptable et financière publiée.

Le reporting de chaque société du Groupe permet d'établir chaque mois le « Tableau de bord ». Ce document centralise et consolide aux normes IFRS toutes les données comptables et financières, notamment :

- l'analyse des résultats mensuels d'exploitation de chaque entité légale avec la décomposition des différentes charges par nature et centre de coûts,
- l'analyse des résultats industriels des sites de production,
- toutes ces données font l'objet d'une comparaison, pour le mois et en cumul, avec l'exercice précédent et les prévisions budgétaires,
- le suivi mensuel des principaux postes du bilan de chaque société, notamment ceux concernant l'évolution des besoins en fonds de roulement, avec une analyse des écarts par rapport aux prévisions, ainsi qu'un suivi de l'avancée des programmes d'investissements annuels,
- le suivi mensuel de la trésorerie et de l'endettement,
- l'analyse des ventes par espèces, par zones géographiques, par gammes de produits,
- l'analyse et le suivi mensuel des produits de référence, moteur de la stratégie du Groupe.

Les budgets de chacune des filiales, de chacune des usines, de chacune des fonctions et enfin du Groupe sont présentés par les opérationnels supervisés par la Direction financière, puis validés par la Direction générale, avant leur approbation par le Conseil d'administration.

Au sein des différentes structures mises en place afin de piloter la bonne marche du Groupe, la Direction générale, en liaison avec les Directions financières, s'assurent des principes comptables retenus et de leur éventuel impact sur la présentation des états financiers.

Dans le cadre de l'audit interne, la Direction générale définit tous les ans un plan d'audit interne (social, juridique ou financier) à réaliser par des équipes internes ou par des prestataires externes. En 2015, des audits juridiques et/ou financiers ont été notamment menés en Italie et en Suisse, ainsi qu'un programme visant à la prévention des fraudes dans le Groupe. Ces audits n'ont pas décelé de dysfonctionnements significatifs pouvant remettre en cause la présentation des états financiers du Groupe.

Préparation de l'arrêté des comptes

La Direction générale s'assure que la Direction financière a défini et mis en place des processus d'enregistrement comptable des opérations majeures.

Elle s'assure de la mise en place de procédures d'arrêté de certains comptes jugés sensibles ou qui pourraient l'être (valorisation des actifs incorporels, traitement de comptabilisation des revenus...) et valide les estimations et hypothèses prises par la Direction financière.

La Direction générale revoit et valide les comptes – y compris les notes annexes – établis par la Direction financière. À ce titre, les changements de principes comptables (aucun en 2015 et 2014) sont mis en évidence et le Conseil d'administration et/ ou le Comité d'audit en sont informés si cela est applicable.

La Direction générale s'assure de l'analyse des grands équilibres financiers (ratios d'endettement, liquidités, couverture...) ; elle identifie et explique les facteurs d'évolution des résultats (réalisé N/N-1). Les comptes annuels sont accompagnés du rapport de gestion et du RSE, qui comprennent les principaux commentaires et analyses nécessaires à la bonne compréhension des dits états financiers. Enfin, la Direction générale définit la stratégie de communication financière et valide les différents communiqués de presse.

Prise en considération des travaux des Commissaires aux comptes

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la Direction générale échange avec le collège des Commissaires aux comptes (CAC).

La Direction générale s'assure que les CAC ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers.

Enfin, la Direction générale s'informe auprès des Commissaires aux comptes du périmètre de leur intervention et des conclusions de leurs travaux.

16.2.3. Rôle du Conseil d'administration et/ou du Comité d'audit

Contrôles et vérifications

Le Conseil d'administration est informé des aspects majeurs qui seraient susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation ; les informations suivantes lui sont transmises : budget de l'année suivante, meilleur estimé d'arrêté de fin d'année, tableaux relatifs à la loi du 1^{er} mars 1984, projets d'investissements, tableau de bord interne, etc.

Le Conseil d'administration est assisté dans ses travaux par le Comité d'audit.

Le Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité d'audit veille à la qualité du processus de sélection des Commissaires aux comptes notamment au regard des critères de compétence et d'indépendance de ceux-ci.

Dans le cadre de la prévention de la fraude, le Groupe a mis en place un Guide de Bonne Pratique des Affaires qui concourt à éviter autant que possible les fraudes et actes malhonnêtes envers le Groupe et/ou ses partenaires et actionnaires.

Les règles contenues dans le Guide de Bonne Pratique des Affaires définissent ce que Vetoquinol attend de chacun de ses employés, quel que soit son niveau hiérarchique, afin que, dans le monde entier, tous agissent dans le respect de la Loi et de l'éthique Vetoquinol tant à l'égard des concurrents, des clients et des fournisseurs, que pour protéger les actifs de Vetoquinol et éviter tout risque de fraude et de corruption imputable à Vetoquinol. L'audit interne du Groupe procède à des vérifications sur pièces et contrôle certains dossiers.

Le Groupe est soumis régulièrement par téléphone et/ou par mail à des tentatives de fraude sont de plus en plus fréquentes ; jusqu'à présent le Groupe n'a pas eu à pâtir de conséquences financières défavorables en lien avec ces tentatives de fraude.

Arrêté des comptes

Le Conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels sur la base du compte rendu effectué par le Comité d'audit. Les comptes sur lesquels il doit se prononcer lui sont présentés par la Direction financière ainsi que les différentes estimations et/ou options retenues pour parvenir à ces comptes. Les Commissaires aux comptes présentent leurs travaux et leurs conclusions ainsi que leurs éventuelles recommandations.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Comité d'audit ainsi que le Conseil d'administration reçoivent l'assurance des Commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités.

Le Comité d'audit ainsi que le Conseil d'administration s'assurent que les Commissaires aux comptes ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers.

Lors de l'arrêté des comptes par le Conseil, les Commissaires aux comptes ont suffisamment avancé dans leurs travaux pour être en mesure de communiquer au Conseil toutes remarques significatives.

16.3 PROCESSUS CONCOURANT À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE PUBLIÉE

De façon à assurer la production d'un reporting transparent donnant une image fidèle de la situation de la société, le Groupe aménage en continu ses processus comptables et financiers, en mettant l'accent notamment sur les contrôles internes relatifs à l'initiation, l'enregistrement et la réconciliation des soldes comptables et des opérations, en application des principes comptables appropriés.

Critère de qualité

Cette évolution continue des processus de production de l'information comptable met l'accent sur l'automatisation de la collecte et de la contribution des informations de manière à :

- réduire le délai de mise à disposition de l'information,
- réduire les coûts de production,
- limiter les erreurs dans l'agrégation de ces données et la production des états financiers,
- renforcer la vision des Directions sur les activités des filiales,
- alimenter un tableau de bord au niveau des résultats financiers.

L'amélioration continue du contrôle interne en matière de reporting financier passe par la mise en place d'un référentiel commun formalisant l'ensemble des règles du Groupe. Ces règles sont élaborées en fonction des risques définis en amont du cadre réglementaire, mais aussi des procédures en place, des spécificités métier et de l'entreprise. Cette démarche doit s'étendre jusqu'à l'intégration de ce cadre de contrôle avec les systèmes d'information en place et les activités humaines.

L'existence d'un tel cadre, en particulier d'un référentiel formel et d'un système de suivi, participe à la faisabilité et la pertinence des audits internes et externes tels qu'exigés par la loi. À travers le système d'information du Groupe, c'est une grande part des processus opérationnels et de pilotage de l'entreprise dont on peut analyser et mesurer l'efficacité et la pertinence.

Identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée

La qualité de l'information comptable et financière publiée dépend aussi des risques inhérents aux processus comptables en amont de la production d'informations financières et de la qualité du processus d'arrêté des comptes. L'objectif de la Direction financière est de minimiser ces différents risques afin de publier dans les états financiers une information financière régulière et sincère. Pour ce faire, les assertions contenues dans les états financiers sont des affirmations de la Direction, explicites ou non, qui sont reflétées dans les états financiers, comme suit :

- **Exhaustivité des informations** – l'ensemble des transactions et événements, les actifs, les passifs et les participations, qui auraient dû être comptabilisés, ont été enregistrés et ceci dans le bon exercice comptable. Toutes les informations en annexes qui devraient figurer dans les états financiers ont été décrites.
- **Existence et réalité** – les actifs, les passifs et les participations existent et les transactions ainsi que les événements qui ont été enregistrés ou mentionnés en annexe sont réels, ils concernent le Groupe et sont enregistrés dans le bon exercice comptable.
- **Exactitude** – les montants et autres données relatives aux transactions et aux événements ont été correctement enregistrés dans les soldes comptables appropriés.
- **Valorisation** – les actifs, les passifs et les participations sont enregistrés dans les états financiers selon les valeurs appropriées et les éventuels écarts de valorisation ou les écarts d'affectation sont correctement enregistrés.
- **Obligations et droits** – le passif représente les obligations de l'entité ainsi que les droits sur l'actif que l'entité détient ou contrôle.
- **Présentations** – les informations financières et informations en annexes sont correctement présentées et décrites, clairement exprimées, mentionnées fidèlement, avec les montants appropriés.

Les processus comptables sont organisés suivant les grands processus de l'entreprise : ventes, achats, productions & stocks, immobilisations, etc. Ces dispositifs organisés et documentés concourent à traiter les différents flux d'opérations et rendent de ce fait homogènes les données comptables.

Le processus d'arrêté des comptes est formalisé suivant un arrêté mensuel et l'information financière publiée est passée en revue par la Direction comptable et financière du Groupe, la Direction générale.

Principes et points clés d'analyse

Investissements/désinvestissements/recherche & développement

Le processus d'investissement est organisé et documenté et comprend à minima les différentes autorisations suivantes :

- autorisation du budget annuel donnée par le Conseil d'administration,
- autorisation par la Direction financière,
- autorisation par la Direction générale.

La Direction scientifique et la Direction financière contrôlent le suivi de tous les projets de R & D en cours. Elles établissent chaque mois un état d'avancement de chacun de ces projets et de leurs coûts par rapport au cahier des charges.

Selon la norme IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux processus de recherche et développement et aux autorisations réglementaires, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou d'informations à caractère scientifiques. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une « Autorisation de Mise sur le Marché ».

Immobilisations incorporelles, corporelles et Goodwill

Les processus mis en place par le Groupe permettent de s'assurer que :

- les immobilisations incorporelles et/ou corporelles existent et appartiennent au Groupe, qui les utilise dans le cadre de son activité ;
- les éléments qui doivent être immobilisés le sont ;
- les cessions et autres mouvements de sortie sont tous comptabilisés ainsi que les plus ou moins-values qu'ils ont générées ;
- les montants immobilisés sont justes et ne comprennent pas d'éléments devant être comptabilisés en charges ;
- la valorisation et la présentation sont correctes et en adéquation avec les normes IFRS.

Par ailleurs, et conformément aux exigences de la norme IAS 36, les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis au minimum à un test annuel de dépréciation par des spécialistes externes à l'entreprise.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

La protection juridique des immobilisations incorporelles fait l'objet d'un suivi régulier et de mesures visant à sécuriser les ressources que le Groupe pourra obtenir de ces immobilisations, en particulier : la protection des marques, des noms de domaine et les brevets.

Immobilisations financières

Le Groupe ne détient pas d'immobilisation financière autre que les titres de ses filiales qui sont éliminés lors du processus de consolidation. Cependant, toutes les opérations sur titres (acquisitions, cessions, compléments de prix, garanties d'actifs et de passifs) ainsi que les engagements fermes (promesses et autres instruments financiers...) font l'objet d'un suivi particulier de la part de la Direction financière et juridique en vue de leur comptabilisation et/ou de leur mention dans l'annexe des comptes, et sont préalablement autorisées par la Direction générale et/ou le Conseil d'administration.

L'attribution de prêts aux filiales fait l'objet d'un processus organisé par la Direction financière et juridique et autorisé par la Direction générale.

L'ensemble des produits et/ou charges se rattachant à ces créances sur participations sont évalués et comptabilisés mensuellement puis éliminés en consolidation.

Achats/fournisseurs et assimilés

Les processus achats sont organisés et formalisés dans le cadre de procédures applicables par tous les acteurs concernés. Les commandes fournisseurs sont émises après autorisation par des personnes dûment habilitées et la séparation des tâches entre passation, autorisation, réception, enregistrement des commandes et règlement des fournisseurs existe. Les factures sont rapprochées des commandes tant au niveau du prix unitaire qu'au niveau des quantités.

Les différences font l'objet d'un suivi et d'un processus de traitement particulier. Les avances sur factures sont payées uniquement sur justificatif et ces montants sont analysés mensuellement par les services comptables lors des arrêtés mensuels.

Lors du processus d'arrêtés des comptes, la Direction financière s'assure que :

- toutes les charges résultant de l'achat de biens ou de prestations de service sont correctement comptabilisées ;
- le principe de comptabilisation des charges est correctement appliqué et est en adéquation avec les normes IFRS applicables ;
- la séparation des exercices (cut-off) est correctement appréhendée ;
- les comptes fournisseurs sont constitués d'achats non payés et d'autres dettes sur des fournisseurs ayant réellement fourni un bien ou un service à la société ;
- toutes les sommes payées sont correctement comptabilisées.

Le Groupe ne peut toutefois pas garantir qu'une fraude ne puisse pas survenir.

Coûts de revient/stocks et encours

Les processus de calcul des coûts de revient, de gestion des stocks, de valorisation des stocks ainsi que le suivi des éventuelles dépréciations à enregistrer sont organisés et formalisés dans le cadre de procédures applicables par tous les acteurs concernés selon les normes en vigueur.

Chaque mois, la Direction industrielle et qualité établit pour les sites industriels du Groupe un rapport dans lequel figurent les principaux indicateurs et ratios de production (nombre d'heures de production, nombre de lots fabriqués, de lots refusés...) ; l'ensemble de ces éléments est rapproché des données comptables et financières par le biais du calcul du résultat industriel assuré par les Directions financières des pays et contrôlé par la Direction financière du Groupe afin de s'assurer de leur pertinence.

Les mouvements d'entrées et de sorties de stock sont enregistrés de façon journalière dans le système d'information afin de s'assurer que la séparation des exercices est correctement appréhendée. Des réconciliations sont faites régulièrement entre l'inventaire physique et l'inventaire permanent et un inventaire physique annuel est au minimum réalisé. Tous les mouvements de stocks particuliers (mises au rebut et destructions) sont autorisés par des personnes compétentes et une analyse est effectuée par la Direction financière du Groupe et/ou les services comptables et financiers des filiales.

Les marges sont analysées par produits ou gamme de produits et les écarts significatifs sont investigués.

Enfin, dans le cadre du processus d'arrêtés des comptes, différents bouclages par les flux et/ou contrôles sont réalisés afin de s'assurer que les stocks sont correctement appréhendés, existent, appartiennent à la société et sont comptabilisés.

Produits des activités ordinaires/clients et assimilés

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Le revenu est constitué par les ventes de biens à des tiers, déduction faite des remises commerciales ou rabais pour quantités consentis aux clients finaux ainsi que des escomptes financiers, et après élimination des ventes intragroupe. Les processus de comptabilisation des revenus font que le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités économiques associés à la transaction ira à l'entreprise ;
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le Groupe a mis en place un suivi particulier de ces processus basé en grande partie sur le système d'information afin de s'assurer que tous les produits sont correctement comptabilisés.

Le principe de comptabilisation des produits est correctement appliqué et est en adéquation avec les normes comptables en vigueur. La séparation des exercices est appréhendée à travers ce processus de comptabilisation et vérifiée et validée durant le processus d'arrêté des comptes semestriels.

Le processus d'arrêté des comptes permet aussi de valider que :

- les comptes clients sont constitués de ventes non encore recouvrées et qui appartiennent au Groupe ;
- tous les recouvrements de créances sont correctement comptabilisés ;
- les avoirs et autres crédits sont justifiés et correctement calculés ;
- les provisions pour créances douteuses sont correctement évaluées et jugées suffisantes.

Trésorerie/financement et instruments financiers

Les processus de financement et de trésorerie font l'objet de procédures organisées particulièrement suivies : les ouvertures de comptes et/ou les autorisations de découverts sont autorisées par la trésorerie Groupe, et validées préalablement par la Direction générale.

Le plan de trésorerie du Groupe et/ou le tableau des flux de trésorerie prévisionnel permettent au Groupe de s'assurer qu'il pourra assurer ses prochaines échéances et piloter au mieux ses besoins de financements.

Les opérations de trésorerie sont comptabilisées régulièrement et toutes les dépenses sont supportées par des pièces justificatives préalablement acceptées par les services/personnes habilitées.

Les garanties reçues ou données sur prêts et emprunts sont clairement identifiées et comptabilisées et/ou incluses dans les annexes des comptes.

Les procurations financières mises en place par le Groupe permettent de fixer des limites de paiement aux Directeurs des filiales et/ou Directeurs financiers.

Enfin, lors du processus d'arrêté mensuel des comptes :

- les rapprochements bancaires sont effectués et matérialisés mensuellement,
- les emprunts et dettes assimilées, y compris les intérêts, sont comptabilisés et correctement calculés et correspondent à la réalité des engagements du Groupe ; ces montants sont rapprochés avec les données contractuelles,
- la trésorerie et les emprunts en devises sont correctement évalués.

Avantages accordés au personnel

La Direction des ressources humaines Groupe recense chaque mois les embauches et les sorties de personnel, par catégories de salariés. Cette direction supervise également toutes les augmentations de salaires et d'effectifs ainsi que la modification des avantages sociaux.

Les activités de « paie » font l'objet de procédures connues et adaptées aux choix de l'organisation retenue. La séparation des tâches entre enregistrement comptable et calcul de la paie existe dans la plupart des filiales du Groupe. Les enregistrements comptables sont contrôlés par la Direction financière et rapprochés des documents de paie.

Lors du processus d'arrêté des comptes, les comptes de personnel et de charges sociales font l'objet d'un examen et d'une justification mensuelle. Il existe par ailleurs des dispositifs de recensement, d'évaluation et de contrôle du bon enregistrement comptable des provisions pour congés payés et primes, ainsi que des engagements en matière de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Le Groupe se fait assister par des actuaires lors de l'évaluation de ces engagements en matière de retraite et autres avantages accordés aux salariés.

Les règles comptables appliquées par le Groupe précisent le traitement comptable des actions et options attribuées aux dirigeants et aux salariés.

Impôts, taxes et assimilés

Une veille fiscale est mise en place au niveau de chacune des filiales afin d'être en conformité avec les dernières exigences réglementaires.

Il existe un processus visant à ce que le traitement, la préparation et le dépôt des documents fiscaux, ainsi que le paiement des impôts et taxes soient effectués de façon correcte et en temps voulu.

Différents dispositifs de suivi comptable de la position fiscale différée existent dans le Groupe. Une réconciliation (preuve d'impôt) entre la charge totale d'impôt comptabilisée dans le compte de résultat consolidé et la charge d'impôt théorique est établie.

Opérations sur le capital

Les processus liés aux opérations sur le capital sont pilotés par la Direction juridique rattachée à la Direction financière du Groupe. L'ensemble de ces opérations est préalablement autorisé par la Direction générale et/ou le Conseil d'administration.

L'ensemble du Corporate – filiales et Groupe – est géré directement par la Direction financière et juridique du Groupe et par la Direction générale.

Les attributions de stock-options et/ou d'actions gratuites sont suivies et les informations nécessaires à la préparation des comptes sont communiquées mensuellement.

Provisions et engagements

Il existe un processus visant à ce que le Groupe donne en annexe de ses comptes une information sur ses engagements conformément aux principes comptables applicables.

Le Groupe fait un point périodique sur ses engagements et risques et détermine s'ils doivent faire l'objet de provisions ou d'une information en annexe. Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, et qu'il est probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers, sans contrepartie attendue au moins équivalente de ceux-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

Consolidation

Il existe des processus visant à ce que :

- le périmètre de consolidation soit tenu à jour et documenté ;
- les liasses de consolidation soient établies en application de principes et règles comptables homogènes au sein des sociétés intégrées ;
- les opérations réciproques soient identifiées et éliminées, en particulier les opérations financières et les résultats internes (marges sur stocks, dividendes, résultats sur cessions d'immobilisations, achats/ventes de produits...);
- les écritures de consolidation soient enregistrées et suivies dans un journal spécifique ;
- un contrôle permanent soit effectué sur les variations de pourcentage de contrôle des filiales et participations afin que les traitements appropriés puissent être mis en œuvre lors des arrêtés de comptes (périmètre de consolidation, modification de la méthode de consolidation...).

La maîtrise des processus d'arrêtés des comptes permet :

- une homogénéisation des principes comptables applicables ;
- de rapprocher les comptes intégrés dans la consolidation avec les comptes sociaux des filiales ;
- d'analyser et d'expliquer les variations entre la situation nette d'ouverture et de clôture ainsi que les variations issues du tableau de flux de trésorerie.

Information de gestion nécessaire à l'élaboration des informations comptables et financières publiées.

Il existe des processus visant à ce que :

- les rapprochements entre les données de gestion (comptabilité analytique, reporting, budget...) nécessaires à l'élaboration des informations comptables et financières publiées et les données comptables correspondantes (notamment en matière de justification de la valeur des Goodwills et des actifs incorporels non amortissables comptabilisés) soient effectués de manière périodique ;
- les informations diffusées en interne soient rapprochées des données publiées.

Le logiciel de consolidation contient un seul jeu de données et permet de ressortir aux normes IFRS les informations de reporting et de consolidation mensuelles, tout en garantissant un ensemble homogène et cohérent. Ainsi, les données présentées dans les états financiers publiés sont identiques à celles examinées tous les mois par la Direction générale.

Gestion de l'information financière externe

Il existe des responsables et des processus aux fins d'identifier et de traiter les obligations d'informations du marché financier.

Une veille est mise en place au niveau de la communication financière rattachée à la Direction financière pour suivre les nouvelles obligations en matière d'information financière.

Il existe un échéancier récapitulant les obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière précisant la nature et les échéances de chaque obligation périodique ainsi que les personnes responsables de leur établissement.

Il existe un processus visant à ce que la confidentialité des informations sensibles soit préservée, dans le respect des règles définies par le règlement général de l'AMF.

Il existe un processus visant à ce que les informations répondant à la définition de l'information privilégiée soient communiquées au marché en temps utile, selon les règles qui leur sont applicables. À cet effet, la société dispose d'un système d'information lui permettant de suivre, d'une part les événements et les opérations significatifs qui ont eu lieu sur les différentes périodes comptables, d'autre part, les écarts significatifs par rapport aux objectifs communiqués au marché.

Il existe un processus prévoyant le contrôle des informations avant leur diffusion.



17

Principaux actionnaires

**17.1. ACTIONNARIAT
DE VÉTOQUINOL SA _____ 82**

**17.3. CONTRÔLE DE L'ÉMETTEUR
PAR UNE AUTRE SOCIÉTÉ _____ 82**

**17.2. RÉPARTITION DES DROITS
DE VOTE DE VÉTOQUINOL _____ 82**

**17.4. ACCORD POUVANT
ENTRAÎNER UN CHANGEMENT
DE CONTRÔLE _____ 82**

17

Principaux actionnaires

17.1. ACTIONNARIAT DE VETOQUINOL SA

Actionnaires	Situation au 31/12/2015		Situation au 31/12/2014		Situation au 31/12/2013	
	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu
Soparfin SCA	7 414 773	62,40 %	7 414 773	62,40 %	7 394 773	62,40 %
Famille Étienne Frechin	530 440	4,46 %	530 440	4,46 %	550 440	4,63 %
SOUS-TOTAL GROUPE FAMILIAL ÉTIENNE FRECHIN	7 945 213	66,87 %	7 945 213	66,87 %	7 945 213	66,87 %
FCPE	0	0 %	0	0 %	40 438	0,34 %
Autodétention	17 555	0,15 %	18 304	0,15 %	53 264	0,45 %
Public	3 919 134	32,98 %	3 918 385	32,98 %	3 842 987	32,34 %
TOTAL	11 881 902	100,00 %	11 881 902	100,00 %	11 881 902	100,00 %

17.2. RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE DE VETOQUINOL

Actionnaires	Situation au 31/12/2015		Situation au 31/12/2014		Situation au 31/12/2013	
	Droits de vote détenus	% des droits de vote	Droits de vote détenus	% des droits de vote	Droits de vote détenus	% des droits de vote
Soparfin SCA	14 809 546	72,13 %	14 787 906	71,78 %	14 761 406	71,64 %
Famille Étienne Frechin	1 060 880	5,17 %	1 060 880	5,15 %	1 100 880	5,34 %
SOUS-TOTAL GROUPE FAMILIAL ÉTIENNE FRECHIN	15 870 426	77,29 %	15 848 786	76,93 %	15 862 286	76,98 %
FCPE	0	0 %	0	0 %	40 438	0,20 %
Public	4 644 844	22,82 %	4 733 867	23,00 %	4 702 735	22,82 %
TOTAL DROITS DE VOTE BRUTS	20 532 825		20 600 957		20 605 459	
TOTAL DROITS DE VOTE EXERÇABLES	20 515 270		20 582 653		20 552 195	

Un droit de vote double a été instauré par l'Assemblée générale extraordinaire le 7 juillet 2006.

Il est précisé qu'aucun salarié de la société ne détient une participation au capital qui soit matérialisée dans un Plan d'Épargne d'Entreprise – PEE ou dans un Fonds Commun de Placement d'Entreprise – FCPE. Les salariés détiennent toutefois au nominatif pur : 0,4 % du capital.

17.3. CONTRÔLE DE L'ÉMETTEUR PAR UNE AUTRE SOCIÉTÉ

Le Groupe Vetoquinol est contrôlé par la société Soparfin SCA, détenue à 100 % par le Groupe Familial Étienne Frechin, dont l'associé commandité est la société à responsabilité limitée Demabel, contrôlée elle-même par le Groupe familial Étienne Frechin.

Afin d'éviter que le contrôle de la société soit exercé de manière abusive, les mesures suivantes ont été prises :

- le Conseil d'administration de la société Vetoquinol a nommé trois administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration ainsi qu'au sein des différents comités spécialisés ;
- le Conseil d'administration du 10 décembre 2009 a décidé la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général avec effet au 1^{er} avril 2010.

17.4. ACCORD POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe aucun accord de ce type.



18

Opérations avec des apparentés

**18.1. CONVENTIONS
RÉGLEMENTÉES** _____ 84

18.2. AUTRES OPÉRATIONS _____ 84

18

Opérations avec des apparentés

18.1. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé – se référer au chapitre 32.

Indemnités de départ des dirigeants

Dirigeant concerné : Monsieur Jean-Yves Ravinet, dirigeant mandataire social, Directeur général délégué.

Le Conseil d'administration en date du 15 décembre 2015 a autorisé le versement d'indemnités de fin de mandat qui sont soumises à des conditions de performance. Le montant des indemnités de fin de mandat de Monsieur Jean-Yves Ravinet ne pourra pas excéder 3 mois de salaire (cf. § 15.1.8. Contrat de travail et mandat social).

18.2. AUTRES OPÉRATIONS

Durant l'année 2015, aucune opération avec des apparentés n'a été conclue.



19

États financiers

19.1. COMPTES CONSOLIDÉS _____ 86

**19.2. COMPTES SOCIAUX
DE VETOQUINOL SA** _____ 119

19 États financiers

19.1. COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE 2015

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2015	2014
Revenus	19.1.8	342 612	315 298
Achats consommés		(120 302)	(107 200)
Autres achats et charges externes	19.1.10	(67 411)	(66 256)
Charges de personnel	19.1.11	(103 147)	(93 925)
Impôts, taxes et versements assimilés		(4 888)	(4 893)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	19.1.20/19.1.21	(13 587)	(12 845)
Dotations et reprises aux provisions		1 634	(1 936)
Autres produits d'exploitation	19.1.13	6 459	7 983
Autres charges d'exploitation	19.1.13	(2 285)	(783)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		39 085	35 442
Autres produits et charges opérationnels	19.1.14	(4 811)	(998)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		34 275	34 444
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	19.1.16	1 330	1 546
Coût de l'endettement financier brut	19.1.16	(672)	(601)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	19.1.16	657	944
Autres produits financiers	19.1.16	7 861	4 530
Autres charges financières	19.1.16	(6 338)	(2 263)
RÉSULTAT FINANCIER	19.1.16	2 181	3 212
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		36 456	37 656
Charges d'impôt	19.1.17	(12 296)	(11 884)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		24 160	25 772
Revenant aux :			
Propriétaires de la société		24 156	25 766
Participations ne donnant pas le contrôle (int. non contrôlant)		4	6
Écarts de change résultant des activités à l'étranger non recyclable		1 298	10 880
Profits (pertes) actuariels, nets d'impôts non recyclable		229	(444)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		0	0
Résultat global total de la période, net d'impôts		25 687	36 208
Revenant aux :			
Propriétaires de la société		25 682	36 202
Participations ne donnant pas le contrôle (int. non contrôlant)		4	6
Résultat de la période par action (en euros)	19.1.18	2,04	2,17
Résultat de la période dilué par action (en euros)	19.1.18	2,04	2,17

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 déc 2015	31 déc 2014
ACTIFS			
Goodwill	19.1.19	77 364	76 299
Autres immobilisations incorporelles	19.1.20	47 255	47 384
Immobilisations corporelles	19.1.21	50 745	50 282
Actifs financiers disponibles à la vente	19.1.22	0	0
Autres actifs financiers	19.1.23	743	695
Impôts différés actifs	19.1.17	7 979	7 824
Total actifs non courants		184 086	182 484
Stocks	19.1.25	68 374	70 837
Clients et autres débiteurs	19.1.26	66 536	71 981
Créances d'impôt sur le résultat		4 671	1 371
Autres actifs courants	19.1.26	1 735	1 883
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19.1.27	87 073	90 806
Total actifs courants		228 390	236 878
TOTAL ACTIFS		412 476	419 363
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et primes d'émission	19.1.28	70 831	70 831
Réserves		194 449	171 746
Résultat de l'exercice		24 156	25 766
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		289 436	268 343
Participations ne donnant pas le contrôle		57	53
Capitaux propres		289 492	268 396
DETTES			
Dettes financières – non courant	19.1.29	24 163	38 170
Impôts différés passifs	19.1.17	10 452	5 132
Provisions pour avantages aux salariés	19.1.30	6 870	7 045
Autres provisions	19.1.31	1 077	694
Autres passifs long terme		11	52
Avances conditionnées de l'État	19.1.32	889	759
Total passifs non courants		43 461	51 852
Fournisseurs et autres créditeurs	19.1.33	68 560	75 665
Dettes d'impôts sur le résultat		1 456	3 966
Dettes financières – courant	19.1.29	8 904	18 939
Autres provisions	19.1.31	262	339
Autres passifs courants	19.1.33	59	85
Avances conditionnées de l'État (part à moins d'un an)	19.1.32	280	120
Total passifs courants		79 522	99 115
Total dettes		122 983	150 967
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		412 476	419 363

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 déc 2015	31 déc 2014
Résultat de l'ensemble consolidé		24 160	25 772
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
Amortissements et provisions		17 757	13 025
Charges d'impôt	19.1.17	12 296	11 884
Charges d'intérêt		(773)	(895)
Provisions pour avantages aux salariés		65	236
Perte de valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
Plus-value de cession (nette d'impôts)		(258)	(122)
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		0	0
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions		0	3
Trésorerie générée par les opérations		53 247	49 902
Impôts payés		(13 057)	(11 022)
Variation du BFR		(1 293)	2 417
Flux de trésorerie d'exploitation net		38 897	41 298
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(2 506)	(963)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(11 016)	(10 237)
Acquisition d'actifs disponibles à la vente		0	0
Acquisition d'autres immobilisations financières			
Produits cession d'actifs		419	351
Remboursements – autres immobilisations financières		(19)	24
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	19.1.7.2	(2 136)	(41 419)
Flux de trésorerie des activités d'investissement		(15 259)	(52 244)
Augmentation de capital		0	0
Acquisition/cession nette d'actions propres		0	938
Émission d'emprunts et dettes financières diverses		497	41 148
Diminution des dettes financières		(19 609)	(11 447)
Intérêts encaissés (payés)		726	975
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	19.1.28.3	(4 627)	(4 383)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		0	(15)
Subventions d'investissement et avances conditionnées			
Autres flux liés aux opérations de financement			
Flux de trésorerie des opérations de financement		(23 013)	27 216
Incidence des variations des cours de devises		253	993
Variation nette de trésorerie par les flux		878	17 262
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		86 164	68 901
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		878	17 262
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	19.1.27	87 041	86 164

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social et prime d'émission (note 19.1.28)	Réserve de conversion	Écarts actuariels	Autres réserves	Total réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Solde au 31/12/2013	70 831	(11 069)	(151)	152 716	141 497	23 580	235 908	47	235 956
Résultat de la période						25 766	25 766	6	25 772
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		10 880	(444)		10 435		10 435		10 435
Résultat global de la période		10 880	(444)		10 435	25 766	36 201	6	36 207
Affectation du résultat				23 580	23 580	(23 580)	0		0
Exercice de stock-options				3	3		3		3
Conversion des OCA									
Titres d'autocontrôle				835	835		835		835
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante				(4 383)	(4 383)		(4 383)	(1)	(4 384)
Autres				(221)	(221)		(221)		(221)
Solde au 31/12/2014	70 831	(189)	(595)	172 530	171 746	25 766	268 343	53	268 396
Résultat de la période						24 156	24 156	4	24 160
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		1 315	229		1 544		1 544		1 544
Résultat global de la période		1 315	229		1 544	24 156	25 699	4	25 703
Affectation du résultat				25 766	25 766	(25 766)			0
Exercice de stock-options									0
Conversion des OCA									
Titres d'autocontrôle									0
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante				(4 627)	(4 627)		(4 627)		(4 627)
Autres				20	20		20		20
Solde au 31/12/2015	70 831	1 126	(366)	193 689	194 449	24 156	289 436	57	289 492

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2015

19.1.1. Présentation générale

Vetoquinol est un acteur international de référence de la santé animale, à destination des animaux de rente (bovins, porcs) et des animaux de compagnie (chiens, chats). Indépendant et « pure player », Vetoquinol innove, développe et commercialise des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux en Europe, aux Amériques et en Asie/Pacifique.

Depuis sa création en 1933, Vetoquinol conjugue innovation et diversification géographique. Le renforcement du portefeuille produits et les acquisitions réalisées sur des territoires à fort potentiel assurent une croissance hybride au Groupe. Vetoquinol emploie 2 036 personnes.

Vetoquinol est coté sur NYSE Euronext Paris depuis 2006 (code mnémonique : VETO).

La société mère, Vetoquinol SA, est une société anonyme dont le siège social est situé à Magny-Vernois, 34, rue du Chêne-Sainte-Anne, 70204 Lure Cedex.

Vetoquinol SA, société tête du Groupe, est contrôlée par la société Soparfin.

Les comptes consolidés du Groupe Vetoquinol ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 18 mars 2016. Les comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire, qui se déroulera le 24 mai 2016.

19.1.2. Événements significatifs

Fin mai 2015, le Groupe Vetoquinol a finalisé et payé le complément de prix au vendeur Télesta (ex : Bioniche Life Science Inc) pour l'acquisition de la division santé animale de Bioniche. Le montant finalement payé s'est élevé à 2 942 KCAD vs un prix enregistré initialement à hauteur 3 164 KCAD ; le gain de 222 KCAD a été comptabilisé en « Autres produits et charges opérationnels » et est venu réduire des coûts relatifs à l'intégration du groupe Bioniche.

19.1.3. Principes comptables

19.1.3.1. Principes généraux et normes comptables

Les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont préparés conformément aux normes comptables internationales telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2015. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC). Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2015 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, SIC et IFRIC adoptées par la commission sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur par contrepartie des autres éléments du résultat global et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris).

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables dont les principales sont décrites en note 19.1.6.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après.

Ces méthodes sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2014, à l'exception des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » relative à la comptabilisation d'un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible. Cette interprétation est sans incidence sur les comptes consolidés annuels du Groupe.

Les comptes consolidés du Groupe ne sont pas impactés par les textes suivants qui sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles des normes IFRS 2011-2013.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de manière anticipée les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2016, à savoir :

- Amendement à IAS19 (2013) « Avantages du personnel : cotisations des membres du personnel »
- Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles des normes IFRS 2010-2012
- Amendements à IFRS 11 (2014) « comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune »
- Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers »
- Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles des normes IFRS 2012-2014
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « clarification sur les modes d'amortissement acceptables ».

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets induits par la première application de ces normes.

L'application de ces normes ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes consolidés.

19.1.3.2. Consolidation et regroupement d'entreprises

19.1.3.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Vetoquinol SA ainsi que ceux de ses filiales, dont la société détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote. Cet ensemble forme le Groupe.

Les filiales sont toutes des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif. Ce contrôle est présumé dans les cas où le Groupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les états financiers des filiales sont consolidés en suivant la méthode de l'intégration globale, et les intérêts non contrôlant sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les acquisitions de filiales sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est composé de la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels enregistrés constitue le Goodwill (note 19.1.19). À l'inverse, si la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels en juste valeur dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré en compte de résultat.

Les intérêts des actionnaires non contrôlant sont présentés au bilan dans une catégorie spécifique des autres éléments du résultat global. Le montant de leur quote-part dans le résultat net consolidé est présenté séparément dans le compte de résultat.

Les soldes et transactions intragroupe, incluant les profits et pertes mais aussi les dividendes, sont éliminés en consolidation.

Le Groupe est seulement composé de Vetoquinol SA et de ses filiales. Il ne détient ni des entreprises sous contrôle conjoint, ni des entreprises associées.

Le périmètre des sociétés du Groupe est présenté en note 19.1.43 « Sociétés du Groupe ».

19.1.3.3. Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, en conformité avec IFRS 1, le Groupe a appliqué la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3. À compter du 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique IFRS 3 révisée.

Les frais d'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, supportés du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

À l'intérieur d'un délai d'un an, à compter de la date d'acquisition :

- les changements de juste valeur liés à des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition entraînent l'ajustement du coût du regroupement ;
- les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition sont comptabilisés en résultat ;
- au-delà de cette période, tout ajustement de prix du regroupement d'entreprises est constaté en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

19.1.3.4. Conversion en monnaies étrangères

19.1.3.4.1. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation de la société.

19.1.3.4.2. Transactions, actifs et passifs

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les éléments non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction lorsqu'ils sont évalués au coût historique, et en utilisant le taux à la date de la détermination de la juste valeur lorsqu'ils sont évalués à la juste valeur.

Les différences de change qui résultent de ces opérations sont inscrites au compte de résultat sauf :

- celles liées à un gain ou à une perte reconnus directement dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres, et ;
- celles naissant de la conversion d'un investissement net dans une filiale, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et prises en résultat lors de la vente de l'investissement.

19.1.3.4.3. Conversion des états financiers des sociétés du Groupe

Les états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies fonctionnelles différentes de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date de chaque bilan ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change annuel moyen ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte dans les autres éléments du résultat global.

19.1.3.5. Reconnaissance du revenu

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Le revenu est constitué par les ventes de biens à des tiers, déduction faite des remises commerciales ou rabais pour quantités consentis aux clients finaux ainsi que des escomptes financiers, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités économiques associés à la transaction ira à l'entreprise ;
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

19.1.3.6. Information sectorielle – IFRS 8

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquée au Comité de direction Groupe, principal décideur opérationnel du Groupe. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne.

Le premier et seul secteur opérationnel du Groupe est le secteur géographique.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier, et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

L'organisation mondiale du Groupe est partagée en trois zones déterminées selon la localisation des actifs et des opérations du Groupe :

- Europe ;
- Amériques ;
- Asie/Pacifique, distributeurs et reste du monde.

Il existe également deux secteurs marketing que sont les animaux de compagnie et les animaux de rente mais ces derniers ne peuvent pas être considérés comme un secteur opérationnel à présenter distinctement pour les raisons énumérées ci-dessous :

- nature de produits : la plupart des secteurs thérapeutiques sont communs aux animaux de compagnie et aux animaux d'élevage (antibiotiques, antiparasitaires, etc.) ;
- procédés de fabrication : les chaînes de production sont communes aux deux secteurs et il n'y a pas de différenciation significative des sources d'approvisionnement ;
- type ou catégorie de clients : la distinction se fait entre secteur éthique (vétérinaires) et OTC (grand public) ;
- méthodes de distribution : les principaux canaux de distribution dépendent de la législation du pays plus que du secteur marketing. Les forces de ventes peuvent être, dans certains cas, communes aux deux secteurs marketing ;

- nature de l'environnement réglementaire : les organismes autorisant la mise sur le marché sont identiques quelles que soient les espèces.

C'est la raison pour laquelle le Groupe ne communiquera que sur un seul secteur.

Les prix de transfert entre les régions sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

19.1.3.7. Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action est effectué en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice ajusté du nombre d'actions propres détenu.

Le résultat net dilué par action prend en compte les équivalents actions ayant un effet potentiellement dilutif et ne prend pas en compte les équivalents actions n'ayant pas d'effet dilutif.

19.1.3.8. Avantages au personnel

19.1.3.8.1. Obligations en matière de retraites et autres avantages au personnel à long terme

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : Vetoquinol verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraites et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre. Les paiements de Vetoquinol sont constatés en charges de la période sur laquelle ils sont liés.

Régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi : le passif inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture.

Les montants des engagements correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les gains et les pertes actuariels liés aux retraites et avantages post-emploi, découlant d'ajustements liés à des modifications d'hypothèses actuarielles et à l'expérience, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global net d'impôts différés au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

19.1.3.8.2. Paiements en actions

Néant.

19.1.3.9. Contrats de location

19.1.3.9.1. Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre d'un contrat de location simple sont enregistrés en charge dans le compte de résultat, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

19.1.3.9.2. Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement significatifs pour lesquels le Groupe est preneur sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux au plus faible de la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location (au taux d'intérêt implicite du contrat). Les paiements sont ventilés entre charges financières et amortissements de la dette. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre des contrats de location financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure.

19.1.3.10. Immobilisations incorporelles**19.1.3.10.1. Goodwill**

Le Goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Pour l'évaluation initiale du Goodwill, voir le 19.1.3.3.

Selon IAS 36, les Goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation décrits en note 19.1.3.12. Le Goodwill est soumis au minimum à un test annuel – et plus fréquemment s'il existe des indicateurs de perte de valeur – et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles.

19.1.3.10.2. Frais de R & D

Selon IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement interne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de R & D, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés, d'informations à caractère scientifiques ou d'achat de dossiers. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une « Autorisation de Mise sur le Marché ».

Ils sont amortis sur des durées de 5 à 12 ans.

19.1.3.10.3. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur historique et sont systématiquement amorties sur leur durée d'utilité, à l'exception de certaines marques (ex : Equistro®...) qui ont une durée d'utilité indéfinie ; un test d'impairment est pratiqué au minimum annuellement pour valider qu'il n'y a pas de dépréciation à pratiquer.

Les durées d'amortissement sont homogènes au sein du Groupe :

Catégories	Mode	Durée
Concessions et brevets	Linéaire	5 à 10 ans
Programmes informatiques	Linéaire	1 à 5 ans
Marques	Linéaire	7 à 10 ans
Produits et/ou AMM	Linéaire	10 à 15 ans
Autres dont relations clients	Linéaire	10 ans

19.1.3.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (initialement pour leur prix d'achat auquel s'ajoutent les frais accessoires et les frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, diminué des amortissements. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié. La méthode de réévaluation à la juste valeur n'a pas été retenue par le Groupe. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'amortissement pratiquées par le Groupe pour les immobilisations corporelles amortissables sont les suivantes :

Catégories	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 40 ans
Agencements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel d'exploitation	Linéaire	6 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de recherche	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	5 ans

19.1.3.12. Dépréciation d'actifs

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, le Groupe apprécie s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif. De plus, le Groupe teste annuellement la dépréciation d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou une immobilisation incorporelle qui n'est pas encore prête à être mise en service, en comparant sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT définies pour le Groupe Vetoquinol sont les entités suivantes : USA, Canada, France, Royaume-Uni, Belgique, Suisse, République tchèque, Autriche, Pologne, Irlande, Allemagne, Italie, Inde, Scandinavie, Brésil et activité Bioniche.

Pour les actifs non financiers (autres que Goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire. Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur le Goodwill. L'excédent non imputé est affecté aux actifs rattachés à l'UGT.

19.1.3.13. Actifs financiers disponibles à la vente

Néant.

19.1.3.14. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont essentiellement composés de dépôts et cautionnements versés, considérés comme des créances, et à ce titre, évalués au coût amorti. Ils sont non matériels au niveau du Groupe.

19.1.3.15. Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, le Groupe est parfois amené à souscrire des instruments dérivés. L'utilisation de ces instruments est exclusivement réalisée au sein de la trésorerie centralisée au siège du Groupe et a pour objet de couvrir les risques.

En ce qui concerne la couverture du risque de change, ces contrats consistent essentiellement en achat de contrat à terme sur la livre sterling, à horizon de moins d'un an. Les instruments de couverture du risque de taux utilisés sont principalement des swaps.

Pour les opérations de couverture significatives, le Groupe applique les modalités prévues par la norme IAS 39 en matière de comptabilité de couverture : les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur à la clôture, et en fonction de la qualification de la couverture :

- pour les couvertures de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans un compte de capitaux propres « réserve de couverture de flux de trésorerie », et reprise en résultat au fur et à mesure que le risque couvert se réalise (pour la part efficace de la couverture, la part inefficace étant comptabilisée au compte de résultat) ;
- pour les opérations de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée en compte de résultat, de même que la variation de la juste valeur de l'élément couvert.

Lorsque la transaction n'est pas significative, ou lorsque les conditions d'application de la comptabilité de couverture ne sont pas réunies, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée en charge ou en produit de la période.

À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché et lorsque celle-ci n'est pas disponible, une évaluation d'expert est obtenue.

La note 19.1.4.1 ci-après donne des explications quantitatives sur l'utilisation de ces instruments.

19.1.3.16. Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût des produits en cours de production et des produits finis détenus en stocks inclut les matières premières, la main-d'œuvre directe et une portion des charges de production variables et fixes, celles-ci étant affectées sur la base des capacités opérationnelles normales.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des coûts d'achèvement et des frais commerciaux, et également aux perspectives de consommation future compte tenu des dates de préemption des produits.

19.1.3.17. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur de la trésorerie à recevoir. Compte tenu des pratiques commerciales du Groupe, celle-ci est généralement égale à la valeur nominale de la créance. Les créances sont ensuite comptabilisées déduction faite des provisions pour dépréciation qui sont constituées après une analyse individuelle du risque de non-recouvrement.

Le Groupe applique une procédure de provisionnement. Les créances supérieures à 180 jours et inférieures à 360 jours sont provisionnées à 50 % ; au-delà de 360 jours, les créances sont provisionnées à 100 %.

19.1.3.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires, les placements et les équivalents de trésorerie et est comptabilisée à la juste valeur.

Il s'agit de placement à court terme, généralement moins de trois mois, ou de placement liquide et aisément convertible en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques de variation de valeur.

19.1.3.19. Dettes financières

Les dettes financières comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit et les concours bancaires courants.

Les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti, net des coûts de transaction encourus.

Les emprunts dont le règlement intervient à moins d'un an sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Pour les emprunts correspondant aux retraitements des contrats de locations financières, le capital emprunté correspond à la valeur d'origine des biens acquis en location financement, laquelle figure en immobilisations corporelles.

Les charges d'intérêts sont comptabilisées en charges de l'exercice lorsqu'elles sont encourues.

19.1.3.20. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal. Lors de la comptabilisation initiale du Goodwill aucun impôt différé passif n'est comptabilisé.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir prévisible.

19.1.3.21. Provisions

Les provisions sont constatées lorsque le Groupe est tenu par une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'événements passés ; il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Les provisions font l'objet d'une actualisation si l'impact est jugé comme étant significatif.

19.1.3.22. Actifs non courants destinés à être vendus

Néant.

19.1.3.23. Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe remplira les conditions attachées à la subvention, et que la subvention sera reçue.

Les subventions attachées à des actifs (subventions d'investissement) sont présentées en produit différé au passif, puis rapportées au compte de résultat, sur une base systématique, pendant la durée de vie utile de l'actif.

Les subventions sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « autres produits d'exploitation », sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles sont destinées à compenser.

19.1.3.24. Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires du Groupe sont enregistrées en dettes sur la période pendant laquelle elles ont été autorisées par les actionnaires.

19.1.4. Gestion du risque financier

19.1.4.1. Gestion du risque de change

Le Groupe centralise le risque lié aux variations des cours des devises étrangères sur les filiales ayant un site industriel et le plus largement possible sur la maison mère, Vetoquinol SA, en s'assurant que les filiales de distribution facturent et soient facturées dans leur devise de fonctionnement.

Ainsi, les filiales de distribution sont très peu exposées au risque de change. Au niveau de Vetoquinol SA, une centralisation des flux en devises est effectuée et des instruments financiers de couverture sont mis en place. Ces instruments ont un terme inférieur à un an et il n'existe pas d'instrument significatif en cours à la date de clôture. Pour cette raison, les modalités prévues par la norme IAS 39 en matière de couverture n'ont pas trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2015 ni l'année dernière. Dans le cas où Vetoquinol serait amené à constater des gains et pertes liés à ces instruments, ils seraient comptabilisés en résultat financier.

Comme décrit avant, le risque de change lié à l'activité des filiales n'implique essentiellement qu'un risque de variation du compte de résultat consolidé.

Sur la base des comptes établis à fin 2015, et uniquement pour les filiales étrangères, une appréciation de l'euro de 10 % par rapport à toutes les autres devises aurait généré une baisse de chiffre d'affaires consolidé de 17,6 M€ (2014 : 15,2 M€) et une baisse du résultat opérationnel consolidé de 1,8 M€ (2014 : 1,3 M€).

À l'inverse, une baisse de l'euro de 10 % par rapport aux autres monnaies aurait généré une hausse de chiffre d'affaires de 21,5 M€ (2014 : 18,6 M€) et une hausse du résultat opérationnel consolidé de 2,2 M€ (2014 : 1,6 M€).

Du fait de ventes en devises étrangères, la société court un risque de change entre la date de facturation et la date d'encaissement.

En fonction des cours pivots définis lors de la préparation du budget et/ou des cours de facturation, des prévisions d'encaissements et des cours réels constatés ou prévisionnels, la société effectue une couverture totale ou partielle de ses rentrées en devises, en utilisant des produits bancaires classiques.

Les gains ou pertes de change, ainsi que le résultat des opérations de couverture sont comptabilisés dans le résultat financier. La plupart de ces transactions sont souscrites et soldées dans l'année, sur des périodes très courtes, ce qui explique qu'il n'y a pas de montant enregistré au bilan aux dates de clôture. Les procédures du Groupe n'autorisent pas les transactions spéculatives.

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change (IFRS 7), basée sur les montants notionnels est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	EUR	CAD	CHF	USD	GBP	ZPN	Autres	Total monnaies
31 déc. 2015								
Créances clients	30 818	5 978	542	8 179	5 634	1 739	8 010	60 900
Perte de valeur des créances clients	(1 349)	(19)	(29)	(3)	(1)	(357)	(253)	(2 010)
Total clients	29 469	5 958	514	8 176	5 633	1 382	7 757	58 890
Paievements versés d'avance	251	167	0	160	0	12	118	708
Charges constatées d'avance	383	463	6	10	204	113	214	1 394
Créances sur l'État	4 322	223	45	0	0	42	851	5 483
Autres créances d'exploitation	299	6	0	527	0	24	81	935
Créances diverses	472	16	71	21	0	191	90	861
Provisions	0	0	0	0	0	0	0	0
Total autres débiteurs	5 728	875	121	718	204	383	1 353	9 381
Fournisseurs et autres créditeurs	40 087	10 078	352	7 127	3 698	2 442	4 835	68 619
Total fournisseurs et autres créditeurs	40 087	10 078	352	7 127	3 698	2 442	4 835	68 619
Exposition bilancielle brute	(4 891)	(3 244)	284	1 767	2 139	(678)	4 275	(348)

<i>En milliers d'euros</i>	EUR	CAD	CHF	USD	GBP	ZPN	Autres	Total monnaies
31 déc. 2014								
Créances clients	32 358	6 262	374	10 880	5 911	1 628	7 957	65 370
Perte de valeur des créances clients	(1 654)	(91)	(24)	(124)	0	(265)	(275)	(2 433)
Total clients	30 704	6 171	350	10 756	5 911	1 363	7 682	62 937
Paievements versés d'avance	559	156	0	414	0	118	76	1 323
Charges constatées d'avance	278	764	2	24	212	56	219	1 554
Créances sur l'État	5 196	309	0	0	0	114	1 069	6 688
Autres créances d'exploitation	163	2	0	268	0	267	85	785
Créances diverses	271	21	10	19	0	205	63	588
Provisions	0	0	0	0	0	0	(11)	(11)
Total autres débiteurs	6 467	1 252	12	725	212	760	1 500	10 927
Fournisseurs et autres créditeurs	49 053	9 576	795	4 770	4 560	2 530	4 466	75 750
Total fournisseurs et autres créditeurs	49 053	9 576	795	4 770	4 560	2 530	4 466	75 750
Exposition bilancielle brute	(11 881)	(2 154)	(434)	6 711	1 563	(407)	4 716	(1 886)

19.1.4.2. Gestion du risque de taux

La politique générale du Groupe en matière de risque d'intérêt est de gérer globalement le risque de taux en utilisant des swaps. En application des dispositions de la norme IAS 39, lorsque les conditions de la comptabilité de couverture sont remplies, le Groupe en applique les modalités. Lorsque celles-ci ne sont pas remplies, ou lorsque les enjeux ne sont pas significatifs, comme cela a été le cas ces dernières années, les dérivés sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur, toute variation de celle-ci étant comptabilisée au compte de résultat, conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

L'exposition du Groupe au risque de taux est en général peu significative et concerne essentiellement deux postes du bilan : les dettes financières et la trésorerie.

À fin décembre 2015, 99,6 % de la dette financière du Groupe (incluant les concours bancaires courants) portait intérêt à taux fixe (2014 : 91,3 %). Les engagements à taux variable représentaient un total de 0,1 M€ au 31 décembre 2015 (2014 : 5,0 M€). Les derniers emprunts souscrits pour 41 M€ suite à l'acquisition de Bioniche ont été swapés en 2014, tout comme l'emprunt de 16 M€ en 2013 pour l'acquisition d'Orsco.

Les placements souscrits par le Groupe (DAT auprès de grandes banques) sont à taux fixes tandis que la contrepartie au niveau de la trésorerie passive est à taux variable. Le Groupe a ainsi optimisé son coût de financement sur l'année 2014 et 2015.

Sur la base des comptes à fin 2015, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts aurait eu pour conséquence une hausse du résultat de 447 K€ (hausse du résultat de 411 K€ en 2014).

19.1.4.3. Gestion du risque de liquidité

La trésorerie du Groupe – hors concours bancaires – s'élevait à 87,1 M€ au 31 décembre 2015 (2014 : 90,8 M€), est composée de liquidités, de Dépôt À Terme (DAT) portant intérêt à taux fixes assimilés à des équivalents de trésorerie auprès de grandes banques de réseau à hauteur de 42,4 M€ (2014 : 45,1 M€).

Durant l'année 2015, le Groupe a dégagé une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts de 53,2 M€ vs 49,9 M€ l'année précédente.

Pour financer l'acquisition de Bioniche, Vetoquinol a signé, en avril 2014, deux conventions de crédit avec deux banques portant sur deux prêts à moyen terme de 20,5 M€ chacun.

Un premier emprunt est assorti d'une clause de covenant financier que Vetoquinol s'est engagé à respecter. Au cours des années 2014 et 2015, le Groupe a respecté ce covenant financier défini de la manière suivante : Dette nette consolidée/Fonds propres consolidés < 1.

Un second emprunt est assorti d'une clause de covenants financiers que Vetoquinol s'est engagé à respecter. Au cours des années 2014 et 2015, le Groupe a respecté ces covenants financiers définis de la manière suivante : dette nette consolidée/fonds propres consolidés < 1 et maintien de la majorité des droits de vote de la société Soparfin dans les Assemblées générales de Vetoquinol.

Compte tenu de sa situation financière à la date du 31 décembre 2015, le Groupe estime ne pas présenter de risque de liquidité. Au 31 décembre 2015, la trésorerie du Groupe permet largement de faire face aux échéances financières à moins d'un an. L'endettement financier net s'élève à - 52,8 M€ au 31 décembre 2015 par rapport à un endettement financier net de - 32,8 M€ au 31 décembre 2014.

Le recouvrement des créances clients et des liquidités est assuré localement par chacune des filiales du Groupe. La Direction financière du Groupe, sur la base d'un plan de trésorerie lui-même dérivé du budget annuel, procède à un reporting permanent des mouvements de trésorerie des filiales afin d'affiner les positions nettes du Groupe et de maintenir la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers.

19.1.4.4. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Pour le Groupe, ce risque ne peut provenir que des créances commerciales. En effet, en ce qui concerne les placements, le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides et sécurisés. Étant donné les caractéristiques des DAT utilisés, la Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe distribue aujourd'hui ses produits dans plus d'une centaine de pays dans le monde en s'appuyant sur ses filiales dans 23 pays et un réseau de 140 partenaires distributeurs.

Dans certaines zones géographiques, un phénomène de concentration des grossistes et/ou des centrales d'achat pourrait avoir comme conséquence une révision des marges

du Groupe suite à la renégociation de ces contrats. Ce risque paraît cependant limité, le Groupe étant suffisamment important et diversifié géographiquement et par produit pour ne pas subir de telles pressions. À titre d'illustration, le grossiste répartiteur le plus important du Groupe représente 5,9 % du chiffre d'affaires consolidé 2015 (2014 : 6,2 %).

Les clients ne satisfaisant pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

Les ventes de biens sont assorties de clause de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

La valeur comptable des actifs financiers du Groupe représente l'exposition maximale au risque de crédit soit 64,3 M€ au 31 décembre 2015 (2014 : 68,7 M€).

19.1.5. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Conseil d'administration aidé par la Direction générale prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché. Ces actions sont principalement utilisées dans le cadre des programmes d'attribution d'options et d'actions gratuites. Les décisions d'achat et de vente sont prises au cas par cas par le Président et/ou le Directeur général. Le Groupe n'a pas de plan défini de rachat d'actions. En dehors de ces pratiques occasionnelles, le Groupe dispose d'un contrat de liquidités (cf. note 19.1.28).

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital. Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques externes en matière de capital.

19.1.6. Information sur les jugements et estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la direction, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges ainsi que sur les informations sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations réalisées et les hypothèses sous-jacentes retenues sont estimées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances actuelles et des prévisions. En conséquence, les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- le montant des provisions pour créances clients et les provisions pour remises de fin d'année ;
- la durée du cycle de vie des produits ;
- le montant des provisions pour restructuration, environnementaux et litiges ;

- la valorisation des Goodwill, des actifs incorporels et corporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- les engagements liés aux retraites.

19.1.7. Regroupements d'entreprises

19.1.7.1. Regroupement d'entreprises intervenu en 2014 – Acquisition de l'activité santé animale du Groupe Bioniche

Le Groupe a acquis la division santé animale du Groupe Bioniche le 15 avril 2014 via le rachat de quatre sociétés pour la somme de 61 MCAD dont 3 MCAD ont été placés sur un compte

séquestre. Cette acquisition a été faite « cash free / dette free » ; un complément de prix provisoire, de 3,2 MCAD a été comptabilisé dans les états financiers au 31 décembre 2014 pour tenir compte de l'ajustement du Besoin en Fonds de Roulement restant à payer, conformément au contrat d'acquisition. Ce complément de prix a été réglé sur le premier semestre 2015 pour un montant final de 2,9 MCAD.

L'affectation du prix d'acquisition a été réalisée courant 2014 ; l'ensemble de l'écart d'acquisition est comptabilisé dans le Goodwill.

En milliers d'euros	Total
Coût d'acquisition de la division santé animale de Bioniche	40 446
Ajustement du BFR - complément de prix	2 099
Valeur totale des titres / actifs Bioniche	42 545
Valeur des actifs et passifs de Bioniche identifiés à la date d'acquisition	15 303
Goodwill au 15 avril 2014	27 242
Valeur des actifs identifiés durant l'année 2014	15 300
Valeur des impôts différés identifiés durant l'année 2014	(1 762)
Écart de conversion	1 234
Goodwill à la date de clôture – 31 décembre 2014	14 938
Correction liée aux impôts différés locaux non admissibles(*)	4 151
Écart de conversion	(175)
Goodwill à la date de clôture – 31 décembre 2015	18 915

(*) En raison d'une interprétation erronée des règles fiscales américaines applicables sur les actifs incorporels acquis par Vetoquinol dans le cadre de l'acquisition du Groupe Bioniche en avril 2014, les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont corrigés comme suit, conformément à la norme IAS 8 §5.

En milliers d'euros	Comptes consolidés 2014 publiés	Comptes consolidés 2014 retraités
Goodwill non affecté, relatif à l'acquisition de Bioniche	14 938	19 089
Impôts différés passifs	0	4 151

Les impacts résultant de ces retraitements sont sans impact au niveau du compte de résultat des exercices 2014 et 2015, ces derniers n'ont donc pas fait l'objet de retraitement.

19.1.7.2. Rapprochement du coût d'acquisition avec le décaissement mentionné dans le TFT

En milliers d'euros	Total
Coût d'acquisition de la division santé animale de Bioniche	40 446
Ajustement du BFR - complément de prix Bioniche non encore versé au 31/12/2014	2 099
Valeur totale des titres/actifs acquis Bioniche	42 545
Ajustement du BFR - complément de prix Bioniche non encore versé au 31/12/2014	(2 099)
Trésorerie Bioniche acquise	(266)
Ecart de conversion entre taux d'acquisition et taux moyen	1 240
Valeur inscrite dans le TFT : variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises au 31/12/2014	41 419
Paiement du complément de prix	2 136
Valeur inscrite dans le TFT : variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises au 31/12/2015	2 136

19.1.8. Secteurs opérationnels – IFRS 8

Sur les exercices 2015 et 2014, le chiffre d'affaires est intégralement généré par la vente de produits vétérinaires.

19.1.8.1. Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2015

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par implantation des actifs				
Revenus	266 807	126 339	26 826	419 972
Revenus intersectoriels	(62 513)	(14 600)	(248)	(77 360)
Total revenus externes	204 294	111 740	26 578	342 612
Résultat opérationnel courant	29 220	8 226	1 640	39 085
Autres produits et charges opérationnels	(93)	(4 718)	0	(4 811)
Résultat opérationnel	29 127	3 508	1 640	34 275
Résultat financier – net				2 181
Résultat avant impôts				36 456
Impôt sur les résultats				(12 296)
RÉSULTAT NET				24 160

Le Groupe Vetoquinol suit également les ventes par zone de destination ou marché final (zone géographique).

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par zone géographique				
Revenus	236 807	128 599	54 566	419 972
Revenus intersectoriels	(53 867)	(19 078)	(4 414)	(77 360)
TOTAL REVENUS EXTERNES	182 939	109 521	50 152	342 612

19.1.8.2. Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2014

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par implantation des actifs				
Revenus	262 691	105 011	20 466	388 169
Revenus intersectoriels	(61 885)	(10 815)	(171)	(72 871)
Total revenus externes	200 807	94 196	20 295	315 298
Résultat opérationnel courant	30 170	4 498	774	35 442
Autres produits et charges opérationnels	(998)			(998)
Résultat opérationnel	29 172	4 498	774	34 444
Résultat financier – net				3 212
Résultat avant impôts				37 656
Impôt sur les résultats				(11 884)
RÉSULTAT NET				25 772

Le Groupe Vetoquinol suit également les ventes par zone de destination ou marché final (zone géographique).

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par zone géographique				
Revenus	231 801	109 855	46 513	388 169
Revenus intersectoriels	(52 691)	(16 883)	(3 297)	(72 871)
TOTAL REVENUS EXTERNES	179 110	92 972	43 216	315 298

19.1.8.3. Autres éléments sectoriels sans impact sur la trésorerie inclus dans le compte de résultat

En milliers d'euros

	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
31 décembre 2015				
Dotations aux amortissements	(8 229)	(4 244)	(1 114)	(13 587)
Dotations et reprises aux provisions	165	899	571	1 634
Pertes de valeur des Goodwill	0	(4 181)	0	(4 181)
Charges liées à l'attribution des actions gratuites				
31 décembre 2014				
Dotations aux amortissements	(7 861)	(4 066)	(918)	(12 845)
Dotations et reprises aux provisions	(1 004)	(921)	(12)	(1 936)
Pertes de valeur des Goodwill	0	0	0	0
Charges liées à l'attribution des actions gratuites				0

Une perte de valeur sur le Goodwill brésilien a été enregistrée sur l'exercice 2015.

Aucune perte de valeur n'était enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global sur l'exercice 2014.

19.1.8.4. Actifs, passifs et investissements sectoriels

Les actifs et passifs sectoriels présentés ici incluent les impôts différés.

En milliers d'euros

	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
31 décembre 2015				
Actifs	251 347	118 836	42 292	412 476
Passifs	49 245	69 833	3 905	122 983
Acquisition d'actifs	7 728	5 313	269	13 310
Acquisition d'actifs liés aux regroupements d'entreprises				
31 décembre 2014				
Actifs	253 266	127 790	38 307	419 363
Passifs	70 897	78 151	1 919	150 967
Acquisition d'actifs	9 996	1 532	135	11 663
Acquisition d'actifs liés aux regroupements d'entreprises	0	19 105	1 173	20 278

19.1.9. Dépenses de Recherche & Développement

Les dépenses de Recherche & Développement enregistrées en charge sur l'exercice 2015 s'élèvent à 22,1 M€, soit 6,4 % du chiffre d'affaires (2014 : 21,9 M€, soit 6,9 % du chiffre d'affaires).

19.1.10. Autres achats et charges externes

En milliers d'euros

	2015	2014
Sous-traitance générale	2 949	3 079
Locations	6 576	6 616
Entretien	3 705	3 714
Assurances	1 268	1 286
Études et recherches	1 745	1 718
Personnel extérieur à l'entreprise	886	1 166
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	13 765	12 153
Publicité, publications, relations publiques	12 142	11 999
Transports de biens et transports collectifs du personnel	7 449	7 851
Déplacements, missions, réceptions	10 798	9 800
Frais postaux et de télécommunications	1 863	1 630
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques...	1 393	2 790
Autres services extérieurs	2 194	1 728
Divers	679	724
TOTAL	67 411	66 256

19.1.11. Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	2015	2014
Rémunérations	75 707	69 518
Charges sociales (*)	25 933	23 059
Indemnités de fin de contrat de travail	1 106	825
Avantages au personnel (note 19.1.30)	401	521
Avantages à long terme au personnel – écarts actuariels comptabilisés au compte de résultat	0	0
Charges liées à l'attribution des stock-options	0	3
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	0	0
TOTAL AVANTAGES AU PERSONNEL	103 147	93 925

(*) Le coût de régimes de retraites à cotisations définies est inclus dans le total des charges sociales.

19.1.12. Paiements en action – actions gratuites et stock-options

Aucun nouveau plan d'attribution d'actions gratuites et/ou de stock-options n'a été élaboré durant l'exercice 2015.

19.1.13. Autres produits et charges d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	2015	2014
Subventions d'exploitation	224	145
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	28	28
Produits des cessions d'éléments d'actif	419	351
CIR (Crédit d'Impôt Recherche)	3 853	4 331
Autres produits	1 936	3 127
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6 459	7 983
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	(161)	(193)
Autres charges	(2 124)	(589)
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	(2 285)	(783)
TOTAL	4 174	7 200

Les autres charges comprennent des pertes sur créances irrécouvrables pour 1,0 M€ ainsi que l'enregistrement d'une indemnité à payer aux USA pour 0,8 M€. A fin 2014, les autres charges intégraient des pertes sur créances à hauteur de 0,2 M€.

Les autres produits se composent de :

<i>En milliers d'euros</i>	2015	2014
Redevances	516	496
Ports refacturés aux clients	498	549
Indemnités	97	1 234
Remboursement des organismes sociaux	0	0
Autres	826	848
TOTAL	1 936	3 127

19.1.14. Autres produits et charges opérationnels

<i>En milliers d'euros</i>	2015	2014
Autres produits opérationnels	96	331
Perte de valeur des Goodwill	(4 181)	0
Autres charges opérationnelles	(111)	(226)
Coûts relatifs à l'acquisition et à l'intégration de Bioniche	(78)	(1 103)
Coûts de restructuration (Canada)	(536)	0
TOTAL	(4 811)	(998)

La perte de valeur est intégralement liée à la dépréciation du Goodwill brésilien.

19.1.15. Contrats de location

19.1.15.1. Contrats de location-financement – preneurs

Les contrats de location financement pris par le Groupe Vetoquinol concernaient exclusivement des locations de bâtiments, dont l'ensemble des options d'achats ont été levés au 31 décembre 2014. Il n'y a plus d'engagement depuis le 31 décembre 2014.

19.1.15.2. Contrats de location simple – preneurs

Les contrats de location simple pris par Vetoquinol concernent exclusivement des locations de bâtiments, voitures et matériel informatique.

Les clauses d'indexation sont surtout présentes dans les contrats de location d'immeubles (le loyer étant basé sur un indice du coût de la construction).

Engagements relatifs aux contrats de location simple non résiliables

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Moins d'1 an	5 382	5 216
De 1 à 5 ans	8 670	8 697
Plus de 5 ans	1 227	1 192
Paiements minimaux totaux	15 279	15 104
TOTAL DES REVENUS MINIMAUX FUTURS DE SOUS-LOCATION À RECEVOIR	0	0

Charges relatives aux contrats de location simple enregistrées sur l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Paiements minimaux comptabilisés	6 576	6 616
Loyers conditionnels comptabilisés	0	0
Revenus des sous-locations comptabilisés	0	0

19.1.16. Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 330	1 544
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	0	2
PRODUITS DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 330	1 546
Intérêts des emprunts et découverts	(672)	(600)
Intérêts sur contrats de location financement	0	(1)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(672)	(601)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	657	944

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Gains de change	7 658	4 468
Autres produits	204	62
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	7 861	4 530
Charges financières sur avantages aux salariés	(65)	(236)
Pertes de change	(6 152)	(1 908)
Autres charges	(121)	(119)
AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	(6 338)	(2 263)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	1 524	2 267

19.1.17. Impôts sur le résultat

Pour le calcul des impôts différés des sociétés françaises, le taux d'impôt retenu est de 34,43 % pour l'exercice 2015 (2014 : 34,43 %).

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2015	31 déc 2014
Charges d'impôt exigible	(11 320)	(13 378)
Produits/(charges) d'impôt différé	(977)	1 494
TOTAL	(12 296)	(11 884)

Le rapprochement entre l'impôt théorique au taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

En milliers d'euros	31 déc 2015	31 déc 2014
Résultat de la période	24 160	25 772
Retraitement du CIR	(3 800)	(4 221)
Retraitement du Crédit Impôt Apprentissage	0	(5)
Retraitement de la CVAE	(1 003)	(1 060)
Charges d'impôt	12 296	11 884
Résultat avant impôt, retraité des crédits d'impôts	31 653	32 370
Impôt théorique à 34,43 %	10 898	11 145
Charges non déductibles et produits non imposables(*)	1 741	324
Effet de la variation du taux d'impôt	88	0
Variations des déficits reportables	1 091	(9)
Différence de taux sur les sociétés étrangères	(2 999)	(2 403)
Autres impôts (selon IAS12)(**)	1 442	1 766
Effets du taux réduit	(18)	(337)
Crédits d'impôts	(82)	(144)
Divers	135	1 543
Impôt effectif	12 296	11 884
Taux d'impôt effectif	38,85 %	36,71 %

(*) Dont 1 416 K€ liés à la charge d'impairment sur l'UGT brésilienne.

(**) Impact engendré par le retraitement des impôts du type CVAE.

Les mouvements d'impôts différés actifs durant l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2015	31 déc 2014
Ouverture	7 824	6 114
Enregistré au compte de résultat	154	1 088
Enregistré en autres éléments du résultat global	(117)	539
Variations de périmètre	0	0
Reclassements	(298)	(515)
Différences de conversion	416	598
Clôture	7 979	7 824

Les mouvements d'impôts différés passifs durant l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2015	31 déc 2014
Ouverture	5 132	3 624
Enregistré au compte de résultat	1 131	(406)
Enregistré en autres éléments du résultat global	0	214
Variations de périmètre	0	1 831
Correction des IDP par Goodwill	4 151	0
Reclassements	(298)	(638)
Différences de conversion	336	508
Clôture	10 452	5 132

Le montant des IDA non reconnus suite à des déficits fiscaux sur l'exercice 2015 s'élèvent à 0,71 M€ (2014 : 0,83 M€).

Conformément à IAS 12 et selon certaines conditions, une entreprise peut compenser ses actifs et passifs d'impôts différés. Cette compensation a été effectuée ci-dessus par l'intermédiaire de la rubrique reclassement.

Les impôts différés nets par nature sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Immobilisations incorporelles	(6 827)	(2 106)
Approche par composants (net)	287	198
Autres différences temporaires (net)	1 624	1 808
Marge interne sur stocks	2 107	2 285
Plus-value interne sur cessions d'immobilisations	0	0
Retraitement de contrats de location financement	(71)	(90)
Avantages au personnel	1 619	1 680
Déficits fiscaux reportables	0	225
Provisions réglementées	(1 220)	(980)
Autres (net)*	8	(327)
TOTAL	(2 473)	2 692
Dont : Impôts différés actifs	7 979	7 824
Impôts différés passifs	(10 452)	(5 132)

* Dont différences de conversion.

19.1.18. Résultat par action

19.1.18.1. Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (résultat net part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	24 156	25 766
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	11 881 902	11 881 902
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (détention directe)	(13 903)	(13 903)
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (contrat de liquidité)	(3 652)	(4 401)
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation retraité sur la période	11 864 347	11 863 598
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN €/ACTION)	2,04	2,17

19.1.18.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, affecté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Au 31 décembre 2015, tout comme au 31 décembre 2014, il n'y a aucun élément dilutif, le résultat net dilué par action est égal au résultat net par action.

	31 déc 2015	31 déc 2014
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	24 156	25 766
Bénéfice utilisé pour le calcul du résultat dilué (milliers d'euros)	24 156	25 766
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation sur la période	11 881 902	11 881 902
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (détention directe)	(13 903)	(13 903)
Titre d'autocontrôle à la fin de la période (contrat de liquidité)	(3 652)	(4 401)
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation retraité sur la période	11 864 347	11 863 598
Nombre d'actions incluant l'effet dilutif	11 864 347	11 863 598
Résultat net dilué par action (en €/action)	2,04	2,17

19.1.19. Goodwill

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Au 1^{er} janvier		
Valeur brute	76 299	58 748
Valeur nette à l'ouverture	76 299	58 748
Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	0	27 242
Pertes de valeur enregistrées en résultat	(4 181)	0
Affectation du Goodwill*	4 151	(13 538)
Différences de change, net	1 095	3 847
Au 31 décembre		
Valeur brute	77 364	76 299
Valeur nette à la clôture	77 364	76 299

*En 2015, cette rubrique d'affectation se compose d'une correction des impôts différés passifs du Goodwill Bioniche.

19.1.19.1. Tests de pertes de valeur - Valorisation des actifs immobilisés

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, un test de dépréciation a été effectué pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») comprenant des Goodwill.

Les UGT définies pour le Groupe Vetoquinol sont les suivantes : États-Unis, Canada, France, Royaume-Uni, Belgique, Suisse, République tchèque, Autriche, Pologne, Irlande, Allemagne, Italie, Scandinavie, Inde, Brésil et Bioniche.

Le détail des écarts d'acquisition affectés à ces unités génératrices de trésorerie est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Vetoquinol Biowet Pologne	2 235	2 230
Vetoquinol GmbH/Allemagne	1 705	1 705
Vetoquinol Royaume-Uni	479	451
Vetoquinol Irlande	421	421
Vetoquinol Suisse	1 040	937
Vetoquinol Autriche	772	772
Vetoquinol République tchèque	890	867
Vetoquinol USA	14 022	12 574
Vetoquinol Belgique	500	500
Vetoquinol Italie	6 465	6 465
Vetoquinol Brésil	0	4 804
Vetoquinol Scandinavie	1 199	1 173
Vetoquinol Asie	42	38
Vetoquinol Inde	9 864	9 260
Vetoquinol SA France	14 160	14 160
Bioniche	18 915	14 938
Vetoquinol Canada	4 655	5 004
Total	77 364	76 299

La différence de valeur sur l'année 2015 provient de la perte de valeur sur l'UGT Brésil ainsi que des écarts de conversion pour les écarts d'acquisition en devise étrangère des filiales acquises antérieurement. La variation des Goodwill sur l'année 2014 provenait de l'affectation du prix d'acquisition d'Orsco, de l'acquisition de Bioniche et des écarts de conversion.

La valeur recouvrable des actifs incorporels testés est la valeur d'utilité, déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Selon cette méthode, la valeur recouvrable de l'actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de la durée d'utilité, déduction faite du besoin en fonds de roulement et de la valeur des autres actifs existant à la date d'établissement du test. Cette valorisation inclut notamment une

valeur terminale obtenue en actualisant à l'infini un flux de trésorerie jugé normatif en fin de période de prévision. Les projections de flux ont été établies sur une période de cinq ans, sur la base des budgets prévisionnels de l'exercice suivant établis par la direction. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- taux de croissance du chiffre d'affaires de 0 % à 8 %,
- taux de croissance à l'infini de 1,7 % à 4,9 % en fonction des pays,
- les autres agrégats ont été établis à partir de la structure de coûts constatée sur le dernier budget prévisionnel connu à la date du test (par exemple, taux de marge du budget prévisionnel 2016 appliqué aux années 2017 et suivantes pour le test réalisé au 31 décembre 2015), retraités des éléments non récurrents,
- le taux d'actualisation varie suivant les pays de 6,4 % à 11,0 %.

La charge de dépréciation (impairment) de 4,2 M€ constatée à la suite de la réalisation de tests de perte de valeur sur les immobilisations, correspond à une dépréciation du goodwill de l'UGT brésilienne ; elle reflète à la baisse des perspectives de cette UGT dans un contexte de conditions économiques au Brésil contractées et incertaines. La perte de valeur a été incluse sous la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

Aucune autre perte de valeur n'a été constatée, sur les autres UGT ou sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

De la même manière, un test d'impairment a été réalisé pour la marque Equistro, actif incorporel ayant une durée de vie illimitée, en retenant un taux de croissance du chiffre d'affaires de 1,7 % à l'infini et un taux d'actualisation de 6,5 %. Sur la base de ce test d'impairment, aucune perte de valeur n'a été constatée.

Les analyses de sensibilité réalisées en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 1 % ne mettent pas en évidence d'écarts négatifs à fin 2015 (2014 : Brésil : -1,2 M€, Italie : - 0,3 M€, Scandinavie : - 0,2 M€).

19.1.20. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

	Concessions, licences et brevets	Programmes informatiques	Marques	Autres	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2013					
VALEUR BRUTE COMPTABLE	15 899	13 535	13 181	32 628	75 243
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	(11 954)	(12 216)	(84)	(18 109)	(42 362)
VALEUR NETTE	3 946	1 319	13 097	14 519	32 881
Acquisitions	24	978	0	107	1 109
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	4	(0)	15 897	15 900
Changement de méthode de consolidation	0	(38)	0	0	(38)
Cessions	0	(71)	0	0	(71)
Reclassements	(41)	113	41	28	141
Dotations aux amortissements	(740)	(611)	(6)	(3 935)	(5 292)
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0
Différences de change, net	28	17	481	2 228	2 754
AU 31 DÉCEMBRE 2014					
VALEUR BRUTE COMPTABLE	15 952	14 662	13 872	52 913	97 399
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	(12 734)	(12 952)	(260)	(24 069)	(50 015)
VALEUR NETTE	3 217	1 710	13 613	28 844	47 384
Acquisitions	128	2 177	0	222	2 527
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	0	0	0	0
Changement de méthode de consolidation	0	0	0	0	0
Cessions	0	(0)	0	0	(0)
Reclassements	0	14	0	(163)	(149)
Dotations aux amortissements	(723)	(627)	(20)	(3 417)	(4 787)
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0
Différences de change, net	(225)	(28)	307	2 225	2 280
AU 31 DÉCEMBRE 2015					
VALEUR BRUTE COMPTABLE	16 056	16 312	14 166	56 908	103 442
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	(13 658)	(13 065)	(267)	(29 197)	(56 187)
VALEUR NETTE	2 398	3 247	13 900	27 711	47 255

Les marques incluent principalement la marque Equistro pour une valeur de 8 863 K€, qui est une immobilisation à durée de vie indéfinie et à ce titre non amortie.

La colonne « Autres » à fin 2015 est principalement constituée des éléments incorporels suivants :

- liste clients de Vet Solutions (USA) pour un montant de 1 008 K€ (2014 : 1 826 K€),
- des produits ophtalmiques achetés en 2008 à Vetcom (Canada) pour un montant de 1 220 K€ (2014 : 1 413 K€),
- un contrat d'exclusivité sur la distribution des produits Zylkène pour un montant de 3 535 K€ (2014 : 4 060 K€),
- des listes de produits valorisés lors de l'achat d'Ascor Chimici pour 844 K€ (2014 : 1 112 K€),
- des listes de produits valorisés lors de l'achat de la division santé animale de Wockhardt pour 3 092 K€ (2014 : 3 418 K€),
- des listes de produits valorisés lors de l'achat de Farmagricola pour 246 K€ (2014 : 390 K€),
- des listes de produits et clients valorisés lors de l'achat de la division santé animale de Bioniche pour 17 073 K€ (2014 : 16 631 K€).

19.1.21. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros

	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2013						
VALEUR BRUTE COMPTABLE	3 884	65 455	48 577	12 959	4 153	135 026
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	(780)	(43 337)	(36 173)	(10 426)		(90 718)
VALEUR NETTE	3 103	22 117	12 403	2 532	4 153	44 309
Augmentations	13	3 623	2 595	1 179	3 144	10 554
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	322	713	1 618	227	0	2 879
Changement de méthode de consolidation	0	0	0	(19)	0	(19)
Cessions	0	36	(29)	(129)	(36)	(158)
Dotations aux amortissements	(50)	(3 066)	(3 273)	(1 165)	0	(7 554)
Différences de change, net	30	140	168	69	4	411
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0	0
Reclassements	14	1 056	2 926	377	(4 515)	(141)
AU 31 DÉCEMBRE 2014						
VALEUR BRUTE COMPTABLE	4 263	71 189	56 196	14 559	2 750	148 956
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	(830)	(46 570)	(39 787)	(11 487)	0	(98 674)
VALEUR NETTE	3 432	24 619	16 409	3 072	2 750	50 282
Augmentations	39	716	3 136	1 205	5 688	10 784
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	0	0	0	0	0
Changement de méthode de consolidation	0	0	0	0	0	0
Cessions	(0)	(37)	(38)	(86)	0	(161)
Dotations aux amortissements	(52)	(3 385)	(3 663)	(1 301)	0	(8 402)
Différences de change, net	(408)	(597)	(468)	(75)	(198)	(1 747)
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0	0
Reclassements	(0)	2 550	1 593	269	(4 423)	(11)
AU 31 DÉCEMBRE 2015						
VALEUR BRUTE COMPTABLE	3 841	72 786	58 480	15 176	3 817	154 098
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	(830)	(48 920)	(41 512)	(12 091)	0	(103 353)
VALEUR NETTE	3 011	23 865	16 968	3 084	3 817	50 745

19.1.21.1. Contrats de locations financement

Les immobilisations corporelles incluent les éléments suivants pris en location financement (contrat terminé en juillet 2014) :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Terrains		
Valeur brute	101	101
Valeur nette comptable	101	101
Bâtiments		
Valeur brute	10 027	10 027
Amortissements cumulés	(9 868)	(9 782)
Valeur nette comptable	159	245
Autres immobilisations corporelles		
Valeur brute		
Amortissements cumulés		
Valeur nette comptable		
Total		
Valeur brute	10 129	10 129
Amortissements cumulés	(9 868)	(9 782)
Valeur nette comptable	261	346

Le montant des engagements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est indiqué en note 19.1.37.3.

19.1.22. Actifs financiers disponibles à la vente

Néant.

19.1.23. Autres actifs financiers

Non significatif.

19.1.24. Instruments financiers dérivés

Comme indiqué à la note 19.1.3.15, le Groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés. Cette utilisation a toujours pour but de réduire l'exposition du Groupe au risque de change ou au risque de taux.

Au 31 décembre 2015, le groupe dispose d'instruments financiers de couverture contre les variations de change. La juste valeur représente 2,0 K€ pour un notionnel de 57 K€. Au 31 décembre 2014, le Groupe ne disposait pas d'instruments financiers de couverture contre les variations de change.

Au 31 décembre 2015, il y a trois swaps de taux en cours. La juste valeur de ces swaps de taux est de - 327 K€ (2014 : - 317 K€).

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015			31 déc 2014		
	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Contrat de change à terme	57	2	0	0	0	0
Options de change de gré à gré	0	0	0	0	0	0
Instruments de change	57	2	0	0	0	0
Swaps de taux	32 344	0	(327)	51 667	0	(317)
Options de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt	32 344	0	(327)	51 667	0	(317)

19.1.25. Stocks

19.1.25.1. Détail des stocks par nature

En milliers d'euros	31 déc 2015			31 déc 2014		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières & fournitures	17 481	(394)	17 087	17 082	(280)	16 802
Autres approvisionnements	0		0	0	0	0
En-cours de production	10 704	(335)	10 369	12 703	(528)	12 175
Produits intermédiaires et finis	24 264	(1 016)	23 248	27 743	(1 739)	26 003
Marchandises	17 993	(324)	17 669	16 166	(308)	15 857
TOTAL	70 443	(2 069)	68 374	73 693	(2 856)	70 837

19.1.25.2. Variation des dépréciations

En milliers d'euros	31 déc 2013	Dotations	Reclassements	Reprises	Écarts de conversion	31 déc 2014
Matières premières & fournitures	201	341	0	(258)	(3)	280
En-cours de production	350	610	0	(431)	(1)	528
Produits intermédiaires et finis	265	1 744	483	(819)	66	1 739
Marchandises	315	216	(1)	(244)	22	308
TOTAL	1 131	2 912	482	(1 752)	83	2 856

En milliers d'euros	31 déc 2014	Dotations	Reclassements	Reprises	Écarts de conversion	31 déc 2015
Matières premières & fournitures	280	466	(15)	(306)	(31)	394
En-cours de production	528	409	0	(604)	1	335
Produits intermédiaires et finis	1 739	783	(149)	(1 342)	(16)	1 016
Marchandises	308	343	0	(339)	11	324
TOTAL	2 856	2 001	(164)	(2 591)	(34)	2 069

19.1.26. Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31 déc 2015	31 déc 2014
Créances clients	60 900	65 370
Pertes de valeur des créances clients	(2 010)	(2 433)
Créances clients, net	58 890	62 937
Paiements versés d'avances	708	1 323
Créances sur l'État	5 483	6 688
Autres créances d'exploitation	935	785
Créances diverses	519	259
Provisions	0	(11)
Autres débiteurs	7 646	9 044
Total clients et autres débiteurs	66 536	71 981
Charges constatées d'avance	1 394	1 554
Prêts et cautionnements	342	329
Autres	(0)	0
Total autres actifs courants	1 735	1 883

L'intégralité des créances clients nettes a une échéance à moins d'un an. Les créances sont dépréciées en fonction du risque de non-recouvrement. Le Groupe applique néanmoins la procédure de dépréciation suivante : les créances supérieures à 180 jours et inférieures à 360 jours sont provisionnées à 50 % ; au-delà de 360 jours, les créances sont provisionnées à 100 %.

19.1.27. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Valeurs mobilières de placement	42 409	45 088
Disponibilités	44 664	45 718
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan (à l'actif)	87 073	90 806

Le total de la trésorerie indiqué dans le tableau des flux de trésorerie comprend :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Total trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	87 073	90 806
Découverts bancaires (note 19.1.29)	(32)	(4 642)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au TFT	87 041	86 164

19.1.28. Capital social et primes d'émission

<i>En milliers d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Total
Au 31 décembre 2013	11 881 902	29 705	41 126	70 831
Au 31 décembre 2014	11 881 902	29 705	41 126	70 831
Au 31 décembre 2015	11 881 902	29 705	41 126	70 831

Au 31 décembre 2015, le capital social d'un montant de 29 704 755 € (2014 : 29 704 755 €) est composé de 11 881 902 actions (2014 : 11 881 902 actions) d'un montant nominal de 2,50 €.

19.1.28.1. Options d'achat d'actions

Néant.

19.1.28.2. Actions propres hors contrat de liquidité

À fin 2015, Vetoquinol détient 13 903 actions propres (2014 : 13 903).

19.1.28.3. Distribution de dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2015 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2014 pour un montant de 4 633 941,78 €, soit 0,39 € par action (2014 : 4 396 303,74 € rattachée à l'exercice 2013, soit 0,37 € par action). Lors de la mise en paiement, Vetoquinol détenait certaines de ses propres actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payé en 2015 s'élève à 4 626 985,35 € (2014 : 4 383 161,34 €).

La politique de distribution de dividendes du Groupe respecte un pay-out d'au moins 15 %.

Au titre de l'exercice 2015, le Conseil a proposé une distribution de dividendes de 0,41 € par action qui sera mise en paiement le 6 juin 2016.

19.1.29. Dettes financières

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Emprunts et dettes financières diverses	24 163	38 170
Emprunts liés aux contrats de location financement (note 19.1.15.1)	0	0
Total dettes financières – non courant	24 163	38 170
Emprunts et dettes financières diverses	8 872	14 285
Emprunts liés aux contrats de location financement (note 19.1.15.1)	0	12
Découverts bancaires	32	4 642
Total dettes financières – courant	8 904	18 939
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	33 067	57 109

Les dettes financières par échéances s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2014				
Emprunts et dettes financières diverses	52 455	14 285	38 170	
Emprunts liés aux contrats de location financement	12	12		
Découverts bancaires	4 642	4 642		
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	57 109	18 939	38 170	
Au 31 décembre 2015				
Emprunts et dettes financières diverses	33 035	8 872	24 163	
Emprunts liés aux contrats de location financement	0	0		
Découverts bancaires	32	32		
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	33 067	8 904	24 163	

19.1.29.1. Ventilation par devises et nature de taux

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Taux fixe	201	181
Total INR	201	181
Taux fixe	0	0
Taux BRL	0	0
Taux fixe	72	104
Total AUD	72	104
Taux fixe	0	48
Total USD	0	48
Taux fixe	0	10
Total CAD	0	10
Taux fixe	0	2
Total PLN	0	2
Taux fixe obligataire		
Taux fixe & variable swapé	32 672	51 805
Taux variable	91	317
Total EUR	32 762	52 122
Taux fixe	32 944	52 150
Taux variable	91	317
Total (toutes devises confondues)	33 035	52 467
Découverts bancaires	32	4 642
TOTAL	33 067	57 109

19.1.29.2. État des sûretés réelles accordées en garantie

Néant.

19.1.29.3. Lignes de crédit

Au 31 décembre 2015, le Groupe dispose de lignes de crédit ouvertes pour une contre-valeur de 30 296 K€ (2014 : 30 753 K€) en diverses monnaies auprès des banques. Ces lignes de crédit étaient utilisées à hauteur de 32 K€ (2014 : 4 575 K€).

19.1.29.4. Risques de liquidité

Compte tenu de la trésorerie disponible à fin décembre 2015, le Groupe n'a pas de risque de liquidité.

Les flux de trésorerie contractuels comprennent les notionnels des passifs financiers et les intérêts contractuels non actualisés.

En milliers d'euros

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2014					
Emprunts et dettes financières diverses	52 455	53 791	14 821	38 970	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	12	12	12	0	0
Découverts bancaires	4 642	4 642	4 642	0	0
Dettes fournisseurs	30 629	30 629	30 629	0	0
Dettes sur immobilisations	1 068	1 068	1 068	0	0
Dettes diverses d'exploitation	18 793	18 793	18 793	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	107 599	108 935	69 964	38 970	0

En milliers d'euros

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2015					
Emprunts et dettes financières diverses	33 035	33 815	9 223	24 592	0
Emprunts liés aux contrats de location financement				0	0
Découverts bancaires	32	32	32	0	0
Dettes fournisseurs	24 893	24 893	24 893	0	0
Dettes sur immobilisations	832	832	832	0	0
Dettes diverses d'exploitation	16 009	16 009	16 009	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	74 801	75 581	50 989	24 592	0

19.1.30. Provisions pour avantages au personnel

En milliers d'euros

	31 déc 2015	31 déc 2014
Provision pour indemnités de fin de carrière	5 516	5 663
Autres avantages au personnel (CET, médailles du travail, autres dispositifs...)	1 354	1 382
TOTAL PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL	6 870	7 045

19.1.30.1. Indemnités de départ en retraite

Des indemnités de départ en retraite sont en place pour les établissements français, polonais, autrichiens, italiens et indiens. En France, les salariés bénéficient des indemnités de fin de carrière de la convention collective nationale de la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutiques, parapharmaceutiques et vétérinaires. L'analyse de sensibilité, en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 0,25 %, ne met pas en évidence d'écart significatif (+/- 140 K€) sur l'engagement.

• Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :

En milliers d'euros

	31 déc 2015	31 déc 2014
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	5 663	4 808
Dépenses reconnues en compte de résultat	412	262
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	(350)	678
Contributions réglées	(217)	(150)
Reclassements	9	68
Différences de conversion	(0)	(3)
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés	0	0
Valeur nette comptable au 31 décembre	5 516	5 663

• **Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :**

En milliers d'euros	31 déc 2015	31 déc 2014
Coût des services rendus au cours de l'exercice	347	150
Coût financier	65	111
Coût des services passés		
TOTAL	412	262

• **Les principales hypothèses actuarielles utilisées en France sont les suivantes :**

	31 déc 2015	31 déc 2014
Taux d'actualisation	2,03 %	1,49 %
Taux de revalorisation des salaires	2,00 %	
Taux de charges sociales	47 %	45 %
Table de survie	TF-TH 2000-2002	
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

19.1.30.2. Autres avantages au personnel

En France, les salariés bénéficient des médailles du travail telles qu'elles sont définies par le décret n° 2000-1015 du Journal officiel du 19 octobre 2000 et par un accord d'entreprise ou d'une pratique d'usage. Par ailleurs, il existe également un régime de médailles du travail propre à la société Vetoquinol qui permet à son personnel de percevoir des primes selon son ancienneté.

• **Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :**

En milliers d'euros	31 déc 2015	31 déc 2014
Valeur nette comptable au 1 ^{er} janvier	1 382	1 159
Dépenses reconnues en compte de résultat	(12)	259
Contributions réglées	(23)	(28)
Reclassements		
Différences de conversion	5	(8)
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés		
Valeur nette comptable au 31 décembre	1 354	1 382

• **Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :**

En milliers d'euros	31 déc 2015	31 déc 2014
Coût des services rendus au cours de l'exercice	27	135
Coût financier	5	124
Ecarts actuariels	(44)	
TOTAL	(12)	259

• **Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour les médailles du travail sont les suivantes :**

	31 déc 2015	31 déc 2014
Taux d'actualisation	1,39 %	0,91 %
Taux de revalorisation des salaires	0,60 %	
Taux de charges sociales	47 %	45 %
Table de survie	TF-TH 2000-2002	
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

19.1.30.3. Retraites

- Régime à prestations définies : le Groupe n'a pas de régime de retraite à prestations définies.
- Régime à cotisations définies : les charges relatives aux régimes de retraites à cotisations définies sont indiquées en 19.1.30.1.

19.1.31. Autres provisions

<i>En milliers d'euros</i>	Provision pour litiges	Autres provisions	Total
Au 31 décembre 2013	384	677	1 061
Provisions supplémentaires et augmentations	141	172	313
Montants utilisés	(69)	(266)	(335)
Reclassements	(3)	(8)	(11)
Montants non utilisés repris			0
Provisions dues aux acquisitions de sociétés	0	0	0
Différences de change	0	4	4
Au 31 décembre 2014	453	579	1 034
Provisions supplémentaires et augmentations	334	655	989
Montants utilisés	(200)	(437)	(637)
Reclassements	(13)	32	19
Montants non utilisés repris			
Provisions dues aux acquisitions de sociétés	0	0	0
Différences de change	0	(65)	(65)
Au 31 décembre 2015	574	765	1 339

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Courant	262	339
Non courant	1 077	694
TOTAL	1 339	1 034

Les provisions pour litiges concernent des provisions pour litiges et contentieux à caractère commercial ou prud'homal.

19.1.32. Subventions publiques

Le Groupe Vetoquinol a reçu des avances conditionnées de l'Etat sur l'exercice 2015. Au 31 décembre 2015, le montant des avances reçues d'Oséo et de BPI France s'élève à 1 169 K€ (2014 : 879 K€).

19.1.33. Fournisseurs et autres créditeurs

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Dettes fournisseurs	24 893	30 629
Dettes sur immobilisations	832	1 068
Dettes fiscales et sociales	26 787	25 165
Dettes diverses d'exploitation	16 009	18 793
Autres dettes diverses	39	10
Total fournisseurs et autres	68 560	75 665
Produits constatés d'avance	59	85
Total autres passifs courants	59	85

L'intégralité des dettes fournisseurs a une échéance à moins d'un an.

19.1.34. Actifs et passifs par catégorie comptable – IAS 39

Pour les instruments dérivés, la juste valeur repose sur les valorisations fournies par les contreparties bancaires.

La valeur des passifs financiers non dérivés présentés dans le tableau ci-dessous (colonne « juste valeur ») correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêts du marché à la date de clôture.

Pour rappel, les instruments financiers non significatifs ne sont pas comptabilisés (ex : couverture de change).

Le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » est enregistré au coût amorti car les produits et intérêts sont régulièrement constatés en compte de résultat. Au 31 décembre 2015, le groupe dispose d'un instrument dérivé dont la juste valeur est positive (2,0 K€). Au 31 décembre 2014, il n'y avait pas d'instrument dérivé.

En milliers d'euros – 2015

	Actifs/passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers*	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations		1		1	1
Autres actifs non courants (prêts et avances)		743		743	743
Clients et comptes rattachés		68 271		68 271	68 271
Trésorerie et équivalents de trésorerie		87 073		87 073	87 073
Instruments dérivés					2
Actifs financiers 2015		156 087	0	156 087	156 089
Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes financières à CT et LT		32 544		32 544	32 651
Instruments dérivés		327		327	327
Dettes fournisseurs		24 233		24 233	24 233
Dettes sur immobilisations		832		832	832
Dettes diverses d'exploitation		16 009		16 009	16 009
Passifs financiers 2015		73 945	0	73 945	74 053

En milliers d'euros – 2014

	Actifs/passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers*	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations		1		1	1
Autres actifs non courants (prêts et avances)		694		694	694
Clients et comptes rattachés		73 864		73 864	73 864
Trésorerie et équivalents de trésorerie		90 806		90 806	90 806
Instruments dérivés				0	0
Actifs financiers 2014		165 364	0	165 364	165 364
Emprunts obligataires		0		0	0
Emprunts et dettes financières à CT et LT		56 603	12	56 615	56 436
Instruments dérivés		317		317	317
Dettes fournisseurs		30 236		30 236	30 236
Dettes sur immobilisations		1 068		1 068	1 068
Dettes diverses d'exploitation		18 793		18 793	18 793
Passifs financiers 2014		107 016	12	107 028	106 849

* Les instruments non financiers ne sont constitués que de nos contrats de location financement.

19.1.35. Dividendes par action

Les dividendes versés en 2015 se sont élevés à 4 696 985,35 € (2014 : 4 383 161,34 €) ; soit 0,39 €/action (0,37 €/action en 2014). Le dividende qui sera proposé à la prochaine Assemblée générale du 24 mai 2016 s'élèvera à 0,41 € par action.

19.1.36. Effectifs

Effectifs 2015 par fonction et par zone géographique	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amériques	Asie	Total consolidé
Commercial & Marketing	83	139	52	150	353	777
Administration & Gestion	146	34	50	63	15	308
Production	148	25	99	80	6	358
Qualité	78	11	54	55	3	201
Achats & Logistique	75	47	45	52	14	233
R & D	108	13	13	19	6	159
Effectifs 2015 totaux	638	269	313	419	397	2 036
Effectifs 2014 totaux	645	266	325	419	349	2 004

19.1.37. Engagements hors bilan

19.1.37.1. Garanties données

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Avals et cautions	25	25
Hypothèques et nantissements	20 839	22 399
TOTAL	20 863	22 424

Au Canada, les avances (décrites dans la note 19.1.37.2) sont garanties par une hypothèque mobilière au montant de 31,5 millions de dollars canadiens au 31 décembre 2015, soit 20,8 M€ (2014 : 31,5 millions de dollars canadiens, soit 22,4 M€ au taux de clôture de l'exercice 2014), sur l'universalité des créances, des stocks et de la propriété intellectuelle de la société Vetoquinol NA Inc et de la société mère, Vetoquinol SA.

19.1.37.2. Garanties reçues

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Avals et cautions	6 616	7 111
Garanties de passifs	158	753
TOTAL	6 774	7 863

Au Canada, le Groupe a obtenu des avances bancaires autorisées, sur une base consolidée d'un montant maximum de 10 000 milliers de dollars canadiens soit 6 616 K€ au taux de clôture de l'exercice 2015 (2014 : 10 000 milliers de dollars canadiens soit 7 111 K€ au taux de clôture de l'exercice 2014), qui peuvent être utilisées sous forme d'emprunts bancaires portant intérêts au taux préférentiel de l'institution prêteuse majoré de 0,375 %. Sur cette ligne, il n'y avait aucun tirage ni au 31 décembre 2014 ni au 31 décembre 2015.

Dans le cadre de l'acquisition de Farmagricola, les anciens actionnaires ont concédé à Vetoquinol une garantie de passif. Cette garantie a une durée de cinq ans à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 1^{er} juin 2016, et ne pourra être appelée que si le montant à appeler au titre de cette garantie est supérieur à 15 milliers de reals brésiliens (3,5 K€ au taux de clôture de l'exercice 2015). À fin 2015, le montant de l'indemnisation au titre de cette garantie ne pourra excéder 0,7 million de reals brésiliens (158 K€ au taux de clôture de l'exercice 2015).

Dans le cadre de l'acquisition des entités Bioniche Santé Animale, Bioniche Life Sciences Inc a concédé à Vetoquinol une garantie de passif. Cette garantie a une durée de 36 mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 15 avril 2017, et ne pourra être appelée que si le montant à appeler au titre de cette garantie est supérieur à 100 KCAD. Le montant de l'indemnisation au titre de cette garantie ne pourra excéder le montant du prix de l'acquisition.

19.1.37.3. Engagements en matière d'investissements en immobilisations

Les investissements contractés à la date de clôture mais non enregistrés dans les comptes sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	890	1 980
TOTAL	890	1 980

19.1.37.4. Engagements en matière de contrats de location simple

Les engagements en matière de contrats de location sont indiqués en note 19.1.15.

19.1.38. Actifs et passifs éventuels

Néant.

19.1.39. Information relative aux parties liées**19.1.39.1. Rémunération du personnel dirigeant clé**

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Avantages à court terme	1 139	1 056
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
TOTAL	1 139	1 056

Les dirigeants clés du Groupe Vetoquinol sont :

- Matthieu Frechin, Directeur général ;
- Étienne Frechin, Président ;
- Jean-Yves Ravinet, Directeur général délégué Groupe ;
- Alain Masson, Directeur général délégué et Pharmacien responsable.

19.1.39.2. Transactions avec des parties liées

Néant.

19.1.40. Événements post-clôture

Néant.

19.1.41. Procédures judiciaires et d'arbitrages

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

19.1.42. Situation financière ou commerciale

Pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la clôture de l'exercice.

19.1.43. Sociétés du Groupe

Sociétés	Siège social	% détention 31 déc 2015	% détention 31 déc 2014
Vetoquinol SA	Magny-Vernois – 70204 Lure Cedex – France	100 %	100 %
Vetoquinol NA Inc.*	2000 Chemin Georges – Lavaltrie – Québec J5T 3S5 Canada	100 %	100 %
Vetoquinol USA Inc.	Corporation trust Center – 1209 Orange Street – Wilmington – Delaware 19801 – États-Unis	100 %	100 %
Vetoquinol de Mexico SA de CV	Mariano Escobedo n° 748, 5 Piso Int. – Col. Nueva Anzures – Delegation Miguel Hidalgo – Mexico	100 %	100 %
Vetoquinol Saude Animal Ltda	Rodovia Fernao Dias s/n km 56, Terra Preta – Cidade de Mairipora – Estado de São Paulo CEP 07600-000 – Brésil	100 %	100 %
Vetoquinol Do Brasil Participacoes Ltda	Rodovia Fernao Dias s/n km 56, Terra Preta – Cidade de Mairipora – Estado de São Paulo CEP 07600-000 – Brésil	100 %	100 %
Vetoquinol Especialidades Veterinarias SA	Carretera de Fuencarral, km 15,700 – Edificio Europa I, Portal 3, piso 2, puerta 5, – 28108 Alcobendas (Madrid) – Espagne	100 %	100 %
Vetoquinol Unipessoal Lda	Rua Consiglieri Pedroso – n° 123 – Edificio H – Queluz de Baixo – 2730-056 Barcarena – Portugal	100 %	100 %
Vetoquinol UK Ltd	Great Slade – Buckingham Industrial Park – Royaume-Uni – Buckingham MK18 1PA – UK	100 %	100 %
Vetoquinol Ireland Ltd	First Floor – Segrave House – 19-20 Earlsfort Terrace – Dublin 2 – Irlande	100 %	100 %
Vetoquinol NV	Kontichsesteenweg 42 – 263 Aartselaar – Belgique	99 %	99 %
Vetoquinol BV	Postbus 3191 – 5203 DD'S-Hertogenbosch – Pays-bas	100 %	100 %
Vetoquinol International	Magny-Vernois – 70204 LURE Cédex – France	100 %	100 %
Frefin GmbH	Parkstrasse 10 – 88212 Ravensburg – Allemagne	100 %	100 %
Vetoquinol GmbH (ex : Chassot GmbH)	Parkstrasse 10 – 88212 Ravensburg – Allemagne	100 %	100 %
Vetoquinol Biowet Pologne Sp. z.o.o.	UL. Kosynierow Gdynskich 13/14 St. – 66-400 Gorzów WKLP – Pologne	100 %	100 %
Vetoquinol AG	Business Building – Worblentalstrasse 32 – 3063 Ittigen – Suisse	100 %	100 %
Vetoquinol s.r.o	Zamenicka 411 – 28802 Nymburk – République tchèque	100 %	100 %
Vetoquinol Österreich GmbH	Zehetnergasse 24 – A 1140 Wien – Autriche	100 %	100 %
Vetoquinol Italia S.r.l	Via Piana 265 – Capocolle di Bertinoro – Italie	100 %	100 %
Vetoquinol Scandinavia AB	Box 9 – 265 21 Astorp – Suède	100 %	100 %
Frefin Mauritius Ltd.	London Centre – 34 Remy Ollier Street – Port Louis – Republic Of Mauritius	100 %	100 %
Vetoquinol India Animal Health Private Ltd.	801, Sigma, 8th floor – Hirandani Business Park – Technology Street – Powai – Mumbai 400 076 – Inde	100 %	100 %
Frefin Asia Ltd.	Bonham Centre – 79-85 Bonham Strand – Sheung Wan – Hong Kong	100 %	100 %
Vetoquinol Korea Co. Ltd.	909-3, Hwajeong-dong Deokyang-gu – Goyang City Kyunggi-do – Corée du Sud	100 %	100 %
Vetoquinol Trading (Shanghai) CO., Ltd.,	Suite 1607, Block C, 85 Loushanguan, Changing District, Shanghai, PRC	100 %	100 %
Bioniche Canada fusionnée dans Vetoquinol NA Inc. au 01/12/2014	231 Dundas Street East - Belleville- Ontario K8N 1E2 Canada	-	-
Bioniche USA fusionnée dans Vetoquinol USA Inc. au 01/12/2014	PO 1570 - Belleville - ON K8N J2 - Canada	-	-
Vetoquinol Australia Pty Ltd Inc.	54 Beecroft road – Epping NSW 2121 – Australie	100 %	100 %
Bioniche Animal Health Europe Ltd	Bracetown Business Park – Clonee – Dublin 15 – Irlande	100 %	100 %

* Les sociétés Prolab, Vetoquinol Canada et Vetoquinol NA ont fusionné le 1^{er} janvier 2014 dans cette nouvelle entité.

19.2. COMPTES SOCIAUX DE VETOQUINOL SA

BILAN ACTIF

Valeurs en milliers d'euros	Brut 2015	Amortissements 2015	Net 2015	Net 2014
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de R & D				
Concessions, brevets et droits similaires	18 512	15 912	2 600	3 147
Fonds commercial	16 891	1 590	15 301	15 301
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	1 887		1 887	216
Terrains et agencements sur terrain	1 591	693	899	912
Constructions	45 833	30 068	15 765	17 106
Installations techniques, outillages	38 134	27 440	10 694	9 721
Autres immobilisations corporelles	4 799	3 704	1 095	898
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	895		895	2 050
Autres participations	105 161	31	105 130	105 131
Créances rattachées à des participations	25 710		25 710	45 659
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	497		497	487
ACTIF IMMOBILISÉ	259 910	79 438	180 472	200 626
Matières premières	9 746	88	9 658	8 162
En cours de production de biens	6 007	328	5 679	6 179
Produits intermédiaires et finis	8 679	358	8 320	9 777
Marchandises	3 025	84	2 941	2 302
Avances et acomptes versés	251		251	559
Clients et comptes rattachés	26 627	293	26 334	23 749
Autres créances	14 212		14 212	12 036
Valeurs mobilières	40 236		40 236	40 907
Disponibilités	33 273		33 273	27 578
Charges constatées d'avance	337		337	240
ACTIF CIRCULANT	142 392	1 151	141 241	131 490
Charges à répartir				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	207		207	31
TOTAL GÉNÉRAL	402 509	80 589	321 921	332 147

BILAN PASSIF

<i>Valeurs en milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Capital social ou individuel	29 705	29 705
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	41 126	41 126
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	2 970	2 970
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	90 900	80 900
Report à nouveau	40 115	34 197
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	10 936	20 546
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 467	3 045
CAPITAUX PROPRES	219 220	212 489
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 169	879
AUTRES FONDS PROPRES	1 169	879
Provisions pour risques	771	663
Provisions pour charges	608	743
PROVISIONS	1 379	1 406
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 435	56 209
Emprunts et dettes financières divers	29 430	15 418
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 135	13 596
Dettes fiscales et sociales	13 837	13 566
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	627	883
Autres dettes	8 890	13 778
Produits constatés d'avance		
DETTES	95 354	113 451
Écarts de conversion passifs	4 799	3 923
TOTAL GÉNÉRAL	321 921	332 147

COMPTÉ DE RÉSULTAT

<i>Valeurs en milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Ventes de marchandises	17 929	16 132
Production vendue : biens	100 554	103 207
Chiffre d'affaires net	118 484	119 339
Production stockée	(1 887)	1 054
Subventions d'exploitation	218	138
Reprises sur amortissements et provisions	1 517	818
Autres produits	6 082	5 321
Total des produits d'exploitation	124 413	126 670
Achats de marchandises	9 470	8 064
Variations de stocks (marchandises)	(598)	(1 208)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	24 397	24 830
Variations de stocks (matières premières et autres approvisionnements)	(1 444)	80
Autres achats et charges externes	27 223	29 574
Impôts, taxes et assimilés	3 760	3 822
Salaires et traitements	29 708	28 950
Charges sociales	14 831	14 069
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	6 078	5 593
Dotations aux provisions sur actif circulant	983	1 065
Dotations aux provisions pour risques et charges	284	357
Autres charges	1 788	1 841
Total des charges d'exploitation	116 479	117 038
Résultat d'exploitation	7 933	9 632
Produits financiers de participations	361	9 770
Autres intérêts et produits assimilés	2 378	1 445
Reprises sur provisions et transferts de charges		109
Différences positives de change	4 042	3 026
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	6 782	14 350
Dotations financières aux amortissements et provisions	177	
Intérêts et charges assimilées	546	547
Différences négatives de change	1 953	681
Total des charges financières	2 675	1 228
Résultat financier	4 107	13 122
Résultat courant avant impôt	12 040	22 754
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	49	1 351
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2	42
Reprises sur provisions et transferts de charges	882	1 078
Total des produits exceptionnels	933	2 471
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	129	2 066
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	66	78
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 224	971
Total des charges exceptionnelles	1 419	3 115
Résultat exceptionnel	(486)	(644)
Participation des salariés aux résultats	400	486
Impôts sur les bénéfices	218	1 078
RÉSULTAT NET	10 936	20 546

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Résultat net total	10 936	20 546
Élimination des amortissements et provisions	6 474	5 664
Élimination de la variation des impôts différés		
Élimination des plus ou moins-values de cession	51	(61)
Marge brute d'autofinancement	17 461	26 149
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Incidence de la variation du BFR	(13 463)	1 325
Flux net généré par (affecté à) l'activité	3 999	27 474
Total des investissements	(6 185)	(50 592)
Total des cessions *	22 182	946
Incidence des variations de périmètre		
Variation nette des placements		850
Flux net de trésorerie provenant des (affectés aux) investissements	15 997	(48 795)
Dividendes versés	(4 627)	(4 383)
Augmentation (réduction) de capital		
Émissions d'emprunt (inclus intérêts courus)	490	41 079
Remboursements d'emprunts	(19 570)	(11 231)
Cession (acquisition) d'actions propres		88
Flux net de trésorerie provenant du (affecté au) financier	(23 707)	25 553
Incidence des variations de cours de devises		
Incidence des changements dans les principes retenus		
Variation de trésorerie	(3 711)	4 232
Trésorerie d'ouverture	48 354	44 121
Trésorerie de clôture	44 643	48 354
Variation de trésorerie (bouclage)	(3 711)	4 232

* Inklus le remboursement des prêts IC par les filiales

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros et en euros par action</i>		31 déc 2015	31 déc 2014
Résultat comptable	K€	10 936	20 546
Résultat comptable par action	€	0,92	1,73
Variation des provisions réglementées	K€	422	137
Dividende proposé	K€	4 872	4 634
Dividende proposé par action	€	0,41	0,39
<i>En milliers d'euros</i>			
A		31 déc 2015	31 déc 2014
1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice n - 1 avant affectations		191 943	176 802
2. Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO		20 546	19 386
A 3. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice		212 489	196 188
B Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice n			
1. Variation du capital			
2. Variation des autres postes			
C (= A3 + B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs		212 489	196 188
D Variations en cours d'exercice :			
1. Variations du capital			
2. Variations des primes, réserves, report à nouveau			
3. Distribution de dividendes sur le résultat de l'exercice		(4 627)	(4 383)
4. Distribution de dividende exceptionnel			
5. Résultat de l'exercice		10 936	20 546
6. Variations des « provisions » relevant des capitaux propres			
7. Contreparties de réévaluations			
8. Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement		422	137
9. Variations des provisions réglementées par changement de méthode			
10. Autres variations			
E Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice n avant AGO (= C ± D)		219 220	212 488
F VARIATION TOTALE CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (= E - C)		6 731	16 300
G dont variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice			
H VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPÉRATIONS DE STRUCTURE (F - G)		6 731	16 300

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

<i>En milliers d'euros</i>		31 déc 2015	31 déc 2014
Total du bilan		321 921	332 147
Total des produits		132 128	143 491
Total des charges		121 191	122 945
Résultat de l'exercice		10 936	20 546

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

19.2.1. Faits significatifs

Néant

19.2.2. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels préconisées par le PCG.

19.2.2.1. Changement de méthode comptable

Néant.

19.2.2.2. Honoraires des Commissaires aux comptes

Se référer au tableau chapitre 28 dans le présent Document de référence.

19.2.2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les éléments incorporels et corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs, le mode linéaire étant retenu comme amortissement économique.

La durée de vie prévue est :

Catégorie	Durée
Fonds de commerce	10 ans
Brevets et licences	5 à 8 ans
Logiciels informatiques	1 à 5 ans
Constructions – gros œuvre	25 ans
Constructions – toiture/étanchéité/second œuvre	15 ans
Constructions – chauffage/électricité	10 ans
Matériel de bureau et de recherche	5 ans
Matériel d'exploitation	5 à 10 ans
Agencements, installations, mobilier	10 ans

Le mali technique relatif à la fusion d'Orsco (de 15,2 M€) n'a pas subi de pertes de valeurs à fin décembre 2015.

Suramortissement loi « Macron » : Vetoquinol a exercé l'option permettant aux entreprises de pratiquer une déduction exceptionnelle supplémentaire de 40 % sur certains biens d'équipement acquis ou fabriqués entre le 15/04/2015 et le 14/05/2016.

19.2.2.4. Frais de R & D

Les frais de R & D ne sont pas immobilisés, mais pris en charge dans l'exercice où ils sont encourus.

19.2.2.5. Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

19.2.2.6. Stocks

La valeur brute des matières premières et articles de conditionnement est estimée au prix moyen pondéré. Les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations matières, les charges directes et indirectes de production, et les amortissements des biens de production. Une provision pour dépréciation est dotée sur des articles à faible rotation ou dont la date de péremption est trop proche de la date de réalisation probable.

19.2.2.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les créances supérieures à 180 jours et inférieures à 360 jours sont provisionnées à 50 % ; au-delà de 360 jours, les créances sont provisionnées à 100 %.

19.2.2.8. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque financier.

Pour les comptes bancaires courants en devises (CHF, GBP, USD, CAD), les écarts constatés sont comptabilisés directement dans le résultat financier en pertes ou gains de change.

19.2.2.9. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

19.2.2.10. Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, la société Vetoquinol SA est parfois amenée à souscrire des contrats à terme de taux ou de devises. L'utilisation de ces instruments a pour objet de couvrir les risques. En ce qui concerne les instruments de change, ces contrats consistent essentiellement en des engagements de vente à terme sur la livre sterling, à horizon de moins d'un an. En ce qui concerne les taux, il s'agit de contrats d'échanges de taux (« swaps »). À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché.

Au 31 décembre 2015, il n'y a pas d'instrument de couverture de change. La juste valeur est de 0 K€ (2014 : - 0 K€).

Au 31 décembre 2015, il y a deux swaps de taux en cours. La juste valeur de ces swaps de taux est de - 327 K€ (2014 : - 317 K€).

19.2.2.11. Engagements de retraite

La société n'a pas d'engagement en matière de retraite à proprement parlé, mais seulement des indemnités de départ définies selon la convention collective.

Les départs survenus en cours d'exercice sont inclus dans les charges. Les demandes de départ connues au 31/12 de chaque année, sont provisionnées dans les comptes comme une charge de l'exercice. L'engagement futur hors bilan figure dans le tableau des engagements. Il est calculé individuellement conformément aux recommandations de l'IASB (International Accounting Standards Board) dans le cadre des normes IFRS. La méthode de calcul utilisée est la « Projected Unit Credit prorata » avec prorata d'ancienneté au terme.

19.2.2.12. Charges à payer et produits à recevoir

Le passif comprend toutes les dépenses engagées par la société à la clôture de l'exercice.

19.2.2.13. Consolidation

La société est intégrée globalement dans les comptes du groupe Soparfin SCA, situé au 37, rue de la Victoire, 75009 Paris.

La société est elle-même tête de groupe du sous-ensemble de consolidation Vetoquinol, coté en bourse.

19.2.2.14. CICE

La troisième loi de finances rectificative pour 2012 a mis en place le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'application de cette loi a donné lieu à la comptabilisation d'un produit d'exploitation à hauteur de 755 K€ (2014 : 766 K€) dans le compte 649 « Charges de personnel » par le débit du compte 444 « État - Impôts » au 31 décembre 2015 ; conformément à l'application des normes. Ce crédit d'impôt constitue une composante de notre résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et nous pouvons d'ores et déjà préciser qu'il sera affecté à la reconstitution de notre fonds de roulement via l'amélioration de nos capitaux propres.

19.2.3. Autres éléments

Néant

19.2.4. Immobilisations

Valeurs en milliers d'euros

	Valeur brute début 2015	Réévaluations courant 2015	Acquisitions courant 2015
Frais d'établissement, de R & D			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	35 361		2 202
Total des immobilisations incorporelles	35 361		2 202
Terrains et agencements sur terrain	1 605		39
Constructions sur sol propre	24 307		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements des constructions	20 998		1 315
Installations techniques, matériels et outillages industriels	36 342		3 215
Installations générales, agencements, aménagements	599		39
Matériel de transport	158		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 679		387
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	2 050		553
Total des immobilisations corporelles	89 739		5 546
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	105 161		
Créances rattachées à des participations	45 659	922	
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	487		13
Total des immobilisations financières	151 307	922	13
TOTAL GÉNÉRAL	276 407	922	7 761

Valeurs en milliers d'euros

	Virements courant 2015	Cessions courant 2015	Valeur brute fin 2015
Frais d'établissement, de recherche et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	112	161	37 289
Total des immobilisations incorporelles	112	161	37 289
Terrains et agencements sur terrain		53	1 591
Constructions sur sol propre		3	24 303
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements des constructions		783	21 530
Installations techniques, matériels et outillages industriels		1 423	38 134
Installations générales, agencements, aménagements			638
Matériel de transport			158
Matériel de bureau et informatique, mobilier		63	4 003
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	1 708		895
Total des immobilisations corporelles	1 708	2 325	91 253
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			105 161
Créances rattachées à des participations		20 872	25 710
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		3	497
Total des immobilisations financières	0	20 875	131 368
TOTAL GÉNÉRAL	1 819	23 361	259 910

19.2.5. Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice <i>en milliers d'euros</i>	Amortissements début 2015	Augmentations	Diminutions	Amortissements fin 2015
Frais d'établissement, de Recherche & Développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 697	966	161	17 502
Total des immobilisations incorporelles	16 697	966	161	17 502
Terrains	693	52	52	693
Constructions sur sol propre	14 444	1 334	3	15 775
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	13 754	1 285	746	14 293
Installations techniques, matériels et outillages	26 622	2 213	1 394	27 440
Installations générales, agencements, aménagements	287	43		330
Matériel de transport	131	9		140
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 121	177	63	3 234
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	59 052	5 112	2 259	61 904
TOTAL GÉNÉRAL	75 749	6 078	2 421	79 407

19.2.6. Crédit-bail

A fin 2015, il n'y a plus de crédit bail dans les comptes sociaux.

19.2.7. Fonds de commerce

La valeur brute à fin décembre 2015 n'a pas changé et s'élève à 16 891 K€.

En 2013, suite à la fusion absorption de la société Orsco, ce poste a été augmenté des éléments constituant le fonds de commerce d'Orsco pour un montant brut de 41 K€ et d'un mali technique pour un montant brut de 15 244 K€. À fin décembre 2015, la valeur nette des fonds de commerce s'élève à 15 300 K€.

Le fond de commerce d'IPA constitué essentiellement de l'ensemble des marques et brevets, issu du rachat de la société IPA du groupe Chassot en 2002 pour une valeur brute de 1 570 K€ est entièrement amorti.

19.2.8. Entreprises liées et participations

Postes	Montant concernant les entreprises liées en milliers d'euros		Montant en milliers d'euros concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	
	31 déc 2015	31 déc 2014	31 déc 2015	31 déc 2014
Immobilisations financières				
Avances et acomptes sur immobilisations				
Participations	105 130	105 130	31	31
Créances rattachées à des participations	25 710	45 659		
Prêts				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	11 140	7 760		
Autres créances	2 405	1 237		
Cash Pooling	3 457	5 488		
Capital souscrit appelé non versé				
Passif				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	28 556	15 418		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 540	1 484		
Autres dettes	874			
Éléments financiers				
Produits de participation	361	7 718		
Autres produits financiers	1 158	38		
Charges financières	13			
Éléments exceptionnels				
Produit de cession de titres	0	0		

La mise en place d'un Cash Pooling centralisé dans le Groupe Vetoquinol, a généré une augmentation des comptes courants en créances et en dettes. Ces impacts sont matérialisés sur les lignes « Cash Pooling » pour un montant de 3,5 M€ (sur 2014 : 5,5 M€) et « Emprunts et dettes financières divers » du bilan pour un montant de 28,6 M€ (sur 2014 : 15,4 M€).

19.2.9. Parties liées

Il n'existe pas d'opération significative qui ne serait pas conclue à des conditions normales de marché.

19.2.10. Liste des filiales et participations

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Monnaies	Capital en devises	Capitaux propres autres que le capital en devises (milliers)	Capital en milliers d'euros	Capitaux propres autres que le capital en milliers d'euros	Quote-part du capital détenu (en %)
Filiales (plus de 50 %)						
Frefin Asia Ltd.	HKD	0,1	(4 755)	0	(564)	100 %
Vetoquinol International SAS	EUR	75 886	3 666	75 886	3 666	100 %
Vetoquinol Korea Co, Ltd.	KRW	520 000	1 313 957	406	1 026	100 %
Vetoquinol NA Inc	CAD	35 650	42 089	23 585	27 844	100 %

Participations (entre 10 et 50 %)

Autres participations

Sociétés	Valeur comptable des titres détenus Valeur brute	Valeur comptable des titres détenus Valeur nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50 %)							
Frefin Asia Ltd.	31	31			6	0	0
Vetoquinol International SAS	75 886	75 886			(8 931)	0	0
Vetoquinol Korea Co, Ltd.	1 018	1 018			446	4 465	361
Vetoquinol NA Inc	28 195	28 195	2 646		4 113	60 419	0

Participations (entre 10 et 50 %)

Autres participations

19.2.11. Échéances des créances et des dettes

État des créances en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations*	25 710		25 710
Prêts ^{(1) (2)}			
Autres immobilisations financières	497		497
Clients douteux ou litigieux	405	405	
Autres créances clients	26 222	26 222	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	65	65	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéficiaires	7 187	7 187	
Taxe sur la valeur ajoutée	790	790	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés – Cash Pooling	5 858	5 858	
Débiteurs divers	630	630	
Charges constatées d'avance	337	337	
TOTAUX	67 701	41 494	26 207

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

* Les créances rattachées à ces participations concernent les prêts IC que Vetoquinol SA a fait pour que les filiales du Groupe Vetoquinol achètent les entités légales Bioniche, 4,5 M€ devraient au moins être remboursés sur l'année 2016.

État des dettes en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles ⁽¹⁾				
Autres emprunts convertibles ⁽¹⁾				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi	91	91		
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à + d'un an	32 344	8 656	23 689	
Emprunts et dettes financières divers ^{(1) (2)}				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 135	10 135		
Personnel et comptes rattachés	6 944	6 944		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 564	5 564		
Impôts sur les bénéficiaires				
Taxe sur la valeur ajoutée	538	538		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	804	804		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	627	627		
Groupe et associés – Cash Pooling*	29 430	29 430		
Autres dettes	8 890	8 890		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	95 367	71 678	23 689	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

19 322

(2) Emprunts et dettes dus aux associés

* Ces dettes de cash Pooling sont pour certaines quasi permanentes (pour au moins 15 M€) ; car les filiales prêteuses sont excédentaires.

19.2.12. Charges et produits constatés d'avance

Nature des charges en milliers d'euros	31 déc 2015	31 déc 2014
Charges d'exploitation		
Achats		
Locations immobilières	33	
Assurances		
Autres charges	304	240
Total charges d'exploitation constatées d'avance	337	240

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31/12/2015.

19.2.13. Charges à payer

	31 déc 2015	31 déc 2014
Intérêts courus sur emprunt	91	139
Fournisseurs : factures non parvenues	3 625	7 022
Dettes sociales et fiscales		
Personnel	6 930	6 576
Organismes sociaux	3 002	2 586
État, TVA, taxes	804	880
Autres		
Rabais, remises, ristournes	7 400	12 216
Divers	793	1 050
Commissions sur ventes export	456	401
TOTAL	23 100	30 868

Suite à la mise en place de la loi d'avenir, Vetoquinol ne paye plus de remises sur les antibiotiques, d'où la forte diminution de ce poste de bilan.

19.2.14. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir s'élève à 202 K€ (2014 : 83 K€). Les intérêts créditeurs sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés en classe 5 en intérêts courus. À fin décembre 2015, 1 925 K€ d'intérêts à recevoir ont été comptabilisés en intérêts courus (2014 : 1 597 K€).

19.2.15. Écarts de conversion

Postes concernés	Actif Montant brut en milliers d'euros	Actif compensé par une couverture de change	Actif Provision	Actif Montant net	Passif Montant en milliers d'euros
Acomptes sur immobilisations					
Prêts					
Autres créances immobilisées	6		6		4 754
Créances d'exploitation	201		201		45
Créances diverses					
Dettes financières					
Dettes d'exploitation					
Dettes sur immobilisations					
TOTAL	207		207		4 799

19.2.16. Composition du capital social

Au 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 29 704 755 € et est composé de 11 881 902 actions d'un montant nominal de 2,50 €. Aucun changement n'est intervenu sur l'exercice 2015.

Libellé opération	Nombre de titres	Valeur nominale	Capital
Au 31 décembre 2014	11 881 902	2,5	29 704 755
Levée option			
Au 31 décembre 2015	11 881 902	2,5	29 704 755

19.2.16.1. Distribution de dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2015 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2014 pour un montant de 4 633 941,78 €, soit 0,39 €/action (2014 : 4 396 303,74 € rattachée à l'exercice 2013, soit 0,37 €/action). Lors de la mise en paiement, Vetoquinol détenait certaines de ses propres actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payé en 2015 s'élève à 4 626 985,35 € (2014 : 4 383 161,34 €).

19.2.16.2. Attribution d'actions gratuites

Au 31 décembre 2015, il n'y a plus d'actions gratuites en cours d'attributions.

19.2.16.3. Options d'achat d'actions

Au 31 décembre 2015, il n'y a plus de d'option restant à lever.

19.2.16.4. Actions propres hors contrat de liquidité

À fin 2015, Vetoquinol détient 13 903 actions propres (2014 : 13 903). Ces 13 903 actions propres, sont non attribuées, le coût moyen d'acquisition a été 22,31 €/action.

19.2.17. Subventions publiques

Sur l'exercice 2015, Vetoquinol a reçu une avance remboursable d'un montant de 490 K€ (2014 : aucune avance reçue). Au 31 décembre 2015, le montant total des avances remboursables, s'élève à 1 169 K€ (2014 : 879 K€).

19.2.18. Provisions

Nature des provisions en milliers d'euros	Montant au début de 2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de 2015
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix	593	245	61	777
Amortissements dérogatoires	2 452	979	741	2 690
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total des provisions réglementées	3 045	1 224	802	3 467
Provisions pour litiges	440	284	200	524
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	31	177		207
Provisions pour pensions et actions gratuites				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	935		287	648
Total des provisions pour risques et charges	1 406	460	487	1 379
Provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations corporelles				
Provisions pour dépréciation sur titres mis en équivalence				
Provisions pour dépréciation sur titres de participation	31			31
Provisions pour dépréciation sur autres immobilisations financières				
Provisions pour dépréciation sur stocks et en-cours	881	858	881	858
Provisions pour dépréciation sur comptes clients	397	126	229	293
Autres provisions pour dépréciations				
Total des provisions pour dépréciation	1 309	983	1 110	1 182
TOTAL GÉNÉRAL	5 760	2 668	2 399	6 029
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 267	1 517	
Dont dotations et reprises financières		177		
Dont dotations et reprises exceptionnelles		1 224	882	
Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture				

19.2.19. Détail des provisions

Libellé <i>en milliers d'euros</i>	Au 31 déc 2014	Dotations	Reprises	Au 31 déc 2015
Provisions pour pertes de change	31	177		207
Litiges Prud'hommes	440	284	200	524
Total provisions pour litiges	471	460	200	731
Charges sur CET	126		126	0
Primes de médailles	617		9	608
Autres provisions	192		152	40
Total autres provisions	935	0	287	648
Total provisions pour risques et charges	1 406	460	487	1 379

19.2.20. Passif éventuel

Néant à fin décembre 2015.

19.2.21. Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires <i>en milliers d'euros</i>	France 2015	Export 2015	Total 2015	France 2014	Export 2014	Total 2014
Ventes de marchandises	13 338	4 592	17 929	13 220	2 912	16 132
Ventes de biens	37 751	62 804	100 554	39 266	63 940	103 207
TOTAL	51 089	67 395	118 484	52 486	66 853	119 339

En France, le chiffre d'affaires est en baisse de - 2,66 % et en augmentation à l'export de + 0,81 % par rapport à l'exercice précédent.

19.2.22. Charges exceptionnelles

Libellé/valeurs <i>en milliers d'euros</i>	2015	2014
Fusion absorption d'Orsco	108	225
Mali sur actions propres	21	16
Actions gratuites attribuées	0	0
Indemnités*	0	1 824
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	129	2 065
Valeur nette comptable des actifs cédés	66	78
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	66	78
Amortissements dérogatoires	979	874
Provision pour hausse de prix	245	96
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 224	971
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 419	3 114

* En 2014, dans le cadre de la défense de ses intérêts, le Groupe Vetoquinol a gagné le litige qui l'opposait à la société « A » et a reçu un complément d'indemnité de 1 151 K€ (en produits exceptionnels). Dans le même temps, Vetoquinol SA a reversé à ses filiales la part leur revenant pour un montant de 1 824 K€ conformément à la décision de la cour d'appel devenue définitive le 16 février 2015. Cette décision impacte le résultat exceptionnel de Vetoquinol SA pour 637 K€.

19.2.23. Produits exceptionnels

Libellé/valeurs en milliers d'euros	2015	2014
Boni sur actions propres	33	114
Indemnités*		1 151
Fusion		86
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	33	1 351
Prix de cession des éléments d'actifs	2	42
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2	42
Amortissements dérogatoires	741	768
Reprise provision pour hausse de prix	61	65
Reprise de provision pour fermeture du site de Neyron	96	245
Restructuration réseau distribution		
Rep. Prov. Eng. BSA/actions gratuites		
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions	898	1 078
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	933	2 471

* En 2014, dans le cadre de la défense de ses intérêts, le Groupe Vetoquinol a gagné le litige qui l'opposait à la société « A » et a reçu un complément d'indemnité de 1 151 K€ (en produits exceptionnels). Dans le même temps, Vetoquinol SA a reversé à ses filiales la part leur revenant pour un montant de 1 824 K€ conformément à la décision de la cour d'appel devenue définitive le 16 février 2015. Cette décision impacte le résultat exceptionnel de Vetoquinol SA pour 637 K€.

19.2.24. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Valeurs en milliers d'euros	2015 Résultat avant impôt	2015 Impôt dû	2015 Résultat net	2014 Résultat avant impôt	2014 Impôt dû	2014 Résultat net
Résultat courant	12 040	4 324	7 716	22 754	5 283	17 471
Résultat exceptionnel à court terme	(486)	(165)	(321)	(644)	(221)	(423)
Résultat exceptionnel à long terme						
Participation des salariés	(400)	(136)	(264)	(486)	(167)	(320)
Créances d'impôt		(3 805)	3 805		(3 818)	3 818
TOTAL	11 154	218	10 936	21 624	1 078	20 546

Vetoquinol SA est, depuis 2008, intégré fiscalement avec sa filiale Vetoquinol International SAS en tant que tête de Groupe. Vetoquinol SA est seul redevable de l'impôt devant l'administration fiscale, mais Vetoquinol International SAS rembourse la société mère. De ce fait, il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire. De même, il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

19.2.25. Variation des impôts différés ou latents

Nature valeurs en milliers d'euros	Début exercice actif	Début exercice passif	Variations actif	Variations passif	Fin d'exercice actif	Fin d'exercice passif
Décalages certains ou éventuels						
1 – Provisions réglementées						
À réintégrer ultérieurement						
- provision pour hausse des prix		204	21	84		268
- provision implantation à l'étranger						
À réintégrer éventuellement						
- provision pour fluctuation des cours						
Libérées sous condition d'emploi						
- provision pour investissement						
Amortissement dérogatoires						
- dot./rep. amortissements dérogatoires		844	255	337		926
2 – Subventions d'investissement						
3 – Charges non déduites temporairement						
À déduire l'année suivante						
- congés payés (ancien régime)	1 191		137		1 328	
- participations des salariés	201		163	201	163	
- autres	1 668		1 992	1 668	1 992	
À déduire ultérieurement						
- provision pour retraite						
- autres						
4 – Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
5 – Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées						
Total	3 060	1 048	2 569	2 291	3 484	1 194
Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement						
Amortissements différés						
Moins-values à long terme						
Autres						
Total						
Éléments de taxation éventuelle						
Plus-values sur éléments d'actif non am.						
Réserve spéc. des plus-values à LT						
Réserve spéc. des profits de constr.						
Autres						
TOTAL						

19.2.26. Engagements financiers

Engagements donnés <i>en milliers d'euros</i>	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Engagement de retraite	4 288					4 288
Divers	3 888					3 888
TOTAL	8 175					8 175

Les engagements de retraite s'élevaient à 4 288 K€ pour 2015 (2014 : 4 472 K€).

La ligne « Divers » comprend, entre autres, l'engagement sur le parc véhicules (870 K€), le parc matériel informatique (390 K€) et la location immobilière (2 520 K€).

Le dernier emprunt souscrit par Vetoquinol pour l'acquisition du groupe Bioniche, contient un covenant sur le Gearing du Groupe, ce covenant est respecté à fin décembre 2015.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

	31 déc 2015	31 déc 2014
Taux d'actualisation	2,03 %	1,49 %
Taux de revalorisation des salaires	2,00 %	2,00 %
Taux de charges sociales	47 %	45 %
Table de survie	TF-TH 2000-2002	
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

19.2.26.1. Médailles du travail

Les salariés bénéficient des médailles du travail telles qu'elles sont définies par le décret n° 2000-1015 du Journal Officiel du 19 octobre 2000 et par un accord d'entreprise ou d'une pratique d'usage. Par ailleurs, il existe également un régime de médailles du travail propre à la société Vetoquinol qui permet à son personnel de percevoir des primes selon son ancienneté. Une provision pour charge est constatée sur l'exercice.

19.2.27. Effectifs

19.2.27.1. Effectifs moyens

<i>En milliers d'euros</i>	Effectif moyen 2015	Effectif moyen 2014	Effectif moyen 2013	Effectif mis à disposition 2015	Effectif mis à disposition 2014	Effectif mis à disposition 2013	Total 2015	Total 2014	Total 2013
Cadres	235	235	224				235	235	224
Agents de maîtrise	17	18	15				17	18	15
Employés et techniciens	269	268	256			2	269	268	258
Ouvriers	121	125	118	13	17	20	134	142	138
TOTAL	642	646	613	13	17	22	655	663	635

19.2.27.2. Droit individuel à la formation

A compter du 1^{er} janvier 2015, le dispositif Droit Individuel à la Formation (DIF) est supprimé par la loi relative à la Formation Professionnelle, à l'Emploi et à la Démocratie Sociale du 5 mars 2014.

Cette loi porte sur la création du Compte Personnel de Formation (CPF) sur lequel est reporté le solde des heures au titre du DIF. Ce compte permet à chaque salarié de bénéficier d'une formation sous condition d'éligibilité tout au long de sa vie professionnelle, qu'il soit salarié ou demandeur d'emploi. Ce compte n'est plus géré par l'entreprise, mais par les pouvoirs publics.

19.2.27.3. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction

Le montant global des rémunérations et jetons de présence versés sur l'exercice 2015 s'élève à 1 139 K€ (2014 : 1 056 K€). Aucune avance n'a été consentie.

19.2.28. Événements post-clôture

Néant



20

Informations complémentaires

20.1. CAPITAL SOCIAL _____ 140

**20.2. ACTE CONSTITUTIF
ET STATUTS** _____ 142

20.1. CAPITAL SOCIAL

À la date d'enregistrement du présent Document de référence, le capital social de la société Vetoquinol est fixé à 29 704 755 €.

Il est divisé en 11 881 902 actions de 2,50 € de valeur nominale chacune. Les actions composant le capital social de la société sont entièrement souscrites et intégralement libérées.

20.1.1. Actions non représentatives du capital social

Il n'existe pas d'action non représentative du capital.

20.1.2. Actions détenues par l'émetteur

Au 31 décembre 2015, la société Vetoquinol détenait 17 555 de ses propres actions, d'une valeur nominale de 2,50 € et représentant une valeur comptable de 453 996 €, dont 3 652 actions, pour un montant de 143 889 €, dans le cadre du contrat de liquidité géré par la société Oddo Corporate Finance.

20.1.6. Historique du capital social

Date de réalisation de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Montants successifs du capital	Nombre d'actions cumulées	Valeur nominale des actions
07/12/2007	Solde initial				11 290 332	2,50
12/05/2009	Levées d'options	2 300	5 750	28 231 580	11 292 632	2,50
31/12/2010	Pas d'opération durant cet exercice				11 292 632	2,50
27/02/2011	Conversion obligations	589 270	1 473 175	29 704 755	11 881 902	2,50

Aucune opération n'a été réalisée au cours des quatre derniers exercices.

20.1.3. Valeurs mobilières convertibles

Options d'achat d'actions (se référer au chapitre 19.2.16.3.).
Attribution gratuite d'actions (se référer au chapitre 19.2.16.2.).

20.1.4. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attachée au capital souscrit mais non libéré visant à augmenter le capital

Néant.

20.1.5. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

Néant.

20.1.7. Pacte d'actionnaires et accord particuliers

À la date du dépôt du présent Document de référence, les pactes suivants, concernant les actions de la société, sont en cours de validité :

- Pacte d'actionnaires portant engagement de conservation des titres en date du 13 décembre 2013 – article 885 I bis du Code général des impôts. Le Pacte 2013 porte sur 2 500 006 actions de la société soit 24,27 % des droits de vote et 21,04 % des droits financiers.
 - Pacte conclu pour une durée initiale de deux années entre le groupe familial Étienne Frechin et certains actionnaires individuels, ayant pour objet de permettre aux signataires du pacte non dirigeants de la société de bénéficier d'une exonération partielle en matière d'ISF et instituant un droit de préemption au bénéfice de Soparfin en cas de cession d'actions de la société détenues par les membres du pacte autre que ceux appartenant au groupe familial Étienne Frechin.
- Pacte d'actionnaires portant engagement collectif de conservation de titres en date du 21 décembre 2015 – article 885-I bis du Code général des impôts. Ce Pacte porte sur 7 414 778 actions de la société soit 72,2 % des droits de vote et 62,4 % des droits financiers.
 - Pacte conclu pour une durée initiale de deux années entre Soparfin, Étienne Frechin et ses enfants, ayant pour objet de permettre aux signataires du pacte l'application du dispositif d'exonération partielle en matière d'ISF prévu par l'article 885-I du Code général des impôts.
- Pacte d'actionnaires portant engagement collectif de conservation de titres en date du 21 décembre 2015 – article 885-I bis du Code général des impôts. Ce Pacte porte sur 7 657 181 actions de la société soit 73,8 % des droits de vote et 64,4 % des droits financiers.
 - Pacte conclu pour une durée initiale de deux années entre Soparfin, Étienne Frechin, Martine Frechin et leurs enfants, ayant pour objet de permettre aux signataires du pacte l'application du dispositif d'exonération partielle en matière d'ISF prévu par l'article 885-I du Code général des impôts.
- Pacte d'actionnaires portant engagement collectif de conservation de titres en date du 21 décembre 2015 – article 787 B du Code général des impôts. Ce Pacte porte sur 7 414 778 actions de la société soit 72,2 % des droits de vote et 62,4 % des droits financiers.
 - Pacte conclu pour une durée initiale de deux années entre Soparfin, Étienne Frechin et ses enfants, ayant pour objet de permettre aux signataires du pacte l'application du dispositif d'exonération partielle en matière de donation et de succession prévu par l'article 787 B du Code général des impôts.
- Pacte d'actionnaires portant engagement collectif de conservation de titres en date du 21 décembre 2015 – article 787 B du Code général des impôts. Ce Pacte porte sur 7 657 181 actions de la société soit 73,8 % des droits de vote et 64,4 % des droits financiers.
 - Pacte conclu pour une durée initiale de deux années entre Soparfin, Étienne Frechin, Martine Frechin et leurs enfants, ayant pour objet de permettre aux signataires du pacte l'application du dispositif d'exonération partielle en matière de donation et de succession prévu par l'article 787 B du Code général des impôts.

20.1.8. Projet actions propres/programme de rachat d'actions/contrat de liquidité

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 24 mai 2016 de la résolution relative au rachat de ses propres actions, la société sera autorisée à racheter ses propres actions, pour permettre si besoin est :

- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF et conclu dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique ou de pré-offre sur les titres de la Société, dans le respect de l'article 231-40 du Règlement général de l'AMF ou en période de pré-offre, d'offre publique ou d'offre publique d'échange ou d'offre publique mixte d'achat et d'échange, initiée par la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et dans le respect notamment des dispositions de l'article 231-41 du Règlement général de l'AMF.

L'Assemblée générale a fixé le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 7 % du capital de la société à la date de la présente Assemblée ce qui correspond à 831 733 actions de 2,50 € de valeur nominale, étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions auto détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'Assemblée générale a décidé que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 50 000 000 € et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 60 € par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir d'ajuster le prix unitaire maximum ci-dessus visé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- de fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de titres de capital donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions de performance en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles,
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution. La présente autorisation est consentie pour une durée de dix huit (18) mois à compter du jour de l'Assemblée du 24 mai 2016.

20.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

20.2.1. Objet social (cf. Article 2 des statuts)

La société a principalement pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement la préparation, la fabrication, le conditionnement, l'importation et l'exportation, l'achat, la vente en gros et la distribution de toutes spécialités pharmaceutiques à usage vétérinaire et humain ainsi que les études et recherches dans les domaines médicaux, pharmaceutiques, cliniques, biologiques et industriels.

20.2.2. Principales dispositions statutaires relatives aux organes d'administration et de direction (cf. article 11 et suivants des statuts)

Conseil d'administration

Le Conseil est composé de trois membres au moins et de douze au plus. Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins deux actions pendant toute la durée de ses fonctions.

La durée des fonctions des administrateurs est fixée statutairement à quatre années. Tout membre sortant est rééligible.

Président du Conseil d'administration

Le Président est nommé pour une période qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

La limite d'âge pour l'exercice de ses fonctions est fixée à 90 ans.

Direction générale

Elle est assumée par une personne physique, nommée par le Conseil d'administration, et portant le titre de Directeur général.

Il peut s'agir du Président du Conseil d'administration.

Le Conseil choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale visées à l'alinéa qui précède, lors de la cessation, pour quelque raison que ce soit, du mandat du Directeur général. Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts.

La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur général.

Directeurs généraux délégués

Le Conseil d'administration peut nommer quatre Directeurs généraux délégués. La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué.

Responsable pharmaceutique

Conformément aux dispositions de l'article L. 5142-1 du Code de la santé publique, toute entreprise de fabrication, importation, exportation et distribution en gros de médicaments vétérinaires devra être la propriété d'un pharmacien, d'un vétérinaire ou d'une société à la gérance ou à la Direction générale de laquelle participe un pharmacien ou un vétérinaire. Les pharmaciens ou vétérinaires mentionnés ci-dessus sont dénommés « pharmaciens ou vétérinaires responsables ». Ils sont personnellement responsables de l'application des dispositions législatives et réglementaires, sans préjudice, le cas échéant, de la responsabilité solidaire de la société.

Conformément aux dispositions de l'article R 5142-33 du Code susvisé, le pharmacien ou docteur vétérinaire responsable doit être, dans les sociétés anonymes, le Président du Conseil d'administration, le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Par ailleurs, conformément au Code de la santé publique, le Conseil d'administration désigne un pharmacien ou un vétérinaire intérimaire, qui se verra conférer, pour les périodes de remplacement, les mêmes pouvoirs et attributions que ceux conférés au pharmacien ou vétérinaire responsable.

20.2.3. Autres dispositions statutaires – droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions (article 19-4 des statuts)

Un droit de vote double a été instauré par l'Assemblée générale extraordinaire le 7 juillet 2006. Il est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

20.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

En dehors des dispositions de l'article 10bis des statuts relatives aux déclarations de franchissements de seuils et reprises au chapitre 20.2.7 ci-après, il n'existe aucune autre disposition des statuts, du règlement intérieur, qui pourrait, à la connaissance de la société, avoir pour effet de modifier les droits des actionnaires (cf. chapitre 20.2.6 ci-après).

20.2.5. Conditions de convocation et d'admission aux Assemblées générales annuelles ordinaires et extraordinaires

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer personnellement, par procuration ou à distance, aux Assemblées sur justification de son identité et de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et ce, auprès de l'un des lieux mentionnés dans l'avis de convocation. S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation.

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'Assemblée (participation physique, à distance ou par procuration) et l'a fait connaître à la société ne peut pas revenir sur ce choix étant cependant précisé que l'assistance physique de l'actionnaire à l'Assemblée annule tout vote à distance ou par procuration.

Les votes à distance ou par procuration ne sont pris en compte qu'à la condition que les formulaires de vote parviennent à la société deux jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de conflit entre le vote par procuration et le vote à distance, le vote à distance prime le vote par procuration. Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration ou son Président le permet au moment de la convocation d'une Assemblée générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

20.2.6. Dispositions permettant de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

En dehors des dispositions de l'article 10 bis des statuts (ci-dessous) relatives aux déclarations de franchissements de seuils et reprises au chapitre 20.2.7 ci-après il n'existe aucune autre disposition des statuts, du règlement intérieur, qui pourrait, à la connaissance de la société, avoir pour effet de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société.

20.2.7. Franchissement de seuils (Article 10bis des statuts)

En sus de l'obligation légale de déclaration de franchissement des seuils édictée par l'article L.233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou personne morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote de la société au moins égal à 2,5 % et à tout multiple de ce pourcentage sans limitation, doit informer la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède.

L'information doit également être donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

En cas de manquement à l'obligation statutaire de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, et sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation.

20.2.8. Conditions régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que celles prévues par la loi

Il n'existe aucune autre disposition régissant les modifications du capital dans les statuts ou le règlement intérieur, plus strictes que celles prévues par loi.

20.2.9. Délégations de compétence en vigueur au cours de l'exercice 2015

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 MAI 2014

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation
Augmentation de capital (9 ^e résolution)	Émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription	Pour une durée de 26 mois	Montant nominal autorisé <ul style="list-style-type: none"> • émission d'actions 20 000 000 €, • représentatives de créances 10 000 000 € 	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2014 et 2015
Augmentation de capital (10 ^e résolution)	Emission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public	Pour une durée de 26 mois	Montant nominal autorisé <ul style="list-style-type: none"> • émission d'actions 20 000 000 €, • représentatives de créances 10 000 000 € 	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2014 et 2015
Augmentation de capital (11 ^e résolution)	Émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un placement privé	Pour une durée de 26 mois	Montant nominal autorisé <ul style="list-style-type: none"> • émission d'actions 10 000 000 €, • représentatives de créances 5 000 000 € 	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2014 et 2015
Augmentation de capital (12 ^e résolution)	Consentir des options de souscription ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel salarié du Groupe	Pour une durée de 38 mois	Nombre maximum d'actions à consentir : 150 000	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2014 et 2015

AUTORISATIONS & DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2015

Rachat d'actions (7 ^e résolution)	Acheter ses propres actions, pour permettre : <ul style="list-style-type: none"> • l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux, • l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement, • l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure, • l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières. 	Pour une durée de 18 mois	Actions en auto-détention limitées à 7 % du capital soit 831 733 actions de 2,50 € de valeur nominale Montant maximum pouvant être consacré à ces acquisitions : 50 000 000 € Prix maximum d'achat du titre : 60 €	Dans le cadre de cette autorisation, durant l'année 2015 : <ul style="list-style-type: none"> • 52 021 actions ont été achetées, et • 52 770 actions ont été vendues
Augmentation de capital (8 ^e résolution)	Augmentation du capital par incorporation de réserves ou de primes	Pour une durée de 26 mois	Montant autorisé : 80 000 000 €	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2015
Attribution gratuite d'actions (9 ^e résolution)	Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées	Pour une durée de 38 mois	Nombre total d'actions attribuées gratuitement autorisé : 250 000	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2015



21

Contrats importants



Contrats importants

L'ensemble des contrats du Groupe a été conclu dans le cours normal des affaires et n'appelle pas de commentaire particulier.



22

Informations provenant
de tiers, déclarations d'experts
et déclarations d'intérêts

22

Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant



23

Documents accessibles au public

23

Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent Document de référence, les statuts, les rapports des Commissaires aux comptes, les informations financières des trois derniers exercices du Groupe, et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège social de la société à Magny-Vernois, 70200 Lure (France) ou sur le site internet www.vetoquinol.com.



24

Informations sur les participations

24

Informations sur les participations

Se référer au périmètre de consolidation chapitre 19 : États financiers – comptes consolidés paragraphe 19.1.43. Société du Groupe et comptes sociaux paragraphe 19.2.10. Liste des filiales et participations.



25

Rapport de gestion 2015

**25.1. ACTIVITÉ DU GROUPE
VETOQUINOL _____ 154**

25.2. ACTIVITÉ DE VETOQUINOL SA ____ 160

**25.3. INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS
DES DIRIGEANTS _____ 162**

25.4. RESSOURCES HUMAINES ____ 163

**25.5. INFORMATIONS SUR LES RISQUES
ENCOURUS PAR LA SOCIÉTÉ ____ 163**

**25.6. INFORMATION SUR LES
OPÉRATIONS RÉALISÉES
PAR LES DIRIGEANTS
ET PAR LEURS PROCHES SUR
LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ ____ 163**

25.7. DÉVELOPPEMENT DURABLE ____ 163

**25.8. VETOQUINOL
ET SES ACTIONNAIRES _____ 164**

25.1. ACTIVITÉ DU GROUPE VETOQUINOL

Faits marquants de 2015

Le 3 décembre 2015, Vetoquinol et Nippon Zenyaku Kogyo Co., Ltd., qui œuvre également sous le nom commercial « Zenoaq », ont annoncé la signature d'un accord de joint-venture afin de développer, enregistrer et commercialiser une gamme de produits de santé animale au Japon.

En mai 2015, le Groupe Vetoquinol a finalisé et payé le complément de prix au vendeur Télesta (ex : Bioniche Life Science Inc) pour l'acquisition de la division santé animale de Bioniche. Le montant finalement payé s'est élevé à 2,94 MCAD (2,1 M€) vs un prix enregistré initialement à hauteur de 3,16 MCAD ; le gain de 0,22 MCAD a été comptabilisé en autres produits et charges opérationnels et est venu réduire les coûts relatifs à l'intégration du groupe Bioniche.

La charge de dépréciation (impairment) de 4,2 M€ constatée à la suite de la réalisation de tests de perte de valeur sur les immobilisations, correspond à une dépréciation du goodwill de l'UGT brésilienne ; elle reflète à la baisse des perspectives de cette UGT dans un contexte de conditions économiques au Brésil contractées et incertaines.

Chiffre d'affaires 2015

En millions d'euros	2015	2014	Variation
Chiffre d'affaires courant	342,6	315,3	+ 8,7 %
À cours de change constants	327,1	315,3	+ 3,8 %
À cours de change et périmètre constants	322,2	315,3	+ 2,2 %

Le chiffre d'affaires 2015 du Groupe Vetoquinol s'établit à 342,6 M€, en progression de + 8,7 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. À taux de change constants, la hausse est de + 3,8 %. Le Groupe Vetoquinol enregistre une croissance organique de + 2,2 % pour l'exercice 2015 en hausse de + 0,8 % vs l'année précédente. Les produits de référence, moteur de la stratégie de Vetoquinol, s'établissent à 164,9 M€, en croissance de + 9,5 % [+ 5,3 % à taux de change constant].

Cette dynamique d'activité reflète la poursuite du déploiement de la stratégie de focalisation du Groupe.

À fin décembre 2015, les produits de référence représentent 48,1 % des ventes contre 47,8 % à fin décembre 2014.

À données publiées, les ventes liées aux animaux de compagnie et aux animaux de rente progressent respectivement de + 10,6 % et de + 6,6 %.

Les ventes en Europe se stabilisent à fin 2015 ; les lancements de nouveaux produits sur le 4^e trimestre permettent d'atténuer l'effet des actions visant à encadrer l'utilisation des antibiotiques en santé animale.

Aux Amériques et en Asie, Vetoquinol affiche des performances solides avec des croissances organiques respectivement de + 3,9 % et + 6,7 %.

25.1.2.1. Chiffre d'affaires réalisé par trimestre

Chiffre d'affaires en milliers d'euros	2015	2014	Variation	Variation à cours de change constants	Variation à change et périmètre constants
1 ^{er} trimestre	81 254	73 237	+ 11,0 %	+ 4,8 %	- 2,7 %
2 ^e trimestre	85 909	76 156	+ 12,8 %	+ 4,7 %	+ 5,6 %
3 ^e trimestre	84 650	82 237	+ 2,9 %	- 0,7 %	- 0,8 %
4 ^e trimestre	90 799	83 668	+ 8,5 %	+ 6,3 %	+ 6,2 %
Cumul de l'année	342 612	315 298	+8,7 %	+ 3,8 %	+ 2,2 %

25.1.2.2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Par zone géographique <i>en milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Total revenus externes 2015	182 939	109 521	50 152	342 612
Total revenus externes 2014	179 110	92 972	43 216	315 298

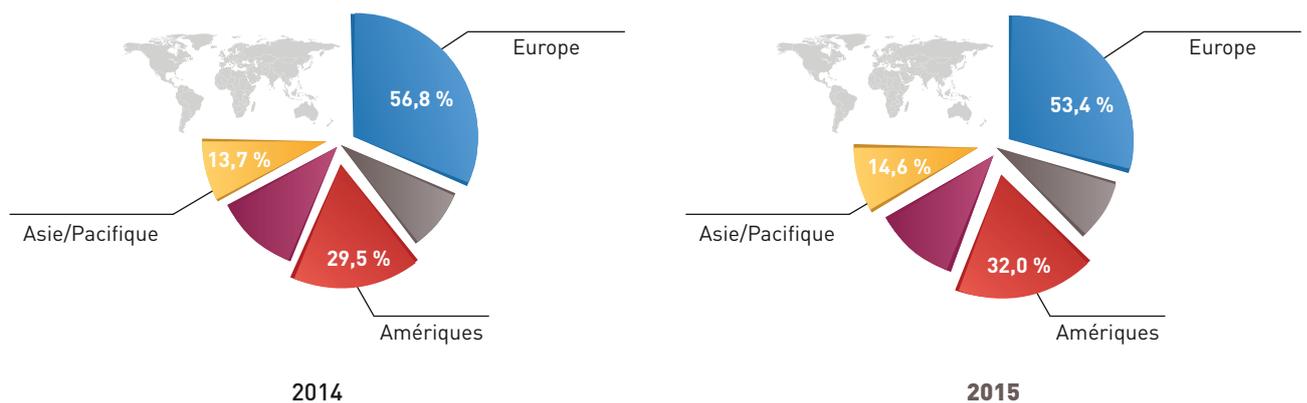
Depuis six ans, la répartition géographique du chiffre d'affaires du Groupe a continué à s'équilibrer, passant de 64,7 % à 53,4 % en Europe, tandis que la part du chiffre d'affaires hors Europe, dans le même temps, est passée de 35,3 % à 46,6 %.

Le chiffre d'affaires du Groupe réalisé en Europe s'est développé de + 2,1 %. Les ventes sur le marché français ont souffert de la mise en place de la loi d'Avenir qui vise notamment à encadrer plus fortement l'utilisation des antibiotiques en santé animale. Le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne et la Belgique ont enregistré une bonne croissance sur cette année.

La zone Amériques a vu sa contribution à données publiées augmenter de + 17,8 % grâce à l'apport de la gamme Bioniche et à la progression des autres marques (Azodyl, Vetprofen) ; le renforcement du dollar américain vs l'euro a contribué à renforcer la croissance pour + 9,9 %. Au Brésil, le lancement de Forcyl® est un succès mais les conditions économiques exarcerbées et les contraintes réglementaires n'ont pas favorisé le développement de l'activité. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires de la zone Amériques a progressé de + 3,9 %.

La zone Asie/Pacifique est en hausse de + 16,1 % du fait de l'acquisition de Bioniche Australie pour 2,1 %. Les taux de change impactent positivement la croissance de + 7,0 %. Ainsi, à périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires de cette zone progresse fortement de + 6,7 %.

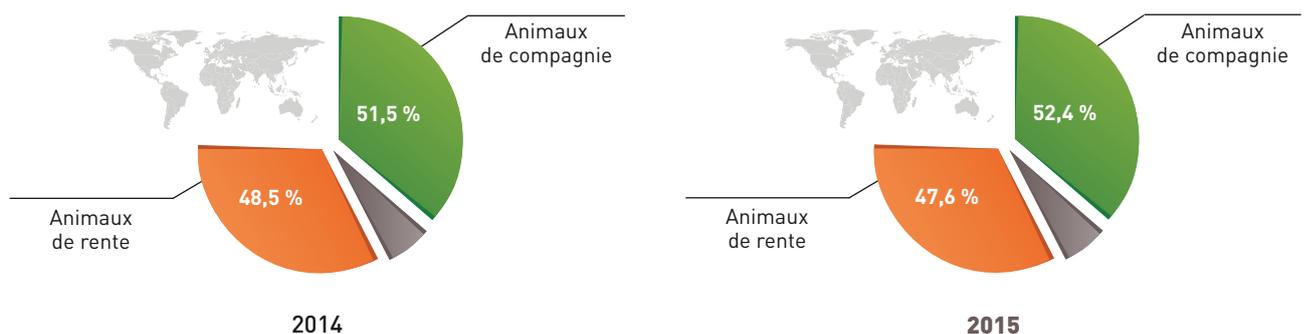
Répartition géographique des ventes



25.1.2.3. Répartition du chiffre d'affaires par espèce de destination

Les ventes pour animaux de compagnie augmentent de + 10,6 % à données publiées et de + 3,4 % à périmètre et change constants. Les ventes pour animaux de rente augmentent de + 6,6 % à données publiées, aidées par l'acquisition de la division santé animale Bioniche pour + 2,5 % et par un impact de change de + 3,1 % ; à taux de change et périmètre constants, les ventes ressortent en légère hausse de + 0,9 %.

Répartition du chiffre d'affaires par espèce

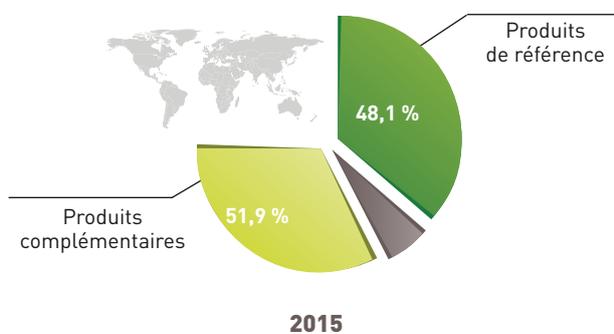
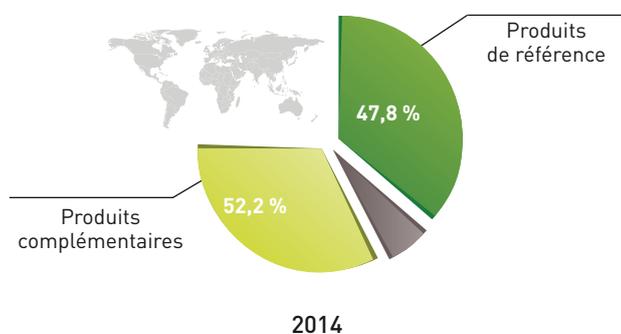


25.1.2.4. Répartition du chiffre d'affaires selon le type de produit

Le chiffre d'affaires du Groupe est tiré par les produits de référence qui progressent de + 9,5 % sur l'année 2015. Ils représentent 48,1 % du chiffre d'affaires total contre 47,8 % à fin 2014. L'acquisition de la gamme Bioniche représente

23 % de la progression tandis que la croissance des autres produits de référence (Forcyl®, Cimalgex®, Zylkène®....) a continué à tirer fortement la croissance des produits phares du Groupe. Les ventes des autres produits du Groupe sont en hausse de + 7,9 % aidé par un impact de change à hauteur de + 5,7 %. A périmètre et taux de change constants la progression s'élève à + 1,3 %.

Répartition du chiffre d'affaires par produit de référence/domaine



25.1.3. Résultat opérationnel

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) du Groupe enregistre une hausse de + 10,3 % et s'élève à + 39,1 M€ (2014 : 35,4 M€). La charge de dépréciation (impairment) de 4,2 M€ constatée à la suite de la réalisation de tests de perte de valeur sur les immobilisations, correspond à une dépréciation du goodwill de l'UGT brésilienne ; elle reflète à la baisse des perspectives de cette UGT dans un contexte de conditions économiques au Brésil contractées et incertaines. Après prise en compte de cette charge d'impairment et des frais d'intégration des activités Bioniche pour 0,6 M€, le résultat opérationnel ressort stable à + 34,3 M€ (2014 : 34,4 M€).

Enfin la prise en compte de l'activité Bioniche pèse légèrement sur la marge sur achats consommés. Ces éléments sont compensés en partie par l'évolution positive du mix produits d'une part (effet de vente gamme des produits de référence) et de la hausse des prix pratiqués, d'autre part.

Dans un contexte de contrôle de nos dépenses, les autres achats et charges externes sont en hausse de + 1,7 %, soit un montant de + 1,2 M€ ; cette hausse est liée à l'effet de change pour + 2,1 M€ et à l'intégration totale de l'activité Bioniche sur l'année complète. A taux de change constants, les charges sont en baisse de - 0,9 M€. Les charges externes représentent 19,7 % du chiffre d'affaires 2015 (2014 : 21,0 %).

En milliers d'euros	31 déc 2015	31 déc 2014
Revenus	342 612	315 298
Résultat opérationnel courant (ROC)	39 085	35 442
En % du chiffre d'affaires	11,4 %	11,2 %
Résultat opérationnel (RO)	34 275	34 444
En % du chiffre d'affaires	10,0 %	10,9 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	24 160	25 772
En % du chiffre d'affaires	7,1 %	8,2 %

Les charges de personnel augmentent de + 9,2 M€ (+ 9,8 %) et représentent 30,1 % du chiffre d'affaires contre 29,8 % du chiffre d'affaires à fin décembre 2014. Cette hausse s'explique notamment par un effet taux de change de + 2,8 M€, un effet périmètre Bioniche pour environ + 1,2 M€, et l'augmentation mesurée de nos effectifs.

Les impôts, taxes et versements assimilés sont stables et s'élèvent à + 4,9 M€ et représentent 1,4 % du chiffre d'affaires (2014 : 1,6 % du chiffre d'affaires).

Les dotations aux amortissements s'élèvent à + 13,6 M€ (2014 : 12,9 M€), en hausse de + 0,7 M€. A taux de change constants, les dotations aux amortissements sont stables à + 12,9 M€. Cette stabilité relative résulte de la prise en compte pour + 0,8 M€ de l'impact en année pleine de l'amortissement des éléments d'actif identifiables du groupe Bioniche compensés par la fin de l'amortissement de la clause de non concurrence sur l'Inde pour - 0,4 M€.

Les dotations et reprises de provision s'élèvent à + 1,6 M€ au 31 décembre 2015 (2014 : - 1,9 M€). Cette variation de + 3,5 M€ s'explique principalement par des reprises nettes de provisions sur les créances clients définitivement passées en perte pour + 0,6 M€, par des reprises nettes sur les stocks pour + 0,4 M€ et sur immobilisations pour + 0,4 M€ tandis qu'en 2014 le groupe avait enregistré des dotations nettes sur les stocks - 1,2 M€ et sur les créances clients pour - 0,5 M€.

Les achats consommés augmentent en valeur de + 12,2 % entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014 tandis que le chiffre d'affaires progresse de + 8,7 %. Cette diminution de la marge sur achats consommés (+ 64,9 % vs 66,0 % en 2014) est due aux effets cumulés de plusieurs facteurs. Premièrement, l'effet d'un USD fort a eu pour corollaire une hausse du prix des matières premières. Deuxièmement, un « effet reclassement » entre le poste redevance et la marge sur achats consommés suite à l'arrêt du paiement de redevance vs un prix d'achat revu légèrement à la hausse. Troisièmement, l'année 2015 a été marquée par une activité industrielle moindre qu'en 2014.

Les autres produits et charges d'exploitation sont en baisse de 42 %, soit une baisse de -3,0 M€ qui s'explique par l'enregistrement en 2015 d'une indemnité à payer pour -0,8 M€ et des pertes sur créances irrécouvrables à hauteur de -1,0 M€ vs -0,15 M€ en 2014. Pour rappel, en 2014, le Groupe avait enregistré les éléments non récurrents suivants :

- remboursement complémentaire de CIR pour + 0,6 M€ ;
- dans le cadre de la défense de ses intérêts, le Groupe a gagné le litige qui l'opposait à la société « A » et a reçu un complément d'indemnité de + 1,2 M€ ;

- la comptabilisation de redevance suite à l'achat de la division santé animale de Bioniche pour + 0,5 M€.

La rentabilité des filiales italienne et scandinave est, à date, inférieure à la rentabilité moyenne du Groupe. Le Groupe continue à mettre en œuvre les actions nécessaires pour réduire cet écart dans les prochaines années.

25.1.4. Résultat par secteurs opérationnels

25.1.4.1. Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2015

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par implantation des actifs				
Revenus	266 807	126 339	26 826	419 972
Revenus intersectoriels	(62 513)	(14 600)	(248)	(77 360)
Total revenus externes	204 294	111 740	26 578	342 612
Résultat opérationnel courant	29 220	8 226	1 640	39 085
Autres produits et charges opérationnels	(93)	(4 718)	0	(4 811)
Résultat opérationnel	29 127	3 508	1 640	34 275
Produits financiers – net				2 181
Résultat avant impôts				36 456
Impôt sur les résultats				(12 296)
RÉSULTAT NET				24 160

Le résultat opérationnel sur l'Europe est resté stable malgré une hausse des ventes. Les lancements des nouveaux produits, l'application du plan stratégique par l'internationalisation de la gamme et la concentration sur les produits de référence engendrent des résultats positifs, résultats qui ont été compensés par la baisse de l'activité industrielle (moindre production).

Le ROC et la rentabilité des Amériques augmentent de + 3,7 M€. Plusieurs facteurs à cela : la hausse des ventes et de la marge dans notre filiale aux Etats-Unis ; l'intégration de l'activité de santé animale de Bioniche ; la hausse du dollar US vs l'euro... La rentabilité opérationnelle est impactée par la charge d'impairment passée sur notre UGT brésilienne.

La rentabilité de la zone Asie/Pacifique est en forte hausse de + 0,9 M€, soit +112 % tirée par la rentabilité de notre filiale indienne en forte hausse suite à la hausse des ventes.

25.1.4.2. Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2014

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par implantation des actifs				
Revenus	262 691	105 011	20 466	388 169
Revenus intersectoriels	(61 885)	(10 815)	(171)	(72 871)
Total revenus externes	200 807	94 196	20 295	315 298
Résultat opérationnel courant	30 170	4 498	774	35 442
Autres produits et charges opérationnels	(998)			(998)
Résultat opérationnel	29 172	4 498	774	34 444
Charges financières – net				3 212
Résultat avant impôts				37 656
Impôt sur les résultats				(11 884)
RÉSULTAT NET				25 772

25.1.5. Résultat financier

Le résultat financier sur l'année 2015 s'établit à hauteur de + 2,2 M€ (2014 : + 3,2 M€). Il ressort en baisse de - 1,0 M€, cette baisse résulte essentiellement des autres produits et charges financiers.

Le résultat financier est caractérisé par :

- d'une part, un produit de l'endettement financier net en légère diminution de - 0,29 M€ pour atteindre + 0,66 M€ (2014 + 0,94 M€) ;
- tandis que, d'autre part, le Groupe enregistre des effets de change fortement positifs liés à la volatilité des marchés financiers, et plus précisément l'affaiblissement de l'euro vs le dollar US. Plus particulièrement, notre encaisse d'USD a enregistré une revalorisation de la devise américaine mais moindre que sur l'année 2014.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 330	1 544
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	0	2
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 330	1 546
Intérêts des autres emprunts et découverts	(672)	(600)
Intérêts sur contrats de location financement	0	(1)
Coût de l'endettement financier brut	(672)	(601)
Coût de l'endettement financier net	657	944
Autres produits et charges financiers	1 524	2 267
Résultat financier	2 181	3 211

25.1.6. Résultat net

Le résultat net du Groupe s'établit à 24,2 M€ après prise en compte d'une charge d'impairment de 4,2 M€ et d'un résultat financier inférieur de - 1 M€ ressort en diminution de seulement - 6,3 % grâce à une bonne progression du ROC. Le taux d'impôt apparent augmente fortement pour s'établir à 33,7 % vs 31,6 % à fin décembre 2014, lié à la prise en compte d'impacts de change latents à hauteur de + 1,3 M€ (2014 : + 5,2 M€), immédiatement taxables, mais surtout d'un mix résultat défavorable et à des impôts différés actifs non comptabilisés sur des déficits fiscaux de certaines filiales.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Revenus	342 612	315 298
Résultat net de l'ensemble consolidé	24 160	25 772
En % du chiffre d'affaires	7,1 %	8,2 %

25.1.7. Bilan et financement

25.1.7.1. Endettement du Groupe – trésorerie positive

Le Groupe Vetoquinol affiche une position globale nette de trésorerie positive de 52,8 M€ à fin décembre 2015 (2014 : 32,8 M€), en hausse de +20,0 M€. Le Groupe dispose d'une solide structure financière pour poursuivre sa stratégie de croissance. Le Groupe a les moyens de financer ses ambitions de croissance externe et son développement.

Le Gearing s'établit à - 18,3 % des capitaux propres (2014 : - 12,2 %), ce qui revient à dire que le Groupe est toujours totalement désendetté.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Endettement financier net	(52 837)	(32 818)
Capitaux propres part du Groupe	289 436	268 343
Gearing (en %)	(18,3 %)	(12,2 %)

25.1.7.2. Flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe issue des opérations d'exploitation est excédentaire ; le Groupe n'a pas de problème de liquidité. Le flux de trésorerie d'exploitation est en légère baisse - 2,4 M€ versus 2014 consécutivement, d'une part, à une plus forte variation du BFR par rapport à l'année précédente (impact de + 3,7 M€) et, d'autre part, à des impôts payés supérieurs pour 2,2 M€. Le flux de trésorerie d'exploitation s'élève à + 38,9 M€ (2014 : + 41,3 M€).

La hausse du BFR de + 1,3 M€ dans le tableau de flux de trésorerie (hors effet de l'intégration Bioniche) s'explique essentiellement par :

- la baisse des stocks pour + 1,9 M€ ;
- la baisse du poste clients et autres débiteurs pour + 4,0 M€ ;
- la baisse du poste fournisseurs et autres créditeurs pour - 7,2 M€ (paiement du complément de prix Bioniche pour - 2,4 M€ et l'interdiction des remises sur les antibiotiques en France pour - 4,9 M€ pèsent sur le BFR).

Le Groupe entend poursuivre son développement par la forte génération de cash ; les efforts vers une gamme plus concentrée et internationale devraient continuer de permettre au Groupe de bénéficier d'impacts positifs sur le BFR sur les années à venir.

Le flux de trésorerie des activités d'investissement s'élève à - 15,3 M€ pour l'année 2015 (2014 : - 52,2 M€). Il comprend, d'une part, le paiement du complément de prix sur l'acquisition de la division santé animale de Bioniche pour -2,1 M€ (2014 : -41,4 M€) et, d'autre part, les investissements de renouvellement et/ou d'augmentation de capacité de production pour -13,1 M€ vs 10,8 M€ en 2014.

Le flux de trésorerie des opérations de financement enregistre sur l'année 2015 :

- le remboursement des échéances d'emprunt et le paiement des intérêts pour -18,9 M€ (2014 : -10,5 M€) ;
- la distribution de dividendes pour -4,6 M€ (2014 : -4,4 M€) ;
- la souscription d'avance remboursable pour +0,5 M€ (2014 : +41,1 M€ de nouveaux emprunts).

Ces éléments expliquent la variation nette de trésorerie.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Capacité d'autofinancement avant coût de l'EFN et impôt	53 247	49 902
Flux de trésorerie d'exploitation net	38 897	41 298
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(15 259)	(52 244)
Flux de trésorerie des opérations de financement	(23 013)	27 216
Incidence des variations des cours de devises	253	993
Variation nette de trésorerie	878	17 262

Le flux de trésorerie des activités d'investissement est composé des éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Acquisition nette d'immobilisations (CAPEX net)	(13 123)	(10 825)
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	(2 136)	(41 419)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(15 259)	(52 244)

L'année 2014 a été marquée par l'acquisition de la division santé animale de Bioniche. Le complément de prix prévu au contrat a été versé durant l'année 2015 pour 2,1 M€.

25.1.7.3. Bilan consolidé

Le Groupe présente une solide structure financière, avec des capitaux propres importants, un endettement financier net négatif (trésorerie nette positive) de 52,8 M€ (2014 : 32,8 M€).

La légère hausse des actifs non courants à fin décembre 2015 résulte essentiellement de l'acquisition d'immobilisations, de la conversion des bilans des entités étrangères et du passage d'une dépréciation du Goodwill de 3,6 M€ au taux de clôture (4,2 M€ au taux moyen 2015 enregistrés dans le compte de résultat) sur l'UGT brésilienne liée à la situation économique déplorable.

Les actifs courants diminuent de -8,5 M€ dont -2,4 M€ sur les stocks, -5,4 M€ sur le poste clients et autres débiteurs et -3,7 M€ de trésorerie active, dus à la diminution des découverts bancaires.

Les passifs non courants diminuent de 8,4 M€ du fait essentiellement du remboursement d'emprunts.

Les passifs courants diminuent de -19,6 M€ d'une part, liés à la baisse du poste emprunts à moins d'un an et des concours bancaires pour -10,0 M€ et, d'autre part, à la baisse du poste dettes fournisseurs et autres créditeurs pour -7,1 M€ et des dettes d'impôts pour le solde.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Total actifs non courants	184 086	182 484
Total actifs courants	228 390	236 878
Total actifs	412 476	419 363
Capitaux propres part du Groupe	289 436	268 343
Intérêts minoritaires	57	53
Total passifs non courants	43 461	51 852
Total passifs courants	79 522	99 115
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	412 476	419 363

25.1.8. Recherche & Développement

Les dépenses de R & D enregistrées en charge sur l'exercice 2015 s'élèvent à 22,1 M€, soit 6,4 % du chiffre d'affaires (2014 : 21,9 M€, soit 6,9 % du chiffre d'affaires).

Pour toute information complémentaire concernant la R & D, se référer au chapitre 11 du présent Document de référence

25.1.9. Perspectives

Le Groupe entend concentrer ses efforts pour asseoir sa présence d'acteur majeur et international. Le Groupe souhaite renforcer sa présence sur les marchés à plus fort potentiel qui représentent environ 80 % en valeur de la croissance totale du marché de la santé animale. Le Groupe a également pour objectif d'offrir à ses clients une gamme de produits plus concentrée autour d'une cinquantaine de produits de référence. Avoir des produits plus importants permet une meilleure présence auprès des clients grâce à des synergies industrielles, marketing et commerciales.

Sur un marché mondial de la santé animale qui continue à progresser, le Groupe devrait continuer à bénéficier en 2016 de sa dynamique géographique, notamment d'une croissance plus forte sur les territoires Amériques et Asie/Pacifique. Cette croissance continuera de se faire grâce à la montée en puissance des produits de référence et l'intégration des sociétés récemment acquises.

Le Groupe poursuivra sa recherche d'acquisitions ciblées (sociétés, principes actifs, produits) dans le cadre de sa politique de croissance hybride, conformément à sa stratégie.

Disposant d'une structure financière très solide qui s'appuie principalement sur une bonne génération de cash, Vetoquinol poursuit activement son programme d'investissements tant dans les domaines de la Recherche & Développement, du marketing que de l'outil industriel, moteurs de sa croissance organique et externe.

25.1.10. Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport annuel

Néant.

25.1.11. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues

Il n'y a pas eu de modification dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues.

25.2. ACTIVITÉ DE VETOQUINOL SA

25.2.1. Chiffre d'affaires – Résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2015	31 déc 2014
Chiffre d'affaires	118 484	119 339
Résultat d'exploitation	7 933	9 632
Résultat d'exploitation en % du chiffre d'affaires	6,7 %	8,1 %
Résultat financier	4 107	13 122
Résultat courant avant impôt	12 040	22 754
Résultat exceptionnel	(486)	(644)
Participation des salariés	(400)	(486)
Impôt sur les sociétés	218	(1 078)
Résultat net	10 936	20 546
Résultat net en % du chiffre d'affaires	9,2 %	17,2 %

Le chiffre d'affaires est en légère baisse de -0,7 % du fait que :

- les ventes sur le marché français sont en léger recul dans un marché mouvementé lié à la loi d'Avenir,
- les ventes à l'export - 5,0 % ont été impactées par la crise économique en Russie ainsi que la rationalisation des produits initiée par Vetoquinol afin de générer une meilleure rentabilité à terme,
- les ventes inter-compagnies ont progressé de +3,0 %, tirées par la dynamique du Groupe.

La marge sur achats consommés diminue de -3,7 % soit -3,1 M€ du fait d'une production moindre de stocks de produits finis en lien avec le niveau d'activité. La variation de stock de produits est négative sur 2015 à hauteur de -1,9 M€ vs une variation de stock positive de +1,1 M€ en 2014. Cet effet ainsi que les impacts de change négatifs sur l'USD ont masqué la performance économique intrinsèque de Vetoquinol : rationalisation des produits et meilleure gestion des stocks.

Les charges externes +22,5 M€ (2014 : 24,1 M€) - en baisse de -6,4 % - ont été particulièrement bien contenues et maîtrisées sur 2015. Les charges de personnel + 44,5 M€ (2014 : +43,0 M€) sont en hausse de +3,5 %, liées à la revalorisation des salaires +2,0 % ainsi qu'à la prise en compte sur une année pleine en 2015 des postes recrutés sur 2014 en cours d'année. Les dotations aux amortissements sont en hausse de +0,5 M€ du fait de la prise en compte de l'amortissement du nouveau bâtiment « formes sèches » sur une année complète.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le résultat d'exploitation ressort en baisse de -17,6 % et s'établit à hauteur de +7,9 M€ (2014 : +9,6 M€).

Le résultat financier diminue de -68,7 %, soit -9,0 M€ et s'établit à hauteur de 4,1 M€, contre 13,1 M€ à fin décembre 2014. Les raisons sont les suivantes :

- en 2015, le montant des dividendes perçu par Vetoquinol SA s'est élevé à 0,4 M€ contre 9,8 M€ l'année précédente - en effet, la holding Vetoquinol International n'a pas distribué de dividende sur l'année 2015, car elle a remboursé à Vetoquinol SA le prêt intragroupe lié à l'acquisition de Bioniche Australie en 2014 pour un montant de 6,2 M€ ;
- les charges financières sont stables, essentiellement grâce à des taux d'endettement très faibles et s'élèvent à 0,53 M€ (2014 : 0,55 M€) ;
- la rémunération de la trésorerie à court terme sur 2015 s'élève à 2,4 M€ (2014 : 1,44 M€) soit une augmentation de 0,92 M€, qui s'explique par la hausse de la trésorerie et des rendements, liés à des DAT à taux progressifs souscrits il y a quelques trimestres ;
- des différences de change impactent positivement le résultat financier 2015 à hauteur de +1,91 M€ mais dans une moindre mesure que l'impact positif obtenu en 2014 +2,34 M€.

Du fait de ces différents impacts sur le résultat financier, le résultat courant avant impôt s'élève à +12,0 M€ (2014 : +22,8 M€), en baisse de -47,1 %.

Le résultat exceptionnel est négatif de - 0,5 M€ (2014 : - 0,6 M€). Il est constitué essentiellement d'amortissements dérogatoires et de provision pour hausse des prix en 2015. En 2014, une charge exceptionnelle a été enregistrée pour redistribuer, dans les filiales, l'indemnité complémentaire reçue par la société suite au litige qui l'opposait à la société « A ».

Le résultat net ressort en baisse de -46,8 % et atteint +10,9 M€ (2014 : +20,5 M€) compte tenu de l'ensemble des éléments indiqués ci-dessus et d'une charge d'impôt sur les sociétés à payer de - 0,2 M€ (2014 : -1,1 M€).

25.2.2. Filiales et participations

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Monnaies	Capital en devises	Capitaux propres autres que le capital en devises	Capital en milliers d'euros	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)
Filiales (plus de 50 %)						
Frefin Asia	HKD	0,1	(4 755)	0	(564)	100 %
Vetoquinol International SAS	EUR	75 886	3 666	75 886	3 666	100 %
Vetoquinol Korea Co, Ltd	WON	520 000	1 313 957	406	1 026	100 %
Vetoquinol N.A Inc.	CAD	35 650	42 089	23 585	27 844	100 %

Participations (entre 10 et 50 %)

Autres participations

Sociétés	Valeur comptable des titres détenus Valeur brute	Valeur comptable des titres détenus Valeur nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50 %)							
Frefin Asia	31	31			6	0	0
Vetoquinol International SAS	75 886	75 886			(8 931)	0	0
Vetoquinol Korea Co, Ltd	1 018	1 018			446	4 465	361
Vetoquinol NA Inc	28 195	28 195	2 646		4 113	60 419	0

Participations (entre 10 et 50 %)

Autres participations

25.2.3. Endettement et trésorerie

En milliers d'euros	31 déc 2015	31 déc 2014
Trésorerie active* = VMP + disponibilités hors actions propres	76 655	73 662
Avances remboursables	1 169	879
Emprunts bancaires et intérêts courus	32 435	51 805
Découverts + cash pooling	28 556	19 821
Endettement financier et trésorerie passive	62 160	72 505
Endettement financier net / (trésorerie positive)	(14 495)	(1 157)
Capitaux propres	219 220	212 489
Gearing de Vetoquinol SA (en %)	(6,6 %)	(0,5 %)

* Contient aussi les comptes de cash pooling actif des filiales qui sont enregistrés dans les autres créances (le compte de cash pooling passif avec Vetoquinol International relatif à l'impôt sur les sociétés est exclu).

La trésorerie active (hors détention des actions propres) est en légère hausse de +3,0 M€ sur l'année 2015 (2014 : + 2,4 M€) et l'Endettement Financier Net (EFN) est en diminution de -13,3 M€ (2014 : augmentation de + 24,1 M€). Cette baisse des emprunts bancaires résulte du remboursement d'emprunts pour 19,6 M€. À fin décembre 2015, l'EFN est négatif, ce qui signifie que Vetoquinol SA est totalement désendettée. Le Gearing diminue entre 2015 et 2014 et s'élève à - 6,6 % (2014 : - 0,6 %).

25.2.4. Affectation des résultats

Au vu du résultat de l'exercice qui s'élève à 10 936 165,20 €, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau de 40 115 419,58 €, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de fixer le dividende à 0,41 € par action, et d'affecter en conséquence le résultat de la manière suivante :

À la réserve légale	0 €
Au dividende de 0,41 € par action	4 871 579,82 €
À la réserve facultative	0 €
Au report à nouveau, le solde soit	46 180 004,96 €
Total	51 051 584,78 €

25.2.5. Perspectives 2016

Vetoquinol SA entend également poursuivre sa politique d'acquisitions ciblées (sociétés, principes actifs, produits) conformément à la stratégie décrite dans le document de base au chapitre 6.

Vetoquinol SA a la ferme volonté de se développer tout en préservant les résultats financiers inscrits dans son modèle économique à moyen terme.

25.2.6. Autres informations

25.2.6.1. Réintégrations fiscales

Les réintégrations fiscales concernant les voitures de tourisme dont la société a l'usage s'élèvent à 214 724 € pour un parc de 102 véhicules (2014 : 198 465 € pour 85 véhicules).

25.2.6.2. Participations et intéressement

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 382 455 € (2014 : 486 445 €) et le montant de l'intéressement s'établit à 872 416 € (2014 : 701 755 €).

25.2.6.3. État de la participation des salariés au capital

Les actions détenues dans le cadre du plan d'épargne entreprise par le personnel représentent moins de 3 % du capital de la société. Durant l'exercice 2014, les parts de FCPE ont été transformées en actions au nominatif. À la fin de l'exercice 2015, cette participation au nominatif représentait 0,9 % du capital (2014 : 0,6 % du capital).

25.2.6.4. Informations relatives au programme de rachat d'actions

Sur l'année 2015, Vetoquinol n'a pas racheté ses propres actions, de même qu'en 2014.

À fin 2015, Vetoquinol détient 13 903 actions propres non attribuées (2014 : 13 903) pour une valeur d'achat de 310 K€.

25.2.6.5. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Conformément à la loi, nous vous précisons que les dividendes par action, distribués au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

	2012	2013	2014
Valeur nominale d'une action	2,50 €	2,50 €	2,50 €
Dividende net par action	0,35 €	0,37 €	0,39 €
Dividende exceptionnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €

25.2.6.6. Composition du capital social

La composition du capital social au 31 décembre 2015 est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	%
Soparfin	7 414 773	62,40 %
Famille Étienne Frechin	530 440	4,46 %
FCPE	0	0,00 %
Public	3 919 134	32,98 %
Autodétention (inclus contrat liquidité)	17 555	0,16 %
TOTAL	11 881 902	

Pour de plus amples informations, se référer au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

25.2.6.7. Délai de paiement

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, dite loi LME, a imposé une réduction des délais de paiement entre professionnels. Afin de contrôler le respect de cette nouvelle mesure, les sociétés dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent publier dans leur rapport de gestion, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (C. com. art. L 441-6-1 et D 441-4).

Afin de répondre aux nouvelles dispositions applicables quant à la détermination des délais de paiement, vous trouverez ci-dessous l'information requise pour 2015 :

Montant total non soldé en K€	Courant en K€	De 31 à 60 jours* en K€	Supérieur à 60 jours** en K€
10 762	10 460	127	175

Et le comparatif pour 2014 :

Montant total non soldé en K€	Courant en K€	De 31 à 60 jours* en K€	Supérieur à 60 jours** en K€
14 479	13 921	189	369

* En cours de paiement lors de l'établissement du présent rapport.

** Les fournisseurs à plus de 60 jours sont en litige et font l'objet d'un traitement particulier.

25.2.6.8. Conventions

Dans le cadre du rachat de la division santé animale de Bioniche, la société a payé le vendeur pour le compte de ses filiales. À ce titre, quatre prêts inter-compagnies ont été mis en place à compter du mois de décembre 2014 ; sur l'année 2014, aucun intérêt n'a été versé à la société. Sur 2015, des remboursements ont eu lieu ainsi qu'une régularisation des intérêts

25.3. INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Se référer au chapitre 15 du présent Document de référence.

25.4. RESSOURCES HUMAINES

Se référer également au chapitre 3 (RSE) du présent Document de référence pour toutes les données sociales.

25.4.1. Répartition des effectifs de la société

Au 31 décembre 2015, l'effectif de Vetoquinol SA est en légère diminution, puisqu'il s'établit à 638 salariés à comparer à 645 salariés au 31 décembre 2014.

Les effectifs sont présentés hors intérimaires, apprentis et contrats de professionnalisation.

25.4.1.1. Par contrat et par sexe

	2015			2014		
	CDI	CDD	Total	CDI	CDD	Total
Femme	367	18	385	366	24	390
Homme	242	11	253	241	14	255
TOTAL	609	29	638	607	38	645
Total en %	95,5 %	4,5 %	100 %	94,1 %	5,9 %	100 %

25.4.1.2. Par statut et par sexe en 2015

Statut	Cadre	Agent de maîtrise	Technicien	Employé	Ouvrier	Total
Femme	101	7	181	11	85	385
Homme	132	10	73	2	36	253
TOTAL	233	17	254	13	121	638

25.4.1.3. Par ancienneté et par sexe

<i>En années</i>	2015		2014	
	Ancienneté moyenne	Total	Ancienneté moyenne	Total
Femme	14,19	385	13,94	390
Homme	11,67	253	11,42	255
Moyenne	13,19	638	12,95	645

25.4.2. Rémunérations et avantages

<i>En milliers d'euros</i>	2015	2014	Évolution
Masse salariale annuelle	43 799	42 317	+3,5 %
Participation	382	486	-21,4 %
Intéressement	872	702	+24,2 %

25.5. INFORMATIONS SUR LES RISQUES ENCOURUS PAR LA SOCIÉTÉ

Se référer au chapitre 5 du présent Document de référence

25

25.6. INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET PAR LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'année 2015, il n'y a pas eu d'opération réalisée par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la société, de même qu'en 2014.

25.7. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une politique au cœur des préoccupations de l'entreprise et de la Direction générale en particulier, qui intègre une véritable démarche de sensibilisation économique, sociale et environnementale.

Pour plus de détails, se référer au chapitre 3 du présent Document de référence – Responsabilité sociale et environnementale.

25.8. VETOQUINOL ET SES ACTIONNAIRES

25.8.1. L'action Vetoquinol

Le titre Vetoquinol est coté sur NYSE Euronext Paris – Compartiment B. Le titre est inclus dans les indices CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All-Tradable.

Fiche signalétique du titre :

- Code ISIN FR0004186856
- Mnémotique VETO
- Compartiment B Eurolist

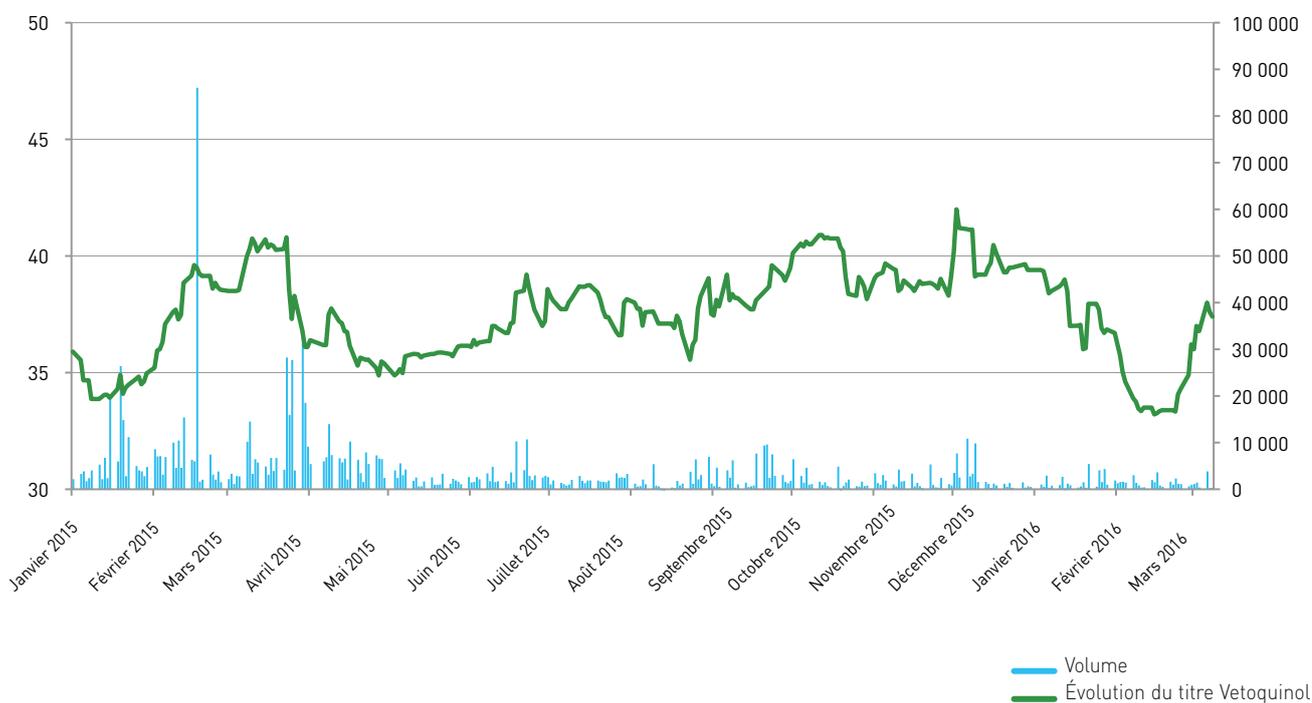
Vetoquinol a été admis au SRD Long le 24 décembre 2013 et est éligible au PEA-PME.

Sur la base du cours de clôture à la date du 31 décembre 2015, la capitalisation boursière de la société est de 468 M€ (427 M€ au 31 décembre 2014).

Le capital social de Vetoquinol au 31 décembre 2015 est composé de 11 881 902 actions d'une valeur nominale de 2,50 €, entièrement libérées sous forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire.

Évolution du titre Vetoquinol

En euros



Le cours de l'action Vetoquinol a enregistré une hausse de 9,75 % au cours de l'année 2015, passant de 35,90 € le 31 décembre 2014 à 39,40 € le 31 décembre 2015.

25.8.2. Calendrier de communication financière

21 janvier 2016	Chiffre d'affaires annuel 2015 (après Bourse)
21 mars 2016	Résultats annuels 2015 (après Bourse)
19 avril 2016	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2016 (après Bourse)
24 mai 2016	Assemblée générale des actionnaires
06 juin 2016	Païement des dividendes
28 juillet 2016	Chiffre d'affaires et Résultats semestriels 2016 (après Bourse)
18 octobre 2016	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2016 (après Bourse)
26 janvier 2017	Chiffres d'affaires annuel 2016 (après Bourse)

25.8.3. Relation avec les actionnaires

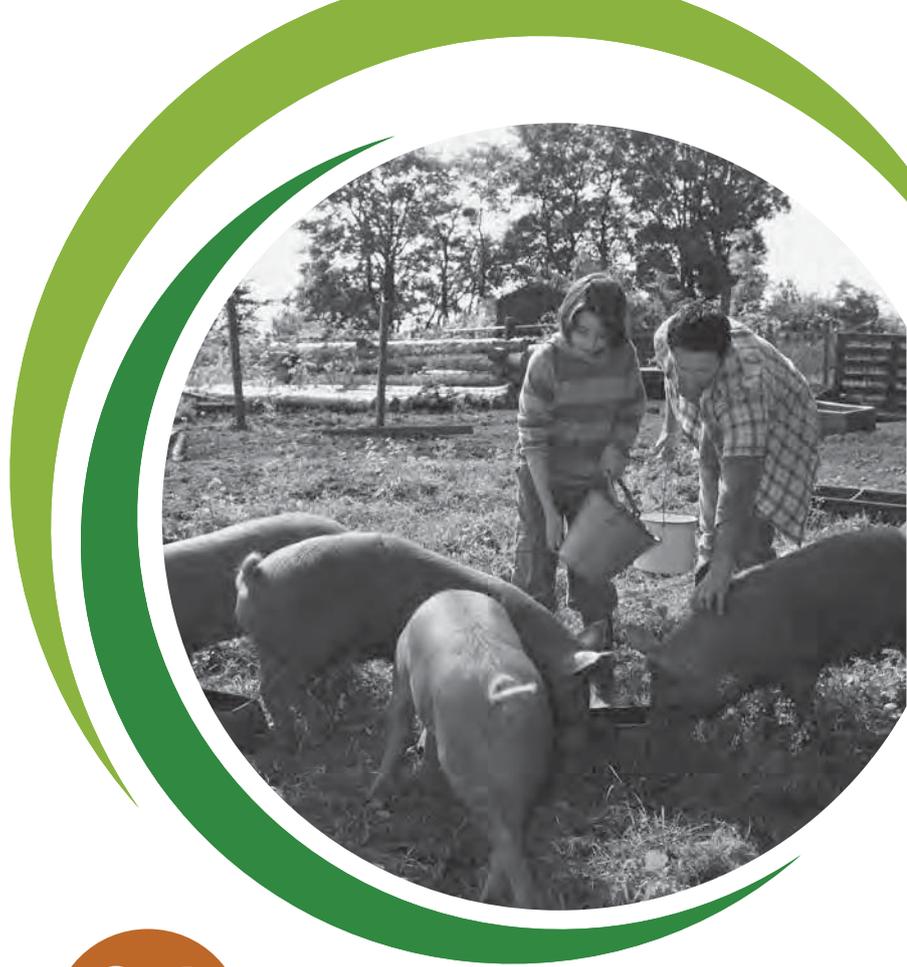
Vetoquinol entretient une relation de proximité fondée sur le dialogue et la confiance. La société rencontre régulièrement les investisseurs nationaux et internationaux, leur permettant ainsi de dialoguer avec les dirigeants et d'approfondir les questions liées à son activité et à sa stratégie.

Un espace « Investisseurs » est disponible sur le site internet : www.vetoquinol.com, qui permet d'obtenir et de télécharger l'information financière de Vetoquinol : communiqués, résultats semestriels, résultats annuels, document de référence ainsi que toute information réglementée. Les informations financières historiques sur la société déposées ou enregistrées auprès de l'AMF sont également disponibles sur ce site. Une copie peut être obtenue au siège de la société Vetoquinol S.A. Magny-Vernois – BP 189 – 70204 Lure Cedex.

Les statuts de Vetoquinol ainsi que les procès-verbaux d'Assemblées générales, les comptes sociaux et consolidés, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés, conformément au Code de commerce, sur support papier, au siège social de la société.

Contact actionnaires

Vetoquinol – Direction Groupe Finance et Juridique
 BP 189 – Magny-Vernois
 F-70204 Lure Cedex
 Tél. : 33 (0)3 84 62 59 88
 E-mail : relations.investisseurs@vetoquinol.com.



26

Résultats des cinq derniers exercices

26

Résultat des cinq derniers exercices

Nature des indications	2011	2012	2013	2014	2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social	29 704 755	29 704 755	29 704 755	29 704 755	29 704 755
Nombre des actions ordinaires existantes	11 881 902	11 881 902	11 881 902	11 881 902	11 881 902
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	0	0	0	0	0
Nombre maxi d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations					
Par exercice du droit de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	108 246 915	105 895 759	113 093 177	119 338 752	118 483 654
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	27 717 575	19 476 446	24 534 400	28 126 744	17 965 210
Impôt sur les bénéfices	946 504	(2 015 451)	(1 240 148)	1 077 895	217 976
Participation des salariés due au titre de l'exercice	879 500	232 423	420 681	486 445	382 455
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	20 777 868	16 913 862	19 386 652	20 545 895	10 936 165
Résultat distribué	3 921 028	4 158 666	4 396 304	4 633 942	4 871 580
Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	2,18	1,79	2,13	2,24	1,46
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	1,75	1,42	1,63	1,73	0,92
Dividende attribué à chaque action	0,33	0,35	0,37	0,39	0,41
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	616	610	613	646	638
Montant de la masse salariale de l'exercice	25 930 113	26 738 844	27 229 139	28 950 426	29 707 809
Sommes versées au titre des avantages sociaux	12 941 703	12 904 263	13 612 756	14 069 171	14 831 244



27

Assemblée générale mixte du 24 mai 2016

Texte des résolutions

**27.1. RÉOLUTIONS
À CARACTÈRE ORDINAIRE** _____ 170

**27.2. RÉOLUTIONS À CARACTÈRE
EXTRAORDINAIRE** _____ 172

Texte des résolutions

27.1. RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net de 10 936 165,20 €.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés annuels arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 24 155 534,21 €.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice qui s'élève à 10 936 165,20 €, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau 40 115 419,58 €, de la manière suivante :

À la réserve légale	0 €
Au dividende de 0,41 € par action	4 871 579,82 €
À la réserve facultative	0 €
Au report à nouveau, le solde soit	46 180 004,96 €
TOTAL	51 051 584,78 €

Il sera ainsi distribué à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende, un dividende net de 0,41 €, contre 0,39 € attaché à l'exercice 2014.

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts. Avant la mise en paiement, sauf dispense, le dividende est soumis au prélèvement obligatoire non libératoire de 21 % prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux et de la contribution sociale généralisée.

Le paiement des dividendes sera effectué, au plus tard, le 6 juin 2016.

Dans l'hypothèse où, à cette date, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions sera affecté au report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividende net
31 décembre 2012	0,35 €
31 décembre 2013	0,37 €
31 décembre 2014	0,39 €

QUATRIÈME RÉOLUTION

Jetons de présence

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, fixe à la somme de 110 000 € le montant global annuel brut des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et engagements réglementés, prend acte de la nouvelle convention réglementée conclue au cours de l'exercice 2015, et approuve ledit rapport.

SIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Madame Martine Frechin, administrateur sortant.

Son mandat est renouvelé pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions à un prix maximum de 60 € par action soit un montant global maximum de 50 000 000 €

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF et conclu dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,

- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la Loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique ou de pré-offre sur les titres de la Société, dans le respect de l'article 231-40 du Règlement général de l'AMF ou en période de pré-offre, d'offre publique ou d'offre publique d'échange ou d'offre publique mixte d'achat et d'échange, initiée par la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et dans le respect notamment des dispositions de l'article 231-41 du Règlement général de l'AMF.

L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 7 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée ce qui correspond à 831 733 actions de 2,50 € de valeur nominale, étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions auto détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'Assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 50 000 000 € et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 60 € par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir d'ajuster le prix unitaire maximum ci-dessus visé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
- de fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de titres de capital donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions de performance en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles,
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur,
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à l'autorisation antérieurement consentie sous la neuvième résolution de l'Assemblée générale du 20 mai 2015.

27.2. RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

HUITIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, à émettre ou existantes, au profit des membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et de sociétés françaises et étrangères ou de groupements d'intérêt économiques qui lui sont liés dans les conditions énoncées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux,
- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra pas dépasser 1 000 000, étant précisé que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 5 % du nombre total d'actions attribuées,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive soit i) au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale d'un (1) an, les bénéficiaires devant alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale d'un (1) an à compter de leur attribution définitive, soit ii) au terme d'une période d'acquisition minimale de deux (2) ans, et, dans ce cas, sans période de conservation minimale. Il est entendu que le Conseil d'administration aura la faculté de choisir entre ces deux possibilités et de les utiliser alternativement ou concurremment, et pourra, dans le premier cas, allonger la période d'acquisition et/ou de conservation, et dans le second cas, allonger la période d'acquisition et/ou fixer une période de conservation.
- Il est toutefois précisé que l'attribution sera définitive par anticipation en cas de décès ou d'invalidité d'un bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale et qu'aucune durée minimale de conservation ne sera requise en cas de décès ou d'invalidité d'un bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la sécurité sociale,

- fixe à trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,
- prend acte que si l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, et décide que le montant des augmentations de capital en résultant s'ajoute aux montants des augmentations de capital autorisées par la présente assemblée.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions de la présente résolution, pour mettre en œuvre celle-ci et notamment :

- fixer les conditions notamment de performance et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, arrêter la ou les listes des bénéficiaires des attributions,
- fixer, sous réserve de la durée minimale ci-dessus indiquée, la durée de conservation des actions sachant qu'il appartiendra au Conseil d'administration pour les actions qui seraient, le cas échéant, attribuées aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce, soit de décider que ces actions ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
- décider s'il y a lieu, en cas d'opérations sur le capital social qui interviendraient pendant la période d'acquisition des actions attribuées, de procéder à un ajustement du nombre des actions attribuées à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires et, dans cette hypothèse, déterminer les modalités de cet ajustement,
- procéder, si l'attribution porte sur des actions à émettre, aux augmentations de capital par incorporation de réserves ou de primes d'émission de la Société qu'il y aura lieu de réaliser au moment de l'attribution définitive des actions à leurs bénéficiaires, fixer les dates de jouissance des actions nouvelles, modifier les statuts en conséquence,
- accomplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10 000 000 € ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 5 000 000 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 et L. 228-93 :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, ou en tout autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société ou d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à un titre de créance, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables ;
étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- 2/ fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
- 3/ décide qu'en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal maximal (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières ci-dessus visé au 1/ est fixé à 10 000 000 € étant précisé :
 - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
 - au plafond ci-dessus s'ajoutera le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions ;

en outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 5 000 000 € ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 4/ décide qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence :
 - les actionnaires auront un droit préférentiel de souscription et pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenu par eux, le conseil ayant la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible et de prévoir une clause d'extension exclusivement destinée à satisfaire des ordres de souscription à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis ;
 - si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;
- 5/ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- 6/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières émises donneront droit ;
- 7/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, l'émission devra également être autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés ;
- 8/ décide que le Conseil d'administration pourra suspendre l'exercice des droits attachés aux titres émis, pendant une période maximum de trois mois, et prendra toute mesure utile au titre des ajustements à effectuer conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- 9/ prend acte de ce que la présente autorisation se substitue à la délégation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 13 mai 2014.

DIXIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10 000 000 € ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 5 000 000 €, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public, avec droit de priorité

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et suivants et L. 228-92 et L. 228-93 :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, par offre au public, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- 2/ fixe à vingt-six (26) mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;
- 3/ décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées au 1/ ci-dessus est fixé à 10 000 000 €, étant précisé :
 - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
 - au plafond ci-dessus s'ajoutera le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au

capital, d'options de souscription et/ou d'achat d'action ou de droits d'attribution gratuite d'actions ;

- en outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 5 000 000 € ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 4/ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en application de la présente résolution. Les actionnaires pourront bénéficier sur décision du Conseil d'administration, pendant un délai et selon les modalités fixées par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce et pour tout ou partie d'une émission effectuée, d'une priorité de souscription ;
 - 5/ décide que le montant de la contrepartie revenant et/ou devant revenir ultérieurement à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
 - 6/ décide que le Conseil d'administration pourra suspendre l'exercice des droits attachés aux titres émis, pendant une période maximum de trois mois, et prendra toute mesure utile au titre des ajustements à effectuer conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
 - 7/ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - 8/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera au profit des porteurs des titres émis renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;
 - 9/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, l'émission devra également être autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés ;
 - 10/ prend acte de ce que la présente autorisation se substitue à la délégation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 13 mai 2014.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10 000 000 €, ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 5 000 000 €, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'un placement privé

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et suivants et L. 228-92 et L. 228-93 :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à un titre de créance, et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- 2/ fixe à vingt-six (26) mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;
- 3/ décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées au 1/ ci-dessus est fixé à 10 000 000 €, étant précisé :
 - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;

- au plafond ci-dessus s'ajoutera le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription et/ou d'achat d'action ou de droits d'attribution gratuite d'actions ;
 - l'émission sera limitée à 20 % du capital social ajusté des opérations postérieures à la présente assemblée affectant le capital, par an ;
 - en outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 5 000 000 € ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 4/ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en application de la présente résolution ;
 - 5/ décide que le montant de la contrepartie revenant et/ou devant revenir ultérieurement à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation ;
 - 6/ décide que le Conseil d'administration pourra suspendre l'exercice des droits attachés aux titres émis, pendant une période maximum de trois mois, et prendra toute mesure utile au titre des ajustements à effectuer conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
 - 7/ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - 8/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera au profit de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;
 - 9/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, l'émission devra également être autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés ;
 - 10/ prend acte de ce que la présente autorisation se substitue à la délégation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 13 mai 2014.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise du Groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 10 000 000 €, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-138, L. 225-138-1, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail et afin également de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet (i) d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social par l'émission d'actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société réservée aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise (PEE) du Groupe et (ii) de procéder, le cas échéant, à des attributions d'actions de performance ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre en substitution totale ou partielle de la décote visée au 3. ci-dessous dans les conditions et limites prévues par l'article L. 3332-21 du Code du travail, étant précisé en tant que de besoin que le Conseil d'administration pourra substituer en tout ou partie à cette augmentation de capital la cession, aux mêmes conditions, de titres déjà émis détenus par la Société ;
- 2/ décide que le nombre d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation, y compris celles résultant des actions ou titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre éventuellement attribuées gratuitement en substitution totale ou partielle de la décote dans les conditions fixées par l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail, ne devra pas excéder 300 000 actions. A ce nombre s'ajoutera, le cas échéant, le nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver conformément à la loi les droits des porteurs de titres de capital donnant accès au capital de la Société ;
- 3/ décide que (i) le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur à cette moyenne de plus de 20 % ou 30 % selon que les titres ainsi souscrits correspondent à des avoirs dont la durée d'indisponibilité est inférieure à dix ans ou supérieure ou égale à dix ans ; étant précisé que le Conseil d'administration ou le directeur général pourra, le cas échéant, réduire ou supprimer la décote qui serait éventuellement retenue pour tenir compte, notamment, des régimes juridiques et fiscaux applicables hors de France ou choisir de substituer totalement ou partiellement à cette décote l'attribution gratuite d'actions et/ou de titres de capital donnant accès au capital et que (ii) le prix d'émission des titres de capital donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail ;
- 4/ décide de supprimer au profit des adhérents au(x) plan(s) d'épargne du Groupe le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société pouvant être émises en vertu de la présente délégation et de renoncer à tout droit aux actions et titres de capital donnant accès au capital pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution ;
- 5/ délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet notamment de :
 - décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents aux plans d'épargne du groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionnariat Salarié (SICAVAS) ;
 - déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription ;
 - déterminer s'il y a lieu de consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres ;
 - fixer les modalités d'adhésion au(x) PEE du groupe, en établir ou modifier le règlement ;
 - fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres ;
 - procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à l'attribution d'actions gratuites ou de titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre et fixer la nature et le montant des réserves, bénéfiques ou primes à incorporer au capital ;
 - arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sursouscription ;
 - imputer les frais des augmentations de capital social, et des émissions d'autres titres donnant accès à des titres de capital à émettre, sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de (vingt-six) 26 mois à compter du jour de la présente assemblée.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise du Groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 1 % du capital social selon les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration faisant apparaître que la participation du personnel de la Société Vetoquinol et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'Article L.225-180 du Code de commerce représentent au 31 décembre 2015 moins de 3 % du capital social, et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et, conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment des articles L.225-129-6 alinéa 2, L.225-138, L.225-138-1 du Code de commerce et des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail :

- décide d'augmenter le capital social dans la limite d'un montant maximum de 1 % du capital social dont la souscription serait réservée aux salariés, adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise à créer ;
- décide que la présente décision emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés, adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise établi par Vetoquinol et/ou les Sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues par les textes en vigueur directement, ou par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionnariat Salarié (SICAVAS) ;
- décide que les prix des actions à émettre, en application de la présente résolution, ne pourra être, ni supérieur à la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de Bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à la mise en œuvre de l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L.3332-25 et L.3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans.

L'Assemblée délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre l'augmentation de capital faisant l'objet de la présente résolution, notamment :

- décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents au Plan d'Épargne du Groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionnariat Salarié (SICAVAS) ;
- arrêter la liste des bénéficiaires ;
- arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription ;
- imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations ;
- apporter aux statuts les modifications et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente délégation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence à un montant maximal de 20 000 000 € pour les augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et de 10 000 000 €, pour les émissions de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer ainsi qu'il suit les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Conseil d'administration résultant des résolutions précédentes :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ne pourra être supérieur à 20 000 000 €, majoré du montant nominal des augmentations de capital à réaliser pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de ces titres. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité desdites délégations de compétence, le montant nominal maximum (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social après l'opération et ce qu'était ce montant avant l'opération ;

- le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 10 000 000 € ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- étant précisé que les augmentations de capital résultant ou susceptibles de résulter de la délégation consentie par la huitième résolution s'ajoute au montant nominal des augmentations de capital sus-indiqué.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités



28

Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires présentés ici concernent les honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux, conformément au règlement de l'AMF. Ces honoraires concernent le Commissariat aux comptes pour les sociétés françaises (essentiellement l'émetteur et un sous-holding), pour ce qui a trait à la certification, l'examen des comptes individuels et consolidés.

Les honoraires versés à l'étranger comprennent la certification des comptes par les membres du réseau des filiales intégrées globalement.

Montant hors taxes <i>En milliers d'euros</i>	PWC				KPMG			
	2015	2014	% 2015	% 2014	2015	2014	% 2015	% 2014
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	116	109	32 %	33 %	108	107	62 %	65 %
Filiales intégrées globalement	227	201	63 %	61 %	32	56	18 %	35 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
Émetteur	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Filiales intégrées globalement	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
SOUS-TOTAL	343	310	96 %	94 %	140	163	80 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	15	20	4 %	6 %	35	0	20 %	0 %
Autres	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
SOUS-TOTAL	15	20	4 %	6 %	35	0	20 %	0 %
TOTAL	358	330	100 %	100 %	175	163	100 %	100 %



29

Rapport des Commissaires aux comptes

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'administration
de la société Vetoquinol SA

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Vetoquinol SA

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Vetoquinol SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 13 avril 2016
KPMG Audit
Département de KPMG SA

Philippe Cherqui
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2016
PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Belet
Associé



30

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Vetoquinol SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites dans la note 19.1.3.12 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 19.1.3.12 et 19.1.19 de l'annexe donnent une information appropriée.
- La note 19.1.3.8.1 de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes 19.1.3.8.1 et 19.1.30 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le Rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 13 avril 2016
KPMG Audit
Département de KPMG SA

Philippe Cherqui
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2016
PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Belet
Associé



31

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vetoquinol SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants

Comme mentionné dans la note 19.2.2.5 « Règles et méthodes comptables – Participations et autres titres immobilisés », la société constitue une provision dès lors que la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur coût d'acquisition. Sur la base des informations qui nous sont communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier l'approche retenue par la société pour déterminer la valeur d'inventaire de ses titres et à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Paris La Défense, le 13 avril 2016
KPMG Audit
Département de KPMG SA

Philippe Cherqui
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2016
PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Belet
Associé



32

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2015

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application des articles L.225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que l'engagement suivant n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Convention d'indemnité de fin de mandat de Monsieur Jean-Yves Ravinet, Directeur général délégué de la société Vetoquinol SA

Dans son offre de collaboration du 26 août 2013, Vetoquinol SA a consenti à Monsieur Jean-Yves Ravinet, une indemnité de fin de mandat en cas de révocation. Le versement de cette indemnité, représentant trois mois de salaire de base, pourrait intervenir si le résultat opérationnel courant de l'exercice fiscal précédent est supérieur ou égal à 8 % des ventes nettes du Groupe.

Cet engagement vise à renforcer la rétention des cadres dirigeants de la société.

Cet engagement n'avait pas fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'administration par omission.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 15 décembre 2015, votre Conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cet engagement.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 13 avril 2016

PricewaterhouseCoopers Audit
Département de KPMG S.A.

KPMG Audit

Xavier Belet
Associé

Philippe Cherqui
Associé



33

Rapport de l'organisme de vérification sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport de l'organisme de vérification sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Exercice clos le 31 décembre 2015

À l'attention de la Direction générale,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société Vetoquinol SA, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code du commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un Rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège du Groupe, et dont un résumé figure dans la note méthodologique disponible sur le site Internet du Groupe.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les informations requises sont présentes dans le Rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence),
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

ATTESTATION DE PRÉSENCE

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les informations présentées dans le Rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code du commerce,
- nous avons vérifié que les informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce,
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le Rapport de gestion des informations requises.

RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

La mission a été réalisée en mars 2016 et a eu une durée de 7 jours/hommes. Nous avons conduit sept entretiens auprès des responsables du Groupe.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
- Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
 - au niveau de la société mère Vetoquinol SA et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - au niveau des sites ou des filiales que nous avons sélectionnés en fonction de leur contribution aux indicateurs consolidés, et d'une analyse de risque, nous avons :
 - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne plus de 50 % des contributions aux données sociales et environ 50 % des contributions aux données environnementales.

- Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité. Concernant le thème de la loyauté des pratiques, les entretiens ont été conduits uniquement au niveau de la société mère Vetoquinol SA.
- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Commentaires sur le référentiel

Le référentiel RSE est décliné au niveau de chaque entité afin d'adapter le processus de reporting aux différentes entités de Vetoquinol.

Commentaires sur les informations

Les informations sociales, sociétales et environnementales sont collectées par les services opérationnels et sont rapprochées des données disponibles dans les services financiers.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 24 mars 2016

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée



34

Tables de concordance

34.1. TABLE DE CONCORDANCE
DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE _ 194

34.2. TABLE DE CONCORDANCE
DU RAPPORT FINANCIER
ANNUEL _____ 197

34.3. TABLE DE CONCORDANCE
RESPONSABILITÉ SOCIALE,
ENVIRONNEMENTALE
ET SOCIÉTALE _____ 198

34.1. TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La présente table de concordance reprend les principales rubriques prévues par l'Annexe 1 du Règlement (CE) de la Commission européenne du 29 avril 2004 et renvoie aux pages du présent Document de référence où sont mentionnées les informations relatives à ces rubriques.

Rubrique	page
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1 Personne responsable des informations	8
1.2 Attestation	8
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1 Identité	10
2.2 Changement éventuel	NA
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1 Informations financières historiques	24-26 ; 86-138
3.2 Informations financières intermédiaires	58
4. FACTEURS DE RISQUE	
Facteurs de risque relatifs à l'activité du Groupe	29-32
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1 Histoire et évolution de la Société	35-36
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	34
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	34
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	34
5.1.4 Siège social et forme juridique, législation applicables, pays d'origine, adresse et le numéro de téléphone du siège	34
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités	35
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	38 ; 106-107
5.2.2 Principaux investissements en cours	38 ; 106-107
5.2.3 Principaux investissements envisagés	38 ; 117
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1 Principales activités	40-44
6.1.1 Nature des opérations effectuées et principales activités	40-42
6.1.2 Nouveaux produits	40-42
6.2 Principaux marchés	43-44
6.3 Événements exceptionnels	NA
6.4 Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NS
6.5 Position concurrentielle	44
7. ORGANIGRAMME	
7.1 Description sommaire du Groupe	48
7.2 Liste des filiales importantes	48 ; 118 ; 129
8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	37-38 ; 45 ; 43 ; 107-108
8.2 Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	20-22 ; 31 ; 37

Rubrique	page
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	24-25
9.2. Résultat d'exploitation	99-101 ; 156-157 ; 160
9.2.1. Facteurs importants, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	154-157
9.2.2. Explication des changements intervenus dans les états financiers	90 ; 98 ; 124
9.2.3. Stratégie ou autre facteur ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	28-32 ; 95-97
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Informations sur les capitaux	25 ; 89 ; 159
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	24 ; 158
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	24 ; 97 ; 111-112
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	97
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux investissements	24
11. RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	
Description des politiques de Recherche & Développement	54-56
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1. Principales tendances depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	58
12.2. Tendances connues ou susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives, au moins pour l'exercice en cours	58
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NC
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Membres des organes d'administration ou de direction	62-64
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	65
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Rémunération versée et avantages en nature	68
15.2. Provisions pour pensions et retraites	92 ; 112-113
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration des mandats	62-64
16.2. Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages	62-64
16.3. Les Comités du Conseil	72-74
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	72
17. SALARIÉS	
17.1. Nombre de salariés	6 ; 15
17.2. Participations et stock-options	16-17 ; 79 ; 101 ; 162
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	73 ; 79 ; 82
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Répartition du capital social	82 ; 110 ; 132 ; 140 ; 162
18.2. Droits de vote	74 ; 82 ; 143
18.3. Détention ou contrôle	82 ; 104 ; 118 ; 162
18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	NC
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	

Rubrique	page
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	24-26 ; 165
20.2. Informations financières pro-forma	98
20.3. États financiers	85-138
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	8 ; 10 ; 181-188
20.5. Date des dernières informations financières	2
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	58
20.7. Politique de distribution des dividendes	95 ; 110 ; 116 ; 132 ; 160 ; 162 ; 170
20.8. Procédures judiciaires ou d'arbitrage	117
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	
21.1.1. Capital social souscrit	140
21.1.2. Titres non représentatifs du capital	140
21.1.3. Actions détenues	82 ; 140 ; 162
21.1.4. Informations sur les valeurs mobilières	125 ; 140-141
21.1.5. Informations sur le capital souscrit, mais non libéré	NC
21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	NC
21.1.7. Historique du capital social	140
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social	142
21.2.2. Dispositions statutaires ou autres concernant les organes d'administration et de direction	142
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	142
21.2.4. Modification des droits des actionnaires	143
21.2.5. Convocation et admission aux assemblées des actionnaires	143
21.2.6. Dispositions statutaires ou autres qui pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	143
21.2.7. Franchissements de seuils	143
21.2.8. Dispositions statutaires ou autres régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi	143
22. CONTRATS IMPORTANTS	
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	
23.1. Identité	NC
23.2. Attestation	
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	1 ; 150 ; 165
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	118 ; 152 ; 161

34.2. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

La table de concordance ci-après permet d'identifier les principales informations prévues à l'article L.451.1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Rubrique	page
1. COMPTES ANNUELS DE VETOQUINOL SA	119-138
2. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE VETOQUINOL	86-118
3. RAPPORT DE GESTION	
3.1. Informations contenues aux articles L.225-100-2 du Code de commerce	
• Analyse et évolution des affaires, des résultats et de la situation d'endettement	154-162
• Indicateurs clés de performances financière et non-financière	158-159
• Utilisation des instruments financiers par l'entreprise	
• Principaux risques et incertitudes	28-32
• Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital	144
3.2. Informations contenues aux articles L.225-100-3 du Code de commerce : éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	141-144
3.3. Informations contenues aux articles L.225-111 du Code de commerce : rachat par la Société de ses propres actions	144
4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	8
5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	186
6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	184
7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	180
8. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE) SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE	72-74
9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTRÔLE INTERNE	182

34.3. TABLEAU DE CONCORDANCE RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

La table de concordance ci-dessous reprend les informations requises en application de l'article L.225-102-1 alinéa 5 du Code de commerce.

Rubrique	page
1. INFORMATIONS SOCIALES	
a/ Emploi	
• Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	15-16
• Embauches et licenciements	16
• Rémunérations et leur évolution	16
b/ Organisation du travail	
• Organisation du temps de travail	17
• Absentéisme	17
c/ Relations sociales	
• Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	17
• Bilan des accords collectifs	17
d/ Santé et sécurité	
• Conditions de santé et de sécurité au travail	18
• Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	19
• Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	18
e/ Formation	
• Politiques mises en œuvre en matière de formation	19
• Nombre total d'heures de formation	19
f/ Égalité de traitement	
• Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	19
• Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	19
• Politique de lutte contre les discriminations	19-22
g/ Promotion et respect des stipulations fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives	
• Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	13
• Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	13 ; 19
• Élimination du travail forcé ou obligatoire	13 ; 19
• Abolition effective du travail des enfants	13 ; 19

Rubrique	page
2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
a/ Politique générale en matière environnementale	
• Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	12-13 ; 20-22
• Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	13 ; 20-22
• Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	20-22 ; 29 ; 37-38
• Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	21
b/ Pollution et gestion des déchets	
• Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	20-22 ; 37-38
• Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	20-22
• Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	20-22 ; 37-38
c/ Utilisation durable des ressources	
• Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	21
• Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	21
• Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	21-22
• Utilisation des sols	20-21
d/ Changement climatique	
• Rejets de gaz à effet de serre	21
• Adaptation aux conséquences du changement climatique	21
e/ Protection de la biodiversité	
• Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.	22
3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
a/ Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	
• En matière d'emploi et de développement régional	22
• Sur les populations riveraines ou locales	22
b/ Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
• Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	12 ; 22
• Actions de partenariat ou de mécénat	22
c/ Sous-traitance et fournisseurs	
• Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	13 ; 30
• Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	13 ; 30
d/ Loyauté des pratiques	
• Actions engagées pour prévenir la corruption	13 ; 76
• Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	12-13 ; 18 ; 29
e/ Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	22

Glossaire

AMM	Signifie Autorisation de Mise sur le Marché. L'AMM est l'autorisation donnée à un médicament d'être commercialisé. Lorsqu'un laboratoire pharmaceutique désire mettre en vente un médicament, il doit présenter un dossier auprès de l'autorité compétente du pays concerné : agence nationale (telle l'AFSSA en France, la Direction générale du médicament ou DGM en Belgique), européenne (EMA) ou encore la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis.
BPF	Les Bonnes Pratiques de Fabrication pharmaceutiques sont constituées par l'ensemble des règles à mettre en oeuvre pour obtenir la qualité requise.
BPL	Bonnes Pratiques de Laboratoire.
CMR	Substances reconnues cancérigènes et/ou mutogènes et/ou reprotoxiques.
Code Middenext	Publié en 2009, le Code Middenext propose une gouvernance adaptée à la taille et à la structure du capital des entreprises et, de ce fait, est plus approprié à notre société à caractère familial.
Délégué vétérinaire	Représentant du laboratoire auprès de ses clients avec une mission et une compétence scientifique et commerciale.
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
EMA (European Medicines Agency)	Agence européenne pour l'évaluation des médicaments, basée à Londres.
ERP	Enterprise Ressource Planning a pour vocation d'homogénéiser le système d'information de l'entreprise avec un outil unique, qui est capable de couvrir un large périmètre de gestions (gestion de production, des achats, des stocks, des ventes, comptable, etc.).
EUROSTAT	Eurostat (appellation officielle : Office statistique des Communautés européennes) est une direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire. Elle a pour rôle de produire les statistiques officielles de l'Union européenne, principalement en collectant, harmonisant et agrégeant les données publiées par les instituts nationaux de statistiques des pays membres de l'UE (Union européenne), des pays candidats à l'adhésion et des pays de l'AELE (Association européenne de libre-échange).
FDA	La Food and Drug Administration est l'administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments. Cet organisme a, entre autres, le mandat d'autoriser la commercialisation des médicaments sur le territoire des États-Unis d'Amérique.
Groupe	Désigne le groupe constitué par la société Vetoquinol SA et ses filiales.
Health for Animals	Organisation représentant les fabricants de produits vétérinaires, vaccins, et autres produits pharmaceutiques vétérinaires dans les pays développés et en voie de développement à travers les 5 continents.
Médicament vétérinaire	Désigne toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies animales.

Pharmacocinétique	La pharmacocinétique a pour but d'étudier le devenir, dans l'organisme, d'un principe actif contenu dans un médicament. Elle comprend quatre phases, se déroulant simultanément : l'absorption, la distribution, le métabolisme et l'élimination du principe actif. La détermination des paramètres pharmacocinétiques d'un principe actif apporte les informations qui permettent de choisir les voies d'administration et d'adapter les posologies pour son utilisation future.
Pharmacodynamique	La pharmacodynamique a pour objectifs de décrire, de quantifier et d'expliquer l'ensemble des effets induits par un médicament dans un organisme vivant.
Produits non médicamenteux	Regroupent les aliments et suppléments nutritionnels, les produits d'hygiène, les désinfectants et insecticides pour les bâtiments d'élevage, les produits de diagnostic, les sutures, le matériel...
Société	Désigne la société Vetoquinol SA.
Vetnosis	Société d'études du marché de la santé animale, elle fournit notamment des informations sur la taille des différents marchés, des estimations sur leurs évolutions futures ainsi que des monographies sur les principaux laboratoires internationaux. Vetnosis a été créée en janvier 2008 après le rachat de la direction des affaires de santé animale de Wood MacKenzie (citée dans ce document).

VETOQUINOL DANS LE MONDE

ALLEMAGNE

Vetoquinol GmbH
Vetoquinol GmbH
Parkstrasse 10 - 88212 Ravensburg
Tél. : +49 751 35 953 0
Fax : +49 751 35 953 99
info@vetoquinol.de
www.vetoquinol.de

AUSTRALIE

Vetoquinol Australia Pty Ltd.
46 Seaton Street
Armidale NSW 2350
Tél. : +1800 032 355
Fax : +1800 648 460
sales.australia@vetoquinol.com
www.vetoquinol.com.au

AUTRICHE

Vetoquinol Österreich GmbH
Zehetnergasse 24 - 1140 Wien
Tél. : +43 14 16 39 10
Fax : +43 14 16 39 10-15
office@vetoquinol.at
www.vetoquinol.at

BELGIQUE

Vetoquinol N.V.
Kontichsesteenweg 42 -
2630 Aartselaar
Tél. : +32 3 877 44 34
Fax : +32 3 877 44 38
info.be@vetoquinol.com
www.vetoquinol.be

BRÉSIL

Vetoquinol Saúde Animal Ltda.
Rua Alcântara, 195 - Vila Maria -
São Paulo - SP - 02110-010
Tél. : +55 11 3568 1111
Fax : +55 11 3568 1101
faleconosco@vetoquinol.com.br
www.vetoquinol.com.br

CANADA

Vetoquinol N.-A. Inc.
2000 chemin Georges
Lavaltrie, Québec, J5T 3S5
Tél. : +1 450 586 48 22
Fax : +1 450 586 46 49
Numéro sans frais : +1 800 565 0497
info@vetoquinol.ca
www.vetoquinol.ca

Vetoquinol N.-A. Inc.
700 rue St Henri - Princeville,
Québec, G6L4X1
Tél. : +1 819 364 3073
Fax : +1 819 364 7895
www.vetoquinol.ca

Vetoquinol N.-A. Inc.
Manufacturing Site
231 Dundas Street East,
P.O. Box 1570
Belleville, Ontario, K8N 5J2
Tél. : +1 613 966 8058
Fax : +1 613 966 4177
Toll free number: +1 800 265 5464
info@vetoquinol.com
www.vetoquinol.ca

ESPAGNE

Vetoquinol Especialidades
Veterinarias, S.A.
Carretera de Fuencarral km 15 700
Edificio Europa I - Portal 3 - piso 2º,
puerta 5
28108 - Alcobendas - Madrid
Tél. : +34 91 490 37 92
Fax : +34 91 490 08 02
marketing.espana@vetoquinol.com
www.vetoquinol.es

ÉTATS-UNIS

Vetoquinol USA
4250 N. Sylvania Ave.
Fort Worth, TX 76137
Tél. : 800 267 5707
Fax : 800 267 5705
www.vetoquinolusa.com

Vetoquinol USA Inc.
1335 NE Terre View Dr
Pullman, WA 99163
Tél. : +1 509 335 4047
Toll Free number : +1 800 335 8595
Fax : +1 509-335-1064

FRANCE

• Vetoquinol SA
Magny-Vernois BP 189
70204 Lure cedex
Tél. : +33 3 84 62 55 55
Fax : +33 3 84 62 55 56
vetoquinol@vetoquinol.com
www.vetoquinol.com

• Direction France
37 rue de la Victoire
75009 Paris
Tél. : +33 1 55 33 50 25
comm.france@vetoquinol.com
www.vetoquinol.fr

• Z.I. du Cantubas
Avenue J. Kessel
69170 Tarare cedex
Tél. : +33 4 74 05 37 50
Fax : +33 4 74 05 37 59

• Vetoquinol S.A.
37 rue de la Victoire
75009 Paris
Tél. : +33 1 55 33 50 25
vetoquinol@vetoquinol.com
www.vetoquinol.com

INDE

Vetoquinol India Animal Health
Private Ltd.
801, Sigma - 8th Floor - Hiranandani
Business Park
Technology Street, Powai
Mumbai - 400076
Tél. : +91 22 6132 2609
Fax : +91 22 6132 2641
headoffice-mumbai@vetoquinol.in
www.vetoquinol.in

IRLANDE

Vetoquinol Ireland Ltd.
Vetoquinol House - Great Slade
Buckingham Industrial Park
Buckingham - MK18 1PA
Tél. : +44 1280 814 500
Fax : +44 1280 825 460
office@vetoquinol.ie
www.vetoquinol.co.uk

ITALIE

Vetoquinol Italia s.r.l.
Via Piana, 265 - 47032 Bertinoro (FC)
Tél. : +39 05 43 46 2411
Fax : +39 05 43 44 8644
vetoquinol.italia@vetoquinol.com
www.vetoquinol.it

JAPON

Vetoquinol - Zenoaq K.K.
1-1 Tairanoue, Sasagawa, Asaka-
machi,
Koriyama City, Fukushima
Prefecture
Japan
Tél. : 024 937 3389
Fax : 024 937 3351

MEXIQUE

Vetoquinol de México S.A. de C.V.
Mariano Escobedo # 748 5º Piso
Int. 2 - Col.
Nueva Anzures - Delegación Miguel
Hidalgo
México, D.F. C.P. 11590
Tél. : +52 55 55 36 80 90
Fax : + 52 55 56 69 25 24
Toll free number 01 800 90 90 400
scientes@vetoquinol.mx
www.vetoquinol.mx

PAYS-BAS

Vetoquinol B.V.
Postbus 3191 - 5203 DD's -
Hertogenbosch
Tél. : +31 10 498 00 79
Fax : +31 800 024 96 94
info@vetoquinol-benelux.be
www.vetoquinol.nl

POLOGNE

Vetoquinol Biowet Sp. z o.o.
ul. Kosynierów Gdyńskich
13-14 66-400 Gorzów Wlkp.
Tél. : +48 95 728 55 00
Fax : +48 95 735 90 43
info@vetoquinol.pl
www.vetoquinol.pl

PORTUGAL

Vetoquinol Unipessoal Lda
Rua Consiglieri Pedroso, nº 123
Edifício H - Queluz de Baixo
2730-056 Barcarena
Tél. : +351 21 434 0300
Fax : +351 21 434 0309
info.portugal@vetoquinol.com
www.vetoquinol.pt

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Vetoquinol Korea Co. Ltd
909-3, Whajung-dong Dukyang-ku
Koyang-city Kyungki-do - 412 270
Tél. : +82 31 967 8853
Fax : +82 31 968 4943
webmaster@vetoquinol.kr
www.vetoquinol.kr

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Vetoquinol Trading (Shanghai) Co., Ltd
Room C 1607, Floor 16, Block C - No,
85, Lou Shan Guan
Road Oriental International Plaza -
Chang Ning District
Shanghai 200336
Tél. : +86 21 52570660
Fax : +86 21 62703001
Fanny.wang@vetoquinol.cn
www.vetoquinol.cn

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Vetoquinol s.r.o.
Zámečnická 11 - 288 02 Nymburk
Tél. : +420 325 51 38 22
Fax : +420 325 51 33 65
vetoquinol@vetoquinol.cz
www.vetoquinol.cz

ROYAUME-UNI

Vetoquinol UK Ltd
Vetoquinol House - Great Slade
Buckingham Industrial Park
Buckingham - MK18 1PA
Tél. : +44 1280 814 500
Fax : +44 1280 825 460
office@vetoquinol.co.uk
www.vetoquinol.co.uk

RUSSIE

Moscow Representative Office
of Vetoquinol SA
121596, Gorbunova street. 2, build. 3,
Moscow, Russia
Tél. : +7 (495) 120 01 51
info.ru@vetoquinol.com
www.vetoquinol.ru

SCANDINAVIE

Vetoquinol Scandinavia AB
Box 9 - SE-265 21 Astorp
Tél. : +46 426 7603
Fax : +46 426 7604
info@vetoquinol-scandinavia.com
www.vetoquinol-scandinavia.com

SUISSE

Vetoquinol AG
Business Building -
Worbentalstrasse 32
3063 Ittigen
Tél. : +41 31 818 56 56
Fax : +41 31 818 56 50
info@vetoquinol.ch
www.vetoquinol.ch



Vetoquinol SA

Société anonyme au capital de 29 704 755 euros
676 250 111 RCS Vesoul

www.vetoquinol.com

Siège social - Magny-Vernois - BP 189
70204 Lure Cedex - Tél. : +33 (0)3 84 62 55 55
E-mail : relations.investisseurs@vetoquinol.com

